BSB Bayerische StaatsBibliothek
Münchener DigitalisierungsZentrum
Digitale Bibliothek

La Rue, Gervais de

Essais historiques sur la ville de Caen et son arrondissement

Bd.: 1

Rouen (1820)
Gall.sp. 100 k-1
urn:nbn:de:bvb:12-bsb10426863-7

10426863

Gall. Sp.

Book 1

La Rue

10426863

<36602203080010

Bayer. Staatsbibliothek

10426863

10426863

# ESSAIS HISTORIQUES

SUR

# LA VILLE DE CAEN

ET

# SON ARRONDISSEMENT.

10426863

10426863

# ESSAIS HISTORIQUES

SUR

# LA VILLE DE CAEN

ET

# SON ARRONDISSEMENT,

PAR M. L'ABBÉ DE LA RUE,

*Chanoine honoraire de l'église cathédrale de Bayeux, Professeur d'Histoire à l'Académie de Caen, Correspondant de l'Institut royal de France, Membre de la Société des Antiquaires de Londres, etc.*

R

TOME PREMIER.

A CAEN,

De l'Imprimerie de F. POISSON, rue Froide;

SE TROUVE A ROUEN,

CHEZ RENAULT, Libraire, rue Ganterie.

1820.

5° L.

10426863

BIBLIOTHECA
REGIA
MONACENSIS.

AMICO SUO

# GEORGIO DE MATHAN,

MARCHIONI DE MATHAN,

PARI FRANCIÆ,

CIVI CADOMÆO,

etc.,

HÆCCE

DE REBUS CADOMENSIUM

EDITA COMMENTARIA

OBVIA COMITATE EXOPTANTI,

IN

AMICITIÆ

NUNQUAM NON DURATURÆ

PIGNUS,

ET

ERGA PATRIAM

AMORIS PROMISCUI

MONUMENTUM

PONIT ET CONSECRAT

AUCTOR.

10426863

# PRÉFACE.

PLUSIEURS érudits de notre ville prirent la plume dans les trois derniers siècles, pour écrire sur le sujet que nous entreprenons de traiter ; mais leurs ouvrages restèrent imparfaits ou inédits.

D'autres, plus studieux ou plus jaloux de conserver les faits de l'Histoire de leur pays, publièrent le fruit de leurs travaux.

Charles de Bourgueville recueillit le premier tout ce qu'il put trouver d'intéressant pour l'Histoire de Caen, et surtout sur le siècle où il vivoit. Aussi ses *Recherches* sont un monu-

ment que la postérité accueillera toujours avec d'autant plus de faveur, qu'elles furent écrites dans un temps de trouble et d'anarchie, au milieu des agitations de l'esprit de parti, et cependant toujours avec ce ton simple et de bonhomie qu'emprunte quelquefois la vérité. (1)

Le docteur Jacques de Cahagnes vint ensuite, et dans ses *Elogia civium Cadomensium*, il

---

(1) M. de Bras, qui publia ses *Recherches* en 1588, s'occupoit de cet ouvrage avant l'année 1582. On lit en effet dans les registres de la ville, n°. 23, que le samedi 3 mars de cette dernière année, il lut, devant le corps municipal, un discours sur les antiquités de Caen, et sur les avantages que procuroit à cette ville la fertilité du pays. Il lut encore, dans une même assemblée, en 1588, un discours

nous laissa des notices curieuses sur les hommes distingués de notre ville. Malheureusement il ne nous fit connoître que ceux de son siècle, et ne publia pas, comme il l'avoit promis, la partie qui nous eût instruits sur ceux des siècles qui l'avoient précédé.

Après ce biographe marche le célèbre Huet, qui, se distinguant aux yeux de l'Europe dans tous les genres de littéra-

---

sur la propriété et les droits de la ville, sur ses murs, ses tours et les terrains qui y sont adjacens. Ce discours, qui renferme des choses curieuses sur le patrimonial de la ville, est dans les mêmes registres, n°. 28. On trouve encore éparses dans le même dépôt, plusieurs lettres de cet auteur, dont une sur la Cour des Monnoies établie à Caen.

ture, voulut bien, à la demande de ses concitoyens, quitter les sujets majeurs qui l'occupaient, pour écrire l'Histoire de Caen.(1) Mais, soit que ses recherches ne lui eussent procuré que des matériaux insuffisans, soit que ceux que nos *littérati* lui fournirent, ne fussent pas assez authentiques, ou qu'ils ne fussent pas capables de suppléer à l'insuffisance des siens, Huet borna son travail aux *Origines de Caen.*

La première édition parut en 1702. Si l'on excepte la partie qui traite des grands hommes qui sont nés à Caen, tout le reste

---

(1) Il était fils de Daniel Huet, secrétaire du Roi, et un des échevins de la ville de Caen en 1615.

de l'ouvrage est une description de cette ville, mais elle est succinte et trop rapide, et l'empressement des Caennois l'arracha sûrement à son auteur, avant qu'il eût approfondi son travail.

La seconde édition, beaucoup plus ample, parut en 1706. Huet la rédigea d'après quelques nouveaux manuscrits qu'on lui procura, et surtout d'après les documens que chacun s'empressa de lui fournir. Il recueillit toutes les notions qu'il avoit acquises ou par lui-même ou par les autres, et il les transcrivit sur des cartons qu'il inséra à chaque page de la première édition ; on trouve cet exemplaire à la Bibliothèque du Roi ; on y voit

les annotations écrites de la main du prélat, avec l'indication des sources où il les avoit puisées, ou le nom de la personne qui les lui avoit fournies. François Martin, docteur de Sorbonne, et alors gardien du couvent des Cordeliers de Caen, fut dans cette circonstance son correspondant le plus actif; et presque à chaque page, Huet cite une lettre de ce religieux. Dalembert dit en avoir vu une collection de plus de 500 écrites par ce père au prélat. (1) Ainsi, ce fut dans cette correspondance et dans celle de quelques hommes ins-

---

(1) Voyez l'éloge de Huet, par Dalembert, dans le Recueil des éloges des académiciens.

truits de notre ville, que les augmentations faites à la seconde édition des *Origines*, furent en grande partie puisées.

Malheureusement les documens qu'on adressa à l'évêque d'Avranches, ne furent pas toujours exacts, et il les admit souvent sans les avoir examinés avec l'œil de la critique. Ils produisirent même quelquefois dans son esprit, une incertitude qui l'empêcha de prendre une opinion dans les questions importantes, et il la décèle souvent par ces tournures de phrases qui lui sont familières : *on dit*, *on croit*, *on pense à Caen*, *etc.* Enfin il commit dans ses *Origines*, une faute que les érudits de nos jours se

plaignent avec raison de trouver dans ses autres ouvrages, je veux dire qu'il eut coutume de se former d'abord un système sur le sujet qu'il avoit à traiter, et d'y rapporter ensuite toutes les notions que ses études pouvoient lui procurer, tandis qu'il falloit agir en sens inverse, c'est-à-dire, examiner premièrement l'ensemble de ses recherches littéraires, et des renseignemens particuliers qu'on lui donnoit, pour en déduire ensuite des conséquences justes et lumineuses.(1) Ainsi,

---

(1) *Vir... opinionibus plurima superstruens parùm exploratè.* Heynii commentatio prima de Castoris epochis et populis qui imperium maris tenuisse dicuntur. Vol. 1, Commentaria Academ. Gottengensis.

il s'était persuadé que la paroisse Saint-Etienne étoit la ville de Caen primitive, et il rapporte à cette opinion absolument fausse, presque toutes ses autres idées; il force même le texte des anciens actes, pour leur faire corroborer le système qu'il avoit adopté.

Cette marche, suivie par le savant prélat nous forcera, dans le cours de cet ouvrage, de nous écarter quelquefois de son opinion : ce sera alors au lecteur de juger si nous sommes fondés dans la nôtre.

Après Huet, plusieurs hommes de lettres de notre ville essayèrent d'écrire sur le même sujet : mais ou ils abandonnèrent

leurs travaux, ou ils refusèrent de les publier. D'autres avant lui avoient déjà écrit sur notre histoire littéraire. Antoine Halley, dans son poëme intitulé: *Cadomus*, avoit célébré plusieurs des grands hommes de Caen. Le père Martin, dont nous avons parlé ci-dessus, publia ensuite son *Virorum Cadomensium doctrina illustrium, syllabus carmine recensitus*, et paya le même hommage aux savans de notre ville.

Après ces travaux des littérateurs qui nous ont précédés, nous nous considérons, en publiant cet ouvrage, comme un antiquaire qui parcourt des ruines déjà visitées par des hommes habiles, qui examine s'il les ont

observées avec sagacité, s'ils n'ont pas marché sur des monumens qu'ils n'ont pas connus, et si enfin ils ont eu des données suffisantes pour les bien apprécier. Nous devons convenir, en effet, que ceux qui avant nous ont écrit sur la ville de Caen, n'ont pas eu tous les renseignemens nécessaires pour approfondir différens points de notre histoire, et nous ne les avons pas nous-même, comme nous l'avons annoncé dans notre Prospectus.

Cependant, nous sommes dans une situation plus avantageuse : la révolution nous a ouvert les chartriers jusqu'alors impénétrables de nos Abbayes, et nos prédécesseurs n'ayant pu y pui-

ser des lumières qui les auroient éclairés sur beaucoup de points, il faut leur pardonner des conjectures hasardées, quand ils ne pouvoient avoir des notions positives. Les rôles normands leur étoient inconnus ; le trésor des chartes ne fut jamais ouvert pour eux ; enfin ils furent souvent privés des connoissances nécessaires pour écrire avec exactitude sur notre histoire, et pour en instruire les autres avec certitude.

10426863

# ESSAIS HISTORIQUES

SUR

# LA VILLE DE CAEN

ET

## SON ARRONDISSEMENT.

### DES ANCIENNES DÉNOMINATIONS DE CETTE VILLE.

QUAND une langue n'est pas fixée, les noms de lieu et les noms de famille varient comme la langue elle-même ; et quand ces noms ont été donnés dans l'origine par des peuples barbares, ils sont encore plus sujets à s'altérer dans les siècles suivans. De-là les variantes multipliées du nom de Caen depuis près de mille ans.

Le plus ancien titre qui fasse mention de

cette ville, est une Charte du duc de Normandie, Richard II, souscrite vers l'an 1015. (1) Ce Prince donne à l'Abbaye de Saint-Pierre de Chartres une maison située à Caen, et il appelle cette ville *Cadon.*

Son fils, Richard III, fixant le douaire de son épouse, Adèle de France, en 1026, le place en partie sur les revenus de son domaine de Caen, et il nomme cette ville *Cathim.* (2)

Hugues, évêque de Bayeux, faisant reconnoître devant l'échiquier, avant l'année 1037, les droits et les terres de son siége, usurpés pendant la minorité du duc Guillaume, y fait porter les églises de Caen, qu'il désigne par les mots *ecclesiæ de Cadun.* (3)

La Chronique Saxonne, composée dans les XI et XII^e. siècles, et imprimée par Gibson, en 1692, appelle Caen, tantôt *Cathum*, et tantôt *Cadum.* (4)

Les historiens du XII^e. siècle varient également dans leurs dénominations. Florent de Worcester dit *Cathum*, Henri de Huntingdon,

---

(1) Chart. Orig. in Bibl. Reg. Paris.
(2) Dacherii Specileg., vol. 7, p. 207.
(3) Chartul. Antiq. Eccles. Bajoc.
(4) Chron. Saxon. passim.

*Cahom,*

*Cahom*, et Robert, abbé du Mont-St.-Michel, *Cahem.* (1)

Les poëtes françois du même siècle ne sont pas plus d'accord : Robert Wace, qui composa dans notre ville son Histoire versifiée des ducs de Normandie, écrit indistinctement *Cahem*, *Chaem*, *Caem*, *Caam*, et *Caan*; et Benoît de Ste.-Maure, qui mit aussi en vers l'Histoire de nos ducs, et à la même époque, écrit ordinairement *Chaam* et *Caam.*

Enfin, dans les XIIIe. et XIVe. siècles, les variantes sont encore plus nombreuses dans les manuscrits et dans les actes publics : on y lit *Caem*, *Caam*, *Caame*, *Cham*, *Cam*, *Kame*, *Came*, *Cane* et *Kan.*

Bullet, dans ses *Mémoires sur la langue celtique*, rapportant les anciens noms de la ville de Caen, dit, *Cathim*, *Cathem*, *Cathum* et *Catheim.*

Les dénominations latines ne sont pas moins variées. On lit dans les auteurs et dans les chartes.

*Cathomum* et *Cadonum*
*Cadumus* et *Cadunum*

---

(1) *Floren. Wigorn. Chron. Passim. Hen. Huntingdon. Hist. rerum anglic. Passim.*
*Rob., abb. de Monte Chron. Passim.*

*Cademum* et *Cadenum*
*Cadomus* et *Cadomum*
*Cadamus* et *Cadamum*
*Cadomæ* et *Cadonæ*
*Camodum* et *Cadimum*
*Cardomum* et *Cadenrum*
*Camum* et *Canum*
Enfin *Cadomagus* et *Campodomus.*

Parmi les dénominations différentes que nous venons de rapporter, on voit que le *d* est quelquefois remplacé par le *th*. Mais ces lettres ayant la même valeur, dans la langue des Saxons et des anglo-Saxons, sont employées indistinctement, comme on peut s'en convaincre en lisant les divers ouvrages écrits dans la langue de ces peuples, qui s'établirent dans le pays que nous habitons, avant l'invasion des Normands.

Il faut aussi remarquer que les langues barbares, à mesure qu'elles s'établissent dans un pays, vont toujours en s'adoucissant. Par exemple, le *d* et le *th* ont fini par être supprimés dans le nom primitif de notre ville ; de *Cadomus* on fait Caen, comme de *Rodomus* on a fait *Rouen* ; de *Moduem* on a fait Mouen ; de *Letdrosa*, Lirose ; de *Modolium*, Moult ; de *Credolium*, Creuly, etc., etc., etc.

Arthur Dumoutier, auteur du *Neustria pia*, a laissé manuscrit un autre ouvrage intitulé *Neustria Christiana*, qu'on conserve à la bibliothèque du Roi à Paris. On voit dans ce dernier ouvrage que l'auteur donne à Caen le nom de *Portus Itius*. C'est le nom du port où Jules César s'embarqua l'an 53 avant J.-C., pour aller conquérir l'Angleterre. Mais on ne voit pas sur quelles autorités s'appuyoit cet écrivain, pour donner cet ancien nom à notre ville, parce qu'il n'en cite aucune. Cependant, la distance du *Portus Itius* à l'Angleterre, marquée dans les Commentaires de Jules César, est bien différente de la distance entre Caen et le rivage britannique, et cette différence doit seule faire rejeter l'opinion de l'auteur. Peut-être a-t-il regardé les prairies de Caen depuis la mer jusqu'au delà de Louvigny, comme une baie à laquelle le village d'If auroit donné son nom ; car cette paroisse est effectivement appelée *Itium*, *Icium*, *Izium*, et même *Itius* dans les anciens actes. On croira facilement que nos vastes prairies n'étoient qu'une baie à cette époque, puisque les fonds de sable trouvés à douze pieds de profondeur, lors de l'excavation du nouveau canal de l'Orne, ne permettent pas d'en douter. Mais les détails donnés par Jules César, et surtout la distance

de trente milles, ou dix lieues gauloises, du *Portus Itius* au rivage britannique, empêcheront toujours de donner ce nom à la ville de Caen, ou bien il y auroit eu deux *Portus Itius* sur les côtes de la Gaule septentrionale. La chose est possible, mais les anciens géographes ne mentionnent qu'un port de ce nom.



# DE QUELQUES OPINIONS,

## QUI DONNENT A NOTRE VILLE UNE ORIGINE FABULEUSE.

PArmi les différens systèmes sur la fondation de la ville de Caen, il en est qui ont été imaginés par les éthimologistes et les poëtes ; mais l'histoire et la critique les réprouvent. Les premiers ne s'occupent que des mots, et ne nous donnent souvent pas autre chose. Les seconds, persuadés que l'antique droit de la poésie est d'étendre partout son empire, imaginèrent que la vérité comme la fable, la chimère comme la réalité, étoient indistinctement de son domaine. Les uns et les autres embrassèrent donc très-avidement l'idée de la fondation de Caen par Cadmus. Mais le phénicien Cadmus faisant connoître les lettres aux Grecs 1519 ans avant J.-C., et venant ensuite fonder la ville de Caen, présente une absurdité si choquante, qu'il n'est pas même besoin de la démontrer. (1)

La fondation de Caen par Caius dut ensuite plaire bien davantage à ces auteurs, puis-

(1) *Topographia Galliæ de Merian, vol. 3.*

qu'alors ils expliquoient si facilement notre *Cadomus* par *Caii Domus.*

Mais cette explication, si heureuse en apparence, s'évanouit bientôt, quand on vient à examiner quel est ce Caius.

Les uns le nomment Caius Julius César. Mais le silence absolu de tous les géographes du haut et du bas empire, sur une ville fondée sur notre territoire par le premier empereur romain, et surtout le silence de Jules César lui-même dans ses Mémoires, commandent impérieusement aux partisans de ce prince, de ne pas prétendre ajouter à sa gloire par des récits mensongers et des faits controuvés.

Les autres disent que ce Caius étoit le sénéchal du roi Arthur, qui régnoit sur la Grande-Bretagne à la fin du V^e^. et au commencement du VI^e^. siècle : la fondation de Caen à cette époque paroît moins invraisemblable ; mais l'attribuer à cet autre Caius, c'est une fable dont il faut chercher l'origine.

Le premier auteur qui l'ait consignée dans ses ouvrages est Guillaume le Breton, qu'on appelle encore Guillaume l'Armorique. Dans un poëme latin, intitulé *Philippidos*, il a mis en vers les conquêtes de Philippe-Auguste, dont il étoit et le poëte et le chapelain, et lorsqu'il parle de la prise de Caen par ce prince, en

1204, il ne manque pas de relever l'importance de cette conquête ; il décrit la position agréable de cette ville, sa grandeur, qu'il compare à celle de Paris, la beauté de ses édifices, la richesse de son commerce et les avantages de son port ; mais il ajoute qu'elle avoit été fondée par Caius, sénéchal du roi Arthur, et qu'elle en avoit reçu son nom.

*Quam Kaius dapifer Arthuri condidit olìm,*
*Undè Domus Kaii pulchrè appellatur ab illo.* (1)

Mais lorsque Guillaume le Breton écrivoit ainsi, il y avoit 700 ans au moins qu'Arthur étoit mort. Cet auteur avoit-il trouvé des autorités pour attribuer la fondation de Caen à Caius, son sénéchal, ou l'avoit-il imaginée ?

Si le poëte n'est pas toujours tenu de dire le vrai, il faut au moins qu'il n'invente que des choses vraisemblables, suivant la maxime d'Horace.

*Ficta voluptatis causa sint proxima veris.* (1)

Nous pensons donc que Guillaume le Breton avoit trouvé ces détails dans d'autres ouvrages, et que, sans examen, il les avoit admis comme vrais.

---

(1) *Philip. lib. 8°.*
(2) *Horat. Ars Poëtic.*

Les *Gestes* du roi Arthur, et les exploits de ses compagnons d'armes, qu'on appelle *les Chevaliers de la Table Ronde*, avoient été imaginés plusieurs siècles avant Guillaume le Breton, par les Bardes ou poëtes de la Bretagne Armoricaine du moyen âge, et par conséquent ces *Gestes* avoient été écrits originairement en bas Breton. Gautier, archidiacre d'Oxford vers l'an 1120, en apporta une copie en Angleterre, et à la demande de Robert de Caen, comte de Glocester et baron de Creuly, Geffroy, archidiacre de Monmouth, en fit une traduction latine, sous le titre d'*Historia Britonum.*

Guillaume le Breton avoit vu, ou une copie en bas Breton, ou la traduction latine de Geffroy de Monmouth, et c'étoit là sûrement la source où il avoit puisé l'histoire fabuleuse de la fondation de Caen par Caius. En effet, dans les deux éditions latines de Geffroy de Monmouth, publiées par Badius Ascensius, en 1508 et 1517, on lit qu'Arthur, dans un combat contre l'empereur Lucius, perdit plusieurs généraux, et entre autres Bedver, duc de Neustrie, dont les Neustriens rapportèrent le corps à Bayeux, et l'enterrèrent dans un cimetière placé au midi et contre les murs de la ville.

Quant à Caius, continue Geffroy de Monmouth, il fut transporté à Caen, ville qu'il avoit fondée; il y mourut de ses blessures, et fut enterré au milieu d'une forêt, dans un couvent d'ermites qui n'étoit pas loin de la ville, avec tous les honneurs qui étoient dus à un comte d'Anjou: *Kaius autem ad Cadomum oppidum quod ipse construxerat graviter vulneratus asportatur, et paulò post eodem vulnere defunctus, in quodam nemore in cœnobio heremitarum qui ibidem non longè ab oppido erant, ut decuit Andegavensium ducem humatus fuit.* (1)

N'oublions pas cette qualité de *comte d'Anjou*, donnée à Caius, et déjà nous trouverons qu'il est absurde de faire fonder la ville de Caen par ce prince, précisément dans un pays où il ne régnoit pas, et qu'il n'avoit pas conquis. Mais il faut continuer de chercher la source de cette fable.

Lorsque la traduction latine de Geffroy de Monmouth avoit paru, dans le XII^e^. siècle, elle avoit fait beaucoup de bruit, et surtout en Angleterre. On pouvoit à peine se la procurer, et cette rareté décida Alfred de Beverley à en faire un abrégé vers l'an 1150, sous

---

(1) *Galf. Monemuthensis Historia Britonum.*

le titre de *Defloratio Historiæ Britonum*, ouvrage qui a été imprimé à Oxford, par Thomas Hearne, in-8°., en 1716.

Comme cet abréviateur dit dans sa préface qu'il a élagué tout ce qu'il y a de fabuleux dans l'ouvrage principal, on croit par-là même qu'il aura effacé la fabuleuse fondation de Caen par Caius, et que son abrégé ne contiendra que des faits exacts. Pas du tout : quand il est arrivé à la bataille d'Arthur, contre l'empereur Lucius, on voit avec surprise qu'il copie littéralement tout le récit de Geffroy de Monmouth sur le sénéchal Caius. Alors l'embarras redouble ; et, pour trouver la vérité, il faut avoir recours à la critique.

D'abord, comme nous l'avons observé, il est absurde de supposer qu'un prince fonde une ville dans un pays qui ne lui est pas soumis ; qu'un comte d'Anjou, blessé mortellement, ne se fasse pas transporter chez lui, et enfin qu'on l'enterre dans un couvent d'ermites situé dans une forêt près de la ville de Caen, où il n'y avoit ni forêt ni ermite.

Il faut donc qu'il y ait erreur dans les exemplaires imprimés, soit de Geffroy de Monmouth, soit d'Alfred de Beverley. Pour la trouver, nous avons deux moyens, qui sont

de consulter Robert Wace, et ensuite les exemplaires manuscrits de Geffroy de Monmouth.

D'abord, pendant qu'Alfred de Beverley faisoit son abrégé de l'Histoire des Bretons, Robert Wace en faisoit à Caen une traduction en vers françois, et elle parut en 1155, sous le titre de *Brut d'Angleterre :* c'est le premier des Romans de la Table Ronde. Or, loin de faire transporter Caius à Caen, après les blessures qu'il a reçues sur le champ de bataille, ce poëte dit qu'on le transporta et qu'on l'enterra près Chinon, ville qu'il avoit bâtie.

Enterrez fut en un bocage
Lez Chinun en un ermitage. (1)

Ainsi voilà deux villes différentes, et par conséquent Robert Wace, dans son manuscrit latin, lisoit Chinon, et non pas Caen. Voyons alors les autres manuscrits de l'ouvrage de Geffroy de Monmouth. J'en ai consulté jusqu'à treize exemplaires dans les différentes bibliothèques de Londres.

1°. Dans un premier manuscrit du roi d'Angleterre, dans un second de la bibliothèque

(1) Brut d'Angleterre.

Cottonienne, et dans deux autres de la bibliothèque Harleïenne, on ne trouve rien sur le transport de Bedver à Bayeux, ni de Caius à Caen, ni enfin sur la sépulture de ces paladins dans ces deux villes. Ainsi les copistes n'ont sûrement pas cru cette fable, et l'ont retranchée ; ou bien elle ne se trouvoit pas dans les manuscrits qu'ils ont transcrits.

2°. On trouve au contraire tous les détails sur Bedver et sur Caius, dans un manuscrit de la bibliothèque Cottonienne, et dans un autre de la bibliothèque du duc de Norfolk, et Caen y est rendu par *Cadomum.*

3°. Dans un troisième manuscrit de la bibliothèque Cotonienne, et dans deux autres de la bibliothèque Harleïenne, on trouve aussi les mêmes détails, et Caen y est traduit par *Camum* au lieu de *Cadomum.*

4°. Dans un second manuscrit du roi d'Angleterre, Caen est traduit par *Canum*, et dans un autre manuscrit Harleïen, par *Chanum.*

5°. Enfin, dans un troisième manuscrit du même prince, on lit *Chainum*, et dans un quatrième, *Kainum.*

Or, ces deux derniers manuscrits nous découvrent pleinement la source fabuleuse que nous cherchons. En effet, dans la phrase

*Caius vulneratus asportatur ad Chainum* ou *ad Kainum*, il faut traduire les deux derniers mots par *Chinon*, non par *Caen*. D'abord, c'est la traduction de Robert Wace, qui, écrivant dans cette dernière ville, devoit par conséquent en bien connoître l'origine, et qui, n'en parlant pas, prouve par-là même qu'il avoit un manuscrit conforme aux deux derniers dont nous venons de parler. Dailleurs, quoique l'ouvrage de Geffroy de Monmouth soit une histoire fabuleuse, il étoit cependant tout naturel que son auteur fit reporter Caius, comte d'Anjou, à Chinon, ville qui fit jadis partie de cette province, et il eût été hors les convenances de faire enterrer ce prince ailleurs que dans ses états.

Ainsi il est évident que la fabuleuse fondation de Caen par Caius, sénéchal du roi Arthur, doit son origine à l'impéritie des copistes, qui, confondant l'i et l'n dans le mot *Chainum* ou *Kainum*, ont lu et écrit *Chamum* et *Kamum*; que d'autres copistes ne trouvant pas que ces derniers mots fussent latins, ont corrigé le texte et écrit *Cadomum*, et que d'autres enfin ont jugé à propos de supprimer tout le passage.

On voit par-là combien il est facile de commettre une erreur en fait d'histoire, avec

quelle facilité elle se propage, comment elle s'accrédite par le laps du temps, et combien il est souvent difficile d'en trouver la source, quand elle remonte à des époques aussi éloignées.



# DE QUELQUES AUTRES OPINIONS

## SUR LA FONDATION DE CAEN, ET DE CELLE QUI PAROÎT LA PLUS PROBABLE.

Après avoir dévoilé l'erreur, il convient de chercher la vérité, et puisque nous avons prouvé ce que Caen n'étoit pas, occupons-nous à découvrir ce qu'il fut, et par conséquent son origine. Mais c'est une tâche difficile : ces recherches ont souvent été faites par les érudits de notre ville, et elles ont toujours été infructueuses par le défaut de monumens. En effet, les invasions multipliées des Normands dans les IX^e^. et X^e^. siècles, nous dérobèrent ceux qui pouvoient nous instruire sur notre histoire primitive. (1) Les guerres étrangères et celles de religion, nous enlevèrent ensuite les sources où nous aurions peut-être encore puisé quelques lumières. Enfin la révolution est arrivée, et comme un torrent qui renverse tout, elle a couvert par de nouvelles ruines les antiques débris qui nous restoient, et elle nous a jetés sur plusieurs points dans des té-

(1) *Oderic. Vital. Hist.* p. 613.

nèbres encore plus épaisses que celles qui environnoient les savans qui nous précédèrent.

Il faut donc aborder de nouveau la question, et, comme nous l'avons déjà dit, nous comparer à un antiquaire qui parcourt des ruines déjà plusieurs fois observées par des hommes instruits, qui considère de nouveau ce qu'ils ont examiné, et qui dans sa route cherche s'il n'est point des monumens sur lesquels ils ont marché sans les apercevoir, ou sans en connoître le prix.

D'abord, Guillaume le Conquérant, dans une charte de l'an 1082, pour l'Abbaye de Sainte-Trinité, dit qu'il a fondé ce monastère *dans un lieu que les anciens ont appelé Caen*, et dans la charte de fondation de la même abbaye en 1066, il dit qu'elle est établie *dans un lieu auquel ses habitans ont donné l'ancien nom de Caen.* Cette ville marquoit donc déjà dans le XI^e^. siècle par son ancienneté. (1)

En l'année 1026, le duc Richard III épousant la princesse Adèle de France, assure en

---

(1) In territorio quod ab antiquis Cadomum appellatur. *Neustria pia*, p. 658. In loco, qui Cadomum prisco ab incolis nuncupatur nomine. *Chartul. Ste.-Trin. Cadom.* et *Gallia Christiana*, vol. XI, col. 59.

partie

partie son douaire sur le domaine de la ville de Caen, sur ses églises, ses vignobles, son marché, sa douane et son port. Cette ville avoit donc déjà une assez grande étendue. (1)

En l'année 1024, le duc Richard II donne à l'abbaye de Saint-Vandrille, la dîme de la foire du Pré, et comme cette foire duroit huit jours, il falloit que la ville eût eu plus anciennement une existence importante dans l'ordre politique, pour qu'on y eût formé un pareil établissement. (2)

En l'année 1006, le même duc donne à l'abbaye de Fécamp la dîme des revenus de la douane de Caen, et une habitation dans la même ville: il y avoit donc alors chez nous un commerce de quelque importance. (3)

En l'année 944, Bernard le Danois remontre à Louis d'Outremer, que la justice comme la politique s'opposent à ce qu'il enlève la Nor-

---

(1) Villam quæ dicitur Cathim super fluvium Olnæ, circùmquaque cum ecclesiis, vineis, pratis, molendinis, cum foro, telonio et portu et omnibus appendiciis suis. *Dacherii specilegium*, vol. I.

(2) Apud Cadomum unum hospitem et decimam nundinarum de prato. *Neustria pia*, p. 166.

(3) Do et decimas thelonei de burgo qui dicitur Cadomus et unum hospitium. *Neustria pia*, p. 217.

mandie au duc Richard Ier., encore mineur, et plus encore à ce qu'il cède à Hugues le Grand, père de Hugues Capet, notre basse province, où il y a des villes riches et populeuses, et parmi elles, il nomme Caen. Cette ville existoit donc en 944. (1)

Nous ne nous appuierons pas sur le témoignage de notre historien Charles de Bourgueville, sieur de Bras, qui prétend avoir vu le nom de Caen dans une Coutume de Normandie, écrite du temps de Rollon, notre premier duc, c'est-à-dire, de 912 à 930 : cet auteur n'étoit pas assez connoisseur en manuscrits, pour croire à son témoignage. D'ailleurs, une coutume écrite du temps de Rollon, est une absurdité. Les premiers Normands admirent certainement des principes de droit pour régir le pays qu'ils avoient conquis, mais ce fut successivement qu'ils les établirent, ce fut l'usage qui les consacra, ce fut le temps qui les conserva sous le nom de *Coutume*. Aussi les bibliothèques publiques n'en possèdent pas de manuscrite avant la fin du XIIIe. siècle, et encore cette antiquité pourroit être contestée.

---

(1) *Chron. Norm.*

Nous rejetons également le témoignage de Gilles de Bry, historien du Perche, et celui du père Bessin, qui a publié la collection des Conciles de Normandie ; l'un et l'autre parlent d'un Concile tenu à Caen, l'an 662 de J. C. Le fait est possible : nous avons des Conciles tenus dans des lieux qui sont encore aujourd'hui peu marquans, et Caen pouvoit n'être pas autre chose à cette époque. Mais comme ces deux historiens ne citent aucune autorité, nous avons peine à croire un fait aussi ancien, quand il n'est attesté que par deux auteurs modernes.

Dom Jean de Baillehache, prieur de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, nous a laissé une Histoire de ce monastère. (1) Dom Blanchard, religieux du même ordre, a écrit beaucoup plus amplement sur le même sujet. Mais les ouvrages de ces deux écrivains, originaires de notre ville, sont restés inédits. On y lit qu'il y avoit sur l'emplacement primitif de l'abbaye, *une ancienne et notable chapelle dédiée au premier martyr, avec un manoir où mourut le roi Clotaire IV, vers l'an* 719 *ou* 720, *et que son corps fut transporté à Choisy*. Mais ce

(1) *Bibl. Reg. Paris*, nº. 7481.

Clotaire IV fut une espèce de mannequin que Charles Martel mit pendant quelques instans à la place du Roi légitime qu'il rétablit ensuite, et, comme il a été inconnu à beaucoup d'historiens, les détails donnés par nos deux religieux, quoique tirés des archives de leur monastère, comme ils l'affirment, ne nous offrent pas une garantie suffisante pour les faire valoir; non pas que nous voulions les révoquer en doute; nous croyons même que Caen existoit avant cette époque, mais nous voulons d'autres autorités pour le prouver.

Ainsi, au-delà de l'an 944, point de témoignage authentique qui fasse mention de Caen. Alors il faut se livrer aux systèmes sur l'origine de cette ville; nous en avons trois. Le premier attribue la fondation de Caen aux Normands; le second aux Saxons; le troisième nous fait remonter aux *Cadetes*, peuples mentionnés par Jules César.

Pour juger sainement au milieu de sentimens si opposés, consultons les faits, les lieux et l'expérience.

Charles le Simple céda la Normandie à Rollon, notre premier duc, en 912; de cette année à celle de 944, où nous avons vu que Caen existoit, il y a 32 ans. C'est donc vraiment dans l'intervalle de ce dernier nombre

d'années qu'il faut placer la fondation de Caen, si cette ville est effectivement l'ouvrage des Normands. Mais alors comment les historiens de cette province, écrivant dans les XI^e. et XII^e. siècles, ont-ils gardé le silence sur un fait aussi récent pour eux, et aussi important pour la gloire de nos ducs, dont ils écrivoient l'histoire ? Comment le duc Guillaume a-t-il pu, dans ses chartes précitées, appeler Caen *une ville ancienne*, quand, dans le système que nous exposons, elle avoit à peine cent cinquante ans d'existence, et surtout quand ce prince ne pouvoit pas ignorer qu'elle la devoit à ses ancêtres ? Disons donc que le silence de nos historiens, et la qualification donnée par le duc Guillaume à notre ville, démontrent évidemment la fausseté de la première opinion.

Celle qui nous fait descendre des *Cadetes* n'est pas mieux fondée. Jules César est le seul historien qui ait nommé ces peuples, et rien ne prouve qu'ils aient habité notre territoire. Mais si César les nomme, Pline, Ptolomée, Strabon, Pomponius Mela, l'Itinéraire d'Antonin, la Notice de l'Empire, en un mot, tous les géographes Grecs et Latins du haut et du bas Empire, n'en ont fait aucune mention. Les géographes modernes les ont bien placés parmi

les peuples Armoriques, mais dont la position est inconnue; et si Caen étoit leur ouvrage, comment tous les géographes anciens ont ils gardé le silence sur cette ville? D'ailleurs, si la critique reconnoît aujourd'hui que le mot *Cadetes*, qui se trouve dans quelques éditions anciennes de Strabon, est une erreur qu'il faut corriger en lisant *Caletes*, qui garantira que la même faute ne s'est pas glissée dans Jules César? Par ces motifs, nous refusons de nous croire descendans des *Cadetes*.

La troisième opinion, qui nous fait venir des Saxons, nous paroît très-probable. D'abord, comme nous l'avons dit, interrogeons les faits.

Il est inutile de rapporter ici les diverses invasions des peuples du Nord, sur les différentes provinces de l'Empire Romain : il est reconnu que depuis le III^e^. jusqu'au VI^e^. siècle, ces peuples les envahirent et les dévastèrent; mais bornons-nous à celles des Saxons sur notre contrée dans le même intervalle.

Vers l'année 286, ils commencèrent à infester les côtes de la Gaule septentrionale. En vain pour arrêter leurs incursions, Dioclétien établit Carausius avec une flotte, à Boulogne : les efforts mal dirigés de ce général,

furent inutiles; les Saxons continuèrent leurs pirateries pendant le reste du IIIe. siècle et la moitié du suivant; mais pendant l'autre moitié, ils formèrent des établissemens si nombreux dans notre pays, qu'ils lui donnèrent leur nom, et dans la *Notice de l'Empire*, écrite sous Honorius et Arcadius, c'est-à-dire entre les années 395 et 409, toute notre côte est appelée *le rivage Saxon*, *(littus Saxonicum.)*

On voit qu'à cette époque les empereurs Romains étoient encore maîtres du pays, qu'ils y avoient des garnisons et des administrations civiles. Pitiscus dit même qu'on a des monnoies de l'empereur Honorius, sur lesquelles on lit : *Kad. p. s.*, et d'après d'autres auteurs versés dans la science des médailles il explique ces abréviations, en lisant : *Kadomi pecunia signata*, monnoie frappée à Caen. (1) S'il étoit prouvé que c'est-là le vrai sens de l'inscription, et qu'on ne peut la lire autrement, on pourroit faire remonter la fondation de Caen au-delà de l'année 423, où mourut Honorius; on ne seroit pas même fondé à combattre cette opinion, en disant que la Notice de l'Empire ne parle pas de cette ville,

---

(1) *Pitisci Lexicon antiquitatum Romanorum, verbo Cadomus.*

parce qu'elle ne mentionne que les cités où les Romains avoient des garnisons ou des administrations supérieures ; enfin, il est beaucoup d'autres villes dont elle ne parle pas, et qui cependant existoient à cette époque. Mais l'explication donnée par Pitiscus, peut bien n'être qu'une conjecture, et dans ce cas, la critique nous défend de nous y arrêter, malgré le grand jour qu'elle pourroit jeter sur l'origine de notre ville, si elle étoit fondée.

Quoiqu'il en soit, trop foibles pour repousser les Saxons, les empereurs Romains, dont le trône s'ébranloit journellement, les laissèrent continuer leur piraterie. Sidonius Appollinaris, auteur contemporain, dit qu'ils venoient de la mer du Nord et de la Baltique sur des bateaux d'osier, enveloppés de peaux cousues ensemble, et que c'étoit un jeu pour eux de parcourir les mers sur ces frèles machines que les Latins appelèrent *Carabus* et *Carabinus*. (1) Enfin en l'année 497, les Saxons, maîtres de notre pays, se soulevèrent contre les empereurs Romains, et reconnurent l'autorité de Clovis.

Pendant tout ce temps-là et durant la pre-

---

(1) *Sidonii epist.*

mière moitié du VI^e. siècle, d'autres peuples du Nord, les Angles, les Jutes, et même de nouvelles peuplades Saxonnes fondent sur la Grande-Bretagne, s'en emparent et la morcellent en petits états, qu'on appela l'*Heptarchie*. La multitude de ces peuples est si nombreuse, que l'île en est surchargée. Le trouble et le carnage qu'occasionnent ces hordes trop populeuses, font refluer sur nos côtes des colonies de Saxons; elles arrivent avec femmes et enfans, et les dernières irruptions ne finissent, suivant l'historien Procope, que vers l'année 550. (1)

Mais toutes ces peuplades arrivant comme des barbares, commirent beaucoup de ravages. C'est à elles qu'il faut attribuer la destruction de l'ancienne ville des Lexoviens, appelée *Neomagus*, de celle des *Viducasses*, située sur l'emplacement de la commune de Vieux, que les uns appellent *Arægenus*, et les autres *Angustodurum*, et enfin de celle des Unelliens, qu'on appeloit *Alauna*, et dont il reste des ruines près Valognes.

Mais, après avoir tout détruit, les Saxons voulant se fixér dans notre pays, durent de

---

(1) *Procop. de bello gothico, lib. 4, cap. 20.*

préférence s'établir sur le bord de la mer, élément qui leur étoit familier, et même nécessaire pour leur piraterie. Aussi l'historien Procope dit qu'ils s'y établirent comme pêcheurs, comme laboureurs et comme marchands trafiquant avec l'Angleterre : la côte, dit-il, est couverte d'habitations, parce que les François ont cédé des terres incultes aux Saxons, et les ont exemptés d'impôts. (1) Ces nouveaux colons durent ensuite se fixer plus avant dans les terres, mais surtout sur le bord des rivières qui pouvoient les conduirent facilement à la mer.

Mais en affluant ainsi sur les côtes de la Gaule septentrionale, il y eut des positions qui leur plurent davantage, et où ils se fixèrent. Ainsi, consultons les lieux.

Le poëte Fortunat, vivant à la fin du VI^e^. siècle, écrit à Félix, évêque de Nantes, et le félicite d'avoir converti à la foi les Saxons de son diocèse. Une colonie Saxonne s'étoit donc établie vers l'embouchure de la Loire. (2)

Grégoire de Tours parle des Saxons du Bessin ; selon cet historien, ils étoient si nombreux, qu'ils fournirent une partie de l'armée

---

(1) *Procop. ibid.*
(2) *Fortun. Opera.*

de Chilpéric, en l'année 578; et en 590, ils composèrent une partie de celle de Frédégonde, contre le roi Gontran. (1) Des colonies Saxonnes s'étoient donc établies dans le Bessin, et encore ès années 843 et 853, une partie du diocèse de Bayeux est appelée *Otlingua Saxonia* dans les capitulaires de Charles le Chauve, c'est-à-dire littéralement *la petite possession Saxonne*, ou *la petite Saxe.* Les même capitulaires parlent d'une autre *Otlingua*, et toujours dans le même diocèse, mais ils l'appellent *Otlingua Harduini*; nous pensons que ces deux cantons doivent être placés ainsi qu'il suit : l'*Otlingua Saxonia* entre la Dive et l'Orne, et l'*Otlingua Harduini* entre l'Orne et la Seulle. Mais il faut remarquer que nos vieux historiens François, parlant des Saxons de notre pays, les appellent *les Sesnes du Bessin. (Saxones Bajocassini.)*

Que l'emplacement de Caen soit devenu le point de communication entre les deux *Otlingua*, et qu'une colonie Saxonne s'y soit établie, c'est un fait qui semble plus que probable.

Comme nous l'avons déjà vu, Caen est ap-

---

(1) *Grég. Turon. Hist. libr. 5°. et 10°.*

pelé *Cathim*, *Cathem* et *Cathom*. Or, que ces noms primitifs ayent été tirés de la langue Saxonne, c'est une vérité dont on peut facilement se convaincre en lisant la *Cronique Saxonne* et le *Dictionnaire Saxonico-Gothique* de Lye, édition de Meaning, imprimé à Londres, en 1772, en 2 vol. in-fol.

Mais si le nom de notre ville est primitivement Saxon, on peut en conclure non-seulement qu'il lui a été donné par des Saxons, mais encore qu'ils ont fondé notre ville; car les villes ne reçoivent ordinairement leurs premiers noms que de leur fondateur.

Dailleurs, nous avons vu que le duc Guillaume, dans la charte de fondation de l'abbaye de Sainte-Trinité, en 1066, dit que ce monastère est fondé dans un lieu auquel ses habitans ont donné l'*ancien nom de Caen*.

Ce n'est donc ni un prince, ni un chef quelconque, mais une société, une colonie qui en se rassemblant en masse sur notre territoire, lui a donné le nom qu'il porte. Enfin en 1083, le duc Guillaume déterminant les limites du territoire de l'abbaye de Sainte-Trinité, dit que la ligne qu'il désigne pour les fixer, passera par la maison du Saxon du côté de la rivière: *Per Domum Saxonis versus*

*aquam*. (1) Il y avoit donc encore à Caen à cette époque, des familles qu'on reconnoisoit descendre des premiers habitans de cette ville. Mais la souche Saxonne se reconnoît bien davantage dans nos campagnes, lorsqu'on parcourt les registres des tabellions de Caen, de Ste.-Paix, de Douvres, d'Oistreham et de Bernières des XIVe. et XVe. siècles : on y voit que depuis Vaucelles jusqu'à Sallenelles, et depuis Caen jusqu'à Bernières, les communes des deux rives de l'Orne et celles des côtes de la Mer sont remplies de familles du nom de *le Sesne* ou *le Cesne :* dénomination qui, dans notre vieil langage, est équivalente à celle de *Saxon*.

Il y avoit donc à Caen et dans les communes environnantes, des familles qu'aux époques ci-dessus indiquées, on reconnoissoit encore comme descendues des Saxons, qui avoient antérieurement envahi notre pays, puisqu'elles conservoient le nom primitif de la contrée d'où elles étoient sorties.

Que Caen donc, simple village sans doute à la fin du Ve. siècle, ait ensuite pris un accroissement considérable dans le VIe,, c'est

---

(1) *Chartul. St.-Steph. Gallia Christiana, vol. XI, col. 75.*

un fait dont les événemens du VII^e. siècle semblent ne pas permettre de douter.

Les Saxons de l'Angleterre furent plus de 150 ans sans se convertir au Christianisme. Il dut en être de même de ceux du Bessin. Chez les nations policées, la religion se présentant en vainqueur, avoit subjugué jusqu'au trône des Césars. Mais chez les nations barbares, elle dut se présenter en suppliant, et être long-temps rebutée. Comment en effet persuader la foi, la patience, l'humilité et la justice à des nations pirates, qui n'avoient pas même l'idée de ces vertus ? Pendant trente ans, les Saxons de l'Allemagne se laissèrent exterminer par Charlemagne, plutôt que de changer de religion. Ceux de l'Angleterre ne commencèrent à se convertir qu'en l'année 597, par le zèle apostolique des missionnaires envoyés par St. Grégoire le Grand. Voyons quel fut l'apôtre de ceux du Bessin.

Je lis, disoit, il y a 250 ans, Robert Cenalis, d'abord chanoine de Bayeux, et ensuite évêque d'Avranches, je lis que St. Regnobert a fondé quatre églises à Caen, savoir, Saint-Sauveur, Notre-Dame, Saint-Pierre et Saint-Jean. (1) Observons ici qu'on ne fonde ordi-

---

(1) *Rob. Cenalis gallica hist. fol. 156.*

nairement des églises que dans un lieu où il n'y en a pas, et qu'on n'en établit pas quatre à la fois, si ce lieu n'est pas déjà très-peuplé. M. de Bras attribue également la fondation de ces paroisses à St. Regnobert, et M. Huet lui-même convient que par une tradition généralement reçue à Caen, elle lui a toujours été attribuée. (1)

Cependant le prélat rejette et la tradition et les auteurs qui l'attestent; il ne fait aucun cas des antiques inscriptions placées dans l'église de Notre-Dame et qui certifioient que vers l'an 660, St. Ouen faisant la Translation des reliques de St. Marcou, s'étoit reposé dans cette église. Mais les raisons du prélat sont basées sur un fait qu'il croyoit vrai, et que la critique démontre aujourd'hui absolument faux. Il prétend que St. Regnobert, successeur immédiat de St. Exupère, 1^er^. évêque de Bayeux, a vécu dans les III^e^. et IV^e^. siècles; qu'à cette époque la ville de Caen n'exis-

---

(1) Nous devons observer ici que M. de Bras a ajouté au texte de Robert Cenalis, en attribuant la fondation de l'église Saint-Etienne à St. Regnobert, et que M. Huet a changé le texte du même auteur, en substituant l'église de Saint-Etienne à celle de Saint-Jean, méprise qui a eu lieu sans doute parce que le savant prélat citoit de mémoire.

toit pas, et conséquemment que St. Regnobert n'a pu y fonder les Eglises que nous venons de citer. Mais les Bollandistes, Baillet, Mabillon, l'abbé le Beuf, les auteurs du *Gallia Christiana*, en un mot tous les agiographes les plus instruits, ont prouvé que St. Regnobert n'a été évêque de Bayeux qu'en 620, qu'il a souscrit à plusieurs Conciles dont nous avons les actes, et qu'enfin il mourut vers l'année 666.

Opposera-t-on la Liturgie de l'Eglise de Bayeux? Mais que peut une légende erronée contre des actes authentiques, contre les lumières des critiques les plus judicieux? D'ailleurs, le nom de St. Regnobert n'est pas latin, mais tudesque, et conséquemment il appartient à un siècle postérieur à l'établissement des Saxons dans nos contrées. Enfin, quand M. Huet reconnoît que par une tradition constamment reçue à Caen, la fondation des quatre paroisses précitées, a toujours été attribuée à St. Regnobert, il eût dû aussi reconnoître qu'une tradition qui traverse tant de siècles, est d'autant plus respectable, que le temps n'a pu la détruire. Les événemens marquans, et surtout les événemens religieux, ne s'effacent jamais de la mémoire des peuples; les dates peuvent s'altérer, mais le fait

principal

principal reste. Alors c'est à la critique de restituer les premières, et de confirmer par là même le dernier.

Si par ignorance ou par préjugé l'on vouloit encore contester à St. Regnobert le titre d'apôtre des Saxons de son diocèse, il faut dire aux adversaires : les Saxons de l'Angleterre ne se soumirent à la foi qu'en 597 ; le pape St. Grégoire le Grand, fut obligé de leur envoyer des missionnaires pour les convertir ; dites-nous donc qui a fait embrasser l'Evangile à ceux du Bessin ? On n'y croit que quand on l'a entendu prêcher. Alors, quel a été leur premier apôtre ? Qu'on nous dise ensuite comment le patronage de toutes les églises de Caen, appartenoit dans l'onzième siècle à l'église de Bayeux, et appliquons ici la maxime de droit, que le patronage n'est acquis que lorsqu'on peut opposer *dos*, *ædificatio*, *fundus*. Les évêques de Bayeux avoient donc dans l'origine fondé les Eglises de Caen, pour avoir ainsi possédé leur patronage, et nous aurons même occasion de prouver, qu'ils ne firent pas seulement élever nos premiers temples, mais encore que la ville elle-même ne fut bâtie que sur des fonds qui leur appartenoient en grande partie.

Mais si, comme nous l'avons dit, le nom

de Caen fut primitivement Saxon, les Saxons qui fondèrent cette ville, durent y laisser d'autres traces de leur langage.

Aussi trouvons-nous que le nom de la rue de Geole fut primitivement *Catehoule* ou *Holegate*, c'est-à-dire le *Chemin creux*, puisqu'il est formé à même la montagne du Château coupée à pic dans cette partie. On trouve ensuite la *Gémare*, le *pont* et *la chaussée de Berendal*, et St. Pierre lui-même appelé *St-Pierre de Darnetal*, et son pont le *pont de Darnetal* : dénominations toutes prises dans la langue Saxonne et qui semblent prouver notre origine.

Nous trouverons bien d'autres preuves, si nous considérons que les noms de la plupart des communes qui nous environnent, sont également Saxons, comme Cabourg, Bures, Oistreham, Douvres, Bernières, Rye, Ver, etc. Il y a plus encore, c'est que sur la côte de l'Angleterre opposée à la nôtre, les Saxons formèrent des établissemens qui ont absolument les mêmes noms que la plupart de nos communes ; ainsi, la Grande-Bretagne a comme nous Ros, Bray, Granton, Oistreham, Douvres, Ver, Rye, etc., avec cette différence cependant que dans cette île, plusieurs de ces lieux sont devenus des villes, tandis que

chez nous ils sont restés des bourgs ou des villages. Nous ne finirions pas, si nous examinions ensuite les noms de diverses localités conservés dans les campagnes qui nous environnent : nous verrions ces chemins creux qu'on appelle *Houlegate* (1); ces maisons placées sur l'arc que décrit un vallon ou une rivière et qu'on appelle *le Bout*, en Saxon *Bow* (2); ces habitations isolées sur le bord d'une route et qu'on nomme *Bijude* (3); ces eaux qui sourdent quelquefois dans nos campagnes, qui forment des ruisseaux dont le cours s'arrête ensuite subitement et qu'on nomme *Vitoüard*, en Saxon *White Water* (4); ce vin *Huet* de notre pays, en Saxon *Wine White* (5); ce chemin de la coline que nous appelons *Clopée*, qu'on nommoit plus anciennement *Clopel*, en Saxon *Cludpæd* (6); ces clos, ces

---

(1) Les *Houlgates* à Caen, à Hérouville, à Grainville, à Cormelles, etc.

(2) Le *Bout Varin*, à Douvres; le *Bout Millet*, à Anisy; le *Bout de Bas*, à Eterville, etc.

(3) La *Bijude* de Cambes, la *Bijude* de Préaux, etc. lieu de repos où l'on pouvoit s'arrêter et se rafraîchir, auberge.

(4) Le *Vitoüard* ou Viterel de Calix, d'Hérouville, de Mathieu, de Douvres, du vieux Cairon, etc.

(5) Vin Huet, vin Blanc, vin d'Argences.

(6) *Clopée* à Mondeville, chemin de la coline.

métairies entourées de plantations, isolées dans les plaines et qu'on nomme les *Cruptes*, en Saxon *Cropt* (1). Mais nous en avons dit assez, pour prouver que sur le territoire de Caen et des environs, on trouve à chaque pas des traces des colonies Saxonnes qui envahirent notre pays et qui s'y fixèrent (2).

Enfin, consultons les mœurs et les usages. Il est assez difficile de constater ceux des Saxons, parce qu'en se familiarisant avec les indigènes, ils finirent par se civiliser, et prirent leurs lois, leur Religion et leurs habitudes.

Mais, il est d'abord des usages et des mœurs qu'ils ont dû en quelque sorte imprimer sur notre sol, et qui par conséquent sont ineffaçables. Ainsi ils s'établissoient ordinairement sur des hauteurs, et nous prouverons par la suite, qu'ils se fixèrent d'abord sur l'emplacement du château de Caen, et que c'est là qu'il faut chercher la ville primitive. Ensuite, ils avoient coutume de creuser des souterrains, pour y placer en cas de guerre,

---

(1) Les *Cruptes* ou *Croultes* de Saint-Martin de Caen, de Marcelet, de Longueval, etc.

(2) Voyez tous ces noms et beaucoup d'autres, dans le Dictionnaire Anglo-Saxon de Lye.

leursfemmes, leurs enfans, leur bétail, et tout ce qui composoit leur propriété mobilière. Or, les côteaux qui longent la gauche de l'Orne dans Calix et Hérouville, et le Château de Caen lui-même, sont remplis de souterrains dont la profondeur est inconnue, et dans lesquels les Saxons avoient coutume de creuser des puits.

Il est ensuite d'autres usages que le temps altère, mais qu'il n'anéantit pas entièrement : parcourez la ville de Caen la veille de Noël, voyez l'adolescence se promenant le soir avec des torches et des flambeaux allumés; voyez même l'enfance la lanterne à la main, et entendez l'une et l'autre chanter *adieu*, *Noël*. D'abord, n'allez pas croire que c'est en l'honneur de la fête que l'Eglise va célébrer cette même nuit : on ne chante pas *adieu*, *Noël*, quand Noël n'est pas encore arrivé. Cherchez ensuite pourquoi cet usage particulier à la ville de Caen, n'existe pas dans les villes qui nous environnent. Vous ne trouverez de réponse satisfaisante qu'en recourant aux usages des Saxons. Le vénérable Bede, qui avoit vécu avec ceux de l'Angleterre, dit que ces peuples encore païens, ne commençoient leur année civile que le 8 des Calendes de janvier, c'est-à-dire la nuit du 24 au 25 dé-

cembre, et qu'ils appeloient cette nuit *la nuit mère (mædrenack)*, ou la mère des autres nuits, parce que comme le rapporte Tacite, ils suivoient l'usage des peuples du Nord, en comptant par nuits et non pas par jours (1). Delà, dit le vénérable Bede, cette nuit, devenue sainte aujourd'hui pour nous qui célébrons la naissance du Fils de Dieu, étoit consacrée par eux à célébrer la fin de l'année expirante, le commencement de la nouvelle, et enfin le solstice d'hiver ou le retour du Soleil (2). Aussi le savant Brand, dans ses *Antiquités populaires de l'Angleterre*, ne balance pas à attribuer aux Anglo-Saxons, l'usage des chandelles de Noël, encore observé aujourd'hui dans plusieurs Comtés de cette île (3).

Enfin, Trithème, dans sa Chronique, rapporte que les Saxons de l'Allemagne avoient même après leur conversion au Christianisme, conservé l'usage de passer cette nuit à chanter et à danser : *In Saxoniâ quoque mo-*

---

(1) *Tacite, de Moribus Germanor.*

(2) *Bed. lib. de ratione temp. cap. 13.*

(3) *Brand's, Observations on popular antiquities*, p. 164.

*ris olim fuit hâc nocte saltare et cantare.* (1)

Au reste, on peut consulter le chapitre 21 des *origines de Caen*, par M. Huet, et voir combien de noms de lieu et de termes Anglo-Saxons, sont encore conservés parmi nous.

Après ces préliminaires, nous déclarons suivre le sentiment qui attribue l'origine de Caen aux Saxons, parce qu'il nous semble le mieux appuyé et par conséquent le plus probable.

---

(1) *Videas Hospinianum de origine festorum Christianorum*, vol. I. p. 160.



# DE L'ANCIEN TERRITOIRE DE CAEN.

Si nous voulions nous reporter à des époques antérieures à celle de l'invasion des Saxons sur notre territoire, pour en déterminer l'état topographique, nous serions très-embarrassés, puisque nous marcherions sans guide. En partant même de l'ère Saxonne dans notre pays, nous trouverons encore des difficultés que la seule inspection du terrain nous empêchera de résoudre.

En effet, les prairies depuis Oistreham jusqu'au Bac d'Athis, furent dans l'origine une baie où la mer s'avançoit pendant quatre lieues dans les terres. Les pirogues trouvées à la profondeur de 18 à 20 pieds, lors de la confection du nouveau canal de l'Orne, depuis Caen jusqu'à Mondeville ; les ossemens humains recouverts par ces pirogues, et imprégnés comme elles d'un sable gris sur lequel elles reposoient, annoncent dans notre contrée l'ignorance des arts et l'état sauvage de ses premiers habitans. Ensuite des débris de vaisseaux naufragés, des vases romains, et des médailles d'Antonin Pie, trouvés lors des mêmes fouilles à la profondeur de 13 et 14

pieds, démontrent bien un état de civilisation, mais toujours une baie dans nos prairies. (1)

Alors à quelle époque les atterrissemens produits par l'embouchure de l'Orne, par les végétaux charriés par ce fleuve ou qu'on y précipita, et enfin par les sables et les débris apportés par la mer dans la baie, ont ils fini par la remplir en tout ou en partie ? Les Saxons la trouvèrent-ils déjà comblée, ou eurent-ils encore à la traverser par eau, depuis le côteau où est situé le Château, jusqu'à celui de Vaucelles ? Enfin, quand fut établie la chaussée qui, depuis Saint-Pierre jusqu'à Vaucelles, dut unir le Bessin à l'Hiémois, et préparer la rue actuelle de Saint-Jean ? Depuis l'ouverture du nouveau canal de l'Orne, en 1781, toutes ces questions ont été très-agitées par les érudits et les naturalistes de notre ville ; un d'eux surtout, dans un Mémoire intéressant sur les fouilles et les découvertes faites dans le bassin du nouveau canal, a prétendu, d'après des époques qu'il a fixées, démontrer que le terrain de la prairie s'élève d'un demi-pied par siècle. D'a-

---

(1) Antonin Pie régna l'an 136 de J. C., et mourut en 161.

près cette base, M. de la Prise a conclu que ce n'a été que sous le règne de Charles le Chauve, qu'on a pu trouver dans la baie un terrain assez ferme pour y former la chaussée de la rue St.-Jean, que nos anciens titres appellent *via Oximensis*, la voie ou la route de l'Hiémois, et des actes plus récents, *la rue Humoise*.

Comme ces questions tiennent plus à la géologie qu'à l'histoire, nous n'entreprendrons pas de les décider ; nous dirons seulement que la base dont est parti le savant académicien pour établir l'accroissement périodique du terrain dans la prairie de Caen, nous paroît inexacte. En effet, il raisonne d'après les atterrissemens formés sur trois chaussées qui ont traversé jadis cette prairie, et dont Huet a prétendu fixer l'origine et l'usage. Mais le prélat lui-même n'a raisonné que d'après les opinions des uns et des autres, et non d'après des actes et des témoignages authentiques. Alors peut-on calculer avec justesse sur des rapports vagues et incertains.

Pour nous, nous disons que trois chaussées traversoient jadis la prairie de Caen, la première nommée le *Chemin Pavé*, la seconde le *CheminRoyal*, et la troisième la *VoyeSt-Michel;* mais qu'il ne faut pas croire avec Huet que

ces routes avoient été faites uniquement pour le transport des pierres tirées des carrières de Vaucelles, de la Motte et d'Allemagne, pour la construction de nos deux abbayes et de nos grands édifices ; l'extraction des foins de la prairie fut le but principal de leur confection.

En effet, en 1464, le *Chemin Pavé* servoit encore à ce dernier usage, et les habitans de Caen, assemblés devant le Vicomte, en arrêtèrent la suppression, parce qu'il étoit devenu impratiquable ; ils en donnèrent en même-temps le fonds à l'abbaye de St.-Etienne, parce qu'elle fourniroit le terrain nécessaire pour un nouveau chemin venant rendre à la porte Saint-Etienne, et c'est celui qu'on appela le *Chemin Royal.* Ce dernier fut à son tour supprimé, lorsqu'en 1692 on bâti le Pont des Prés, à l'extrémité du grand Cour. Enfin, ès années 1590, 91, 92 et 93, lorsqu'on éleva les remparts des Jésuites, la Porte des Prés, le Boulevard de *la Cercle* autour du Champ-de-Foire, les pierres de ces édifices furent extraites des carrières de la Motte et de Vaucelles, à travers la prairie, suivant les registres de l'Hôtel-de-Ville. Ainsi, l'on voit dans chaque siècle des routes formées et d'autres abandonnées dans la prairie de Caen,

suivant les besoins du service public. Alors, quelles données peut-on avoir pour trouver un accroissement périodique et régulier du terrain, surtout quand il est plus que probable que les chemins supprimés étoient aussitôt chargés et utilisés par les riverains ou par ceux auxquels on les abandonnoit.

Sans chercher à découvrir la marche de l'art ou de la nature pour combler l'ancienne baie occupée par nos prairies, nous nous bornerons à citer quelques faits historiques qui mettront peut-être nos lecteurs à portée de prononcer eux-mêmes sur une question aussi difficile.

Il est constant,

1°. Que les Romains avoient un camp à Bernières, où ils entretenoient des troupes pour descendre au besoin dans la Grande-Bretagne, toujours prête à se soulever; (1)

2°. Que pour y accéder, il falloit une route militaire et dans une direction courte et facile. Qu'alors nous n'avons que deux voies romaines qui pouvoient y conduire; la première, venant de l'Hiémois, par Renemesnil,

(1) Voyez le vol. V des *Antiq. du comte de Caylus*, où l'on trouve le plan de ce camp.

Voyez aussi le *Notitia dignitatum imperii.*

Cintheaux et Fontenay-le-Marmion, aux bords de l'Orne, vers Busly, pour gagner la cité des Viducasses, aujourd'hui Vieux. La seconde, venant de Lisieux, est marquée par la commune d'Estrées, située sur le côteau de la bute Saint-Laurent, et dont le nom latin *Strata*, indique une voie romaine. Cette route devoit traverser la vallée de Corbon et venir ensuite à Frenouville, puisqu'on a trouvé, en 1804, dans cette commune, à 25 pieds de la grande route actuelle de Paris, et à 5 pieds de profondeur, une colonne milliaire portant l'inscription suivante :

IMP. NERVÆ TRAIANO DIVI NERVÆ
F. CÆS. AVG. GR. PM. TB. POT. P. P.
CS. II
N. M. P. XXV.

c'est-à-dire : *Imperatori Nervæ Trajano divi Nervæ filio, Cæsari, Augusto, Germanico, Pontifici maximo, tribunitiæ potestati, patri patriæ, Consuli secundo.*

*Næomago millia passuum vigenti quinque.*

Ainsi, comme cette inscription est datée du second consulat de Trajan, qui eut lieu l'an 98 de J. C. et la première de son règne, nous avons déjà la preuve que cette route existoit à cette époque ; et comme la distance

marquée sur la colonne est de 25 mille pas romains, dont 3000 donnent une lieue française de 2282 toises, nous avons à peu près huit lieues et demie de *Nœomagus*, ancienne ville de Lisieux, à Frenouville, et c'est la distance exacte entre les deux positions;

3°. Que cette dernière voie romaine ayant ainsi sa direction de Lisieux à Frenouville, à travers la vallée de Corbon, il est facile de croire qu'elle se dirigeoit également sur un point de la vallée de l'Orne et à travers nos prairies, parce que cette rivière, beaucoup plus forte que la Dive, avoit dû former dans la baie, des atterrissemens plus considérables, et la combler d'autant plus promptement, qu'elle étoit beaucoup plus étroite que celle de la vallée de Corbon. Ainsi, la voie romaine du Lieuvin vers Bernières, fut beaucoup plus directe que celle de l'Hiémois;

4°. Que si des bois et même des arbres entiers, avec leurs racines, trouvés dans les fouilles du nouveau canal de l'Orne, pouvoient bien avoir été renversés par des ouragans et entraînés dans la baie, ils pouvoient bien aussi avoir été abattus de main d'homme et jetés dans cette baie dans le dessein de la combler; que parmi ces arbres on remarquoit beaucoup de coudriers, qu'on en

suivoit toutes les ramifications, qu'on distinguoit toutes les couches de leurs feuilles, et qu'enfin on trouvoit encore leurs branches chargées de fruits, circonstances qui décèlent encore bien davantage la main de l'homme, et la possibilité, non pas seulement que les Saxons, mais même les romains, aient, dans les beaux jours de l'été, fait abattre tous les arbres qui couvroient les côteaux de l'Orne et des environs, pour en former des masses, fonder sur elles des digues et des jetées, et accélérer ainsi les alluvions;

5°. Que d'ailleurs, sans calculer une marche périodique d'atterrissemens, et sans recourir à la main de l'homme pour les hâter, on ne doit pas perdre de vue que souvent la mer s'est retirée d'elle-même de plusieurs endroits de nos côtes. Ainsi, en l'année 1340, elle abandonna, entre Merville et la rivière de Divette, 150 acres de terrain, qui fut fieffé par Jean, duc de Normandie, en 1343, à Raoul de Guiberville, par 70 sous de rente au domaine. Ainsi, en 1614, la violence des marées combla le port de Bernières, où la Seulle avoit son embouchure, et força cette rivière d'aller en former une nouvelle entre Courseulles et Graye. Or, qui nous garantira que de semblables événemens n'ont pas puis-

samment concouru à hâter l'asséchement de notre ancienne baie ?

6°. Que si de très-anciens actes parlent des *Falaises de Hérouville*, de *Notre-Dame du Port* ou du *Port Mauvoisin*, qu'on nomme aujourd'hui *Bénouville*, il en faut conclure que l'Orne, dans ses contours au-dessus de Calix, alloit battre une partie des côteaux d'Hérouville, et que ces côteaux étant des carrières très-anciennement exploitées, il est facile de comprendre comment les bas-fonds de ce terrain, arrosés tous les jours par les marées, auront reçu le nom de *Falaises*. Quant aux anciens noms donnés à la commune de Bénouville, ils prouvent seulement qu'il y a eu jadis un port sur son territoire ; qu'il étoit peut-être alors formé par l'embouchure de l'Orne ; que des atterrissemens subséquens auront porté cette embouchure jusqu'à Oistreham, et qu'alors le port n'existant plus, l'ancienne dénomination aura été convertie en celle de *Bénouville*, tirée du nom du propriétaire ; (1)

7°. Enfin, que vers l'année 1102, Raoul Tortaire, moine de l'abbaye de Fleury, sur

---

(1) *Burnolfi villa* et *Burnoldi villa*, comme on lit dans les chartes des XI^e^. et XII^e^. siècles.

la

la Loire, mit en vers latins un voyage qu'il avoit fait à Caen et à Bayeux, et parmi les détails intéressans qu'il nous donne sur ces deux villes, il assure qu'il ne put abreuver son cheval dans l'Orne en passant à Caen, parceque l'eau n'en étoit pas potable.

*Vespere jam subvectus equo feror hinc sitibundo,*
*Impotabilis est nam fluvius Cadomi.*

Ce fait prouve que dans les marées, l'eau de la mer arrivoit jusqu'à Caen, mais il ne décide rien sur le plus ou moins d'élévation du terrain de la prairie; il démontre seulement que le canal de l'Orne étant plus profond à cette époque, l'eau de la mer arrivoit plus facilement dans nos murs, tandis qu'aujourd'hui elle arrive à peine jusqu'à Colombelles.

Après ces observations, nous abandonnons une question qu'on ne peut agiter qu'en se livrant à des discussions curieuses, mais interminables, et nous allons considérer la topographie de Caen sous le duc Guillaume le Conquérant.

Le terrain du Château et les côteaux de la colline sur laquelle cette citadelle fut construite, furent, du moins selon nous, le lieu où se fixèrent les premiers habitans de Caen. Les Saxons ne s'établissoient jamais que sur des hauteurs

ou sur le bord des rivières, comme l'atteste la Chronique Saxonne (1) et comme l'a très-bien prouvé Pinkerton (2). Devenus plus nombreux par la population et par de nouvelles invasions de leurs compatriotes, ils s'étendirent peu à peu sur le territoire actuel de notre ville et le peuplèrent. Cette opinion étoit celle de tous les savans de Caen dans le XVII^e^. siècle, et entre autres celle du fameux Bochart, dont les connoissances sur l'origine et l'histoire des nations étoient si vastes, qu'il semble dans ses ouvrages avoir été présent, lorsque Dieu partagea la terre entre les colonies qui partirent des plaines de Sennaar pour la peupler. M. le chancelier Seguier, qui fut envoyé à Caen par le Roi en 1640, avoit à sa suite quelques savans qui s'entretinrent avec ceux de notre ville sur nos antiquités, et M. de Verthamont, maître des requêtes, qui nous a laissé l'histoire de ce voyage, atteste qu'à cette époque l'opinion généralement reçue, étoit que le Château avoit été l'ancien Caen (3). Mais M. Huet pense autre-

---

(1) *Chron. Saxon.*

(2) *An Inquiry into the Hist. of Scotland*, vol. I, p. 415 et suiv.

(3) *Bibl. reg. Paris, manuscrits*, n°. 1598 *et* 1599.

ment, et il place notre ville primitive à l'ancienne paroisse de Saint-Etienne (1).

Pour le refuter, disons que son opinion repose uniquement sur un mot dont il a mal saisi le sens. Il avoit vu que le duc Guillaume, dans ses chartes pour l'abbaye de St-Etienne, donnoit à la paroisse du même nom, sur laquelle il la fondoit, la qualification de *Saint-Etienne le Vieux*, et sans plus ample examen, il prit ce dernier mot dans un sens absolu, tandis qu'il n'avoit dans les chartes qu'un sens simplement relatif.

En effet, le duc Guillaume, fondant son abbaye sous l'invocation de Saint-Etienne, et sur une paroisse dont l'église étoit dédiée au même saint, fut obligé, en déterminant les limites de l'église abbatiale, de nommer l'église paroissiale, et se conformant d'ailleurs à l'usage reçu, il employa, pour désigner l'une et l'autre église, le mot *monastère*, assez commun alors à toutes les églises. Mais pour éviter la confusion qu'il eût nécessairement introduite dans sa charte, il donna à Saint-Etienne, paroisse, l'épithète de *Vieux*, pour le distinguer de Saint-Etienne, abbaye.

---

(1) *Origines*, p. 184, *et alibi passim.*

Il est clair alors que le prince ne donna à la paroisse de Saint-Etienne le titre de *Vieux*, que comparativement à la nouvelle église de Saint-Etienne, qu'il fondoit.

M. Huet a encore fait une autre méprise en prenant le mot *monastère* dans le sens moderne; il n'a vu qu'une maison religieuse dans Saint-Etienne le Vieux, et en le soutenant, il a induit en erreur les Bénédictins qui, sur sa parole, en ont fait un des plus anciens monastères du diocèse de Bayeux (1).

On a peine à concevoir une telle méprise, quand le savant prélat avoit sous les yeux la charte de 1083, par laquelle le duc Guillaume détermine quels sont, dans le Bourg-l'Abbé, les paroissiens qui dépendent de Saint-Etienne le Vieux, et ceux qui appartiennent à Saint-Martin. D'ailleurs, pouvoit-il ignorer que, dans le XI^e^. siècle et le suivant, le mot *monastère* est souvent synonime de ceux d'*église paroissiale*. « Que les mariages ne se fassent » point en secret ni après dîner, dit le Con» cile de Rouen de l'an 1070; mais que l'é» poux et l'épouse, à jeun, soient bénis dans » le monastère, par leur prêtre, à jeun. » Or,

(1) *Gallia Christiana*, vol. XI, col. 409.

peut-on dire que par cette disposition, les pères du Concile aient voulu qu'on ne se mariât que dans des couvens, et non dans sa paroisse (1).

Dans les chartes même de nos deux abbayes de Caen, on trouve souvent dans le XII^e^. siècle le nom de *monastère* donné aux autres églises paroissiales de la même ville : Richard-Cœur-de-Lion, confirmant les priviléges de l'abbaye de St. Etienne, parle du *monastère de Saint Pierre*, de ceux *de Saint Julien et de Saint Martin*; ailleurs, on trouve le *monastère de Beuville* et celui *de Villons*, etc. Enfin, M. Huet convient lui-même que ce nom étoit donné dans ces temps-là, à de simples chapelles (2).

Pardonnons aux temps barbares d'avoir abusé des mots, mais pour ne pas nous égarer, prenons-les dans le sens qui leur fut donné à cette époque. Disons que Huet, pour s'être écarté de cette règle, est tombé d'erreur en erreur, puisqu'il n'est nullement démontré que la paroisse Saint-Etienne soit la plus ancienne de Caen, et que le duc Guillaume ne le dit pas, comme le prélat le pré-

---

(1) *Bessin, Concilia provinciæ Rothomagensis.*
(2) *Origines*, p. 246.

tend ; de plus, il est faux que cette église ait été un monastère dans le sens moderne : les chartes du Conquérant prouvent qu'elle étoit paroissiale ; enfin Robert Cenalis n'a pas attribué la fondation de cette paroisse à St. Regnobert, comme Huet le dit encore, puisque cet auteur ne lui attribue que celle des églises de St.-Sauveur, de Notre-Dame, de St.-Pierre et de St.-Jean.

D'ailleurs, pour trouver le plus ancien quartier d'une ville, il faut toujours chercher les premiers établissemens qui sont nécessaires dès l'origine des cités, comme les tribunaux, les prisons, les marchés, les boucheries, les hôpitaux, etc. Or, dans les temps anciens comme dans les temps modernes, aucun établissement de cette espèce n'a existé sur l'ancienne paroisse St.-Etienne ; ils se trouvent au contraire dès le XI^e. siècle tous réunis au Château même et dans ses environs, comme nous le prouverons par la suite.

Ce fut le duc Guillaume le Conquérant qui fit bâtir le château dans la deuxième moitié de l'onzième siècle, et cette destination du terrain de l'ancien Caen, dut forcer ceux qui l'habitoient, d'aller se fixer dans les autres quartiers de la ville. Le même prince entoura la ville de murs. C'est un fait attesté par Robert

du Mont (1) ; et d'après les chartes de l'abbaye de St.-Etienne, cette clôture entreprise après la conquête de l'Angleterre en 1066, étoit achevée en 1077. On renferma dans cette enceinte toute la paroisse de St.-Sauveur, et une partie des paroisses de Notre-Dame, de St.-Pierre, de St.-Etienne, de St.-Martin et de St.-Julien. Mais il ne nous reste aujourd'hui de ces anciens murs, que ce que nous nommons *les Petites-Murailles*, et quelques débris qui longent le grand Odon derrière la rue de la Boucherie (2). Ainsi, au midi, la ville, à cette époque, n'alloit pas au-delà du *Pont St. Pierre*, de la *Venelle-aux-Chevaux*, de la *rue de la Boucherie* et de la *rue Pailleuse* ; et comme le grand Odon ne passoit pas dans ces temps-là par le canal actuel du moulin de St.-Pierre, il faut dire que ces murs primitifs n'étoient garantis que par des fossés. Alors tout le terrain au-delà de ces limites, c'est-à-dire la rue du Moulin et les rues adjacentes, la Place Royale, le Champ-de-Foire, tout le terrain de l'ancienne église des Jésuites,

---

(1) *Chron. Rob. abbatis de monte Sancti Mich. ad an. 1123.*

(2) Suivant les comptes du trésor de Saint-Pierre, de l'an 1520, les Petites-Murailles se prolongeoient encore à cette époque, jusqu'à la Boucherie.

celui de l'Hôtel de la Préfecture, formoient une prairie, qu'on appela d'abord les *Prés de Castillon*, les *Prés de la Massacre* ou *de la Boucherie*, et ensuite les *Petits Prés* et le *Pré des Esbats*. Enfin le quartier de St.-Jean étoit bien habité, mais il étoit sans défense et formoit alors un des faubourgs de Caen, comme nous le verrons à l'article de cette paroisse.

Les murs primitifs de cette Ville, s'étendoient donc d'un côté, depuis le pont St.-Pierre, jusqu'à la porte St.-Etienne et de l'autre, jusqu'à la porte du Bac. De la première de ces portes, leur ligne avançoit beaucoup dans la place qu'on a prise récemment sur les jardins de l'abbaye St.-Etienne, et venant traverser le terrain de la rue St.-Benoît, elle tournoit sur celui du palais de Justice, et alloit aboutir à St.-Julien; mais en s'étendant davantage sur cette paroisse que les murs actuels. Là, l'enceinte étoit interrompue par le Château, et on ne la retrouvoit qu'au-delà de cette citadelle, d'où elle descendoit à la porte du Bac.

Les portes de la ville placées sur cette enceinte primitive, furent:

1°. *La Porte du Pont de Darnetal* ou *du Pont St.-Pierre*. On la fortifia dans les siècles suivans, comme nous le verrons ailleurs;

2°. *La Porte de la Bouchérie* ou *de Notre-Dame*, placée dans la *Venelle-aux-Chevaux* à l'endroit où passe le grand Odon;

3°. *La Porte de St.-Etienne*; elle est mentionnée dans les chartes des XI^e. et XII^e. siècles; elle fut abattue par arrêt du grand Conseil d'Etat, du 29 avril 1758, si toutefois c'étoit encore celle qui fut bâtie par Guillaume le Conquérant;

4°. *La Porte Arthur*; Robert Wace, qui écrivoit à Caen en 1155 lui donne ce nom, et un rôle des rentes de l'abbaye d'Ardenne écrit dans le XIII^e. siècle, l'appelle *la Porte du Duc* (1), nom qu'elle a eu jusqu'à sa destruction dans le dernier siècle, lorsqu'on forma *la rue St. Benoît*. Ceux qui veulent qu'elle ait reçu le nom d'Arthur d'un ancien vicomte de Caen, connu par ses exactions, peuvent consulter notre série des vicomtes de cette ville: ils y verront que Guillaume Arthur, seigneur d'Amayé et de Feuguerolles, remplit cette fonction depuis l'année 1561 jusqu'en 1579, et conséquemment qu'il n'a pu donner à cette porte, un nom qu'elle avoit dès l'année 1155. Ceux qui pensent qu'elle avoit pris son nom d'un Arthur,

(1) In clausura Cadomi placea Guillelmi Gosselin, propè portam Ducis.

père du fameux Ascelin, qui intenta une espèce de clameur de haro, sur le cadavre de Guillaume le Conquérant, au moment de son inhumation, me paroissent mieux fondés dans leur opinion. Les Ascelin avoient de grandes propriétés dans ce quartier de la ville dès le XI^e. siècle. On lit dans le cartulaire de l'abbaye de St. Etienne, un grand nombre de contrats, qui prouvent que St. Lanfranc et Guillaume de Bonne Ame, les deux premiers abbés de Caen, avoient acquis avant l'année 1077 de la famille Ascelin, une grande partie de l'emplacement de ce monastère, et même celui de l'église Abbatiale.

5°. *La Porte du Marché, (Porta Mercati)* comme l'appelle le duc Richard-Cœur-de-Lion, dans sa charte pour l'abbaye de St.-Etienne de l'an 1189, fut nommée dans le siècle suivant, *La Porte Baudry*, à cause de Baudry de Franqueville. qui possédoit près cette porte, une maison qu'il donna à l'abbaye d'Ardenne. Ce propriétaire n'existant plus, la porte changea de nom, et fut appelée *la Porte Pesmesgnie*, à cause de Henri Pesmesgnie, principal propriétaire de ce quartier (1). Elle est aussi quelquefois nommée la *Porte Saint-Martin ;*

(1) Henri Paistmesgnie ou Pestmesgnie, (*Pascit Mesnagium*).

enfin, elle porta le nom de *Porte de Bayeux*, parce qu'elle conduisoit plus directement à cette ville;

6°. *La Porte Calibort ;* c'est ainsi que le cartulaire de la Maladrerie de Beaulieu, appelle la porte St. Julien. Les rôles de l'abbaye d'Ardenne du XIII^e^. siècle, la nomment *la Porte Vilaine vers Couvrechef* (1). Mais elle étoit alors plus avancée dans la paroisse, que nous ne l'avons vue de nos jours.

7°. *La Porte au Berger ;* elle est appellée *Porta Pastoralis* dans les rôles de l'abbaye d'Ardenne; elle tiroit son nom d'une famille le Berger, qui avoit son hôtel à l'entrée du Vaugueux ; Robert le Berger, fonda un obit à St.-Pierre en l'année 1312, et comme il fut le dernier mâle de cette famille, sa succession passa par héritage dans celle des Ponteaudemer, seigneur de Croissanville (2).

8°. Enfin, *la Porte du Bac* fut souvent appelée *la Porte Saint-Pierre* : on la nommoit de nos jours *la Porte St.-Malo*, mais je ne sais par quelle raison.

Cette enceinte primitive de Caen, subsista jusqu'en l'année 1346 ; mais devenue trop foible à cette époque, elle ne put garantir

---

(1) Porta villana versùs Quevrechias.

(2) *Chartul. Sanct. Petri Cadom.*

cette ville contre l'invasion de l'armée d'Edouard III, et ses habitans furent obligés de faire élever de nouvelles fortifications que Huet a bien décrites, mais qui ont été en grande partie rasées de nos jours.

Trois rivières arrosoient la ville sous Guillaume le Conquérant, et même long-temps avant lui, savoir : 1°. La branche de l'Orne qui vient de la chaussée de Montaigu au pont St. Pierre à travers la prairie, et que les anciennes chartes appelent *Olnula* ou le petit Orne.

2°. Le vieil Odon *( vetus Uldunum )* ; le lit de cette rivière, fut donné à l'abbaye de St.-Etienne par le duc Guillaume, depuis Venoix jusqu'à son embouchure dans l'Orne : *Alveum veteris Ulduni à villâ Venuntio usque in Olnam fluvium.* Les termes de cette concession prouvent que le grand Odon avoit alors une autre embouchure que celle actuelle au moulin de St.-Pierre, parce que les Bénédictins de Caen n'ont jamais de droit sur cette rivière, que depuis Venoix jusqu'au pont Carrel. C'est effectivement à cet endroit que le vieil Odon, au lieu d'aller longer les murs de la ville, formoit un coude et alloit se réunir au petit Orne dans le grand abreuvoir de la prairie. C'est un fait qui est attesté

par les habitans de Caen, qui, en l'année 1464, arrêtant la confection d'un nouveau chemin pour l'extraction des foins, disent qu'il aura lieu « le long du pré des moines » de St.-Etienne et du chemin par lequel » on souloit tirer les nefs et bateaux desdits » religieux et bourgeois de leur bourg, mon- » tant de la rivière d'Oulne par le cours du » vieil Odon, jusqu'au jardin desdits reli- » gieux, pour delà entrer lesdits foins par la » porte St.-Etienne » (1). D'ailleurs, la charte de Guillaume le Conquérant, permet aux moines d'avoir dans leur jardin un bassin, où arriveroient leurs nefs et bateaux et ceux de leurs vassaux du Bourg-l'Abbé, le tout franchement, et sans payer aucun droit de douane au pont St.-Pierre (2).

La troisième rivière qui traversoit la ville, étoit *le nouvel Odon*, qu'on appele encore *le petit Odon*. M. de Bras prétend que cette branche qui se détache du grand Odon à Fontaine-Etoupefour, est un canal que nous

---

(1) *Procès-verbal du vicomte de Caen, présidant l'assemblée des habitans de Caen, en qualité de commissaire du Roi en cette partie, en 1464.*

(2) Fossatum per quod naves ascendunt in hortum Sancti Stephani. *Chartul. ejusd. abbat.*

devons à l'industrie et à la libéralité de nos ancêtres. Mais comme il ne donne aucune preuve de son assertion, nous disons que, quand le grand Odon venoit arroser notre territoire, il n'étoit pas besoin d'aller jusqu'à Fontaines-Etoupefour, pour en faire dévier une partie. Il faut donc qu'il y ait eu une autre cause pour la confection de ce nouveau canal, et nous pensons que c'est à nos premiers ducs de Normandie que nous en sommes redevables. En effet, en partant de Fontaine-Etoupefour, le petit Odon traverse Verson et Bretteville-la-Pavée, avant d'arriver à Caen. Or, ces deux communes faisoient partie du domaine de nos ducs dans le X^e^. siècle. Ce fut la duchesse Gonnor, femme du duc Richard I^er^., qui donna Bretteville à l'abbaye du Mont St.-Michel, avant l'année 1023. Vers la même époque, son fils Richard II, donna Verson à ce monastère, et c'est sans doute à ces princes qu'il faut attribuer le canal du petit Odon. Il étoit nécessaire pour établir des moulins dans ces deux seigneuries qui leur appartenoient; il l'étoit encore bien davantage pour les habitans de la partie nord-ouest de la Ville, et nous ne balançons pas à faire hommage à nos ducs de ce travail important.

Ainsi, dans les X^e^. et XI^e^. siècles, une branche de l'Orne et les deux Odons passoient sous le pont Saint-Pierre, et M. Huet a eu tort de soutenir qu'à ces époques, il n'y passoit que les deux Odons. Comment en effet les vaisseaux de l'abbaye de Saint-Etienne auroient-ils remonté le petit Odon, embarrassé par les moulins de Gémare et de Froide-Rue ? Comment auroient-ils remonté le grand Odon par le canal du moulin de Saint-Pierre, qui n'a été fait que dans le XIV^e^. siècle? D'ailleurs, le duc Guillaume, pour dédommager l'abbesse de Caen de plusieurs droits qu'il lui avoit fait perdre dans le Bourg-l'Abbé, lui donna, en 1083, une plus grande étendue de terrain dans le bourg de Saint-Gilles ; enfin, il n'y retint, pour son domaine que *trois maisons, la rivière et ses deux rives*, c'est-à-dire, le droit de pêche (1). Il ne nomme pas la rivière, mais le duc Robert, son fils, concédant à sa sœur Cécile, alors religieuse de Sainte-Trinité, tout ce que son père avoit retenu, la désigne et la nomme. « Je

---

(1) Retineo autem tres ultimas domos super aquam sitas in dominio meo, rivagium quoque tantum et totam aquam juxtà ipsum Burgum. *Chartul. abb. Sanct. Steph. Cadom.* et *Gallia Christiana*, vol. XI, col. 75.

» donne, dit-il, à Sainte-Trinité et à ma sœur, » tout le Vaugueux, toutes les maisons, jus- » qu'au mur de la ville et jusqu'à la rivière » du petit Orne (1). » Cette charte est du XI^e. siècle, puisqu'elle est souscrite par le prince Henri, dernier fils du Conquérant, qui ne prend pas le titre de Roi, qu'il n'eut qu'en l'année 1100.

Le même duc Robert, en l'année 1104, réunit l'île Saint-Jean à la ville, ou plutôt il commença par faire une île de ce quartier. Pour cet effet, il fit creuser le canal qui longe le petit Cours; mais au lieu de le continuer, comme il est aujourd'hui, autour du terrain de la Foire, il le fit diriger sur ce terrain même, à travers la place actuelle de la Comédie, et arriver au pont Saint-Jacques. La direction de ce canal autour du Champ-de-la-Foire est de la fin du XVI^e. siècle, lorsqu'on éleva le Boulevard appelé *la Cercle*, que nous avons vu applanir de nos jours, et alors on

---

(1) Concedo Sanctæ Trinitati et sorori meæ... Vallemgue totam atque domos cunctas usque ad murum, et usque ad aquam Olnulæ cum omnibus redditibus, et piscationem Olnulæ totam, sicut Rex habebat in dominio suo. *Chartul. Sanct. Trin. Cadom.*, *in Bibl. regiâ Parisien.*, n°. 5650.

supprima

supprima la partie du canal qui traversoit la Foire. D'un autre côté, ce prince fit creuser le canal qui, passant sous le pont de l'Hôtel-Dieu, longe cet hôpital pour aller joindre le grand Orne dans la prairie de Vaucelles. Pour remplir ces divers canaux, le duc Robert détourna une partie des eaux du grand bassin de cette rivière, en faisant construire la *chaussée ferrée*, et par ce travail, il forma tout-à-la-fois et l'île Saint-Jean et celle des Casernes. Ensuite, il entoura la première de murs et de tours, et destina la dernière pour former un corps de défense avancé, dont on se servit bien des fois dans la suite des temps, et qu'on voit encore sur quelques-uns des anciens plans de nqtre ville.

Le jeune frère du duc Robert, devenu duc de Normandie, en l'année 1106, ne fut pas moins empressé de fortifier la ville de Caen. En l'année 1123, suivant la chronique de Robert Dumont, il fit construire le donjon du Château et exhausser les murs qui entouroient cette citadelle; quant aux murs de la ville, comme ils venoient d'être élevés par son père et son frère, il les laissa dans le même état (1). Le donjon étoit une tour car-

(1) Turrem nihilominùs excelsam fecit Henricus Rex

rée, très-élevée, ayant ses fossés et ses remparts particuliers, et dont la voûte supérieure, faite dans les temps modernes, pouvoit résister à la bombe. Mais en 1793, la Convention, par un décret du 6 août, en ordonna la démolition, parce que la ville de Caen y avoit enfermé le fameux Rome, auteur du Calendrier républicain, et deux autres députés, envoyés avec lui dans notre basse province (1).

C'est tout ce que nous pouvons dire sur la topographie de l'ancien Caen. Ceux qui désireroient la connoître dans les temps postérieurs, peuvent consulter, 1°. le plan de cette ville, par Belleforest, qui l'avoit reçu de M. de Bras; 2°. celui de Tassin, publié en 1633; 3°. celui de Meriau, dans son *Topographia Galliæ*, vol. 3, 1657; 4°. celui que Gomboust travailla par ordre de la ville, vers l'année

---

in Castello Cadomensi, et murum ipsius Castelli quem pater ipsius fecerat, in altum crevit; murum verò circà Burgum ità ut à Willelmo patre suo factus fuerat, intactum reliquit. *Chron. Rob. de monte abbatis ad an. 1123 ad calcem Sigeberti.*

(1) Le donjon et le Château de Caen, dans lesquels la liberté et la représentation nationale ont été outragées, seront démolis. *(Article 3 du décret.)*

1666; 5°. celui de Bignon, gravé en 1672; 6°. celui de Nicolas de Fer; 7°. celui de M. de la Londe, qui a joint au sien le plan réduit de Belleforest; 8°. enfin, celui de le Clerc, publié en 1818. On pourra connoître alors les augmentations faites à notre ville, et les changemens qu'elle a subis depuis plus de 250 ans. Nous allons maintenant donner de plus amples détails, en parcourant nos anciennes paroisses.



# DES PAROISSES DE LA VILLE DE CAEN.

AVANT d'entrer en matière, nous commençons par déclarer qu'en traitant des paroisses de Caen, nous n'entendons en parler que suivant leur ancienne circonscription, parce qu'elle seule tient à l'Histoire, et non pas d'après les diverses démarcations qui ont eu lieu pendant et depuis la Révolution.

Après cette observation, nous disons que la ville de Caen étoit le chef-lieu d'un des quatre archidiaconés de l'église cathédrale de Bayeux, et dès l'onzième siècle, l'évêque y avoit une officialité dont resortissoient les doyennés de Caen, de Douvres, de Maltot, de Troarn, de Vaucelles, du Cinglais, de Condé-sur-Noireau et de Cambremer.

Les archidiacres de Caen, dont nous avons pu trouver les noms, sont :

## XII. SIÈCLE.

Maurice, 1100.

Roger du Hommet, 1150 ; évêque de Dol, en 1160.

Richard de Creuly, 1160.

Jourdain du Hommet, 1190 ; évêque de Lisieux, en 1198.

## XIII^e. SIÈCLE.

Etienne de Christot, 1202.

Aimery-Senglier, 1215.

Garin de Gisors, seigneur de Cuverville, 1230.

Pierre de Roissy, 1240.

Guiard de Corion, 1248.

Raoul de Corion, 1255.

Richard de Gamaches, 1260.

Nicolas de Gamaches, 1263.

Jean de Gamaches, 1272.

Osberne, 1291.

Denis de Lavardin, 1293.

## XIV^e. SIÈCLE.

Guillaume de la Fosse, 1311.

Pierre de Crevecœur, 1318.

Jean de Montdesert, 1335.

Jean de Fresnay, 1357.

Jean de la Tour, cardinal du titre de St. Laurent, 1370.

Hugues d'Ailly, maître des requêtes de Charles VI, 1374.

Pierre Darreth, docteur en médecine, 1392.

## XV^e. SIÈCLE.

Richard Habard, frère de l'évêque de Bayeux, Nicolas Habard, 1421.

Raoul Pakning, docteur en médecine, 1440.

Jean Bureau, 1449, fut évêque de Besiers.

Jean du Bec, curé de St.-Pierre, permuta ce bénéfice avec Philippe de la Rose, trésorier de la cathédrale de Rouen, et fut archidiacre de Caen, en 1462.

Charles du Bec 1482, et abbé de St.-Martin de Sèez; 1492.

## XVI.^e SIÈCLE.

Priam de Prie, parent du cardinal de Prie, évêque de Bayeux, 1500.

François Faulcon, 1530, abbé de St.-Jean-de-Sens et successivement évêque de Tulles, Orléans, Mâcon et Carcassonne.

Jean Faucon, 1580.

## XVII^e. SIÈCLE.

Jean de Mouchy, 1602.

Robert le Conte, 1621.

Jacques le Débonnaire, 1644.

Jean-François de Gaillard, aumônier du Roi 1660, évêque d'Apt, en 1671.

Pierre le Roux de Neville, 1668.

Jean-Baptiste de Launay-Hue, curé de

Notre-Dame de Caen, et archidiacre en 1680.

Jean de la Lande du Détroit, 1698.

## XVIII^e. SIÈCLE.

Robert Tranquille de Couvert, abbé de Longues, 1731.

François-Xavier comte de Ligniville et du St.-Empire, 1761.

(N.) Raffin, abbé de Mondais, 1773.

Jean Pradelle, dernier archidiacre titulaire de Caen, 1782.

Le doyenné de Caen étoit nommé comme celui de Bayeux, *doyenné de la chrétienté* (1). Ce dernier mot avoit plusieurs acceptions dans le moyen âge; tantôt il signifia les villes où l'on administroit le Baptême et les autres sacremens aux fidèles convertis à la foi: car les villes furent chrétiennes long-temps avant les campagnes: nous en avons la preuve dans le mot païen, *paganus*, qui vient de celui de *pagus*, canton. Les chrétiens des villes, une fois convertis à la foi, ne se servirent ensuite du mot *paganus*, qui, dans l'origine, signifioit *habitant du canton*, que pour désigner un idolâtre, parce qu'effectivement les villes eurent des autels erigés au vrai Dieu, tandis que les

---

(1) *Decanatus christianitatis.*

campagnes honoroient encore leurs idoles ; et ce dernier sens est resté au mot *paganus*, dans le latin du moyen âge.

La deuxième acception du mot *chrétienté*, est plus récente ; elle ne remonte pas au-delà du règne de Guillaume le Conquérant. Ce fut ce prince, qui le premier établit la jurisdiction des évêques, sur certains points de morale et de discipline, et même sur des matières purement temporelles ; alors on appela le lieu où cette juridiction ecclésiastique rendoit ses jugemens, le siége de la chrétienté, (*sedes christianitatis*).

Or, le sens présenté par chacune de ces acceptions, convient à la ville de Caen : les églises des paroisses qui l'environnent, sont presque toutes dédiées à des Saints qui vécurent ou qui ne furent honorés qu'après l'invasion des Saxons, et par conséquent, elles sont postérieures à cette époque (1). Enfin,

---

(1) Comme St. Gerbold de Venoix, de Sequeville-la-Campagne, etc.

St.-Ouen de Ros, de Périers, de Bures, etc.

St.-Frambaud de Manneville.

St.-Martin de Carpiquet, de Fontenay, d'Allemagne, de Cintheaux, de Garcelles, de Soliers, de Frénouville, de Cormelles, de Colombelles, de Guillerville, de Giberville, etc.

le siége de l'officialité étoit établi à Caen dès le XI^e^. siècle ; ainsi, sous les deux rapports, la dénomination de *doyenné de la chrétienté*, désigne et l'ancienneté et l'importance de cette ville.

Le doyenné de Caen comprenoit les paroisses de St.-Sauveur, de Notre-Dame, de St.-Pierre, de St.-Georges du Château, de St.-Jean et de St.-Etienne ; et dans les faubourgs, celles de St.-Gilles, de St.-Julien, de St.-Martin, de St.-Nicolas et de St.-Ouen.

Les paroisses de St.-Michel-de-Vaucelles et de Sainte-Paix, étoient de l'archidiaconé d'Hiémes, qui étoit séparé de celui de Caen par le grand canal de l'Orne ; comme le Bessin étoit séparé de l'Hiémois par la même rivière. La paroisse de Vaucelles étoit le chef-lieu du doyenné de Vaucelles, et elle lui donnoit son nom ; et celle de Sainte-Paix, dépendoit du doyenné de Troarn.

Les évêques de Bayeux ont eu très-anciennement, un palais épiscopal dans notre ville.

On trouve dans le cartulaire de l'abbaye de Troarn, une transaction faite à Caen dans le XI^e^. siècle, à l'hôtel d'Odon, évêque de Bayeux et frère de Guillaume le Conquérant, et il est facile de croire que ses prédécesseurs en jouissoient plusieurs siècles avant

lui. En effet, les évêques de Bayeux ont jadis possédé une grande partie du terrain de notre ville, et le sol de la plupart des habitations qui la couvrent, a été dans l'origine, une concession faite par ces Pontifes, à charge d'une redevance envers le siége de la Mère-Eglise de Bayeux.

Nous lisons dans le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Trinité, une charte du duc Guillaume, et de Mathilde son épouse, qui, en l'année 1082, ajoutent de nouvelles donations à celles déjà faites à ce monastère, lors de la Dédicace de son église en 1066. L'évêque Odon intervient à cet acte, et parmi les priviléges qu'il concède à cette abbaye, on remarque qu'il lui donne le droit de *gablage* qu'il avoit sur les maisons du bourg de l'Abbesse (1).

Le même prélat, dans une charte en faveur de l'abbaye de St.-Etienne, donne aussi à ce monastère, tous les droits et coutumes qui appartenoient à l'église de Bayeux, sur les maisons du Bourg-l'Abbé (2).

---

(1) Ad hæc episcopus Bajocensis Odo... Gablum quod in eâdem parte burgi habebat, Ecclesiæ Sanctæ Trinitatis ascribit *Chartul. Sanct. Trin. loco jam citato.*

(2) Concedo omnem consuetudinem omnium domorum

Zanon de Castillon, évêque de Bayeux, dans un aveu rendu au Roi, pour le temporel de son évêché, le 4 avril 1453, déclare qu'au droit de son siége, il possédoit dans la ville de Caen un fief, nommé *le Franc-fief de l'Evêque ;* qu'il s'étendoit sur les différens quartiers qu'il désigne, et que tous les *estailleurs* (1), étoient tenus de lui payer de trois ans en trois ans certaines rentes, nommées *gablages* (2).

Effectivement, on voit dans les registres du tabellionage de Caen, des XIV^e^. et XV^e^. siècles, qu'en vendant une maison située dans la ville, on impose souvent à l'acquéreur l'obligation de payer le *gablage*, dû à l'évêque de Bayeux, et que dans d'autres contrats de vente, la maison est dite exempte du droit de *gablage.*

Les religieux de l'abbaye de St.-Etienne jouissant de ce droit dans leur bourg, par concession de nos évêques, dressoient de très-longs rôles de la recette de ces gablages ; le plus ancien que j'aie vu, est écrit sur par-

---

ad Bajocensis ecclesiæ jus pertinentium, quæ in burgo monasterii sunt sitæ. *Chartul. Sancti Steph. Cadom.*

(1) Habitans tenans boutique.

(2) *Chambre des comptes de Paris, (Aveux).*

chemin pour l'année 1432; il a environ trois mètres de longeur. Mais ce qui frappe davantage, c'est que dans ces rôles comme dans les registres des tabellions, ces redevances ne sont qu'en deniers ; les plus fortes sont de quatre, et les moindres de deux.

Si la modicité de ces rentes annonce un temps très-ancien, le nom qui leur est donné semble fixer l'époque de leur création. En effet, le mot *gablage* est tiré de la langue Saxonne; il signifie rente, redevance, tribut (1); et puisqu'il est pris dans la langue des Saxons, on peut en conclure que dans l'origine, les évêques de Bayeux traitèrent avec ceux qui affluèrent sur notre territoire et qui voulurent s'y fixer. Ces faits qui prouvent beaucoup en faveur de l'opinion qui attribue la fondation de Caen aux Saxons, donnent aussi lieu de croire qu'en leur concédant des terrains pour leurs habitations, les évêques de Bayeux s'en réservèrent une partie pour leur usage. Aussi trouve-t-on le palais épiscopal mentionné dans les plus anciens actes, ainsi que les

---

(1) *Du Cange, Diction. med. et infim. latinitatis, Verbis gablum et gablagium. Diction. Anglo-Saxonicum suprà laudatum, et Spelmanni Glossarium.*

jardins que ces prélats possédoient dans la paroisse St.-Julien.

Un manuscrit de la bibliothèque Harleïenne, n°. 1809, place le palais épiscopal, dans la maison qui est au haut de la rue aux Namps, et qui fait face à celle de l'Université. L'auteur dit, qu'il fut bâti dans le XI^e^. siècle par Odon, évêque de Bayeux, et frère de Guillaume le Conquérant. Il est vrai que la distribution intérieure de cette maison et sa bâtisse sur voûte, annonce quelque antiquité. Mais l'auteur du manuscrit, étoit un Carme du couvent de Norwick; il écrivoit ce fait au commencement du XVI^e^. siècle, sur le témoignage de notre fameux imprimeur, Michel Angier, qui demeuroit lui-même à cette époque dans cette maison. Je ne sais si cet artiste appuyoit son témoignage sur quelques titres; mais des actes authentiques autorisent à croire qu'il reposoit sur une méprise. En effet, Nicolas du Bosc, évêque de Bayeux, à la fin du XIV^e^. siècle, possédoit soit par acquêt, soit par héritage, cette maison qu'on appeloit alors *le Grand-Manoir de l'évêque du Bosc.* Dans la suite, il l'aggrandit encore en achetant, en l'année 1599, près des Cordeliers, une autre maison donnant d'un bout sur la rue de la petite Boucherie et de l'autre sur son hôtel.

Cette rue de la petite Boucherie nous est inconnue aujourd'hui, quant à sa position dans cette partie de la ville. Mais comme les héritiers de Nicolas du Bosc vendirent cet hôtel devant les tabellions de Caen, en l'année 1460; il est évident qu'il étoit un bien patrimonial et non pas un bien ecclésiastique, et qu'alors l'imprimeur Angier, ne faisant pas cette distinction, aura sans examen regardé sa maison, comme l'ouvrage de l'évêque Odon, un des prédécesseurs de Nicolas du Bosc.

Cette méprise est d'autant plus évidente, que l'hôtel des évêques de Bayeux étoit dans la Neuve-Rue, sur la paroisse Saint-Pierre, et que les inscriptions qu'on y lisoit anciennement, en attribuoient la construction au même Nicolas du Bosc, en 1408. Mais à cette époque, c'étoit sûrement une reconstruction, puisque les tabellions de Caen de l'année 1382, parlent de la chapelle de Saint-Louis, de ses deux titulaires, de ses revenus, et de sa situation dans le palais épiscopal, en la Neuve-Rue.

Les évêques de Coutances, d'Avranches et de Lisieux, ainsi que les abbés de presque tous les monastères de la Basse-Normandie, avoient aussi leurs hôtels particuliers à Caen, et ils y résidoient, soit lorsque nos ducs ha-

bitoient dans cette ville, soit lorsqu'ils étoient obligés de venir eux-mêmes siéger à l'échiquier. L'évêque de Coutances avoit son hôtel et ses jardins, sur la paroisse St.-Julien; celui d'Avranches, vis-à-vis l'Université, et celui de Lisieux par un échange fait avec le chapitre de Bayeux en l'année 1272, possédoit à St.-Gilles, *le Manoir et les Jardins de Courtonne*. M. Huet a indiqué les maisons particulières des différentes abbayes, et nous renvoyons à son ouvrage pour les connaître.

Avant d'entrer en matière sur nos diverses paroisses, nous devons remarquer:

1°. Que suivant M. de Bras, ce fut vers l'an 1521 que l'on commença à travailler à l'agrandissement et à l'embellissement des églises paroissiales de Caen, et nous dirons quel fut ce travail, lorsque nous traiterons de chacune d'elles en particulier (1).

2°. Que lorsque les Vandales de la révolution pillèrent nos Eglises paroissiales, ils enlevèrent jusqu'au lambris qui les ornoient, et qu'alors on découvrit sur les murs d'anciennes peintures à fresque, représentant plusieurs faits de l'Histoire Sainte ou de l'Histoire de l'Eglise; on y lisoit beaucoup d'ins-

(1) *Recherches, p. 39 et 92.*

criptions, des épitaphes, les noms des bienfaiteurs, leurs donations et enfin des renseignemens qui auroient pu servir à l'Histoire de chaque paroisse, comme à celle de l'art de la peinture. Mais il falloit que tout disparût, et que ces antiquités ne revissent le jour, que pour être entièrement effacées. L'usage d'orner ainsi les Eglises est ancien, puisque Grégoire de Tours en parle, comme existant de son temps (1).

(1) *Libro 7°. cap.* 36.



DE

# DE LA PAROISSE DE SAINT-GEORGES DU CHATEAU.

Pour connoître l'origine d'une paroisse, il faut avoir un témoignage historique qui l'atteste, ou une tradition constante qui y supplée, ou bien avoir sous les yeux son église primitive, parce qu'alors le style de l'architecture fait connoître à-peu-près l'époque de sa construction; enfin, il faut examiner à quelle époque le Saint auquel elle est dédiée, a été honoré dans l'église.

Mais nous ne pouvons faire usage de la troisième règle de critique, puisque presque toutes les églises paroissiales de Caen et surtout celles de l'intérieur de la Ville, sont d'un style gothique et ont été réédifiées dans les XIII^e^. XIV^e^., XV^e^. et XVI^e^. siècles. Il n'y a que l'église du Château qui nous paraisse remonter au X^e^.; nous ne parlons pas de l'église paroissiale de 1789, qui est au centre de la citadelle, mais de celle qui, à la même époque, servoit d'arsenal, et dont le chœur est adossé aux murs du Château du côté de St.-Julien. Sa construction sans clocher, les arches semi-

circulaires de sa porte et de ses fenêtres, son sanctuaire tourné à l'occident, contre l'usage généralement reçu dès le XI^e^. siècle et suivi dans les siècles suivans, de placer le chœur à l'orient ; ses moulures en zig zag, ses têtes de monstres qui couronnent extérieurement ses murs, tout annonce enfin que cette église est le plus ancien monument d'architecture qui soit conservé dans notre ville.

Le chapitre de Bayeux avoit, dans le XI^e^. siècle, le patronage de cette paroisse ; il le céda à la reine Mathilde, pour des revenus au Fresne-Camilly, et cette princesse le donna ensuite à son abbaye de Sainte-Trinité.

L'échiquier de Normandie tenoit ses séances dans le Château, et c'étoit dans l'église de Saint-Georges qu'elles avoient lieu ; nous avons beaucoup de jugemens de cette Cour souveraine, qui portent qu'ils ont été prononcés au Château et dans l'église paroissiale de cette citadelle. Mais pour nous borner à une seule citation, nous disons qu'en l'année 1184, Guillaume de Muleres *alias* de Weston, ayant donné au prieuré de Brewton en Angleterre, le patronage de Pierreville en Cotentin, l'exécution des clauses de la donation fut ordonnée à Caen, *dans la chapelle de Saint-Georges Martyr, devant les justiciers*

*tenant alors l'échiquier* (1). Ainsi, il est constant que l'église de St.-Georges du Château, servoit à cette époque, pour les séances de l'échiquier des causes (2); mais pour celles de l'échiquier des comptes, nous en indiquerons ailleurs le local.

Après l'église paroissiale de St.-Georges, il y avoit un grand nombre de chapelles particulières sur le territoire du Château.

D'abord, les ducs de Normandie en avoient toujours une dans toutes les places fortes de leur domaine. Mais il nous est difficile d'as-

---

(1) In capellâ beati Georgii martyris, apud Cadomum, coram justitiariis tunc scacarium tenentibus. *Chartul. Troarn.*

(2) D'autres jugemens portent qu'ils ont été rendus dans le Château de Caen, devant la justice du Roi : *In castello Cadomi coram justitiâ Regis;* ou bien : par ordre du Roi à l'échiquier dans le Château de Caen : *De mandato Domini Regis in castello Cadomi ad scacarium;* ou bien encore : dans le Château de Caen, en présence du Roi et des Barons : *In castello Cadomi in præsentiâ Regis et Baronum;* ou bien enfin : dans le Château de Caen, à l'audience tenue par moi, ma justice et mes barons, il a été dit par mon jugement, celui de ma justice et de mes Barons, etc. *In castello Cadomi, in audientiâ meâ et totius justitiæ, nec non et Baronum, meo et justitiæ judicio,* etc. *Chartul. Sanct. Steph. Cadom. passim.*

signer précisément celle que fonda le duc Guillaume, en faisant construire le Château. On ne peut pas dire que ce soit celle de St.-Georges, puisque la duchesse Mathilde fut obligée d'en acquérir le patronage du chapitre de la cathédrale de Bayeux; par conséquent, son mari ne l'avoit pas fait construire, et cette église étoit incontestablement bien antérieure à la construction du Château.

Nous trouvons ensuite une chapelle de St.-Aignan, très-anciennement établie dans cette place. Les rois de France la conféroient de plein droit, et ce pouvoir appartenoit aussi aux ducs de Normandie, pour les chapelles fondées dans les citadelles de la province. Cependant nous ne pouvons croire qu'elle fût de la fondation de ces princes; car en l'année 1453, les habitans de Caen se reconnoissent obligés aux réparations de cette chapelle, et à lui fournir tout ce qui étoit nécessaire pour le service divin; Louis XI, par ses lettres patentes du 19 mai 1470, les déclara sujets à toutes ces dépenses (1). Or, comment le duc Guillaume, s'il eût fondé cette chapelle, eût-il pu mettre toutes ces charges sur la ville? Il falloit donc qu'il y eût une autre

---

(1) *Huet, p. 253.*

cause pour que les habitans de Caen payassent le Chapelain sur les deniers communaux, et il faut la chercher. Quelquefois on appeloit ce bénéfice, *la Chapelle au doyen de St. Aignan d'Orléans*. Alors, doit-on conclure de cette dénomination, qu'elle avoit été fondée par un doyen de cette église? Hubert, dans ses *antiquités Historiques de l'église de St.-Aignan d'Orléans*, l'affirme (1), et nous avons de plus un arrêt de l'échiquier rendu à Caen en l'année 1268, qui semble le confirmer. Les évêques de Bayeux et de Sèez, le doyen de St.-Aignan d'Orléans, les abbés de Caen, de Troarn et de Jumièges, Jean de Tilli, Guy de Tournebu, Philippe de Clinchamp, Herbert-Ruaut, Olivier de Meheudin, Thomas Suhart, Guillaume Painel, Hugues de la Haye, Gilbert de Cahors, Jean d'Argences, Guillaume Patry, Robert de Bray et autres barons et chevaliers assistent à ce jugement, et le doyen de St.-Aignan d'Orléans qui siége avec eux à l'échiquier, est Jean Mauvoisin, de la famille des anciens seigneurs de Bénouville, paroisse qu'on appeloit autrefois *le Port Mauvoisin* (2). Alors, est-ce de ce doyen,

(1) *Huet, p. 253.*

(2) *Chartul. Sanct. Mich. de monte, n°. 5430, bibl. Reg. Parisien.*

peut-être titulaire de ce bénéfice à cette époque, que la chapelle a reçu la dénomination de *Chapelle du doyen de Saint-Aignan d'Orléans*, ou en fut-il le fondateur? Ce dernier sentiment me paroît plus probable; ce doyen aura sûrement placé des fonds sur la ville, pour en faire la rente au Chapelain et fournir aux réparations et à l'entretien de la chapelle. Cet édifice n'existoit plus depuis plusieurs siècles; il fut abbatu lorsqu'on nivela la place du Château; mais le titre en fut transféré dans l'église paroissiale, et les curés jouissoient de ses revenus depuis près de 200 ans, parce que le Roi les nommoit ordinairement à ce bénéfice.

La deuxième chapelle du Château, étoit celle de St.-Gabriel. Elle étoit située dans le donjon, et comme cette forteresse fut bâtie par Henri I^er^., fils de Guillaume le Conquérant, c'est à lui qu'on doit en attribuer la fondation. Aussi étoit-elle dotée sur les revenus de la vicomté de Caen, qui devoit annuellement au titulaire une rente en argent et deux cents de harengs. Comme l'entretien de cette chapelle avoit été négligé, le titre en avoit été transféré dans l'église St.-Georges; les curés étoient depuis longtemps nommés par le Roi à cette chapelle,

et ils en prenoient possession comme de la cure.

La troisième chapelle, étoit celle de Saint-Thomas ; elle étoit située auprès du puits du Château, mais quoique mentionnée dans les anciens actes, nous n'en connoissons ni les fondateurs ni les revenus ; elle aura été abbatue lors du nivellement de la place, comme celle de St.-Aignan.

La quatrième, étoit la chapelle St.-Maur, à laquelle on donna quelquefois improprement le nom de Monastère. Elle existoit encore en 1709, suivant les mémoires du temps. Elle étoit placée auprès du donjon, où l'on en voit encore des restes. Mais nous ne sommes pas plus instruits sur son Histoire que sur celle de la chapelle précédente.

La cinquième chapelle, étoit appelée *la Chapelle des Trois Messes*, parce que le titulaire en devoit célébrer trois par semaine. Pierre Droulin et Jeanne Campion son épouse, la fondèrent en l'année 1410, et s'en réservèrent le patronage pendant leur vie, et après eux, il devoit appartenir aux trésoriers du Château. Ceux-ci étoient obligés d'y nommer un prêtre de St.-Pierre qui ne fût pas obitier, et qui perdoit sa chapelle s'il le

devenoit (1). Mais comme les revenus de ce bénéfice étoient affectés sur différens hôtels situés dans le Château, les rentes furent éteintes, ainsi que le titre de la chapelle, lorsqu'on rasa les maisons de la place.

Enfin, une sixième et dernière chapelle, étoit celle qui est appelée *la Chapelle du Manoir du Roi, au Chastel de Caen*, dans un acte de l'an 1423; c'étoit sans doute la chapelle domestique du palais du roi d'Angleterre, alors maître de toute la Normandie, et qui résidoit souvent à Caen (2).

Tels sont les renseignemens que nous avons pu nous procurer sur les différentes églises qui ont existé sur la paroisse du Château, et qui prouvent par leur nombre, que ce lieu a été très-habité long-temps avant qu'il fût converti en citadelle. Voyons maintenant les établissemens qui, dans l'ordre civil, constatent, que c'est le plus ancien quartier de la ville.

D'abord, depuis le commencement du XII^e^. siècle jusqu'au XIV^e^., les tribunaux et les prisons étoient placés dans le Château de Caen; la Cour souveraine de l'échiquier y

---

(1) *Tabell. de Caen, 1410.*

(2) Chambre des comptes de Paris, n°. 35692.

tenoit ses séances pour rendre la justice, et nous avons une infinité de jugemens rendus dans cette place, par le roi Henri Ier., présidant lui-même l'échiquier (1), et beaucoup d'autres sous ses successeurs. Ensuite depuis Pierre de Tilli, premier Bailli de notre ville après l'invasion de la Normandie, par Philippe-Auguste en 1204, jusqu'à la deuxième moitié du XIVe. siècle, les jugemens sont ordinairement datés du Château de Caen, et il résulte aussi de ces actes, que les prisons civiles étoient placées dans cette forteresse.

Si nous observons ensuite que jadis au pied du Château, on trouvoit la Halle au pain, le Marché au bois, la Poissonnerie et les Prisons de l'évêque de Bayeux, et non loin delà la Halle au blé, nous en conclurons que la position de l'ancien Caen a dû être sur l'emplacement primitif du Château. Nous dirons même qu'avant que le terrain de cette paroisse fût converti en citadelle, il avoit une extension plus considérable dans la ville. En effet, une partie des maisons de St.-Julien et surtout celles de la rue du Gaillon, faisoient anciennement des rentes en deniers, aux

---

(1) *Chartul. abb. Sanct. Steph. Cadom., abb. Troarn., abb. de Arden. passim.*

curés du Château ; on ne découvre ni les titres ni la cause de ces rentes si modiques, et on ne peut en rendre raison, qu'en disant qu'elles furent créées dans le XI^e^. siècle, en dédommagement de la juridiction que perdit le curé, lorsqu'on diminua son territoire pour en former une place forte.

Il est difficile d'exposer l'ancienne topographie du Château de Caen : les gouverneurs de cette place, firent abbatre à la fin du XV^e^. et au commencement du XVI^e^. siècle, beaucoup d'hôtels et de maisons qui en remplissoient l'intérieur. D'abord, les ducs de Normandie y avoient un beau palais. Raoul Tortaire qui l'avoit vu dans les premières années du XII^e^. siècle, dit que le marbre y étoit employé avec profusion. Il est encore appelé le *Manoir du Roi* en 1405, et le *Palais du Roi* en 1478 (1). Les rois d'Angleterre, Henri V et Henri VI, y faisoient leur demeure ordinaire, lorsqu'ils résidoient à Caen. Les registres de nos tabellions de l'an 1381, parlent du jardin du Roi dans le Château. Henri V, par lettres patentes données dans cette place le 26 avril 1418, autorise Guillaume Bernart à lui faire un jardin nouveau, et

(1) Ch. des Comptes, n°. 35692 et comptes de la vicomté de Caen, 1478.

lui donne tout pouvoir pour mettre en réquisition les ouvriers nécessaires (1). L'abbesse de Caën y possédoit aussi dans le XII^e^. siècle, trois hôtels que lui avoit donné Thomas d'Aguerny. Dans les siècles suivans, on trouve les hôtels de Thomas de Juvigny, de Jean de Mangneville, de Robert du Ponteaudemer, de Bertrand Campion, etc.; mais en 1515 toutes ces maisons avoient été abbatues par ordre du gouverneur de la place.

Nous parlerons du Château comme citadelle, dans un article particulier.

---

(1) *Pat. Henr. V, an. 6 in dorso.*



# PAROISSE SAINT-PIERRE.

DARNETAL étoit l'ancien nom de cette paroisse ; son église est appelée dans les anciens actes, l'église de Darnetal ; son curé, le Curé de Darnetal ; son pont, le Pont de Darnetal et le sceau de son clergé, gravé dans le XIII^e^. siècle, porte : *Sigillum communiæ de Darnestallo.*

Cette dénomination est tirée de la langue des peuples du Nord. Nous y avons ajouté l'article *de* : *Arnetal*, *Talarne* et *Dalarne*, signifie *les vallées.* Mais pour qu'on ait donné dans l'origine à cette paroisse un nom particulier, il faut absolument qu'on l'ait regardée comme un lieu différent de la ville primitive qu'on appela Caen, et la dénomination plus récente de *St.-Pierre sous Caen*, confirme encore davantage que dans les siècles précédens, on distingua les deux localités, mais que dans la suite le nom de Caen prévalut. Ce qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est que le nom de Darnetal, et celui des rues de Gémare, de Cattehoule, du Ham et du Vaugueux, sont tous pris dans la langue Saxonne, et doivent par-là même attester pour ce quartier de la

ville, une origine qui remonte à l'invasion des peuples qui parloient cette langue.

La paroisse St.-Pierre étoit la plus populeuse de la ville. On la divisoit dans les XIV^e. et XV^e. siècles en plusieurs quartiers, qui avoient leur nom particulier, comme St.-Pierre *en Valgueux*, St.-Pierre *en Chastel*, St.-Pierre *en Val*, St.-Pierre *en Rive* et St.-Pierre *en l'Ile.*

Son église, est une de celles dont la fondation est attribuée à Saint Regnobert dans le VII^e. siècle. Nous avons vu que pour combattre ce fait, M. Huet n'emploie que des raisonnemens qui reposent sur une fausse date. Le prélat a aussi trop appuyé sur l'opinion de ceux qui prétendent que l'église primitive de St.-Pierre étoit dans la rue de Geole, et qu'elle étoit dédiée à Saint Michel et à Saint André; il devoit rejeter tous ces bruits populaires comme des fables, et s'en tenir à l'Histoire. Elle nous apprend que le duc Guillaume avoit avant l'année 1077, entouré de murs la ville de Caen : St.-Pierre et les autres paroisses situées dans l'intérieur de ces ramparts, existoient donc déjà : car on ne fortifie pas un terrain inhabité. D'ailleurs, le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Trinité faisant l'énumération des acquisitions faites par

la première abbesse de Caen, dit qu'en l'année 1083, elle acquit de Ranulphe et Turstin, fils de Godefroy, *demeurant devant le cimetière de l'église de Saint-Pierre*, une acre et demie de terre à Calix, par 4 liv. (1). La forme de cette église primitive, nous est absolument inconnue. L'église actuelle, est un ouvrage de plusieurs siècles : le chœur et une partie de la nef, sont de la fin du XIII^e^. siècle, le reste de la nef et la tour, de l'an 1308. Le portail qui est sous cette tour, est par conséquent du même-temps ; il fut restauré et orné de statues en 1608, on a retouché de nos jours, ou plutôt on a gâté le travail primitif. C'étoit devant ce portail que les criminels faisoient amende honorable avant d'aller au supplice. Le grand portail est appelé le *Portail Neuf* en 1384 ; on y voyoit en bas-relief, plusieurs traits de la vie de St.-Pierre, que les Vandales de 1793 ont fait disparoître. L'aile droite est de l'an 1410, et l'aile gauche postérieure de quelques années. Les voûtes de cette église n'ont été faites qu'en 1521 ; c'est l'ouvrage de Hector Sohier, architecte de Caen. Tous les connois-

---

(1) *Chartul. Sanct. Trin. Cadom.*

10426863

3



2





4



1



Deshayes

Imp. lithog. de F. Delpech.

seurs admirent le beau travail qui décore les chapelles de l'abside, ou rond-point de cette église. C'est encore un ouvrage du même architecte originaire de cette paroisse. Ce fut Louis XI qui étant à la Délivrande au mois d'août 1473, permit aux trésoriers de prendre sur les murs de la ville et même sur la rivière, le terrain nécessaire à cette construction. Mais la paroisse ne s'empara d'abord que du terrain, et elle ne fit bâtir l'abside que dans le siècle suivant.

Parmi les curieux morceaux d'architecture de cette église, on doit remarquer le chapiteau d'un des derniers piliers du côté gauche de la nef. On y voit :

1°. Le philosophe Aristote marchant à quatre pates, et portant sur son dos sa maîtresse, qui avoit exigé de lui de la conduire dans cette posture jusqu'au palais d'Alexandre. C'est un trait pris dans le *Lai d'Aristote*, conte fabuleux, mis en vers par un Trouverre Normand, nommé Henri d'Andely ;

2°. Un homme assis sur un Lion qu'il a dompté, c'est je crois, messire Yvains, un des chevaliers de la Table Ronde, et qu'on appelle encore *le chevalier au Lion ;*

3°. Tristan de Leonois, un autre chevalier

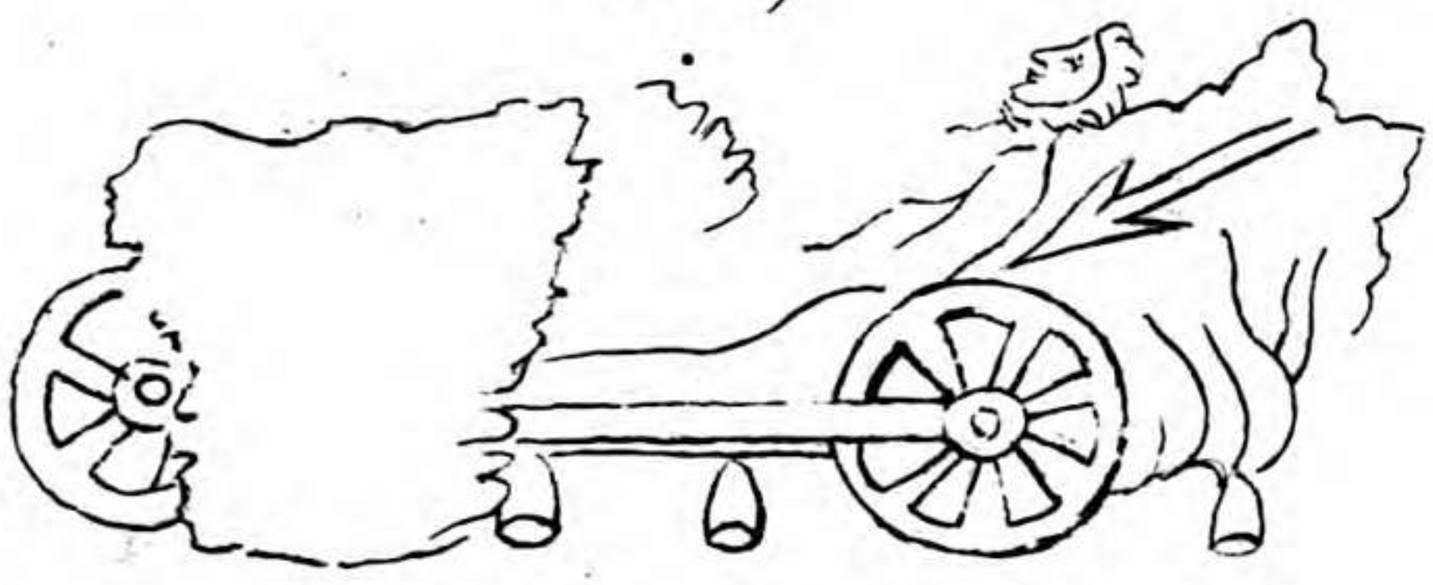
de la Table Ronde, qui traverse la mer sur son épée, pour aller trouver sa maîtresse, et celle-ci l'attendant avec son chien sur la côte opposée. C'est un épisode du roman de Tristan de Leonois, par Chrétien de Troyes;

4°. Un Pélican, nourrissant ses petits;

5°. Virgile dans un pannier suspendu au haut d'une muraille. Dans le moyen âge, on regardoit ce poëte comme un enchanteur. Nous avons son roman fabriqué à cette époque, et dans lequel on suppose qu'on le regardoit comme tel à Rome. On y lit: qu'ayant demandé un rendez-vous à une courtisanne, il ne l'obtint qu'à condition, qu'il n'entreroit chez elle que de nuit, et de la manière que le bas-relief représente. Le poëte accepta, mais lorsqu'il fut à moitié chemin, la courtisanne fixa la corde, et laissa Virgile dans le pannier pendant le reste de la nuit. Au point du jour, les Romains accoururent et se réjouirent beaucoup de voir l'enchanteur pris;

6°. Un chasseur poursuivant une Licorne, et cet animal se réfugiant sur le sein d'une jeune fille. Les anciens croyoient que la Licorne étoit toujours en fureur, et qu'elle ne pouvoit être calmée qu'à l'approche d'une Vierge; cet animal étoit le Symbole de la pureté

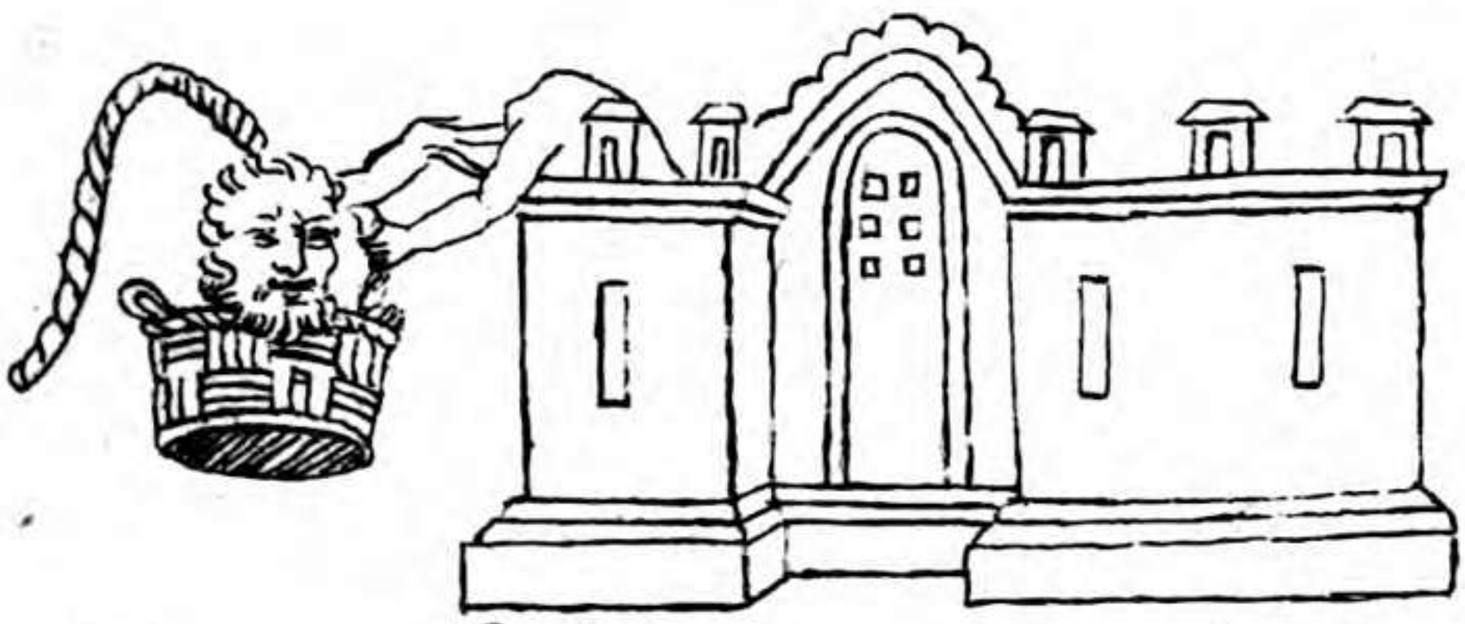
7



6



5



Deshayes

10426863

reté chez les anciens : les chasseurs le poursuivoient inutilement; il ne pouvoit être pris qu'en plaçant une Vierge sur son passage, parce qu'alors il s'arrêtoit et se précipitoit sur son sein. C'est delà que dans quelques Zodiaques anciens, la Vierge est quelquefois accompagnée d'une Licorne (1);

7°. Enfin, Lancelot du Lac dans une charette. Ce paladin de la Table Ronde, erroit depuis long-temps de tous côtés pour trouver la reine Génèvre, sa maîtresse, qu'on avoit enlevée, lorsque par hasard il rencontre un nain conduisant une charette; il s'empresse de lui demander des nouvelles de la reine, mais le nain refuse de le satisfaire à moins qu'il ne traverse la ville monté dans sa charette. C'étoit alors un déshonneur de monter dans une voiture que l'usage réservoit aux seuls criminels, cependant l'amour l'emporte, Lancelot monte aussitôt, et le nain récompense sa fidélité, en lui donnant les détails qu'il désire.

Il ne faut pas blâmer rigoureusement de tels ornemens dans une église, l'artiste avoit eu certainement un but moral dans son travail. Tous

---

(1) *Beda in Psalmum 79, et Isidor. Origin.*, lib. 12, chap. 2.

ces traits fabuleux pris dans nos anciens romans, prouvent les folies de l'amour et les avantages de la sagesse ; et comme dans ces siècles de la chevalerie, on ne nourrissoit son esprit que de la lecture de ces ouvrages, l'architecte aura cru donner une leçon utile, en mettant sous les yeux des représentations de cette espèce.

Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, érigea l'église St.-Pierre en prébende de sa cathédrale, et le pape Eugène III, confirma cette fondation en l'année 1152 (1). Une enquête faite en l'année 1262 par Nicolas, abbé de Caen et Arnauld de la Cour-Ferrand, grand bailli de la même ville, donne lieu de croire que ni le Roi ni le chapitre de Bayeux, ne nommoient à la cure de Saint-Pierre pendant la vacance du siége ; mais qu'on en réservoit la nomination au futur évêque, si elle venoit à vaquer pendant la régale (2).

En général, l'évêque de Bayeux avoit des droits très-étendus sur cette paroisse : presque toutes les maisons des quartiers qui la composent, étoient sujettes au droit de gablage, suivant l'aveu de l'évêque Zanon de

---

(1) *Chartul. antiq. eccæ Bajoc.*

(2) *Regist. du parlement de Paris, ad an. 1262.*

Castillon (1). Nous avons une lettre du duc de Normandie Henri II, adressée à Guillaume de Tilli, baron de l'échiquier, pour lui enjoindre d'appeler les vieillards de la ville de Caen et de constater par une enquête quelles maisons dans la ville devoient des cens et rentes à l'évêque de Bayeux, l'espèce et la quotité de ces redevances, et d'en faire jouir l'évêque comme il en jouissoit sous le duc Henri I^er^.; de le maintenir dans la possession de ses granges, et de la terre labourable qu'il avoit sur le bord de la rivière (2). Mais l'enquête qui nous eût appris beaucoup de choses curieuses, n'est pas parvenue jusqu'à nous.

L'église de St-Pierre avoit douze chapelains. Leur fonction étoit de célébrer des offices, fondés par des habitans de la paroisse, et particulièrement des services pour des défunts qui avoient légué des fonds de terre ou des rentes, pour les célébrer le jour anniversaire de leur mort; c'est delà qu'on donnoit à ces prêtres le nom d'*Obitiers*. Leur institution et celles du même genre dans les autres paroisses de la ville, ne remontoit pas au-delà

---

(1) Voyez p. 76 et suivantes.
(2) Voyez les preuves, n°. 1°.

de XIII^e. siècle : Philippe de Valois amortissant les biens donnés aux obitiers de Saint-Pierre, dit dans le préambule de ses lettres-patentes du mois de juillet 1328, que cet établissement ecclésiastique n'avoit lieu que depuis environ quarante ans (1). Pour occuper ces places, il falloit être originaire de la paroisse, et on n'y parvenoit que par rang d'ancienneté, qui se comptoit du jour même où l'on étoit entré enfant de chœur au service de l'église. Les prêtres de la paroisse qui attendoient leur tour pour être obitiers, étoient par-là même nommés *Expectans*, et à St.-Pierre, celui d'entre eux à qui devoit appartenir la première place vacante, est appelé *le Dauphin* dans les anciens actes. Cet ordre de chose avoit été très-anciennement réglé par les évêques de Bayeux ou leurs officiaux, et même par le légat du pape en 1414. Les rois de France avoient accordé aux chapelains de St.-Pierre le droit de porter l'aumusse, et les évêques de Bayeux en qualité de gros décimateurs de la paroisse, avoient été condamnés par arrêt du parlement de Rouen, à payer deux vicaires, pour aider le curé de Saint-Pierre dans ses fonctions. Les obitiers

(2) Trés. des Chartes, reg. 61, n°. 257.

avoient une bibliothèque commune que la révolution a dispersée.

L'église actuelle, étoit jadis toute entourée de son cimetière. Il fut augmenté en 1358, par l'achat de quelques maisons qui l'avoisinoient, et Charles, duc de Normandie, par ses lettres patentes du mois d'octobre même année, fit remise aux trésoriers de quelques rentes dues à son domaine sur ces habitations. Les motifs de cette augmentation furent la population de la ville, beaucoup accrue à cette époque, et par-là même l'insuffisance du cimetière, comme le prince le déclare dans le préambule de ses lettres patentes. En effet, les Anglois et les Navarrois possédoient alors les forteresses de Creuly, de Courseulles, de Saint Vast, de Lingèvre, de Livarot, de Villers-Bocage, etc., et ils n'en sortoient que pour aller ravager les campagnes et surtout les environs de la ville (1); ce qui faisoit refluer tout le monde dans ses murs. Louis XI permit aussi par lettres patentes données à la Délivrande, le 16 août 1473, d'agrandir le cimetière de St-Pierre de six pieds et demi du côté de la Poissonnerie, et *au pied de la ville*, dont je ne con-

(1) Trés. des Chartes, vol. 87. nº. 88.

nois pas l'étendue (1). Enfin en 1520, il fut encore augmenté du côté de la place.

Il y avoit dans ce cimetière, lorsque le roi d'Angleterre Henri V, s'empara de la ville en 1417, une anachorète nommée *Colette*. Elle étoit enfermée dans une cellule attenante à l'église ; et comme sa piété et ses vertus faisoient beaucoup de bruit, le monarque anglais, par lettres patentes données au Château de Caen, le 20 mai 1418, lui donna une pension de 40 écus d'or (2). Guillaume Cave, alors abbé de Caen et directeur de cette récluse, recevoit pour elle cette somme en 1420 et 1422, suivant ses quittances, qui sont à la Bibliothèque royale de Paris (3), et elle la recevoit elle-même en 1424, suivant ses quittances, qu'on trouve à la chambre des comptes de Paris, n°. 35638, 35639. Je pense que cette récluse étoit la bienheureuse Colette, réformatrice des religieuses de Sainte-Claire. Autorisée par l'antipape Pierre de Lune, elle voyagea beaucoup pour cette réforme, et

---

(1) Chamb. des Comptes, n°. 36174.

(2) *Pat. an. 6°. H. V. memb. 31.*

L'écu d'or, à 22 s. 6 d., les 40 écus donnoient 44 l. 18 s. du temps, et donneroient aujourd'hui plus de 300 f.

(3) Manuscrits de Gaignieres, n°. 262.

séjourna dans plusieurs villes de France. Si l'on pouvoit admettre l'opinion de M. Huet, qui veut qu'on ait transféré les Béguines de leur couvent rue des Croisiers, à la place du Marché au Bois, dans l'hôtel du Blanc-Monstier, en face du grand portail de l'église St-Pierre, on pourrait dire que les Béguines étant du tiers-ordre de St. François, comme les Clarisses, la bienheureuse Colette s'occupa de leur réforme. Mais les Béguines avoient été supprimées en France dans le siècle précédent, et Charles, duc de Normandie, en donnant leur couvent aux Croisiers, par ses lettres patentes des années 1356 et 1366, dit formellement dans ces diplomes, qu'il n'y avoit *ni religieuse, ni professe, ni novice dans cette maison.* Ainsi, d'autres motifs auront retenu la bienheureuse Colette pendant quelques années à Caen. Elle quitta cette ville dans la suite, puisqu'elle mourut à Gand en 1446.

C'est auprès du cimetière Saint-Pierre qu'on trouve établi, dès l'année 1500, notre ancien libraire Robert Macé, dont les descendans se distinguèrent pendant plus d'un siècle dans l'art typographique, tant à Caen qu'à Rouen, et eurent la gloire de former le fameux Christophe Plantin, dont les presses ont illustré la ville d'Anvers.

## CURÉS DE SAINT-PIERRE

*Dont j'ai trouvé les noms dans des actes authentiques.*

Théodricus, 1130

Fulcheredus, 1170.

Henri d'Anisy, 1273.

Jean Pouchin, seigneur de Cantelou, 1278.

Guillaume Grose, chanoine du Sépulcre et curé, 1368.

Jean de Montdesert, 1398.

Simon de Plumetot, 1428.

Roger le Fêvre, 1448.

Jean du Bec, 1460, fut archidiacre de Caen.

Philippe de la Rose, trésorier de la Métropole de Rouen, ayant été élu archevêque par une partie du chapitre, et son élection ayant été annulée, permuta avec le précédent, en 1463.

Ursin Thibout, protonotaire apostolique, official de Caen, et vicaire général de l'évêque Louis de Harcourt, patriarche de Jérusalem, en 1478.

(N.) de Missy, 1490.

Nicolas Bonespoir Dupuy, originaire de Troyes, curé en 1508.

Il a publié :

1°. *Liber apum, sive de apibus misticis, seu*

*universale bonum, tractans de prælatis et subditis.* In-fol., Paris, sans date. Cet ouvrage est dédié au cardinal de Prie, évêque de Bayeux ;

2°. *Elicidarius carminum et historiarum, seu vocabularius pœticus novissimè castigatus à Nicolao Bonæspei, Trecensi, cum epistolis ejusdem* Paris, in-4°., sans date ;

3°. *Magistri Bonæspei Kalendarium et cerei paschalis tabula.* Paris, in-4°., Ant. Bonnemer, 1530.

Il fut nommé chanoine de Sens, en 1517.

Jean le Courtois, docteur ès lois, souschantre et chanoine de Bayeux, vicaire général de l'évêque Charles de Neuchastel, et curé en 1517.

Guillaume de la Fontaine, docteur en théologie, 1572.

Germain Jacques, docteur et doyen de la faculté de théologie, et vicaire général du cardinal de Bourbon, archevêque de Rouen, 1585.

Gabriel Jacques, syndic de l'Université, 1624.

Simon de la Vigne, 1661. On a publié à Caen, en 1732, la vie de ce vertueux pasteur, mort en 1684.

Guillaume le Rebours.

Jacques Regnault, archiprêtre et docteur en théologie.

Philippe Vicaire, docteur et doyen de théologie, prieur de Septvans et vicaire général du cardinal de Fleury.

Nous avons de lui :

1°. Discours sur l'heureuse naissance du Dauphin, prononcé devant l'Université. Caen, Cavelier, in-4°., 1729;

2°. Oraison funèbre du cardinal de Fleury. Caen, in-4°., Cavelier, 1743;

3°. Exposition de la Foi, 4 vol. in-12. Caen, le Roy.

Charles-René Gervais de la Prise, mort en 1810.

## HALLE AU PAIN.

La Halle au Pain était située au centre de la place que nous appelons improprement aujourd'hui *le Marché au Bois*. Mais cette place étoit jadis bien plus considérable qu'aujourd'hui, puisque les lettres patentes de Charles VI, du 2 janvier 1412, disent qu'elle avoit cent-cinquante pieds de longueur, et autant d'étendue en largeur (1). Cette halle étoit remplie d'étaux à l'intérieur ; elle en étoit garnie à l'extérieur pour la vente du pain, et elle avoit ses fours pour le cuire. Les bou-

(1) Trés. des Chartes, rég. 165, n°. 100.

langers de la ville y portaient le pain cuit chez eux, et payoient le droit d'étalage ; ils le payoient même pour le pain vendu dans leurs boutiques ; enfin les bourgeois étoient tenus également à des redevances pour le pain qu'ils faisoient cuire chez eux.

Cette halle, ainsi que la poissonnerie, appartenoit dans l'origine aux ducs de Normandie. Henri II, par une charte donnée à Cherbourg, vers l'an 1180, fieffa l'une et l'autre à Geffroy, son orfèvre à Caen, par 60 sols, monnoie d'Anjou (1), payable à l'échiquier de Caen, le jour Saint-Michel de chaque année (2). Cette halle, en 1251, est appelée : *Guihaula Panis apud Cadomum in Darnestallo*, dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu de Caen. Elle appartenoit, dans le XIV^e^. siècle aux Balleroy, seigneurs de Hérouville, ou par rétrocession, ou par nouvelle concession des rois de France, ducs de Normandie. Richard de Balleroy vendit la halle au pain, avec tous ses droits, à René le Coutellier, bailli de Caen et de Chartres, et à Luce de

---

(1) Les 60 sols d'Anjou valoient trois livres, et la livre étant de 12 onces, les trois livres donnant quatre marcs et demi d'argent, vaudroient aujourd'hui plus de 248 livres.

(2) Voyez les preuves, n°. 2.

Mittry, son épouse. Mais, comme pour malversation dans son office de bailli, le mari avoit été condamné à payer au Roi une somme de 3000 l., et à faire tous les ans au domaine, une rente de 100 l., affectée sur tous ses biens, il fut obligé de vendre la halle au pain et d'autres biens qu'il avoit à Caen, pour faire face à ces amendes. Aussi, par contrat passé devant les notaires de Paris, le 15 janvier 1380, il céda la halle au pain à Raoul Campion, conseiller et maître des comptes de la chambre du Roi, par le prix de 500 francs, avec la charge de 7 livres 10 sols de rente à qui de droit. Le Roi, par ses lettres patentes du mois de février même année, ratifia ladite vente.

Malheureusement Bertrand Campion, fils dudit Raoul, embrassant le parti du duc d'Orléans contre celui du duc de Bourgogne, à une époque où la France étoit divisée entre les deux partis, se livra à tous les excès qu'entraîne l'esprit de faction; et sa conduite à main armée contre le Roi, irrita d'autant plus les habitans de Caen, que la ville avoit arrêté de garder la plus stricte neutralité et de ne reconnoître que le Roi. En vain le duc d'Orléans, qui jouissoit cependant par apanage de la vicomté de Caen, et qui par-là même

possédoit tous les droits royaux sur son territoire, avoit voulu attirer la ville dans son parti : un courrier de ce prince, arrivé avec des dépêches pour le corps mnnicipal, fut renvoyé sans réponse, mais on retint ses dépêches, qu'on adressa au Roi ; et comme la lettre d'envoi est aussi curieuse pour le style qu'honorable pour les sentimens qu'elle exprime, nous allons la transcrire comme un monument de la fidélité de nos pères au principe de la légitimité :

« Nostre souverain Seigneur et Roy naturel, tant et sy tres humblement que plus » pouvons, a vostre tres noble grace nous recommandons, et vous plaise savoir, nostre » souverain Seigneur, que aujourd'hui nous » ont esté apportées par un chevauceur qui se » disoit a tres hault et tres puissant prince » monseigneur le duc d'Orleans, les lettres » missives lesquelles nous vous envoions ci » dedens encloses, sans icelles par nous avoir » esté ouvertes; et pour ce que ledit chevauceur » demandoit recepisse d'icelles, lui a esté res» pondu que la ville et les habitans estoient et » sont a vous Sire, et que nous vous envoi» rions lesdites lettres toutes closes, pour sur » le tout en faire et accomplir tout ce qu'il » vous plairoit nous ordonner et commander.

» Nostre souverain Seigneur et Roy naturel, » nous supplions tousjours vostre bonne gra- » ce, offrans de corps et de biens accomplir » vos tres nobles commandemens et plaisirs, » comme vos tres humbles et tres obeissants » subjets, a l'aide de nostre seigneur qui vous » doint santé, bonne vie et long accomplisse- » ment de vos tres nobles desirs.

» Ecrit en vostre ville de Caen etc. »

Après des sentimens aussi noblement exprimés, on doit concevoir la haine qu'inspira la conduite de Bertrand Campion, devenu l'ennemi du Roi; elle fut telle qu'au mois de décembre 1411, les habitans de Caen abattirent la halle au pain et tous les bâtimens qui en dépendoient.

Cette voie de fait étoit repréhensible sous tous les rapports; mais loin d'attendre que le Roi s'en plaignit, et la punit, les officiers municipaux lui présentèrent une requête pour lui exposer la conduite des habitans et les motifs qui l'avoient dictée; ils firent plus, ils demandèrent que la place de la halle au pain fut cédée à la commune, à charge d'élargir la rue de la Cuisinerie qui y conduisoit depuis le carrefour Saint-Pierre, de planter une croix de pierre, et d'établir une fontaine sur l'emplacement de la halle. Le Roi, par lettres

patentes du 2 janvier 1412, *en considération du bon amour et vraie obéissance que les exposans et leurs prédécesseurs avoient tousjours eue et portée à lui et à sa couronne*, approuva la démolition et concéda le terrain aux habitans aux charges ci-dessus exprimées. En vain Bertrand Campion obtint des lettres de grace au mois de septembre de la même année, le Roi ne lui rendit que ses biens non confisqués, et maintint par-là la donation faite à la ville de Caen (1).

Mais loin de remplir les conditions qu'elle s'étoit elle-même imposée, la ville au contraire fit rebâtir la halle au pain; M. de Bras dit l'avoir encore vue dans sa jeunesse, et qu'elle ne fut abattue qu'en 1522 ou 1523, pour faciliter l'accès du Château; ce fut alors sans doute que cette place prit le nom de *Marché Neuf* et de *Marché au Bois* (2).

## LA POISSONNERIE.

La Poissonnerie de Caen étoit aussi du domaine des ducs de Normandie, car la même charte qui concède la halle au pain à Geffroy,

(1) Trés. des Chartes, regist. 165, n°. 100.
(2) Recherches, p. 16.

orfèvre du Roi, lui accorde en même-temps la poissonnerie (1). Les trésoriers de Saint-Pierre, dans une requête au Roi, en 1473, demandèrent la permission d'élargir leur cimetière, et pour cet effet, de prendre six pieds et demi de terrain sur la rue de la Poissonnerie; Louis XI y consentit, et leur permit *d'y faire tels edifices pour et au prouffit dicelle eglise, comme ils adviseroient bon estre* (2). C'est, je crois, sur ces expressions que repose tout le droit de l'église Saint-Pierre sur la poissonnerie. Les six pieds et demi concédés au-delà du mur du cimetière, furent convertis en étaux couverts, pour la vente du poisson. Mais l'état de choses établi par Louis XI, a totalement changé, puisqu'on a, depuis la révolution, converti le cimetière même en poissonnerie. Il est encore plus difficile de se faire une idée de celui existant avant l'année 1473; le trésor, dans sa requête à Louis XI, promet de conserver, pour l'utilité publique, trois belles fontaines qui existoient sur le terrain dont il demandoit la concession. Le terrain fut concédé, et les fontaines ne furent pas conservées. Un contrat

(1) Voyez les preuves, n°. 2.
(2) Chambre des Comptes, n°. 36174.

de

de 1629, entre la ville et les trésoriers de St.-Pierre, dit que les vaisseaux remontoient la rivière jusqu'au pied d'une petite muraille faisant la clôture du cimetière, et qu'on appeloit cet endroit LE QUAI SAINT-PIERRE. Il est probable que les maisons situées entre l'église et le pont Saint-Pierre n'étoient pas encore bâties, et que leur emplacement formoit alors ce Quai.

## RUE BASSE DE CAEN.

On appeloit ainsi la rue qui alloit de celle de la Poissonnerie à la Porte Saint-Pierre ou du Bac, et cela pour la distinguer de la *rue Basse Saint-Gilles*. Mais dans les actes des tabellions de Caen, du XV^e^. siècle, elle est appelée *la rue des Seules en l'amonteur de la Poissonnerie*. Comme M. de Bras atteste qu'encore de son temps il y avoit trois quais très-fréquentés du côté de l'église Saint-Pierre, il devoit aussi y avoir des magasins ou *seules* dans ce quartier. Ce qu'on appeloit alors *l'Amontoir de la Poissonnerie*, étoit la poissonnerie elle-même, et la rue à laquelle nous donnons ce nom aujourd'hui, étoit appelée, avec plus de raison, *l'Amontoir de la Porte au Berger*. Pour distinguer l'autre *rue des Seules*, qui étoit celle que nous nommons *la rue*

*des Quais*, on disoit *la rue des Seules en la grande rive.*

## PORTE AU BERGER.

Nous avons déjà dit que cette Porte tiroit son nom d'une famille le Berger, qui avoit son hôtel à l'entrée du Vaugueux, dans les XIII^e^. et XIV^e^. siècles.

L'ordre de St.-Lazare avoit plusieurs maisons et même une chapelle contiguës à cette porte. Elles dépendoient de l'hôpital de Saint-Antoine de Grattemont près Pavilly en Caux, et non pas de Saint-Etienne de Grammont, comme M. Huet l'a avancé. On trouve dans les tabellions de Caen, qu'en 1390, Jean de Moyen, commandeur de Grattemont, fieffa une partie de ces fonds, et qu'en 1407, le commandeur Jean Blanchard en fieffa une autre. Mais toutes ces maisons ayant été *arses et démolies* lors du siége de Caen, en 1417, le commandeur Nicolas de la Motte en fieffa l'emplacement en 1437, et le grand-maître de l'ordre confirma cette fieffe en 1448.

Lorsqu'on réunit les ordres de Saint-Lazare et du Mont-Carmel, on forma de la ville de Caen un chef-lieu de commanderie, comme on peut le voir dans *l'État des lieux dont sont composés les grands prieurés et commanderies de*

*Notre-Dame du Mont-Carmel et de Saint-Lazare*, imprimé à Paris, in-folio, 1682. La commanderie de Caen relevoit du grand prieuré de Bretagne; ses revenus étoient ceux de quinze maladreries situées dans les arrondissemens de Caen et de Bayeux. Les villes de Falaise et de Vire étoient aussi les chef-lieux de deux commanderies du même ordre. La commanderie de Caen, en 1682, valoit 1806 l.; celle de Falaise, 3002 l.; et celle de Vire, 1227 l. Mais en 1696, Louis XIV diminua beaucoup les revenus de la commanderie de Caen, en réunissant à l'Hôtel-Dieu de cette ville les revenus de sept maladreries des environs (1).

## LE VAUGUEUX.

Le duc Guillaume en fondant l'abbaye de Sainte-Trinité de Caen, en 1066, avoit déterminé les limites de son territoire dans le quartier où elle est située. Mais par sa charte de 1083, il l'augmenta beaucoup, et en fixant ces nouvelles limites, il ne réserva à son domaine que trois maisons sur la rivière, et la rivière elle-même (2). Le duc Robert son

---

(1) Voyez Hôtel-Dieu de Caen.

(2) *Gallia Christiana*, vol. XI. col. 75.

fils, fut encore plus généreux ; il donna à cette abbaye tout ce que son père avoit réservé, comme nous l'avons vu ailleurs (1). Mais la charte de ce dernier prince, est le premier acte connu qui nomme le *Vaugueux*, le duc Robert le traduit en latin *Vallisgue*. Tout ce que M. de Bras a dit sur la signification de ce mot, est puéril. Mais M. Huet qui a voulu le redresser, n'a pas été plus heureux, lorsqu'il a voulu faire venir ce nom de *valliculus* petit valon. Au reste, il n'est pas étonnant que des écrivains modernes se soient égarés en voulant expliquer un mot qu'ils n'entendoient pas, quand au XII^e^. siècle, on étoit très-embarrassé pour en avoir l'intelligence, même à la Cour du duc Jean Sans-Terre.

D'abord, comme nous venons de le voir, dans le XI^e^. siècle on disoit *Vallisgue ;* dans le XII^e^. *Gwag Cadomi*, et dans les siècles suivans on écrit *Wallis Guaw*, *Vallis Goii*, *Vallis Goe* et *Valgoe*, *Vallis Guée* et *Valguée*, *Vallis Goue* et *Valgueue*. Toutes ces variantes dans le même nom démentent bien les étymologies données par MM. Huet et de Bras. Mais ce qui doit les faire rejeter absolument,

(1) Voyez p. 66.

c'est qu'en l'année 1203, Garin de Glapion qui avoit été grand sénéchal de Normandie, demanda au duc Jean Sans-Terre, de lui accorder les revenus du Vaugueux et le fief de la Geole, pour lui aider à nourrir sa famille, et il appelle le Vaugueux *Gwag Cadomi*, sauf, ajoute-t-il, les droits que les religieuses de Sainte-Trinité ont coutume de percevoir dans cette partie de la ville. Le duc, par ses lettres patentes données à Saumur, le 11 novembre 1203, accorda l'effet de la demande, et adressa en conséquence ses lettres aux barons de l'échiquier de Caen (1).

Mais sans doute mieux consulté, ce prince vit qu'il avoit accordé ce qu'il ne connoissoit pas, et le 30 du même mois il écrivit aux mêmes barons: « Nous avons accordé à Garin de » Glapion, le Vaugueux et le fief de la Geole, » *concessimus Gwam Cadomi et feudum Jaolæ.* » Mais comme nous ignorons ce que c'est, et » ce que cela rapporte, nous vous mandons » de nous en instruire » (2). Si nous avions la réponse des barons de l'échiquier, nous serions sans doute nous-mêmes plus instruits; mais on ne la consigna pas dans les

---

(1) Voyez les preuves, n°. 3.
(2) Preuves, n°. 4.

rôles Normands de l'année ; on y voit seulement que par d'autres lettres patentes, il fut enjoint au grand sénéchal de Normandie, d'après les notions qu'il avoit données, d'envoyer Garin de Glapion, en possession des objets à lui accordés par les premières lettres (1).

Au milieu de ces ténèbres, s'il étoit permis de former quelques conjectures, nous dirions que le mot *Vaugueux* peut-être expliqué de diverses manières, plus ou moins satisfaisantes.

1°. Il peut signifier *le Val du Rampart*, parce que dans la langue latine *Vallum*, et *Gwal* dans les langues gothique et même celtique, signifie *mur*, *rampart*, et qu'en descendant de la campagne dans la ville par le Vaugueux, on longe effectivement les murs du Château. Ainsi dans ce sens, ce sera *Vallis Valli*, ou dans le latin barbare du moyen âge, *Vallis Gualli* (2) le Val ou Valon du Rampart.

2°. Il peut aussi signifier *le Val du Gué*, parce qu'on peut effectivement arriver du Vaugueux au bord de l'Orne qui est guéable dans cette partie, et alors ce sera dans

---

(1) Preuves, n°. 4.

(2) Voyez Bullet, au mot *Gwal*.

ce sens *Vallis Vadi*, ou dans le latin barbare *Vallis Guadi*, le Val ou Valon du Gué.

3°. Enfin, un troisième sens peut être donné à ce mot, mais pour l'entendre, il faut savoir que dans la charte de fondation de l'abbaye de Sainte-Trinité, Odon, évêque de Bayeux, donna à ce monastère, ses droits sur les couvertures de laine, qu'on fabriquoit alors dans cette partie de la ville; *consuetudinem culcitrarum* et qui appartenoient à son église cathédrale (1). Le duc Henri II, dans une lettre dont nous avons déjà parlé, adressée à Guillaume de Tilli, et datée de Limoges vers l'an 1156, ordonne de faire une enquête pour constater les droits de l'église de Bayeux, sur les ouvrages en laine fabriqués dans la ville, et pour qu'on les maintienne (2), *plenum rectum faciatis de decimis lanificiorum de Cadomo.* Ainsi, on travailloit à Caen dans le XI^e^. siècle des ouvrages en laine; il y en avoit surtout des manufactures dans le Vaugueux, et les mots celtiques *Gwe* toile, maille, ouvrage tissu, et *Guea* travailler à la toile et à des ouvrages tissus,

(1) *Chartul. Sanct. Trin. Cadom. loco citato.*
(2) Preuves, n°. 1.

peuvent bien avoir donné lieu au mot *Vaugueux*. Mais ce sont des conjectures ; cependant le nom de *rue Tasquière* donné à une des rues de ce quartier, annonce qu'on y travailloit des bourses dans l'ancien temps, et nou lisons dans les registres de l'Hôtel de Ville, qu'encore dans le XVI^e^. siècle, ce genre de travail étoit une branche considérable de commerce pour Caen. On vendoit ces bourses dans toutes les parties du Royaume et surtout à la Cour. Lorsque les princes de la famille Royale venoient à Caen, la ville leur offroit toujours des ouvrages supérieurs dans ce genre, ainsi qu'aux seigneurs de leur suite, et lorsqu'elle envoyoit des députés auprès des ministres du Roi, on leur donnoit ordinairement les bourses les plus élégantes pour les distribuer (1).

Au haut du Vaugueux on trouve le manoir de la Pigacière, appartenant dès le XIII^e^. siècle à la famille *Porte*, qui a donné un évêque d'Avranches dans le XIV^e^. ; cette noble et ancienne famille, tenoit ce Manoir de l'abbesse de Caen. En 1318, Pierre Porte reconnoît qu'il doit tous les ans le

(1) Registres de la ville, *passim*.

jour *Saint-Jean*, lui présenter *un Chapel de Roses*, en sa chaire abbatiale. Guillaume Porte, sire de Lay et chanoine du Sépulcre, fait la même reconnoissance en 1335 et Jean Salles en 1436.

Quant au *fief de la Geole*, mentionné dans la charte de Jean Sans-Terre, en faveur de Garin de Glapion, et situé dans le Vaugueux, nous ignorons ses droits et les fonds de terre qui le composoient; mais comme alors les prisons étoient dans le Château, il est probable que le possesseur de ce fief étoit tenu de les garder; nous verrons même ailleurs qu'il y avoit à Caen, un fief attaché à l'office de bourreau.

## PLACE SAINT-PIERRE.

Ce fut en 1629 qu'on forma le plan de cette place: la ville, pour l'exécuter, acheta la même année devant les tabellions de Caen, les maisons qui la bordoient depuis le Carrefour jusqu'au pont St.-Pierre, et qui formoient *la rue du Change*, et les maisons qui existoient depuis le même Carrefour jusqu'au grand portail St.-Pierre, et qui composoient la rue qu'on appelle dans les anciens actes, tantôt *de la Pâtisserie* et tantôt *de la Cuisine-*

*rie* ; mais ce ne fut qu'en 1635 qu'on commença la démolition de tous ces bâtimens. Derrière ces maisons, étoit une partie du cimetière St.-Pierre, que la ville acheta également par 600 liv. de rente envers le trésor de cette église, et en lui fournissant le cimetière Buquet dans le Vaugueux, et le cimetière des Carmes, au bout de la rue de ces religieux. Mais par cet esprit d'envahissement qui s'empare aussi bien des corporations que des particuliers, la ville s'est fait dispenser de payer la rente, et par suite de ce même esprit, elle s'est emparée d'elle-même du cimetière des Carmes, sans indemnité envers l'église St.-Pierre.

On voit sur cette place, l'hôtel de Nicolas le Vallois, seigneur d'Escoville, qui le fit bâtir par des Italiens en 1538. Les connoisseurs admirent les beaux morceaux de sculpture qui décorent l'intérieur de la cour ; on admiroit également le beau bas-relief qui ornoit la porte principale de l'édifice ; mais comme il représentoit un fait historique tiré de l'Ecriture-Sainte, la hache de la révolution l'a fait disparoître. Les statues conservées dans la Cour, sont aussi l'ouvrage de sculpteurs Italiens, comme je l'ai vu dans d'anciens Mémoires.

C'étoit dans cet hôtel que la ville tenoit ses séances depuis 1750; elle l'acheta, en 1733, de la famille de Touchet, qui le tenoit par héritage de notre poëte latin Moysant de Brieux. Guillaume Moysant en jouissoit dès l'année 1606; mais je ne sais pas à quel titre, si c'étoit par acquisition ou par héritage.

Lorsqu'en 1816 on pava de nouveau la place St.-Pierre, on découvrit des souterrains qui se dirigeoient vers le Château ; on y trouva des réservoirs ou espèces de citernes, dont l'eau étoit très-limpide, et l'on ne peut prendre ces excavations pour des égoûts, puisque dans cette partie de la ville, les eaux sont toutes dirigées dans l'Orne et dans l'Odon. Ces souterrains ont donc eu dans l'origine une autre destination. Ils devoient servir ou pour communiquer avec la ville, quand elle étoit prise et le Château cerné, ou pour fournir de l'eau et des vivres à sa garnison assiégée. On sait au reste que le Château est rempli de souterrains, dont on ignore l'étendue et les communications.

Michel de Saint-Martin avoit orné la place St.-Pierre de trois statues, savoir : celles du Sauveur, de la Vierge et de Sainte Cécile. Mais en 1790, il n'y avoit plus qu'une Croix devant le portail, et elle a été abattue pendant

la révolution. On dit qu'il avoit voulu faire établir une fontaine publique sur cette place, mais que le refus fait par la ville de lui laisser apposer ses armes sur ce monument, lui avoit fait abandonner le projet de son érection.

## PONT SAINT-PIERRE.

Dans les chartes des XI^e^. et XII^e^. siècles, ce pont est appelé le *Pont de Caen*, et plus souvent *le Pont de Darnetal;* il résulte aussi des mêmes actes, que la douane y étoit placée sous les ducs de Normandie.

Dans le XIV^e^. siècle, il est nommé le *Chastelet* et le *petit Château de Caen* (1), à cause de la forteresse qui fut bâtie sur ses arches après l'an 1203. Ce fut en effet le 17 juin de cette même année, que le Roi Jean Sans-Terre affranchit la commune de Caen (2). Cette ville eut par-là même, le droit d'avoir une tour, un beffroi, une cloche, un sceau et enfin un hôtel municipal, comme toutes les communes affranchies (3). Alors elle dut faire

---

(1) *Casteletum de Cadomo, parvum castrum Cadomi.*

(2) Voyez les preuves, n°. 5.

(3) Voyez du Cange, au mot *communia*.

construire tous ces édifices, premiers monumens de sa liberté. Mais nous n'avons aucune notion sur ces anciens bâtimens communaux. On sait seulement qu'ils étoient placés sur le pont St-Pierre, qu'on y enferma en 1307 les Templiers du grand bailliage, et qu'on les nommoit alors *le Chastelet de Caen* (1). Il paroît ensuite par le récit des Historiens Anglois, témoins oculaires de la prise de cette ville par Edouard III en 1346, *que ce pont étoit moult bien afforcé de brétesches et de barrières* (2). Alors ces brétesches n'annoncent que des tours et des fortifications en bois. Mais comme elles furent emportées de vive force par les Anglais, elles durent souffrir beaucoup et peut-être même être rasées. Ce qui donne même lieu de croire que ce premier Hôtel de Ville fut détruit à cette époque, c'est qu'en donnant des détails sur le combat qui eut lieu pour s'emparer du pont, le continuateur de l'historien Guillaume de Nangis, dit qu'au moment où il

---

(1) Procès-verbal du 1er. interrogatoire des Templiers du grand bailliage de Caen, *au Trésor des Chartes.*

(2) *Ex narratione Mich. de Northburgk, clerici et consiliarii Regis cum eo progredientis versùs Cadamum.* Ap. Rob. de Avesbury, Hist. Edw. III. p. 123.

*niæ*, ou bien *actum in plena communia* (1). C'étoit sans doute par un reste de cet usage qu'encore dans le XIV^e^. siècle, on lisoit les contrats de vente à la porte de l'Hôtel de Ville : ainsi en l'année 1343, Nicolas Marie vend au duc de Normandie un Manoir situé près des fossés du Château de Caen par 130 f., et il est porté au dos de l'acte, que *la lettre a été lue à la croix du Pont Saint-Pierre, devant douze témoins* dont les noms sont transcrits.

Le maire de Caen fut dans l'origine nommé par le Roi, sur trois sujets présentés par les habitans, et il restoit en fonction pen-

---

(1) Le sceau de la ville étoit anciennement de gueule, au château donjonné d'or. Il est actuellement coupé d'azur et de gueule à trois fleurs de lis d'or. M. Huet dit, que c'est à Charles VII qu'il faut attribuer ce changement dans les armoiries de la ville de Caen, et que ce fut pour récompenser la fidélité de ses habitans, que ce prince lui permit de porter les trois fleurs de lis de France. Mais je n'ai vu cette faveur accordée dans aucun des diplômes de nos Rois, soit de concession, soit de confirmation de nos priviléges et de nos droits. J'ai vu seulement que dans le XVI^e^. siècle, la ville accoloit à ses armes, celles des ducs de Normandie, et il y a dans les registres de la ville, des délibérations municipales, qui ordonnent cet accolement pour le grand sceau. *Registre*, *n°*. 2.

dant

dant trois ans; mais vers la moitié du XIV^e. siècle, les rois de France introduisirent un autre usage : les grands baillis furent maires nés de la ville de Caen, et les vicomtes occupèrent la même place dans les autres villes du grand bailliage. Aussi depuis cette époque, on ne trouve aucune mention des maires de Caen élus par la ville, mais seulement de six habitans choisis tous les trois ans par les bourgeois qui leur confioient l'administration municipale. Ces officiers portent différens noms, suivant les différens siècles: tantôt on les nomme *les Pairs et Jurés de la Ville*, tantôt les *Conseillers gouverneurs* et quelquefois simplement *les Bourgeois jurés*. Mais ils ne pouvoient délibérer ni agir, si le grand bailli, comme maire, n'avoit été appelé à leur assemblée, ou du moins son lieutenant général (1). Ce fut Louis XV qui fit revivre le statut primitif, en permettant aux bourgeois de lui présenter trois sujets pour la place de maire, afin qu'il désignât celui qui devoit l'occuper; alors la ville continua de nommer les six bourgeois jurés qui

(1) Dans ces temps-là, lorsque le grand bailli avoit pris possession de son office, il étoit obligé de venir à l'Hôtel de Ville pour se faire reconnoître comme maire.

prirent le nom d'*Echevins*, et cet ordre de choses subsista jusqu'à la révolution.

On lit dans les rôles normands déposés à la tour de Londres, qu'au mois de novembre de l'an 1203, Rob. de Vieuxpont, vicomte de Caen, remit au duc Jean Sans-Terre, 111 marcs d'or, 85 besans, neuf oboles, douze ceintures de soie avec leurs agraffes en argent, sept ceintures de cuir avec des agraffes de même espèce, une ceinture de fil d'argent, trente-cinq boucles d'or, deux vases d'argent pour conserver de la thériaque, seize autres vases et coupes d'argent et 28 l. de monnoie d'Anjou. L'acte de remise porte, que tous ces objets sont tirés du trésor de Simon d'Escures, alors maire de Caen (1). Les ducs de Normandie, les barons et les autres seigneurs, confioient souvent leurs trésors à la garde des évêques, ou les mettoient en dépôt dans les abbayes; ces dépôts dans de telles mains, leur paroissoient inviolables. Nous lisons dans les rôles de la même année, que le jour St-Denis, l'évêque de Norwick fit remise à Caen au même prince, de tous ses ornemens royaux, savoir :

---

(1) *Rot. an. 4°. regis. Johan.*

la grande couronne, le glaive, la tunique, la dalmatique, le manteau royal, le baudrier, les sandales, les gants, les frettes et les éperons (1). Le maire de Caen, étoit-il aussi à raison de sa dignité, dépositaire des trésors du Roi, ou n'étoit-ce qu'un dépôt ordinaire ? c'est ce qu'il nous est impossible de décider.

Dans les chartes de Guillaume le Conquérant, pour la confirmation des biens donnés à l'abbaye de Fontenay, par Raoul Tesson, son fondateur. Il est dit que pendant la minorité du petit fils de ce Raoul, *les barons de l'honneur de Caen*, profitèrent de son enfance pour faire tort à ce monastère (2). Le mot *baron* et celui d'*honneur*, ont différentes acceptions dans le moyen âge. Mais ici, le premier est un nom donné alors aux habitans des grandes villes, et cette dénomination est ordinaire chez les Normands et les Anglo-Normands. Les citoyens de Londres, de Norwick, d'Yorck, de Chester, etc., sont appelés barons dans les actes du XII^e^. siècle, et ceux de Bourges, d'Orléans, etc., sont

---

(1) *Rot. an. 4°. regis. Johan.*

(2) *Gallia Christiana*, vol. XI.

aussi qualifiés de la même manière (1). Quant au mot *honneur*, il signifioit dans ces temps-là une dignité éminente, ecclésiastique ou civile, mais presque toujours féodale ; et ici, il signifie le chef-lieu, la glebe de la vicomté de Caen (2).

Il faut expliquer de la même manière les qualifications de *primarii* et de *primores Cadomi*, données à quelques habitans de Caen, par Oderic Vital, en l'année 1106. Elles sont synonimes de celles de *barons*, suivant Flavius Blondus. En un mot, avant l'année 1203, la ville n'ayant aucun régime municipal, fut gouvernée féodalement, et nous verrons même que les habitans n'avoient pas toujours la liberté de leur personne.

Nous renvoyons ailleurs les détails sur l'interrogatoire prêté par les templiers dans le premier Hôtel-de-Ville, placé sur le pont St.-Pierre, ainsi que la relation du combat qui eut lieu entre Edouard III et les habitans de Caen, avant la prise de cet Hôtel par ce prince.

---

(1) Voyez les glossaires de du Cange et de Spelman.

(2) *Ibidem.*

## RUE DE GEOLE.

Cette rue, depuis le XI^e^. jusqu'à la moitié du XVI^e^. siècle, porta toujours dans les chartes et les contrats, le nom saxon de *Catehoule*. Cependant la partie qui avoisine le carrefour Saint-Pierre, a quelquefois une dénomination particulière : Philippe le Bel, dans une charte pour l'abbaye de St.-Etienne de Caen, de l'an 1295, la nomme *Vicus Fabrorum*, et dans le françois du temps, *la rue des Fevres*. On entendoit généralement alors, par ce dernier mot, ceux qui travailloient des ouvrages en fer, mais particulièrement les couteliers et les serruriers. Aussi ils habitoient très-anciennement cette partie de la rue de Catehoule. Les premiers se formèrent en corporation avant l'année 1206, et ce fut Robert I^er^. du nom, abbé d'Ardenne, qui leur donna des statuts et qui les fit approuver par le chapitre général de l'ordre de Prémontré, dont il devint abbé audit an. Ces statuts furent renouvelés ès années 1238, 1304 et 1408, par les abbés d'Ardenne, et ils sont très-curieux par les notions qu'on y trouve sur les mœurs du temps. Les couteliers de Caen, ainsi affiliés à l'ordre de Prémontré, avoient leur confrérie à l'abbaye d'Ardenne ; leur fête étoit

celle de l'Annonciation de la Vierge, et ils s'y rendoient tous en pélerinage ce jour-là, avec leurs familles.

Cette rue des Fevres ou Couteliers, porte le nom de *rue de la Serrurerie* dans les actes des tabellions de Caen de l'an 1426, et ce ne fut que dans le XVI^e^. siècle qu'on donna à toute la rue le nom de *rue de Geole*. On avoit acheté en 1463, l'hôtel de Richard de Percy, seigneur de la Londe, pour y transférer le bailliage placé à l'Université, et les prisons civiles situées dans le Château, et delà ce dernier nom donné à l'ancienne *rue de Catehoule*. Elle étoit très-bien bâtie dès les XII^e^. et XIII^e^. siècles ; les Tesson, barons de Thury ( Harcourt ), et fondateurs de l'abbaye de Fontenay ; les Semilly, barons d'Aunay, fondateurs de l'abbaye de ce nom ; les de Bures, qui furent princes de Tabaric en Orient, lors de la première croisade; les Meullent, barons de Courseulles, les Clinchamps, et autres anciennes familles nobles du pays, y avoient leurs hôtels, et une chose remarquable à cette époque, c'est que les chartes indiquent que ces hôtels étoient à deux ou trois étages.

Lorsqu'on lit les anciens contrats dont la date est exprimée : *Fait et passé en la paroisse Saint-Pierre, au lieu accoutumé à passer les*

*obligations*, c'est qu'alors ils ont été passés dans la rue de Geole, dans cette maison bâtie en bois, qui est au coin de la venelle Quatrans, qui va de la rue de Geole à la rue des Teinturiers. Elle appartenoit à Jean Quatrans, tabellion à Caen depuis l'an 1380 jusqu'en 1390; il y avoit son étude, et plusieurs de ses successeurs dans le tabellionnage, qui occupèrent cette maison long-temps après lui, employoient ordinairement la même formule.

Le ci-devant couvent des Bénédictines, situé dans la même rue, fut jadis, suivant M. Huet, l'hôtel de Thomas de Loraille, seigneur d'Escoville. Ce citoyen joua un grand rôle pendant l'invasion de la Normandie par les Anglais, dans le XV^e^. siècle, et surtout pendant la *guerre du bien public*.

Sous la domination Anglaise, il fut vicomte de Caen, depuis 1442 jusqu'en 1448, où il fut nommé vicomte de Rouen. Cette même année, le duc de Sommerset, gouverneur général de la province, l'envoya à la cour de Charles VII, pour traiter de la paix au nom du roi d'Angleterre, et après avoir chassé les Anglais de la Normandie, Charles VII le nomma payeur-général des guerres dans cette province. Enfin, il fut aussi plusieurs fois

sous le même règne, lieutenant-général du grand bailli de Caen.

Dans la *guerre du bien public*, il suivit le parti des princes et s'attacha à Charles, duc de Berry, frère de Louis XI. Charles ayant été créé duc de Normandie, par le traité de Conflans, en 1465, Thomas de Loraille l'accompagna à son couronnement à Rouen, et il y fut fait bailli de Caen. Mais l'activité du Roi n'ayant pas permis à son frère de s'emparer du reste de la province, le prince fut contraint de se réfugier en Bretagne, où Thomas de Loraille le suivit. Delà il fut souvent envoyé en ambassade auprès des princes; enfin, au mois de janvier 1468, il vint à Caen avec le duc de Normandie, et il remplit dans cette ville les fonctions de grand bailli pendant une grande partie de l'année. Mais les états-généraux, assemblés à Tours, ayant déclaré que la Normandie étoit un domaine inséparable de la couronne, le prince Charles fut fait duc de Guyenne, et Thomas de Loraille perdit sa place de grand Bailli. Cependant Louis XI, connoissant tout le mérite du dernier, et redoutant son influence sur l'esprit de son frère, employa tous les moyens pour le détacher de son parti; mais il ne put y réussir, et alors, si nous en croyons Amal-

gard, historien de ce prince, il le fit empoisonner en 1470, avec plusieurs personnes de sa maison, parmi lesquels étoit son fils, Jean de Loraille (1).

M. Huet, dans plusieurs endroits de ses Origines de Caen, soutient que Thomas de Loraille avoit fondé un collége dans son hôtel, qu'il dit être l'ancien couvent des Bénédictines. Mais le savant prélat s'est trompé, 1°. les registres de l'université ne parlent pas de cette fondation, et le collége de Loraille n'y est pas nommé une seule fois ; 2°. les registres des tabellions se taisent également sur ce collége, et ils rapportent même des actes qui prouvent que Thomas de Loraille n'a jamais fondé dans son hôtel un établissement de cette espèce. En effet, il ne laissa qu'une fille héritière, Gilette de Loraille, qui épousa Michel de Tilli, vicomte de Saint-Germain. L'un et l'autre, en 1480, vendirent l'hôtel de Loraille à Alain de Goyon, seigneur de Villers-Bocage et d'Anisy, grand écuyer de France, etc. ; celui-ci n'ayant pas rempli les clauses du contrat de vente, la maison fut revendue en 1481, à Bertin de Silly, sei-

---

(1) *Amalgardi, hist. de Rebus gestis Ludov. XI, cap. 25.*

gneur de la Roche-Guyon, et vicomte de Roncheville. Quelques années après, ladite Gilette et son mari, rachetèrent leur hôtel, en l'échangeant avec ledit Bertin, contre la terre d'Escoville. Enfin les deux époux l'habitoient encore en 1488. Tous ces faits sont constatés par les actes des tabellions de Caen, et comment les concilier avec la prétendue fondation attribuée par M. Huet à Thomas de Loraille? Comment la fille auroit-elle pu vendre, revendre ou échanger, une maison dans laquelle son père auroit fondé un collége? M. de Bras parle aussi du collége de Loraille, et c'est lui qui a sûrement induit M. Huet en erreur. Le dernier n'a pas vu que le premier, suivant l'usage du temps, donnoit le nom de collége à des établissemens que nous appelons aujourd'hui des *Institutions* ou des *Pensions*, comme le *Collége Bouet*, le *Collége Avoine*, le *Collége de la Couronne*, etc., et qui n'étoient pas pour cela des *colléges fondés*. Les registres de l'Université les nomment *Domus Pedagogiales;* mais si après la mort de Gilette de Loraille et de son époux, la ville acheta leur hôtel et y établit une institution particulière, comme l'avance encore M. Huet, je puis assurer qu'elle dut être passagère et insignifiante, parce que les registres de l'Université n'en font aucune mention.

D'ailleurs il y a bien peu de fond à faire sur tout ce que M. Huet dit de l'hôtel et du collége de Loraille, qu'il place à l'ancien couvent des Bénédictines, puisqu'il résulte au contraire des actes les plus authentiques, que l'hôtel de Loraille étoit situé *jouxte la venelle du Blanc-Monstier*, par conséquent presque à l'extrémité de la rue de Geole, et qu'il faisoit à l'église collégiale du Sépulcre, une rente de 30 sols et deux chapons (1). Il faut donc dire que Thomas de Loraille avoit plusieurs maisons dans cette rue. La chose est possible, mais il nous importe fort peu d'examiner le fait, quand les registres de l'Université, qui auroient pu l'éclaircir gardent un silence que nous devons imiter.

## RUE DE GÉMARE.

On distinguoit autrefois le haut et le bas Gémare ; le premier s'étendoit depuis le carrefour des Croisiers jusqu'au moulin, et le second depuis le moulin jusqu'à la grande rue Saint-Pierre. Ce n'est qu'à la fin du XV^e^. siècle qu'on trouve le bas Gémare appelé *rue des Teinturiers*, et plus anciennement il étoit

---

(1) Comptes des revenus de la collégiale du Sépulcre, des années 1507 et 1541.

encore nommé *rue des Bourettes* ou *des Anettes* (Anas), Canard.

Dans le XII^e. siècle, Cécile, seconde abbesse de Caen et fille de Guillaume le Conquérant, fit transférer à Gémare un moulin situé rue Froide-Rue, que Ranulfe le Vicomte avoit donné à son abbaye, et elle le réunit par-là même à celui qu'elle y possédoit également du don de Guillaume, chambellan de Tancarville. Les ducs de Normandie avoient aussi à Gémare un moulin, que Richard Cœur de Lion donna à l'abbaye d'Ardenne en 1190. Enfin les prieur et religieux de l'Hôtel-Dieu, y possédoient aussi un troisième moulin qu'ils fieffèrent à l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, en 1283 (1).

Les religieux d'Ardenne avoient un hôtel dans la rue de Gémare; Henri II, avant l'année 1154, le déclara exempt de tout impôt, et chargea Guillaume de Tilli, grand sénéchal de Normandie, de veiller à ce que ce privilège fût exactement maintenu par les habitans de Caen, si Robert Fitz Bernard, vicomte de cette ville, n'y tenoit pas la main (2). En l'année 1351, le

---

(1) *Chartul. Sanct. Trin. Cadom.*
*Idem Ardenæ.*
*Idem Dom. Dei Cadom.*

(2) Voyez les preuves, n°. 6.

Pape Clément VI autorisa, par une bulle, les religieux d'Ardenne à quitter leur abbaye et à se refugier dans cet hôtel, à cause des Anglois et des Navarrois, qui ravageoient et pilloient les campagnes des environs de Caen. Les religieux de l'abbaye de Saint-Evroul n'attendirent pas du Pape une pareille autorisation ; les forteresses de Livarot, de Neuvy, et autres des environs de Falaise, étant au pouvoir des ennemis, ils furent contraints de venir d'eux-mêmes chercher un asile dans nos murs, en 1364 (1). Lorsque Henri V eut soumis la Normandie, il établit une Chambre des comptes à Caen ; elle tenoit ses séances dans un hôtel de la rue de Gémare, et elle y subsista jusqu'en 1424, où elle fut réunie à la Chambre des comptes de Paris.

## GRANDE RUE SAINT-PIERRE.

La grande rue Saint-Pierre porta plusieurs autres noms dans les siècles qui nous ont précédés. La partie depuis le carrefour jusqu'au pont qui traverse cette rue, étoit nommée la *rue de la Cordouanerie* ou des Cordonniers ; celle depuis le pont jusqu'à la rue des Teintu-

(1) *Gallia Christiana*, vol. XI, col. 213.

riers, étoit appelée *rue de la Confiserie ;* enfin, depuis la rue des Teinturiers jusqu'à l'ancienne halle au blé, étoit la *rue de la Mercerie* ( vicus Mercenatorius ). Mais ce dernier nom fut dans la suite donné à toute la rue, depuis le carrefour jusqu'à la halle, et dans le compte des rentes dues à l'église du Sépulcre, dressé en 1541, on parle encore du *pont de la Mercerie*, et du *puits de la Mercerie* vis-à-vis la rue des Teinturiers. M. Huet prétend que la grande rue Saint-Pierre a porté le nom de *rue de la Cervoisière*, à cause de la bierre qu'on y fabriquoit ; mais je n'ai jamais vu d'acte où elle fût ainsi désignée ; je ne sais si M. Huet n'aura pas lu *rue de la Cervoisière*, lorsqu'il auroit du lire *rue de la Serurerie par devers le carrefour*, et s'il n'aura pas fait confusion. M. de Bras dit que de son temps la grande rue St.-Pierre étoit encore en partie remplie de porches, ce qui nuisoit beaucoup au coup-d'œil de son ensemble.

En l'année 1200, le duc Jean Sans-Terre donna à Henri du Ponteaudemer (1), la propriété de la halle au blé, à charge de payer tous les ans dix besans d'or à l'échiquier de

(1) *Rotul. chartar. an. 1. Johan. regis, parte seconda, memb. 26 in Tur. Londin.*

Caen (1). C'étoit à la porte de cette halle qu'on infligeoit, avant la révolution, la peine de l'exposition, en attachant les coupables à un carcan qui y étoit placé.

On ne trouve pas dans les chartes de nos ducs, l'origine des trois foires qui ont lieu dans la rue St-Pierre, la veille des fêtes de Noël, de Pâques et de la Pentecôte. Il faut alors remonter à une époque plus éloignée, dans l'Histoire Ecclésiastique du moyen âge, et se rappeler, comme nous l'avons dit, que les villes furent long-temps chrétiennes avant les campagnes, et que lorsque les dernières se convertirent, elles furent encore long-temps sans avoir des églises. Ce fut dans ces circonstances que les conciles de l'église gallicanne, ordonnèrent aux habitans des campagnes de venir célébrer dans les villes les trois fêtes dont nous parlons; alors comme l'affluence du peuple dut être considérable dans ces solemnités, et comme chacun

---

(1) Le besant, ou monnoie de Bysance, rapportée par les Croisés. Les Vénitiens, qui trafiquoient beaucoup dans ce pays, l'y rendirent aussi très-commune, et elle étoit admise dans les paiemens faits à l'échiquier de Caen. Le besant vaudroit aujourd'hui environ trois francs de notre monnoie.

profitoit de ces voyages pour acheter à la ville, ce qu'il ne pouvoit trouver que difficilement dans la campagne, les négociations mercantiles durent se multiplier à ces époques, et nécessiter une foire ou marché plus important la veille de ces trois fêtes principales (1).

Nous ne parlerons pas de la rue Hamon, ni de celles des Petites-Murailles; leur formation est de la fin du XVII^e. siècle, et M. Huet, témoin oculaire, a donné à cet égard des renseignemens très-exacts.

## RUE DES QUAIS.

Cette rue est nommée, *rue des Seules en l'Ile* ou *en la Grande Rive* dans les anciens actes, (*vicus de Seulis* et *vicus de Eseulis*. Elle s'étend depuis le pont St.-Pierre, jusqu'a la rue des Carmes. M. Huet a décrit les murs, les tours et les quais qui ornaient cette rue, et que nous avons vu abattre de nos jours. Le port que tous ces quais composoient, étoit très-renommé dès le XI^e. siècle, à cause du commerce florissant qu'il facilitoit pour notre ville. Voici ce qu'en dit Raoul Tortaire, écri-

(1) *Concil. Aurèl. I^um. can. 25, an. 511.*

vain

vain du même siècle et du suivant, dans son voyage à Caen et à Bayeux:

*Portus habet grandes sibi quas mittit mare naves;*
*Vix manat fluvius quo repetente sinum.*
*Terra ferax segetis . . . . . .*
. . . . . .
*Insula diversis quam mercibus Anglia ditat.*
etc.

Le poëte Guillaume le Breton, n'est pas moins énergique dans le XIII^e. siècle, ni son témoignage moins flatteur pour Caen.

*Villa potens, opulenta, situ spaciosa; decora*
*Fluminibus, pratis et agrorum fertilitate,*
*Merciferas que rates portu capiente marino.*
etc. (1)

Aussi, Louis XI voyant avec peine que ses ennemis trouvoient des ressources considérables dans le pillage des marchands de la Normandie, qui alloient de Caen et de Vire aux différentes foires du Nord, et surtout aux célèbres foires d'Anvers, résolut de leur enlever ce moyen facile d'éterniser la guerre et de ruiner le commerce de ses états.

Pour cet effet, par ses lettres patentes du mois de novembre 1470, ce roi établit à

(1) *Philip. libr. 8°.*

Caen deux foires générales, chacune de quinze jours, la première commençant le premier mercredi d'après la Pentecôte; et la seconde, le premier mercredi d'après la Notre-Dame de Septembre. Il accorda aux marchands de toutes les nations et à leurs marchandises, une protection spéciale, et des priviléges encore plus considérables que ceux dont ils jouissoient aux foires d'Anvers, de Bruges, de Lyon, de Génève, etc. Ce fut dans la rue des Quais et dans celles qui y aboutissent, qu'on tint ces deux foires; elles eurent lieu jusqu'en 1477, et nous dirons ailleurs les causes de leur suppression.

On remarquoit autrefois dans cette rue, deux jeux de Paume, qu'on appeloit *le Grand et le Petit Roch*, du nom de leur propriétaire. Celui qui étoit entre la rue Guilbert et la rue des Cordes, étoit nommé beaucoup plus anciennement *le Temple*. Suivant le cartulaire de l'Hôtel-Dieu, Jacques Dallon, reconnoît en 1467, *qu'un mur procédant du jeu de Paume, nommé le Temple, demeure mitoyen avec les religieux dudit hôpital*; et on lit dans celui de l'église St.-Pierre sous la même date: *maison et place du Temple sur la Rive, appartenant à Jacques Dallon, curé de Langrune.*

Cette dernière dénomination annonce-t-

elle l'ancien hôtel des Templiers dans notre ville ? Comme presque toutes les maisons religieuses de la Normandie, avoient dans les XII^e^. et XIII^e^. siècles des hôtels à Caen, il est probable que les Templiers y eurent aussi une habitation. M. Huet dit, qu'elle étoit sur l'emplacement de la rue de Bernières, et parle de la *rue des Templiers* qui l'avoisinoit. Mais j'avoue que je n'ai jamais vu cette dernière rue mentionnée dans les actes depuis le XII^e^. siècle jusqu'à nos jours. On lit seulement dans les registres des tabellions de Caen de l'an 1382, que l'ordre de St.-Jean de Jérusalem, avoit une maison rue Exmoisine ou St.-Jean, qui faisoit à cet ordre *cinq sols de rente, pour mortage et toutes autres redevances.* Comme les biens des Templiers avoient passé aux chevaliers de Malte, il est très-probable que les derniers possédoient cette maison de la dépouille des premiers. Mais elle n'avoit été dans l'origine, qu'une propriété particulière des Templiers, et ces religieux pouvoient avoir eu un hôtel à leur usage dans la rue des Quais. Le duc Henri II en permettant leur établissement dans la province, avoit exigé d'eux de tenir tous les ans un chapitre en Normandie; il leur avoit même délégué une rente sur l'échiquier de

Caen, pour fournir aux frais de cette cérémonie. Ainsi, il falloit à ces religieux un local plus vaste à Caen, s'ils vouloient y tenir leur chapitre, et ces explications semblent concilier l'opinion de M. Huet, et celle que nous embrassons d'après les actes précités.

Cependant, comme jusqu'à nos jours, ces deux jeux de Paume ont été nommés *le Grand et le Petit Roch*, du nom de leur propriétaire, qui vivoit vers 1550; il est très-possible qu'une famille du nom *de Temple*, ait aussi donné plus anciennement son nom à un de ces jeux. Je trouve Girard du Temple, garde du scel des obligations de la vicomté de Caen, depuis 1376 jusqu'en 1383, et sa fille Guillemette, religieuse à l'abbaye de Ste.-Trinité de la même ville, en 1382.

## LA NEUVE-RUE.

Cette Rue Neuve est très-ancienne : on lit dans le cartulaire de l'abbaye de Lyre, une charte de Martin Fitz Simon qui donne à ce monastère en l'année 1156, deux maisons situées en la Neuve-Rue, *duas domos in nova Rua apud Cadomum.*

C'est dans cette rue qu'étoient situés :

1°. Le collége du Cloutier, fondé le 24 mai 1452, par Roger le Cloutier, seigneur

de St.-Germain le Vasson et du Mesnil d'Argences. Son neveu, Thomas le Cloutier, professeur ès-droits et recteur en l'Université en 1454, en fut le premier principal. Parmi ses successeurs dans cette place, il faut distinguer Adam l'Alogny, docteur et professeur ès-droits, recteur en 1506 et député de l'Université de Caen, au concile de Pise, en 1511 et à celui de Lyon, même année. On remarque que pour les frais de son voyage, l'Université lui donna vingt écus d'or au soleil, sur la demande de l'Université de Paris (1). Le collége du Cloutier fut supprimé par lettres patentes du Roi du mois d'avril 1731, et ses revenus appliqués au paiement du bibliothécaire de l'Université. Son fondateur avoit été vicomte de St.-Silvin, depuis 1418 jusqu'en 1750, et bailli du même lieu depuis 1452, jusqu'à sa mort. Il fut député de la ville de Caen aux états de Normandie, tenus à Rouen en 1431 et 1434. Ce fut dans son hôtel que logea Charles VII, lorsqu'il reprit notre ville sur les Anglois en 1450. Cet homme bienfaisant, qui le premier fonda un collége à Caen, mourut le 11 janvier 1456.

---

(1) L'écu d'or valoit à cette époque, 22 s. 6 d.

C'est une grande question parmi nos *litterati*, de savoir pourquoi ce collége étoit appelé *le collége d'Enfer*. M. Huet a rapporté toutes leurs opinions. J'en émets une nouvelle: dans les XIV^e^. et XV^e^. siècles, on ne numérotoit pas les maisons comme aujourd'hui, mais chacun avoit une enseigne à sa porte, comme les auberges de nos jours, et alors la maison portoit le nom de l'enseigne; ainsi on avoit l'*Hôtel de l'Ange*, *l'Hôtel de la Rose*, *la Maison de la Vierge-Marie*, *l'Hôtel du Paradis*, etc. Pourquoi le caprice d'un ancien propriétaire ne lui auroit-il pas fait adopter l'enseigne de l'Enfer, pour en faire donner le nom à sa maison, qui pour cela, n'étoit pas l'Enfer.

2°. Le palais épiscopal des évêques de Bayeux. On le trouve mentionné, ainsi que le siége de leur officialité, dès le XI^e^. siècle dans le cartulaire de Troarn. Il fut agrandi dans le XIII^e^. par la réunion qu'on y fit du couvent des Frères du Sac, supprimés en 1275. Suivant M. Huet, le roi Philippe le Bel y fit bâtir une chapelle en l'honneur de Saint Louis, son grand-père; il prétend aussi que Saint Louis avoit établi à Caen les Frères du Sac. Mais le sir de Joinville, qui rapporte la fondation des Dominicains de

Caen par ce prince, auroit-il oublié en écrivant sa vie, de mentionner un second établissement qui manifestoit de plus en plus la piété de ce monarque ?

3°. La maison de Jean de Mittry, premier chirurgien du roi Charles V : cet artiste avoit une pension que le Roi lui avoit accordée sur les Vicomtés de Caen et de Bayeux, en récompense de ses talens ; il mourut en 1376, et il ne laissa qu'une fille, Luce de Mittry, qui épousa René le Coutellier, seigneur de Petiville et grand bailli de Caen et de Chartres ; ils furent l'un et l'autre inhumés à l'abbaye d'Ardenne, où les membres de la famille le Coutellier avoient leur sépulture.

4°. L'Hôtel du célèbre Bochart, ministre de la religion protestante à Caen : on y voit encore le cabinet dans lequel il travailla son *Phaleg* ou Géographie sacrée, et tant d'autres ouvrages où brillent sa vaste érudition, et qui rendront son nom immortel dans la république des lettres ; M. Huet fut son élève et son ami. Malheureusement, des opinions religieuses divisèrent deux hommes faits pour s'entendre et se concilier.

## RUE SAINT-JEAN.

Cette rue depuis le pont Saint-Pierre, jus-

qu'à celui de Vaucelles, fut appelée jusqu'au XVII^e. siècle, la rue Exmoisine, *via Oximensis*.

La partie de cette rue depuis le pont St.-Pierre, jusqu'à la rue de Bernières, dépendoit de la paroisse dont nous décrivons le territoire.

Nous avons dit que les Templiers avoient une maison particulière dans cette rue, et M. Huet dit, qu'ils *s'y établirent* (1). Cependant lorsqu'en 1307, on amena ces chevaliers prisonniers dans notre ville, on ne trouve point parmi eux les Templiers de Caen; ils ne sont pas non plus mentionnés dans l'interrogatoire qu'ils prêtèrent, et dont le procès-verbal existe en original, au Trésor des Chartes à Paris : on y voit que les noms de ceux qui habitoient les cinq commanderies existantes dans le grand bailliage, savoir : de Breteville la Rabel, de Voismer à Fontaine le Pin, de Courval à Vassy, de Louvagny près Argentan et de Baugy, dans la commune de Planquery. Enfin dans l'inventaire du mobilier des Templiers du grand bailliage de Caen, dressé la même année par ordre du

(1) P. 222.

Roi, et qui existe aussi en original au même dépôt, il n'est fait aucune mention de celui des Templiers de notre ville. Répétons donc que ces chevaliers eurent sous nos ducs, un hôtel à Caen pour y résider, lorsque leurs affaires les appeloient à la cour de nos princes, ou à leur échiquier; mais que jamais ils n'eurent ni commanderie, ni maison religieuse dans notre ville.

Dans cette partie de la rue Saint-Jean, on voit dans la seconde maison à droite, en partant du pont Saint-Pierre, les restes de l'ancienne chapelle de l'échiquier. Le duc Jean Sans-Terre en la conférant en l'année 1200, la nomme *la Chapelle où l'on compte des deniers :* et dans une autre collation de ce bénéfice en 1204, il la nomme la *Chapelle de l'échiquier de Caen* (1). Il ne faut pas oublier qu'on doit distinguer deux échiquiers, savoir : l'*échiquier des causes* et *l'échiquier des comptes ;* le premier, tenoit ses séances dans l'église de St.-Georges du Château; le deuxième, c'est-à-dire, l'échiquier des comptes, était sédentaire à Caen. Ses membres sont toujours qualifiés barons de l'échiquier,

---

(1) *Capella in qua numerantur denarii.* Voyez les preuves aux n°s. 7 et 8.

*barones de Scaccario Cadomi ;* ils étoient chargés de l'administration des domaines du prince, du jugement des causes domaniales, et de la conservation des titres du duché. C'étoit donc dans la chapelle dont nous parlons, que ce dernier tribunal tenoit ses séances. On y faisoit la recette générale des finances ; les rôles de la comptabilité et les titres du duché y étoient déposés ; mais le roi Jean Sans-Terre les fit tous porter à Londres en 1204 (1).

Lorsque Philippe-Auguste eut soumis la Normandie, il changea les formes administratives établies par nos ducs. Cependant, lorsque Philippe de Valois eut donné cette province en apanage à son fils Jean, on retrouve l'échiquier des comptes rétabli à Caen ; et lorsque ce dernier prince parvenu à la couronne, eut fait passer son apanage à Charles, son fils aîné, l'échiquier et le conseil du duc séants à Caen, sont encore mentionnés dans les actes ; mais le prince Charles parvenu à la couronne, les réunit à la chambre des comptes de Paris. Alors la chapelle de l'échiquier et ses dépendances furent sûrement vendues par le domaine.

---

(1) Voyez les preuves, n°. 9 et 10.

En 1417, Michel de Cheux possédoit cette maison, mais n'ayant pas voulu reconnoître l'usurpateur Henri V, tous ses biens furent confisqués et son hôtel donné au duc de Clarence, frère du roi. Mais il fut rendu à la famille, car on trouve qu'en 1443, Pierre de Cheux, écuyer, seigneur de Goupillières, possédoit propriétairement l'hôtel de l'échiquier (1).

---

(1) *Rot. an. 5°. H. V.* et tabellions de Caen.

# PAROISSE DE NOTRE-DAME DE FROIDE-RUE.

C'EST ainsi qu'on nommoit cette paroisse dans les anciens actes, pour distinguer son église de celles de Notre-Dame des Champs, de Notre-Dame de la Fontaine, de Notre-Dame du Carme, de Notre-Dame des Champs d'Allemagne et autres églises dédiées à la Vierge à Caen, et dans les environs de cette ville.

Cette église est une de celles dont la fondation est attribuée à St. Regnobert, évêque de Bayeux, et suivant ses anciens rits, on y célébroit solennellement tous les ans la fête de ce Pontife, comme fondateur (1). D'anciennes inscriptions placées dans cette église, attestoient que St. Ouen, faisant la translation des Reliques de St. Marcou, mit en dépôt dans l'église de Notre-Dame, pendant son séjour à Caen, quelques reliques de ce St. Abbé, et qu'elles furent placées dans le lieu même où l'on voit encore la chapelle qui lui est dédiée. M. Huet a révoqué en doute l'au-

(1) Hist. du dioc. de Bayeux, p. 17.

thenticité de ces inscriptions, comme plus récentes que l'église actuelle. Mais qui oseroit assurer qu'elles n'ont pas été copiées sur celles placées dans l'église primitive ? Une simple négation ne détruit pas une tradition conservée par des rits religieux et par d'antiques inscriptions ; la reconstruction d'une église n'anéantit pas un fait qui s'est passé sur son sol. D'ailleurs, comme nous l'avons déjà dit, l'opinion de M. Huet, repose sur une chronologie erronée, qui a fait de St-Regnobert le successeur immédiat de Saint-Exupère, et qui est démentie aujourd'hui par tous les agiographes et les critiques.

L'église primitive de Notre-Dame nous est inconnue, quand à sa forme ; mais il est facile de reconnoître que l'église actuelle est l'ouvrage de différens siècles, qu'elle a été augmentée à diverses époques, et même l'abside de St. Eustache est du XVI^e^. siècle.

L'évêque Philippe de Harcourt érigea l'église de Notre-Dame, en prébende de sa cathédrale en l'année 1153 ; le pape Adrien IV, confirma cette fondation la même année, par deux bulles qu'on trouve dans l'ancien cartulaire de cette cathédrale ; et le chanoine de Froide-Rue, comme on l'appeloit à Bayeux,

avoit le patronage, la collation et le déport de cette église.

Il résulte des lettres patentes de Philippe de Valois, du mois d'août 1329, que cette paroisse n'avoit pas encore de cimetière à cette époque, et qu'on enterroit les morts dans les autres cimetières de la ville (1). En conséquence, ce prince autorisa les paroissiens, à acheter différentes maisons auprès de leur église, pour en former un cimetière. Il fut encore agrandi en l'année 1393, et le trésor acheta pour cet effet, une maison et un jardin adjacens, en vertu des lettres patentes de Charles VI, du 21 février audit an (2).

Il ne faut pas être étonné de trouver aussi tard des églises sans cimetière; c'est sans doute parce que lors de leur fondation, on n'enterroit pas encore dans les villes; mais seulement sur le bord des routes comme les romains, ou dans les cimetières des paroisses situées à l'extrémité des villes. Le cartulaire de l'abbaye de Ste.-Trinité de Caen, décrivant la fondation de ce monastère, et parlant des églises de St.-Martin et de St.-Etienne, dit qu'aux ci-

---

(1) Trésor des Chartes, Regist. 66 nº. 505.
(2) *Ibid.* Regist. 144, nº. 142.

metières de ces deux paroisses, appartenoient les sépultures de la moitié de Caen, de tout Villers (St-Ouen), et d'une partie de Vaucelles vers Montaigu, *his namque ecclesiis attinent sepulturæ dimidii Cadomi et totius Villers et quisquid Milo tenebat in ecclesia Sanct. Michaelis, de Valceolis et in molendino.* Les paroisses de St.-Nicolas et de St.-Ouen n'étoient donc pas encore érigées, ou elles n'avoient pas encore de cimetières. Celle de Notre-Dame, comme nous venons de le dire, ne commença à en avoir un qu'en 1329, et nous avons vu qu'elle l'agrandit peu à peu par la suite. Celui de St.-Pierre, comme nous l'avons prouvé, existoit en 1083, mais il fut augmenté dans chaque siècle jusqu'au XV^e^., et nous verrons bientôt que celui de St.-Jean étoit insuffisant dès le XII^e^.; que celui de St.-Sauveur étoit plus vaste, puisqu'il entouroit l'église et avançoit dans la place, comme on le voit dans le plan de Caen, par Bignon et Gomboust; mais qu'il fut diminué par des concessions faites à la ville, pour agrandir la place du marché. Enfin, en 1499, la ville acheta d'Olivier de Basly, devant les tabellions de Caen, un clos à St.-Julien, pour en faire un cimetière commun et général : *Attendu*, dit le contrat, *que la peste et autres maladies, avoient par ci-devant rendu les cimetières des paroisses insuffisans.*

M. Huet, dit qu'en 1457, Alain de Goyon, seigneur de Villers-Bocage, etc., donna à l'église de Notre-Dame, cent pieds de terre en carré, dans les prés de la Boucherie. Il y a certainement erreur dans la date; car suivant Huet lui-même, ce seigneur ne fut propriétaire de ces prés qu'en 1484, par la donation que la ville lui en fit, pour les services qu'il lui avoit rendus auprès du Roi. Au reste, ce terrain ne fut pas aussitôt employé à l'usage d'un cimetière, puisque celui de l'église servoit encore aux sépultures, suivant les comptes du trésor de l'an 1576.

Suivant les mêmes comptes, il n'y avoit encore à cette époque, ni chaises ni bancs dans cette église: les personnes aisées portoient leurs siéges et le reste du peuple étoit debout ou à genoux. Mais pour la Messe de Minuit, le trésor achetoit deux cents bottes de foin qu'on répandoit dans l'église, à cause du froid et de la longueur de l'office. Le même usage avoit lieu dans les autres églises de la ville, et même encore dans le siècle suivant; St. Foix, dit qu'il existoit aussi dans les églises de Paris (1). Mais si on répandoit du foin

(1) St. Foix, Essais sur Paris, vol. 2. p. 131.

dans

dans l'église de Notre-Dame aux fêtes de Noël, à cause de la saison; on la jonchoit de fleurs, suivant les mêmes comptes, aux fêtes de l'Ascension, de la Pentecôte, de la St. Sacrement et de l'Assomption.

Malgré la défense formelle du concile de Rouen de l'an 1072, l'église de Notre-Dame avoit conservé jusqu'à la révolution, l'usage de la bénédiction des Fonts, la veille de l'Epiphanie, comme on la célèbre aux vigiles de Pâques et de la Pentecôte, dans l'église catholique.

On trouve depuis trois jusqu'à onze obitiers dans cette église; mais il n'y en avoit plus que cinq et le curé, au moment de la révolution. Henri V, maître de la ville de Caen en 1417, confisqua tous leurs biens, et il ne les leur rendit que l'année suivante, par des lettres patentes données le 14 avril au château de Bayeux. Leurs statuts sont de l'année 1514; ils leur furent donnés par l'official de la même ville.

Les curés de Notre-Dame, dont on retrouve les noms dans les anciens actes, sont :

Raoul de Praeres, 1153.
Richard le Boursier, 1300.

Jean Bellet, 1312.

Guillaume Bernard, 1382.

Martin Regnault, 1410.

Thomas d'Aubigny, 1417.

Jean Léonard, 1452. Il fut docteur et professeur en théologie, recteur de l'Université en 1461, envoyé par elle à Rome en 1462, pour l'obtention des priviléges apostoliques, et enfin son député à l'assemblée du clergé de France, convoqué par Louis XI à Orléans, en 1478.

Jean Léonard, neveu du précédent, professeur ès arts et curé en 1482.

Romain Léonard, docteur en médecine, chanoine du Sépulcre, curé de Curcy, de St-Germain-d'Esquetot et de Notre-Dame de Caen en 1510, mort en 1537.

Vincent Regnault, 1560.

Jean le Pautonnier, 1571.

Jean Grippon, doyen de la chrétienté, 1576.

Jacques le Vardois, 1591.

Antoine Gosselin, professeur royal d'éloquence, principal du collége du Bois et curé de Notre-Dame vers l'an 1615, mourut recteur de l'Université pendant son septième rectorat en 1645, le 17 mai. Nous avons de lui :

1°. *Jacobi Magistri Savignæi Abrincensis ec-*

*clésiæ canonici et scholæ Sylvanæ moderatoris laudatio funebris.* Cadomi ; in-4°. Cavelier, 1632.

2°. *Historia veterum Gallorum.* Cadomi, in-8°., P. Poisson, 1636.

3°. *Ob natum Delphinum gratulatio D. D. Seguier Franciæ Cancellario.* Cadomi, in-8°. Cavelier, 1640.

4°. *Antonii Gosselini in Apuleium dissertationes et apologia pro obtinendâ regiâ eloquentiæ latinæ cathedrâ.* in-4°., Cadomi, 1609.

Jacques le Fevre, curé de St-Julien, transféré à Notre-Dame, 1645.

Pierre-Louis Baron, professeur de philosophie au collége des Arts et recteur de l'Université en 1644 et 1648, fut curé pendant peu d'années.

Pierre Maury, 1651.

Raphaël Douestil, 1658.

Jean-Baptiste de Launay-Hue, docteur de Sorbonne et curé vers 1665, fut successivement archidiacre de Caen et trésorier de l'église de Bayeux ; il mourut en 1722, après s'être beaucoup distingué dans ses controverses contre le protestantisme; il nous reste de lui plusieurs ouvrages imprimés, mais tous dans le genre polémique.

Jacques de Guerville, pasteur vertueux,

dont la mémoire est restée en vénération dans sa paroisse ; il composa plusieurs ouvrages de piété, et entr'autres un Catéchisme estimé, une relation des cérémonies qui eurent lieu à Caen lors de la canonisation de Saint-François de Sales, etc., etc., mort en 1676. Michel de St.-Martin a composé et publié sa vie. Caen, 1 vol. in-12.

Jean Guilbert, archiprêtre, curé de Saint-Ouen, transféré à Notre-Dame en 1676, fut official de Caen et mourut en 1706.

Pierre Poignavant, docteur et doyen de théologie, archiprêtre et official de Caen, mort en 1741.

Thomas-François Briand, docteur en théologie et official de Caen, mort en 1762.

Pierre de la Rivière, mort en 1772.

Pierre Mery, doyen de la chrétienté, mort à Londres pendant sa déportation.

## RUE FROIDE-RUE.

Il est difficile d'assigner la cause d'une semblable dénomination, car cette rue n'est pas plus froide que les autres, et comme elle est plus centrale, elle doit même l'être moins.

L'abbesse de Caen y possédoit plusieurs maisons : l'une d'elle fut fieffée dans le XI^e^. siècle à un artisan, nommé Osbert, à charge

de saigner les bœufs de l'abbaye, lorsqu'il en seroit requis, et parce que l'abbesse lui donneroit ce jour-là, un déjeuner de pain et de bière. Godefroy de Tourlaville, son petit-fils, ne sachant pas remplir la même fonction, reconnut vers l'an 1180, devant l'abbesse Jeanne de Coulonges, qu'il devoit payer tous les ans au monastère une livre de poivre, pour tenir lieu du service dû par son grand-père. Les témoins présens à l'acte sont : Guillaume de Maletot, Salomon du Cellier, Odo-brun de Froide-Rue, Alexandre de Froide-Rue, etc.

Alors, il est facile de voir que c'est d'une famille Froide-Rue, que la rue tire son nom. C'étoit un usage introduit dans le XII^e^. siècle, de donner aux rues le nom du principal propriétaire, comme nous aurons occasion de le voir dans le cours de notre description topographique.

L'abbesse de Caen avoit aussi un moulin au pont de l'Odon, dans la rue de Froide-Rue ; mais, comme nous l'avons déjà dit, l'abbesse Cécile, fille du Conquérant, le fit transférer à Gémare, entre les années 1113 et 1126 (1).

C'est dans cette rue que la famille le Sens,

(1) Voyez les preuves, n°. 2.

avoit jadis son hôtel, et dans la Cour même qui porte encore aujourd'hui son nom. Guillaume le Sens et Catherine son épouse, donnèrent en 1380 au trésor de Notre-Dame, une rente de dix sous, à prendre sur le *Pré Quoniam*, près la Boucherie. Jean le Sens, leur fils, épousa en 1407, la fille de Jean de Gaalon, écuyer. Leurs enfans furent Isaac et Guillaume le Sens. Le premier fut seigneur de Reviers et Vicomte de Bayeux en 1447, Vicomte d'Auge en 1448 et Vicomte de Bernay en 1449. Le second demeurant à Lion, étoit Vicomte de la baronnie de Douvres, en 1473, sous le patriarche de Jérusalem, Louis de Harcourt, évêque de Bayeux (1). Jean le Sens, fils d'Isaac, et seigneur de Reviers, fut conseiller et receveur général de Marie de Clèves, mère de Louis XII. Ce fut par ses bons offices que l'Université dut à cette princesse la donation qu'elle lui fit des grandes écoles en 1476 (2); et on étoit alors si jaloux de jouir des priviléges attachés aux places d'officier de l'Université, que cette compagnie pour reconnoître les services du père, nomma Thomas le Sens, son fils,

---

(1) Tabellions de Caen auxdites années.

(2) *Commentaria univer. Cadom. ad an. præd.*

portier des grandes Ecoles, *Claviger Scholarum.*

C'est dans la rue Froide-Rue, qu'on trouve ordinairement et dès le XV^e^. siècle, les magasins de l'imprimerie et de la librairie. Pierre Regnauld, est le premier qui s'y fixa. Il imprimoit à Rouen en 1489. Mais en 1492, nommé libraire de notre Université, il vint s'établir à Caen. Nous avons beaucoup d'ouvrages qu'il y fit imprimer, ainsi qu'à Rouen et à Paris, depuis 1492 jusqu'en 1520; l'Université voulut récompenser son zèle pour les progrès de l'art typographique, et comme il avoit fait de grandes dépenses pour l'impression de différens ouvrages, qu'il ne pourroit vendre pendant sa vie, elle lui donna pour adjoint en survivance en 1513, Denis Regnauld son fils. Le père exerça son art dans la rue de Froide-Rue, à l'image Saint-Pierre, (*in frigido vico ad intersignium Sancti Petri.*) Sa devise françoise, est *faire et taire*; sa devise latine, *quidquid agas memori mente teneto mori*, et toutes deux entourent ordinairement son monogramme à la tête des ouvrages qu'il fit imprimer. Parmi eux, on distingue une belle Chronique de Normandie, in-folio, Rouen, sans date, mais du XV^e^. siècle; les Métamorphoses d'Ovide, en 1496,

un Boece en 1503, une Bible et un Virgile en 1511.

## GRANDE RUE NOTRE-DAME.

Cette rue, dans le XII^e^. siècle et les suivans, fut appelée *rue de la Massacre*, (*vicus de Macello*) depuis l'ancienne Halle jusqu'au delà de la rue de Froide-Rue. Mais dans le XV^e^. siècle on la nomma *rue de la Grande Boucherie*, dénominations absolument synonymes dans ces temps-là. Cette Boucherie est très-ancienne. Les étaux qui sont des deux côtés de la porte principale, étoient appelés *le grand rang*, et ils étoient occupés par les bouchers de la ville. Les autres étaux étoient nommés *le rang d'Evrecy*, parce qu'ils étoient occupés par les bouchers de ce bourg. Dans l'origine, la Boucherie faisoit partie du Domaine, qui alors en faisoit faire les réparations sur la recette de la Vicomté; mais il l'aliéna très-anciennement en vendant les étaux et leur emplacement à des particuliers. Aussi trouve-t-on dans les actes des tabellions des XV^e^. et XVI^e^. siècles, que ces étaux étoient devenus un bien patrimonial qui entroit dans les partages de familles, qu'on vendoit ou qu'on échangeoit comme une autre propriété. M. de Fontette, intendant de Caen, et le préfet Cafa-

relly, voulurent faire rentrer le Domaine en possession de la Boucherie, mais ils échouèrent; elle est restée aux particuliers engagistes, qui sont, je pense, tenus de l'entretenir.

Avant la révolution, l'Hôtel des Monnoies étoit situé dans la grande rue Notre-Dame. Ce fut en 1550, que la ville de Caen obtint du Roi le privilége de cet établissement. Il eut lieu d'abord dans la neuve rue Saint-Pierre, suivant M. Huet; mais dans les registres de l'Hôtel-de-Ville de l'an 1587, je trouve un Quai de la Monnoie alors mentionné, et je ne sais pas si l'on doit conclure de cette dénomination, une translation de l'Hôtel de la Monnoie sur les Quais.

On trouve dans la grande rue Notre-Dame des maisons bâties en bois, et encore plus dans celle de St.-Pierre. Nous avons vu le côté nord de la Place St.-Sauveur construit de la même manière, et différens quartiers le sont encore aujourd'hui en partie. M. de Bras pense qu'il y avoit jadis près de la ville une forêt de châteniers, dont nos ancêtres se servirent pour la construction de leurs maisons (1). M. Huet regarde avec raison l'opinion de M. de Bras comme douteuse. En effet

---

(1) P. 312.

dans une bulle de l'an 1320, adressée à l'évêque de Bayeux, le pape Jean XXII, dit que l'abbaye d'Ardenne manquoit tellement de bois, que les Moines étoient obligés de faire leur cuisine et leur bière avec de la paille ; ainsi le bois devait être rare à Caen et dans les environs de cette ville il y a cinq cents ans (1).

D'un autre côté, depuis le XI^e^ jusqu'au XV^e^. siècle, les églises cathédrales et abbatiales, les forteresses et les châteaux de l'Angleterre, les édifices publics de Londres et des autres grandes villes de cette île, furent bâtis, suivant tous les historiens anglois, avec la pierre tirée des carrières de Caen. Il seroit alors bien étonnant que les habitans de cette ville eussent vu les étrangers employer d'une manière utile la pierre de nos carrières, sans en profiter eux-mêmes, et qu'ils eussent voulu au contraire bâtir en bois, tandis que cette construction étoit plus coûteuse, moins solide et moins durable. Cette manière d'agir n'est nullement dans le caractère normand, et il faut nécessairement qu'il y ait eu une cause extraordinaire et impérative, pour que les Caennois n'ayent pas employé pour leurs bâtimens, la pierre qui étoit sous leur main, et

---

(1) *Chart. Arden.*

pour qu'ils aient préféré les élever en bois, quand il falloit le faire venir à grands frais des forêts de Cerisy, de Cinglais et de Touque.

En cherchant cette cause, je crois la trouver dans la prise de Caen par Henri V, roi d'Angleterre, en 1417. Ce prince ayant assiégé la ville, crut devoir en accélérer la reddition, en braquant ses canons dans les tours de l'abbaye de Saint-Etienne ; alors son artillerie fit un ravage affreux dans la ville, et lui permit de la prendre d'assaut. Devenu maître de Caen par droit de conquête, il en confisqua toutes les maisons au profit de son domaine. Mais il falloit utiliser ces bâtimens, la plupart en ruines, et pour cet effet, il les concéda à des Anglois, à charge de les faire reconstruire et de faire à son échiquier une rente proportionnée à la valeur du terrain. On trouve dans les rôles de la Tour de Londres toutes les chartes de concession de ces maisons ; et comme on y désigne les rues où elles étoient situées, les maisons adjacentes, les noms des propriétaires, on pourroit aisément, avec ces actes, faire le plan de Caen à cette époque.

Mais ces nouveaux possesseurs, dira-t-on, pouvoient bien faire reconstruire en pierre les maisons concédées, puisque des carrières

entouroient la ville de toute part. Je réponds qu'à la vérité ces carrières existoient, mais qu'on ne pouvoit s'en servir ; c'est même une clause insérée dans toutes les chartes de concession expédiées par Henri V et son fils Henri VI, et qui devoit y être nécessairement portée. En effet, les carrières de Caen étoient alors si renommées dans toute l'Angleterre, que Henri V, devenu maître de notre cité, s'empressa de les réunir à son domaine, par des lettres patentes expédiées au Château de la même ville, le 2 mai 1418, « et ce, dit-il, » pour faire et emparer les églises, châteaux » et forteresses que nous avons, tant en An- » gleterre comme en Normandie, quand il » nous plaira (1). » Aussi, dès le 24 du même mois, il permit aux Chartreux de Shene d'y prendre de la pierre pour bâtir leur église, leur cloître et leurs celliers (2), et en 1421, il ordonna à Jean de Claville d'y prendre toutes les pierres nécessaires pour la reconstruction de l'église de Westminster (3).

Telle fut, selon nous, la vraie cause des bâtisses en bois dans la ville de Caen ; il fal-

(1) Voyez les preuves, n°. 11.
(2) Voyez les preuves, n°. 12.
(3) Voyez les preuves, n°. 13.

loit réédifier ; point de pierre pendant 33 ans que l'Anglois domina dans nos murs ; alors recours forcé aux forêts précitées pour rebâtir la ville.

## LA VENELLE-AUX-CHEVAUX, LA PLACE ROYALE, LES RUES ADJACENTES ET LA FOIRE.

La rue nommée *la Venelle-aux-Chevaux* n'est ainsi appelée que parce qu'elle étoit dans l'origine une simple venelle, qui servoit à conduire les chevaux à un abreuvoir situé dans le grand Odon, près la porte de ville, dite de Notre-Dame. Mais en 1609, la ville acheta plusieurs maisons dans ce quartier et les fit abattre, pour en former la rue que nous voyons aujourd'hui. Cet ouvrage fut fini en 1613.

Tout le terrain situé entre le grand Odon et l'Orne, depuis la porte de Notre-Dame jusqu'à celle du pont Saint-Jacques, et depuis l'hôtel de la Préfecture et l'église des Jésuites, jusqu'au moulin de Saint-Pierre, formoient encore au XVII^e^. siècle, une prairie qu'on appeloit dans son ensemble, *les Petits-Prés*, mais qui recevoit différentes dénominations dans ses parties.

Dans le XII^e^. siècle, Geffroy le Bret donna

à l'abbaye d'Ardenne, tout le droit qu'il avoit aux Petits-Prés de Castillon, à Caen, derrière la Boucherie : *quidquid juris et dominii habebat in Parvis-Pratis de Castellione, retrò Macellum, apud Cadomum :* j'ignore la cause de cette dénomination (1).

La partie de ces prés la plus voisine de la Boucherie, étoit appelée, dans le XIII^e^. siècle, *les Prés de la Massacre (Prata de Macello)*, et dans la suite, *les Prés de la Boucherie.*

La partie qui, depuis le moulin de Saint-Pierre, renferme les rues des Sables, du Moulin, de la Fontaine et des Quatre-Vents, étoit nommée *le Pré Saint-Pierre*, parce que ce terrain appartenoit en grande partie aux prêtres de cette église.

Enfin la Place Royale, le Séminaire, l'hôtel de la Préfecture, l'église des Jésuites et les terrains qui dépendent de ces établissemens, formoient le pré connu jadis sous le nom de *Pré des Esbats.*

Toute cette prairie étoit divisée par une chaussée qui alloit du pont de Notre-Dame jusqu'au pont St.-Jacques et qui portoit le nom de ce saint, et la Place Royale jusqu'à

---

(1) *Cartul. abb. de Ardena.*

l'érection de la statue de Louis XIV en 1685, fut appelée la Place de la Chaussée (1).

Le pré des Esbats étoit ainsi appelé, parce que c'étoit le lieu où la jeunesse alloit se divertir ou *s'esbatre* suivant le langage du temps. M. de Bras a très-bien décrit les amusemens qu'on y prenoit, mais le principal de ces divertissemens étoit celui du *Papeguay* ou *Papegault*, expression dérivée de *Papagallus* qui dans le moyen âge signifioit ordinairement *Perroquet*. Ce jeu consistoit à placer au haut d'un mât très-élevé un oiseau de bois peint et bien orné, et à l'abattre avec la flèche. La ville dans l'origine en fournissoit deux, un pour l'arc et l'autre pour l'arbalète ; vers l'année 1540 elle commença à en donner un troisième pour l'arquebuse, et elle décernoit toujours un prix en argent à celui qui abattoit le Papeguay. En 1511 le vainqueur recevoit 60 sols, somme alors égale à la valeur de 25 à 30 boisseaux de bled. En 1554 et années suivantes le prix de l'arquebuse étoit de 7 liv. 10 s., celui de l'arbalète de 5 liv., et celui de l'arc de 2 liv. 10 s. Ces jeux, qui commençoient après Pâques, n'avoient lieu que le dimanche après les

(1) Plans de Caen, par Bignon et Gombaust.

vêpres ; celui de l'arquebuse qu'on remplaça dans la suite par le fusil, eut lieu d'abord dans le chemin creux qui longe les Champs de St.-Michel pour aller à l'abbaye d'Ardenne, et ensuite dans les fossés de la ville entre la Porte de Bayeux et celle de St.-Julien ; ce dernier emplacement étoit alors appelé *le Mail.* Enfin les jeux de l'arc et de l'arbalète avoient lieu sur le terrain qui est en face du rampart de l'Hôtel de la Préfecture ; ils duroient pendant tout l'été, et ils n'ont cessé qu'à l'époque de la révolution.

Il est difficile d'assigner l'époque de l'institution de ces jeux : le Roi de France Henri II, dans le préambule de ses lettres patentes du mois de mars 1557, dit que les Rois ses prédécesseurs les avoient de tous temps autorisés dans la ville de Caen, afin d'en exercer les habitans à l'art militaire et de les mettre en état de défendre leur ville. Mais nous ne connoissons aucun diplome de nos Rois, relatif au Papeguay, qui soit antérieur à celui de Henri II. On trouve seulement au Trésor des Chartes, des lettres patentes de Charles, duc de Normandie, du mois d'octobre 1358, portant création d'une compagnie de cinquante arbalestriers choisis parmi les bourgeois par le corps municipal, et institués par le

le grand bailli de Caen, qui devoit recevoir leur serment de *veiller à la garde et défense de la ville.* Cet établissement ne fut pas momentanément commandé par les circonstances fâcheuses où se trouvoit la ville alors entourée d'Anglois et de Navarrois ; le Duc ordonna qu'il se perpétueroit et qu'à l'avenir, lorsqu'il y auroit une place vacante, la ville y nommeroit un des bourgeois que le grand bailli institueroit, comme il est dit ci-dessus. Enfin pour récompenser leurs services, le prince ordonna que les membres de cette compagnie jouiroient des mêmes priviléges que les arbalétriers de Rouen (1).

Je ne sais pas si ceux de Caen, pour se perfectionner dans leur art, furent les fondateurs des jeux du Papeguay ; nous voyons seulement dans les lettres patentes du roi Henri II précitées, que ce prince trouva que le nombre des habitans occupés de ces jeux, étoit si multiplié, qu'il voulut leur donner des officiers, savoir, un capitaine, un lieutenant, un enseigne ou sous-lieutenant, etc. Il nomma Gilles Fillastre, capitaine, parce qu'il avoit gagné trois fois le prix de l'arquebuse, et il l'exempta de tout impôt, lui et les capi-

(1) Preuves, n°. 14.

taines ses successeurs, mais il laissa à la compagnie le droit de nommer à l'avenir ses officiers. Enfin pour exciter l'émulation, il accorda aussi à ceux qui abattroient le Papeguay, l'exemption de tout impôt pendant l'année où ils remporteroient le prix, et le roi déclare d'ailleurs que ce privilége avoit toujours été accordé par ses prédécesseurs. Tous nos rois jusqu'à Louis XIV le confirmèrent, en ordonnant l'exécution des lettres patentes de Henri II.

Le pré des Esbats appartenoit à la ville, et depuis l'année 1624 jusqu'en 1685 elle fit des concessions de terrain à divers particuliers qui bâtirent trois des côtés de la Place Royale. M. de Servien, évêque de Bayeux, acheta le quatrième en 1658 pour y bâtir le Séminaire occupé aujourd'hui par la Mairie, qui s'en empara dans les premières années de la révolution.

Vers les mêmes époques du XVII^e^. siècle, les prêtres de Saint-Pierre firent aussi des concessions de terrain qui servirent à bâtir les maisons qui couvrent maintenant le pré appartenant à ces ecclésiastiques.

Ainsi tout ce quartier de la ville et celui de la Place Royale, ne sont que du XVII^e^. siècle. Celui de la Foire ne remonte pas beau-

coup au-delà de la même époque : son terrain acquis des Dominicains par la ville de Caen en 1595, fut fieffé par elle depuis l'année 1600 jusqu'en 1635 , à différens particuliers , à charge d'y bâtir des loges suivant l'alignement des rues actuelles , et à raison de 20 sols de rente par toise à la recette municipale. Dans plusieurs de ces contrats la ville se réserva le droit de l'usage des loges , pour y mettre les troupes de la garnison hors le temps de la foire ; et elle a de nos jours souvent exercé ce droit.

## RUE DE LA BOUCHERIE.

Cette rue dite aussi *des Bouchers* , étoit plus anciennement nommée la *rue derrière les Prés*, parce qu'elle étoit effectivement derrière les petits Prés dont nous avons parlé dans l'article précédent. On la nomma ensuite *la rue des Prés*, parce qu'elle les longeoit dans toute son étendue, et qu'elle y conduisoit , en traversant le grand Odon à la Porte de Notre-Dame , car le pont de l'abreuvoir des Jésuites n'a été fait qu'en 1626. Elle s'étendoit depuis la Boucherie jusqu'aux murs du collége du Mont , où sont aujourd'hui les bureaux de la Préfecture. Ainsi la rue que nous appelons *rue Pailleuse* en faisoit partie , et elle étoit appelée *rue des Prés*

*Pallouze*. Près de la moitié de cette rue dépendoit de la paroisse de Notre-Dame et le reste étoit sur celle de Saint-Étienne. Il y avoit autrefois dans tout ce quartier beaucoup de fontaines qui lui firent donner souvent le nom de *rue des Fontaines*. Elles portoient toutes le nom de leur propriétaire ; la plus anciennement mentionnée est celle de *dame Sibille du Bourg-l'Abbé*, dont parle le cartulaire de l'Hôtel-Dieu sous la date de l'année 1256, en ajoutant qu'il y avoit deux palis en avant de cette fontaine : *fons dominæ Sibillæ de Burgo abbatis et duo palitia ante eam.*

Dans tous les actes du XII^e^. siècle jusques et compris le XV^e^., relatifs aux maisons de la partie méridionale de cette rue, et dans toute la longueur ci-devant désignée, il est souvent fait mention des *palis* ou palissades de chaque maison, et on en trouve un grand nombre qui sont garnies de même dans l'île Regnault. On lit dans les rôles des revenus des abbayes de Saint-Etienne et d'Ardenne, et dans ceux du trésor de la paroisse Saint-Etienne, que ces églises avoient des rentes affectées sur ces *palis* ; mais comme on ne trouve pas ce genre de construction mentionné dans les titres de propriété des autres quartiers de la ville, il faut né-

cessairement qu'il ait existé des motifs particuliers, qui ayent forcé les habitans du midi de cette rue, de clore leurs propriétés de la manière dont nous parlons.

Mais il est assez difficile d'assigner les motifs de ces palissades. D'abord elles ne peuvent être considérées comme celles qu'on emploie dans l'art militaire ; il est visible qu'elles n'étoient pas destinées à la défense de la ville, parce que dans ce cas, elles auroient appartenu au corps municipal et non pas à des particuliers. Ensuite, puisque ces terrains pouvaient être grevés de rentes par les propriétaires, il est constant qu'ils ne pouvoient faire partie du domaine de la ville. Alors quelle cause avoit pu dans l'origine forcer de palissader ainsi tout ou partie des propriétés de cette rue ?

Je pense que dans l'origine, le terrain des petits Prés fut de niveau avec celui de la grande Prairie, et par conséquent qu'il a dû être considérablement exhaussé, avant qu'on ait pu y élever les édifices qui le couvrent aujourd'hui. Or le terrain dont nous parlons, faisant partie de ces petits Prés, il fallut aussi pour y former des habitations, en exhausser le sol, y apporter des décombres, et pour les soutenir contre les inon-

dations, les entourer de pieux et de palissades. Du moins, c'est ce qui me semble résulter de tous les anciens actes, et c'est même, je pense, ce qui a fait donner à une partie de cette rue, le surnom de *Pailleuse ;* car je ne puis admettre l'opinion de Huet, qui fait venir ce nom de pailles nécessaires aux bouchers pour préparer leurs marchandises. Je trouve au contraire dans le cartulaire d'Ardenne, que dans le XII^e^. siècle, Waultier, fils d'Aiulphe du Marché fondateur de l'abbaye d'Ardenne, donna aux religieux de ce monastère un petit pré, dans lequel sont, dit-il, les palis des teinturiers, *parvum pratum in quo sunt palitia Tinctorum.* Ainsi les Teinturiers s'étoient dès cette époque établis dans ce quartier, et nous y en avons vu encore plusieurs de notre temps.

Enfin, il faut observer que l'usage de ces palissades devoit sûrement remonter à une époque bien antérieure au XII^e^. siècle. En effet, Guillaume le Conquérant fortifiant la ville de Caen, fit diriger la ligne de circonvallation depuis le pont St.-Pierre jusqu'à la porte St.-Etienne, et avant ce travail, les *palis* ou palissades avoient dû être encore plus nécessaires pour exhausser le terrain de ce quartier de la ville, et le garantir du ravage des inondations.

## COUR DE L'ANCIENNE HALLE.

Dans cette Cour, étoit l'hôtel d'Etienne Duval, seigneur de Mondrainville, que Huet n'a point placé parmi les citoyens qui honorèrent la ville de Caen. Cependant cet homme, par son seul génie, devint le plus riche de ses habitans. Son commerce avec le nouveau monde et l'Afrique, l'enrichit tellement, qu'il laissa à sa mort un mobilier de 50,000 écus d'or, et un revenu de 25,000 f. en fonds de terre, valant plus de 100,000 l. de notre monnoie actuelle. Le commerce des blés qu'il tiroit annuellement de Barbarie, fut une des branches principales de son négoce; elle le servit si utilement, que François Ier. dans ses guerres contre Charles-Quint, le chargea du ravitaillement de ses places fortes ; et sous Henri II, il sut garnir de vivres si abondans, la ville de Metz, que l'Empereur fut obligé d'en lever le siége. Des services aussi importans, méritèrent que le Roi, le 24 mai 1549, anoblit sans finances le négociant qui les rendoit; il le nomma ensuite receveur général des Etats de Normandie. Enfin, tandis que la jalousie voyoit avec peine un homme élevé sans intrigue aux premiers rangs, le souverain la confondait en

comblant de bienfaits un citoyen qui en étoit d'autant plus digne, qu'il fut toujours simple et modeste au milieu des honneurs et des richesses.

Mais Etienne Duval utile à tout le royaume par ses services, le fut particulièrement à la ville de Caen; il ouvroit ses greniers les jours de marché, et vendant toujours son blé à un taux au-dessous du prix courant, il empêchoit la cupidité de l'élever au-dessus de sa juste valeur. Il ne fut pas moins libéral envers l'Université : s'il n'institua pas le Palinod, il fut le premier qui fournit les moyens d'en perpétuer l'éclat, en fondant des prix pour exciter l'émulation parmi les jeunes poëtes. Ce fut dans ces jeux poétiques que se forma Malherbe, à qui la France doit et sa langue et sa poésie. Mais nous donnerons ailleurs l'Histoire du Palinod et par conséquent celle des fondations d'Etienne Duval, pour maintenir un si précieux établissement (1).

Ce citoyen vraiment patriote, épousa Louise de Malherbe, fille de Jean, seigneur d'Arry, lieutenant général du grand bailli de Caen; il

(1) *Elog. civium Cadom.* nº. 31.

en eut deux fils, Jacques et Nicolas Duval. Le dernier embrassa la vie monastique, et le premier, ayant pris le parti des armes, fut gouverneur de Sainte-Ménéhould, maître d'hôtel de la reine Catherine de Médicis, et trésorier de l'ordre du St.-Esprit. Il épousa l'héritière de la famille des Comtes de Dampierre en Champagne, et comme elle lui porta cette terre en mariage, leurs descendans en prirent le nom, qu'ils portent encore aujourd'hui avec distinction.



# PAROISSE DE SAINT-SAUVEUR ET SON MARCHÉ.

Son église est une de celles dont la fondation est attribuée à St.-Regnobert. Aussi elle étoit soumise à la juridiction spirituelle du Chapitre de Bayeux, qui en avoit le patronage, et dont les armes étoient placées au-dessus de la principale vitre du chœur; il la gouvernoit même encore dans le XVII^e^. siècle, par une officialité particulière. Enfin, ses obitiers au nombre de sept, et quelquefois plus, étoient régis par des statuts que le même Chapitre leur donna en 1508.

L'église de Saint-Sauveur ne consistoit jadis que dans ce qui en forme aujourd'hui le croisillon, et la tour carrée. Cette dernière fut exhaussée de douze pieds en 1604, et la flèche construite en 1605. Les piliers qui supportent le tout annoncent, dans leurs chapiteaux, le style du XII^e^. siècle. Sa nef est du XIV^e^.; le chœur fut commencé en 1530 et achevé en 1546. L'ancienne église étoit entourée d'un cimetière qui s'avançoit jusque devant la rue Pesmaignie, et qui fut diminué par les bâtisses dont nous parlons.

Cependant, il entouroit encore toute l'église actuelle dans le XVII^e. siècle, suivant les plans de Caen dressés à cette époque, par Bignon et Gomboust ; mais par des arrangemens faits avec la ville, il fut encore diminué par la suite pour l'agrandissement de la place. Le portail actuel fut fait peu d'années avant la révolution, et le portail ancien, est gravé dans les *antiquités Anglo-Normandes*, publiées par le docteur du Carrel.

On appeloit ordinairement cette église, *Saint-Sauveur du Marché*, à cause de celui qui avoit lieu devant son portail, les lundis et vendredis de chaque semaine. Nous avons dans l'ancien cartulaire de la cathédrale de Bayeux, un jugement rendu à Rouen par le duc de Normandie, Henri I^er. et les évêques de la province, en faveur de Geffroy, curé de Saint-Sauveur vers l'année 1130, et dans lequel son église est nommée *Saint-Sauveur du Marché.* La municipalité de Caen, dès l'année 1791, s'empara de cette église, et la convertit en Halle.

Le marché du lundi est mentionné dans les chartes de fondation de l'abbaye de St.-Etienne, par Guillaume le Conquérant ; il l'est plus anciennement encore dans la charte du duc Richard III, pour le douaire d'A-

dèle de France son épouse, en 1026, et suivant ces diplômes, les coutumes et les droits de ce marché appartenoient au domaine de nos Ducs. Il devoit être jadis très-considérable, car nous voyons dans les anciens actes, qu'outre la place Saint-Sauveur, il occupoit encore toute la grande rue de cette paroisse jusqu'à Froide-Rue.

Il n'en étoit pas de même du marché du vendredi : ses droits et son produit appartenoient très-anciennement à la famille de Semoy ou Samoy, sans qu'on puisse dire quand et à quel titre elle les avoit acquis. Nous trouvons seulement qu'en l'année 1340, Robert de Semoy, chevalier, remontra à Philippe de Valois que ses ancêtres avoient toujours joui des droits du marché du vendredi, mais qu'ayant quitté Caen vers l'année 1280, pour aller demeurer dans le Bocage, ils avoient depuis cette époque, négligé le maintien de cet établissement et perdu la perception des revenus qu'il produisoit; enfin il lui demanda de rétablir ce marché, et de confirmer les anciens droits de sa famille. Le Roi fit informer de la vérité des faits, et comme il résulta de l'enquête qu'ils étoient constans, il maintint par ses lettres patentes données à Arras au mois de juillet

1340, ledit chevalier et ses hoirs, dans le droit du marché du vendredi et des revenus en résultant (1). Mais dans la suite ou la famille de Semoy s'éteignit, ou elle céda ses droits au domaine, car il en jouissoit long-temps avant la révolution.

C'étoit aussi sur la place St.-Sauveur que se tenoient jadis, et que se tiennent encore aujourd'hui en partie les Foires du premier Lundi de Carême, du Vendredi de la Mi-Carême et du Vendredi-Saint ; mais on ne trouve aucun renseignement sur l'origine de ces foires, qui doivent par-là même, remonter à une époque très-ancienne.

Les Curés de cette paroisse, dont j'ai trouvé les noms, sont :

Godefridus, 1130.

Jean Honoré, 1429.

Jean de Baussan, docteur en théologie en 1452, recteur de l'Université en 1461 et député aux états de la Province, en 1466.

Guillaume le Canu 1474, procureur de l'Université à la cour des priviléges Apostoliques, chanoine du Sépulcre et curé de Saint-Sauveur et de Baron, 1474.

---

(1) Trésor des Chartes, Regist. 73, n°. 141.

Pasquier Grappe, licencié ès lois, curé en 1487.

Nicole Byron, 1517.

Roger Buron, 1531.

Gervais le Chevalier, curé en 1562, recteur de l'Université en 1571, mort en 1585.

Pierre Jouan, curé en 1592, docteur ès droits, recteur en 1598, mort en 1612.

Jean Raoulin, curé de St.-Gilles, transféré à St.-Sauveur, en 1612.

Louis Raoulin, son frère, curé en 1614, recteur de l'Université en 1622, mort en 1642.

Thomas Duval, 1642.

Michel Fromont, licencié ès lois, 1662.

Jean Tabarie, 1675.

Jean Rogier, licencié de Sorbonne, 1678.

Nicolas Fauvel, docteur en théologie, mort en 1736.

Pierre Buquet, docteur en théologie, recteur de l'Université, en 1745 et 1753 principal du collége des Arts, etc., mort en 1758.

Jacques Lentaigne, docteur en théologie, recteur de l'Université en 1762 et 1767, vicaire général de l'archevêque catholique de Dublin, mort dans la même ville pendant sa déportation.

## RUE DES CROISIERS.

Son premier nom fut *la Franche-Rue*, parce qu'elle étoit à la suite de la rue Calibourg, dont une grande partie relevoit du fief de Montenay, et dont par là même les habitans sujets en partie aux services de la vassalité, ne pouvoient jouir des droits de la bourgeoisie, n'étant pas dans le franc aleu du Roi. Effectivement dans les lettres patentes de Henri V, roi d'Angleterre, du mois de janvier 1421, confirmant les privilèges de la ville de Caen, il est dit qu'il y avoit un quartier de la ville où les bourgeois ne vouloient pas demeurer, parce que leurs marchandises n'y étoient pas franches et exemptes des droits de coutume, et que par cette raison il n'étoit habité que par des ouvriers. C'est de presque tout le quartier de St-Julien qu'il faut entendre ce passage des lettres de Henri V, car dans les faubourgs dépendans de l'abbé et de l'abbesse de Caen, les vassaux avoient toute liberté pour le commerce (1).

Ce fut dans la Franche-Rue que les Bégui-

(1) *Item iidem burgenses, incolæ, et inhabitantes consueverunt esse et fuerunt liberi et quieti de custumâ in præpositurâ de Cadomo omnium suorum denariorum et mercaturarum, exceptis certis domibus in villâ*

nes furent établies dans le XIII^e. siècle; mais on ignore l'année de leur fondation et les noms de leurs fondateurs; et comme leur ordre fut supprimé en France dans le siècle suivant, on donna leur couvent aux Croisiers.

Ces religieux s'étoient d'abord établis à Saint-Martin, sur un terrain par eux acquis, dans l'emplacement du Marché actuel aux Bestiaux. Philippe le Bel, par ses lettres patentes données à Andely, au mois de septembre 1306, amortit ce terrain et permit à ces religieux d'y bâtir une chapelle en l'honneur de St. Louis, son grand-père (1). L'abbesse de Caen, patronne de l'église de Saint-Martin, donna son consentement à leur établissement, parce que tous les ans ils lui diroient deux messes, l'une le jour Saint-Denis et l'autre le jour Sainte-Trinité, et qu'ils seroient tenus de lui présenter un cierge le jour de cette dernière fête. Il y a sûrement erreur dans la date de 1290, que M. Huet donne aux

---

*prædictâ quorum habitatores ab hujus modi custumâ liberi non fuerunt; in quibus idcircò nolebant mercatores commorari, sed solùm artifices et alii operarii.*

*Litt. pat. Henr. V. an. 8°. regni ejusd.*

(1) Trés. des Chartes, reg. 38.

lettres

lettres de Philippe le Bel, pour la fondation des Croisiers, puisque ce prince, d'après ces lettres de l'an 1306, que nous avons copiées au Trésor des Chartes de Paris, leur permet de bâtir leur église à cette dernière époque et de la bâtir en l'honneur de Saint Louis, qui ne fut canonisé par Boniface VIII qu'en 1297. Je ne veux pas dire cependant que les Croisiers n'étoient pas à Caen en 1290, je soutiens même qu'ils y étoient avant l'an 1275, parce que Thomas Lemarchand, bourgeois d'Argences, dans son testament daté de cette dernière année, leur lègue une somme de 10 sous. Mais ces religieux n'avoient encore ni établissement fixe ni fondation stable.

Depuis leur première institution en 1306 jusqu'en 1346, on fit beaucoup de donations aux Croisiers; les unes agrandirent leur monastère, les autres leur procurèrent des revenus dans la ville et dans les campagnes environnantes. Charles le Bel, par ses lettres patentes du mois d'août 1325, et Philippe de Valois, par les siennes du mois d'octobre 1344 amortirent gratuitement toutes ces donations (1).

(1) Trésor des Chartes, reg. 62, n°. 422, et reg. 75, n°. 136.

Mais lorsque Edouard III eut pris la ville de Caen en 1346, on songea à de nouvelles fortifications qui pussent la garantir à l'avenir des invasions de l'ennemi. Le plan en fut dressé par Jean de Melun et Amaury de Meulent, chevaliers commissaires du Roi en cette partie, et pour son exécution on arrêta la suppression de l'église et du couvent des Croisiers et leur translation ailleurs (1).

Charles V régent du royaume et duc de Normandie, après une délibération de la ville, leur donna le couvent des Béguines par des lettres patentes du 3 août 1356, qu'il confirma ensuite en 1359 et 1366 (2). Mais cette maison étoit de peu d'étendue, et l'église une simple chapelle. Alors la reine Jeanne, femme de Charles le Bel, leur donna en 1367 une autre maison pour bâtir leur église; ils acquirent ensuite quelques terrains adjacens et le travail fut commencé en 1372. En attendant sa perfection, Louis Thésart, évêque de Bayeux, leur consacra un oratoire et bénit leur cimetière cette même année, le tout du consentement du curé de St.-Sauveur, auquel ils donnèrent pour indemnité la maison qu'habitèrent depuis les curés de cette paroisse

(1) Trésor des Chartes, reg. 98, n°. 646.
(2) *Ibidem* et titres des Croisiers.

jusqu'à la révolution. Mais l'église des Croisiers ne fut finie que dans le siècle suivant. Charles VI leur donna en 1404 une somme de 200 livres pour continuer le travail, et en 1415 il enjoignit à la ville de Caen de leur fournir une pareille somme, parce qu'elle avoit pris les matériaux de leur ancien monastère pour les employer à la construction de ses murs et autres fortifications (1). Malgré ces secours, l'église ne fut achevée que sous la domination des Anglois, car lorsqu'on la démolit en partie, il y a quelques années, je trouvai des écus d'or des rois d'Angleterre dans les décombres.

Parmi les prieurs de cette maison, il faut distinguer Pierre Pinchart, originaire de la paroisse de Vaucelles de Caen, docteur célèbre qui mérita par ses lumières et ses vertus d'être élu général de son ordre en 1363, poste qu'il occupa jusqu'en 1382, année de sa mort. Voyez sur sa vie Huet, page 333, et le *Flores ecclesiæ Leodiensis*, page 376. On doit à Pierre Pinchart un ouvrage ascétique intitulé: *Vestis nuptialis seu ornatus animæ religiosæ*, imprimé par ordre d'un de ses successeurs dans le généralat, à Cologne, in-8°. 1639.

Le couvent des Croisiers de Caen fut sup-

(1) Titres des Croisiers.

primé et ses biens réunis à la faculté de théologie de la même ville, par un décret de M. de Rochechouart, évêque de Bayeux, du 5 janvier 1772, et Louis XV confirma ce décret par ses lettres patentes du mois de février même année.

C'étoit dans la rue des Croisiers et en face de leur église qu'étoit situé le collége Bouet, ainsi appelé de Jean Bouet, professeur ès arts en 1441, recteur de l'Université en 1470 et mort grand pénitencier du diocèse de Lisieux en 1481. Son établissement ne fut, à proprement parler, qu'une maison pédagogiale, une grande pension à laquelle suivant l'usage du temps on donna le nom de collége, et qui le conserva d'autant plus facilement qu'elle se perpétua au moyen des professeurs distingués qui en furent les Principaux jusqu'en 1545. Mais à cette époque Michel Noel, qui occupoit cette place, fut nommé à la principalité du collége du Bois, et emmenant avec lui tous ses élèves, l'institution de Jean Bouet tomba entièrement après avoir duré plus de 100 ans.

## RUE AUX NAMPS.

Cette rue *aux Namps* est aussi nommée *rue de la Peufferie*, le premier nom est Saxon et

signifie *gage*, mais nous ne trouvons pas la cause qui l'a fait donner à cette rue.

Elle fut jadis la demeure de Michel Angier, un de nos plus anciens imprimeurs. Né à Deveze, dans le diocèse d'Angers, il vint à Caen en l'année 1499 et se mit en pension chez Robert Macé, imprimeur distingué, qui lui apprit son art. Mais il est difficile de marquer l'époque précise où Michel Angier commença à l'exercer en son nom; un grand nombre des ouvrages qu'il imprima sont sans date, et l'on ne commence à en trouver de datés qu'en 1508. On remarque seulement que depuis cette dernière époque jusqu'à l'an 1520, il demeuroit près le pont St.-Pierre, et que depuis 1520 jusqu'en 1545 il demeura au haut de la rue aux Namps; je ne crois pas qu'il y ait eu à Caen un imprimeur qui ait fait paroître plus d'ouvrages que lui. Il n'avoit pas adopté une devise particulière comme presque tous ses confrères, mais on trouve ordinairement à la tête de ses éditions une gravure en bois, de Saint-Michel ou de Saint-Sauveur, et quelquefois l'une au commencement et l'autre à la fin de l'ouvrage. Parmi celles qu'il a publiées, on distingue un *Navis stultifera à Sebastiano Brandt ædificata*, sans date, un *Æmi-*

*lius Macer de viribus herbarum*, avec la figure des plantes gravées en bois et avec les Commentaires de Guillaume Gueroult, docteur en médecine de la faculté de Caen, publié en 1509, un *Grand Coutumier de Normandie* en 1510, un *Psalterium quintuplex*, imprimé en 1515, par les soins de Pierre Després, professeur ès arts et recteur de l'Université, en 1521, un Boece *De consolatione philosophiæ*, publié en 1520, par les soins de David Jores, professeur ès arts et recteur en 1531, et enfin les grandes Chroniques de Bretagne en 1522. Il avoit pour associés Girard Angier son fils, Jacques Berthelot et Denis Bouvet à Caen, Richard Macé à Rouen, Jean Macé à Rennes, Charles de Bogne et Clément Alexandre à Angers. Nous avons dit précédemment que la maison qu'il habitoit, (la dernière de la rue aux Namps, vis-à-vis celle de l'Université), avoit été mal à propos attribuée à Odon, évêque de Bayeux, frère du Conquérant, mais qu'elle avoit appartenu propriétairement à Nicolas Dubosc un de ses successeurs. L'enseigne de Michel Angier, étoit celle du Mont St.-Michel, près les Cordeliers, *Ad intersignium montis Sancti Mich. Archangeli juxtà Cordigeros.*

Cet artiste épousa Marie d'Auge; leur fils

ne laissa que deux filles, Madeleine, qui épousa Antoine Turgot, seigneur du Mesnil-Gondouin, et Marie, qui épousa Jacques de Malherbe, sieur du Bouillon, lieutenant général criminel au Bailliage de Caen. Michel Angier, en 1531, fonda le vin de Pâques à Saint-Sauveur, et les paroissiens lui donnèrent la chapelle de Saint-Michel, dans un des bas côté du chœur, qu'on bâtissoit alors; après avoir rempli la fonction d'échevin de la ville, il mourut vers 1566, et fut enterré dans ladite chapelle, ainsi que son épouse.

C'étoit dans la rue aux Namps qu'on jouoit très-anciennement *les miracles* et *les mystères.* Plus élévée à une de ses extrémités et ayant autrefois des porches de chaque côté, elle étoit plus commode pour les représentations théâtrales du bon vieux temps. On lit dans les registres de l'Université, qu'en 1543, Eloi du Mont, principal du collége de ce nom, avoit composé une pièce intitulée l'*Hérésie*, et qu'elle fut jouée dans les carrefours de la ville (1). M. de Bras rapporte que de son temps (1535), on jouoit à Caen *le Mystère de l'Hostie*, et celui *des douze fils de Jacob*; que vers 1520, il avoit vu jouer celui *d'Abraham*

(1) *Comment. Univ. Cad. ad an. 1543.*

et *d'Isaac*, et *les Miracles de Sainte Honorine* et *de Saint Sébastien ;* qu'enfin les régens et leurs écoliers, montés sur des charrettes, alloient jouer des farces dans les carrefours pour inviter le public à assister aux pièces saintes ou moralités qu'on devoit jouer dans leurs colléges (1). On trouve que l'abbesse de Caen sortoit de son monastère en 1423, pour aller voir jouer *le Miracle de Saint Vincent*, et qu'elle donna aux acteurs pour elle et la religieuse qui l'accompagnoit, une somme de dix sous, équivalente à 7 l. 14 s. de notre monnoie actuelle, et avec laquelle on pouvoit acheter cinq boisseaux de blé (2). Plus anciennement encore, on jouoit à Caen *des Mystères* et *des Miracles :* Raoul Tortaire, dans un voyage qu'il fit dans cette ville au commencement du XII^e^. siècle, parle des spectacles que le duc Henri I^er^. donnoit à ses habitans, et l'on sait que dans le même siècle les Normands portèrent en Angleterre le goût de ces pièces saintes, qu'on y jouoit des l'année 1110 (3).

Ce fut le célèbre docteur Jacques de Cahagnes, qui le premier introduisit chez nous

---

(1) P. 62, 124 et 227.

(2) Comptes de l'abbaye Sainte-Trinité, de 1423.

(3) *Math. Paris vitæ abbatum Sanct. Alban.* p. 56.

les pièces régulières. Il traduisit pour cet effet l'Avare de Plaute en 1570, et en 1580 une tragédie de Joseph, dont je ne connois pas l'auteur. La dernière pièce fut jouée à Caen en 1584 par les jeunes gens les plus marquans de la ville, le jour même où Germain Jacques, curé de St-Pierre, fut reçu docteur en théologie; c'étoit dans ces temps un jour de fête, que celui où l'on récompensoit le mérite et le talent.

## GRANDE RUE SAINT-SAUVEUR.

C'est dans cette rue qu'étoit situé le collége du Bois, le plus ancien dont il soit fait mention dans les registres de l'Université. Comme nous l'avons déjà observé, cette compagnie, dans les douze premières années de son institution, n'eut aucun collége proprement dit, c'est-à-dire fondé et doté par des particuliers; elle eut seulement des pédagogies formées par des professeurs de la faculté des Arts, et celui qui les présidoit, leur donnoit ordinairement son nom. La plus anciennement formée fut celle de Nicolas du Bois, de la famille des du Bois, seigneurs d'Epinay-sur-Odon, Maisoncelles-sur-Ajon, etc.; elle date de l'année 1441, suivant les registres de l'Université. Ecartons donc la

ridicule étymologie du nom de ce collége, que M. de Bras fait venir d'un petit bois qui en étoit voisin. Son premier instituteur lui donna évidemment son nom, et l'Université reconnut ses services en le nommant recteur en l'année 1448; il fut vers le même temps grand doyen de la métropole de Rouen, et dans cette place importante, il rendit de grands services à l'Université, tant à la cour des rois Charles VII et Louis XI, qu'à celle de l'échiquier de Normandie.

Ce collége est quelquefois nommé dans les actes de l'Université, *collége de Harington*, parce que cette maison appartenoit à Guillaume Harington, chevalier Anglois et à Richard, son fils, qui fut grand bailli de Caen, depuis l'année 1434 jusqu'en 1450; mais ils en avoient cédé la disposition en tout ou en partie à Nicolas du Bois, pour y tenir sa pédagogie. Après l'expulsion des Anglois par Charles VII, on oublia les sires de Harington, on ne se souvint que de celui qui avoit jeté les fondemens d'un établissement utile aux lettres, et on honora son nom, en le donnant à son ouvrage.

Le collége du Bois subsista comme pédagogie jusqu'en 1493, époque où cette institution devint un collége fondé et régulier.

Ce qui contribua à la maintenir dans cet état précaire, fut le testament de Pierre Cauchon, évêque de Lisieux. Ce prélat avoit laissé en mourant une somme de mille liv. pour en avoir quarante-huit liv. de rente, pour l'entretien de deux écoliers dans l'Université de Caen. Ses exécuteurs testamentaires, Jean de Gouvis, archidiacre de Bayeux et chanoine de Rouen, Nicolas Caval, chanoine de la même église et Nicolas Bertin, chanoine de Lisieux, s'intéressant particulièrement à la pédagogie de Nicolas du Bois, y entretinrent annuellement deux écoliers, conformément aux intentions de l'évêque de Lisieux. Depuis l'année 1442 où mourut ce prélat, jusqu'en 1456, la somme qu'il avoit léguée, prise à intérêt par Jean le Hericy, seigneur de Fierville, Robert le Cloutier, seigneur de St.-Germain le Vasson et Thomas de Loraille, seigneur d'Escoville, se trouva produire une rente de cent quarante livres [l'intérêt légal de l'argent étoit alors au denier dix] (1). Avec ces fonds et ceux qui en provinrent par la suite, les exécuteurs testamentaires achetèrent la maison du collége. Mais les héritiers de l'évêque atta-

(1) *Tabell. ad an. 1455 et 1456.*

quèrent son testament, et Louis XI, qui ne lui pardonnoit pas d'avoir présidé le tribunal qui avoit condamné à mort la Pucelle d'Orléans, fit prononcer par une commission la nullité de cet acte. Alors Jean de Gouvis fut obligé de rendre les capitaux, les intérêts et la maison du collége qui en étoit le produit, à Jacques, Louis et Philippe du Rinel, neveux et héritiers de Pierre Cauchon.

Malgré cette injustice et même malgré la défense formelle de Louis XI, Jean de Gouvis pour ne pas manquer aux dernières volontés du prélat, continua d'entretenir à ses propres dépens, deux écoliers dans le collége du Bois. C'est un fait constant par les registres de l'Université, depuis 1466 jusqu'en 1487. Il voulut même en 1466 rendre cet établissement stable par une fondation; mais l'Université ne voulut pas l'accepter. Il négocia aussi inutilement en 1472, en offrant de fonder quatre bourses dans le même collége: *In collegio Universitatis, in quo pro tunc tenebatur pedagogia honorandi Domini magistri Nicol. de Bosco Decani Rothomagensis.* Enfin, ayant racheté le collége, des héritiers de Pierre Cauchon, il l'offrit à l'Université avec dix livres de rente pour la fondation de deux boursiers, et cette proposition fut encore refusée.

Au milieu de tant de négociations inutiles, l'archidiacre Jean de Gouvis mourut, et ses exécuteurs testamentaires, Jean de Gouvis son neveu, seigneur de la Mare Gouvis et Jacques de Groussy chanoine de Rouen, terminèrent la fondation du collége du Bois en 1493. L'Université accepta la donation de la maison et de cinquante liv. de rente pour la dotation de six boursiers, cent liv. pour la réparation du collége et cent liv. pour la fondation d'un obit pour l'archidiacre de Gouvis. La nomination du principal et des six boursiers, fut réservée au fondateur et à ses héritiers; enfin on arrêta des statuts, dont les articles furent dressés d'après le plan rédigé par Jean de Gouvis, et qui fixent le régime à suivre pour l'administration du collége.

Après la fondation, cet établissement est quelquefois nommé le *Collége de Gouvis*, du nom du fondateur et quelquefois le *Collége de la Mare*, à cause du fief de ce nom, auquel il attacha le patronage de la principalité et des bourses du collége (1). Les seigneurs qui possédèrent cette terre après l'extinction de la famille de Gouvis, jouirent toujours de ce patronage, mais le temps ayant

(1) *Comment. Univ. ad an præd.*

dissipé les rentes affectées à l'entretien des bourses, il ne leur resta plus que celui de la principalité ; l'Université tenta souvent de les en priver, mais ses prétentions furent toujours repoussées par des arrêts.

On voit par les détails que nous venons de donner que les Bénédictins se sont trompés, en plaçant parmi les grands doyens de Rouen Nicolas du Bosc, au lieu de Nicolas du Bois, dont le nom a subsisté jusqu'à nos jours dans celui du collége, dont il fut le premier instituteur (1).

## RUE DE L'ODON.

Le premier nom de cette rue est *Vidiou*, dont on a fait ensuite *Vidio*, *Video*, et dont M. Huet a voulu faire *Videau*, c'est-à-dire, *la Rue qui vide l'Eau* (2). Explication que nous réfutons, en disant que dans le XIII^e^. siècle, Henri et Pierre Vidiou étoient les principaux propriétaires de cette rue, et que suivant l'usage alors reçu, cette famille lui donna son nom. On trouve parmi les chartes de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, celle de Pierre Vidiou, prêtre, qui, en l'année 1290,

---

(1) *Gallia Christiana*, vol. XI, col. 119.
(2) Pages 104 et 289.

fait plusieurs donations pour son obit à ce monastère ; ainsi c'est là qu'il faut s'en tenir pour l'origine de l'ancien nom de la rue de l'Odon (1).

Les biographes modernes ont inutilement cherché jusqu'ici le lieu natal de Pierre Gringore, poëte célèbre, contemporain de Jean Marot ; mais il nous semble que c'est à Caen qu'on doit le trouver. On lit dans un rôle des rentes dues à l'abbaye d'Ardenne à la fin du XV^e^. siècle, que la maison de Pierre Gringore dans la rue Vidiou, faisoit cinquante sous de rente à cette abbaye (2). Sa famille qui avoit des biens à Thury, aujourd'hui Harcourt, à Villons et à Caen, formoit plusieurs branches établies dans cette ville. Les comptes de l'église collégiale du Sépulcre de l'an 1376, portent une rente due par Robert Gringore, pour sa maison située *sur la Grande Rive* [ rue des Quais ]. Jean Gringore de St.-Jean de Caen, vend devant les tabellions de cette ville en 1412, des terres située à Villons ; en 1436, les mêmes tabellions font mention de ses héritages assis en la Basse-Rue ; en 1451 ils parlent de Michel Gringore, fils

---

(1) Huet, p. 104 et 289.

(2) *In ruellâ Vidiou Petrus Gringorii L. Solid.*

de Clément, natif de la paroisse de Saint-Gilles. Enfin dans leurs registres de 1475, on trouve deux transactions du même Michel, la première avec Richard Bellot et la seconde avec Julien de la Bigne.

Une autre preuve nous autorise encore à réclamer ce poëte comme notre compatriote. A la tête de son troisième ouvrage, intitulé *les Folles Entreprises*, et publié en 1505, il a placé une Epître Dédicatoire, adressée à Pierre sire de Ferrières, chevalier baron de Thury; il y déclare que ses ancêtres avoient toujours été attachés à la maison de ce seigneur, il reconnoît qu'il est encore lui-même *son homme*, c'est-à-dire dans le langage du temps, son vassal. En effet, les enfans de Jacques de Bourbon, baron de Thury, au droit de Marguerite de Préaux son épouse, étant morts sans postérité, cette baronie fut dévolue à leur tante Jeanne de Préaux, femme de Jean, sire de Ferrières et de Dangu, et leurs descendans la possédèrent jusques vers la moitié du XVI^e^. siècle, où Pierre de Ferrières, dernier mâle de cette famille, la laissa à Françoise sa sœur, femme de Ferry, seigneur d'Aumont. C'est à ce Pierre de Ferrières que Gringore dédia l'ouvrage, dont nous avons parlé ci-dessus, et s'il

s'il reconnoît que ses ancêtres avoient été comme lui, vassaux de la baronie de Thury, nous en avons encore des preuves dans les actes des tabellions de Caen, où l'on trouve qu'en 1471, Michel Gringore, fils Michel, vend plusieurs héritages assis au bourg de Thury. C'est donc à nous de réclamer le poëte Gringore et de le placer parmi ceux de notre ville qui ont orné le Parnasse François ; nous parlerons ailleurs de leurs ouvrages.

La rue de l'Odon étoit en majeure partie sur la paroisse St.-Sauveur, et le reste sur la paroisse St.-Etienne. Les deux maisons, qui de chaque côté, formoient les limites de leur territoire, étoient en partie sur l'une et en partie sur l'autre église. Celle à droite en allant vers la grande rue St.-Etienne, étoit appelée l'*Hôtel ou la Cour Mondaye*, comme appartenant à l'abbaye de ce nom. Elle fut pillée et abattue par le peuple en 1639, parce qu'on y faisoit la recette des impôts, devenus alors si excessifs, qu'on en avoit mis même sur le pain. Le chancelier Seguier, envoyé par le Roi pour appaiser la sédition, qui avoit éclaté dans toute la Normandie, arriva dans cette ville le 16 février 1640. Jacques Morin, seigneur de Villers-Bo-

cage, et premier président de la cour des Aides alors établie à Caen, supplia le Roi au nom de ce corps, de pardonner au peuple ; mais les principaux coupables furent punis de mort, les officiers municipaux furent destitués et la ville fut condamnée à rebâtir la maison de l'abbaye de Mondaye. Le conseil d'état marchoit à la suite du Chancelier qui avoit tous les pouvoirs civils et militaires, et ce tribunal rendoit des arrêts, comme s'il eût été auprès du Roi. La sédition avoit commencé à Avranches ; son chef étoit un Jean Nu-Pied, et on appela alors cette ville, *l'Alumette de la Ligue.* M. de Verthamont, maître des requêtes, qui accompagnoit le Chancelier, écrivit l'Histoire de cette insurrection de la province, et on la trouve parmi les manuscrits de la bibliothèque royale de Paris, en 2 vol. in-folio, n°. 1598 et 1599.

La rue Quincampoix, qui de la rue de l'Odon, tend à la rue au Canu, étoit très-anciennement nommée *la rue de dessus l'Odon*, et appartenoit encore à la paroisse St.-Sauveur, ainsi que les deux côtés de la rue au Canu, autant que le collége du Bois s'étendoit sur cette rue. Dans les anciennes chartes, ce quartier est appelé le *Bourg Renard*, *Burgus Renardi.* Il y auroit bien des conjectures à former sur

cette ancienne dénomination, mais je laisse à d'autres à se perdre dans la région des conjectures. Je sais seulement que Raoul le Boidre, mariant Théophanie sa fille, à Hugues Lenglois, lui assigne en dot plusieurs rentes sur différentes maisons de la ville, et entre autres, vingt sous à prendre annuellement sur un fief appelé le Bourg Renard, situé à Caen, sur la rivière d'Odon (1) : Ce fief comprenoit sûrement le collége du Bois, et s'étendoit en partie sur la rue de Froide-Rue, car les maisons de cette rue adjacentes au jardin de ce collége, sont aussi appelées *les Maisons du Bourg Renard* dans les registres des tabellions de l'an 1441 ; mais nous ne connoissons bien que les noms de cette topographie primitive.

## RUE AUX FROMAGES.

Cette rue est ainsi nommée d'une ancienne famille de ce nom qui l'habitoit, quoique Philippe le Bel dans des lettres patentes de 1310, pour l'église collégiale du St.-Sépulcre

---

(1) *Vigenti solidos turonenses quos Thomas de Loucelles debebat annuatim, de quodam feodo quod vocatur Burgus Renardi, quod feodum situm est apud Cadomum super Oudon.*

de Caen, nomme cette rue *Venella Caseorum.* On y trouve dans le XIV^e^. siècle, deux maisons qui sont dites *Maisons à la Vierge Marie*, parce qu'elles appartenoient à Jean la Vierge Marie, et faisoient des rentes au trésor de la paroisse St.-Etienne, suivant les rôles des revenus de cette église. Ceux de l'abbaye d'Ardenne, parlent aussi du clos de maître Jean la Vierge-Marie, situé rue Saint-Martin.

On appeloit encore tout récemment la rue aux Fromages, *la Rue Monte à Regret*, parce que c'étoit par cette rue qu'on conduisoit les criminels au supplice, lorsque les prisons étoient situées dans la rue de Geole, et que la place St.-Sauveur étoit le lieu de ces exécutions. Observons ici que dans la rue aux Fromages, comme dans celle de la rue de Froide-Rue, le territoire de la paroisse St.-Sauveur étoit borné par le canal du petit Odon, et qu'au contraire dans la rue de l'Odon et dans celle au Canu, il s'étendoit au-delà de ce canal; que d'un autre côté, le territoire de la paroisse de St.-Etienne avoit quelques extensions sur la place Saint-Sauveur, et que par-là même, la circonscription de ces paroisses est très-certainement antérieure à la confection du canal de

cette rivière. En effet, si elle étoit postérieure, il est fortement à présumer que l'Odon ayant servi de limite dans deux de ces rues, on eût suivi la même ligne dans les deux autres. Alors il est visible qu'on doit assigner à nos paroisses une antiquité beaucoup plus reculée qu'on ne l'a fait jusqu'ici, et adopter de plus en plus la tradition qui en attribue la fondation à St. Regnobert.

## LA RUE PESMEGNIE.

On trouve ce nom diversement écrit suivant les différens siècles, savoir : *Paistmaignie*, *Pestmaisnie*, *Pestmesnie*, *Pesmegnie*, *Pamesine et Pemesgnie*. Il faut s'en tenir aux premiers noms, et dire qu'ils sont dérivés des mots latins *Pascit mesnagium*, qu'on traduisoit dans le vieil françois *Paismaignie* ou *qui nourrit son ménage, sa famille*. Lorsque les Normands prirent des noms patronimiques dans les XI^e^. XII^e^. siècles, ils adoptèrent souvent dans la noblesse, comme dans la roture, des noms composés. Nous venons de voir celui de Jean la Vierge-Marie; on trouve encore dans nos anciennes chartes, Gilles qui Joue, Denis Dort-Souef, (*dormit suaviter*), Michel Trois-Gros, Jean Hure-d'Ane, etc.; le nom *Paistmesgnie* est de la même

espèce. Il étoit porté par une famille, qui avoit son hôtel situé en partie sur la place Saint-Sauveur et en partie sur la rue Pestmegnie, à laquelle elle a laissé son nom. Nous avons une charte de Henri Pestmesnie qui, en l'année 1238, donna à l'abbaye de St-Etienne pour son obit et celui de Constance son épouse, une rente de trente sols affectée sur les héritages dont nous venons de parler, et Philippe le Bel en 1293, amortit cette rente ainsi que celles données à la même abbaye par Pierre Vidiou, Michel de Cheux, etc.

A l'extrémité de cette rue étoit la porte de Bayeux, abattue de nos jours. Richard Cœur de Lion, dans une charte pour l'abbaye de St-Etienne de l'an 1189, la nomme la Porte du Marché, *Porta Mercati.* Dans le XIII^e^. siècle, elle fut d'abord appelée *la Porte Baudry*, à cause de Baudry de Franqueville, principal propriétaire, et ensuite *la Porte Pestmesgnie, Pestmegnie.* On voit dans les registres de la ville de l'an 1535, qu'elle portoit encore ce nom écrit de la même manière, et qu'elle avoit son pont-levis qu'on réparoit à cette époque.

## RUE DE L'UNIVERSITÉ.

On voit d'abord dans cette rue les bâtimens de l'Université ; ils furent construits par les soins de M. Foucault, intendant de Caen, qui en posa la première pierre en 1701 et qui y joignit des médailles frappées à son effigie. Marie de Clèves, mère de Louis XII, avoit donné les premiers bâtimens de cette académie en 1476, par des lettres patentes expédiées à Blois, au mois de mars même année. Il y avoit dans ces écoles primitives, une bibliothèque choisie, composée de manuscrits précieux et d'éditions *princeps* que léguèrent les professeurs dès XV^e^. et XVI^e^. siècles, depuis l'année 1457, où l'on commença à la former. Mais comme M. Foucault étoit très-curieux de tous ces objets, l'Université qui lui devoit beaucoup, lui en donna une grande partie, et ses professeurs dans des pièces de vers imprimées, célébrèrent à l'envi les services qu'il leur avoit rendu, en procurant un asile aux Muses et aux Lettres.

Vis-à-vis les bâtimens de l'Université, étoit placée une maison que Michel d'Anfernet, seigneur de Montchauvet, vendit à la Faculté des Arts, par contrat passé devant les ta-

bellions de Caen, le 26 novembre 1460; dès que cette acquisition fut consommée, la Faculté en forma un collége, et y plaça un principal et des professeurs. Elle augmenta encore cet établissement en 1480, en achetant une maison adjacente, appartenant à Raoul de Bayeux. Enfin, depuis 1487 jusqu'en 1496, elle fit construire une très-belle façade pour ce collége qui portoit son nom; la principale porte étoit ornée des statues des sept arts libéraux; Guillaume le Sens, seigneur de Reviers, professeur de la Faculté, fut chargé de veiller à l'exécution de ce travail; Guillaume de Parfouru, un des professeurs, prêta les fonds nécessaires pour le perfectionner et il en fit don à la Faculté lors de sa mort en 1497. Mais en 1562, les Protestans prirent ces statues pour celles de quelques Saints et les abattirent, ainsi que tout le frontispice qui décoroit l'entrée de ce collége.

La faculté des Arts, comme fondatrice, jouissoit du patronage de la principalité de ce collége et en entretenoit les bâtimens; mais elle fut privée de ce droit, lorsque Louis XVI par son édit du mois d'août 1786, y plaça les professeurs royaux de la Faculté, en l'érigeant en *Collége Royal de Normandie.*

## RUE DES CORDELIERS.

On appeloit jadis cette rue la *rue des Frères-Mineurs*, dénomination qui désignoit également les Cordeliers. Ces religieux furent établis chez nous en 1236, suivant la Chronique de Caen et suivant dom Jean de Bailliache, dans son Histoire de l'abbaye de St.-Etienne de la même ville (1). Ce fait peut être confirmé par le testament de Robert le Breton, chevalier, seigneur de Maisoncelles-sur-Ajon, qui en l'année 1247, donna à ces religieux, ainsi qu'aux Dominicains, chacun un sextier de froment, à la mesure de Caen. Le même acte lègue aussi 30 sols aux pauvres, pour certaines restitutions, et charge Thomas le Barbé, gardien des Cordeliers, de la distribution de cette somme. Ainsi, ces religieux étoient certainement établis à Caen avant cette dernière époque.

Il est difficile de dire positivement quels furent les fondateurs de ce monastère, parce que les Protestans le pillèrent en 1562, et en dissipèrent les titres. Les uns désignent la famille Guesdon. Il est sûr que Michel d'An-

(1) *Chronicon Cadom, ad an. 1236.*

fernet, en vendant la maison du collége des Arts, en 1460, déclare en contractant qu'il la possédoit au droit de Jeanne Guesdon, sa mère. Ainsi cette famille ayant de grandes propriétés auprès des Cordeliers, avoit bien pu leur en céder une partie pour leur établissement. Les autres attribuent cette fondation aux Beleth, famille noble de Caen, dont une branche passa en Angleterre avec Guillaume le Conquérant, s'établit dans le comté de Dorset, et y posséda de grands biens. Elle laissa même son nom à Frome Beleth (1). Les anciennes inscriptions placées dans le chapitre des Cordeliers, et conservées par M. Huet, semblent leur assurer au moins en partie la fondation de ce couvent.

L'église fut presque détruite dans les guerres de religion, en 1562; on ne commença à la réédifier qu'en 1578, avec les aumônes des fidèles. Henri IV, le cardinal de Bourbon, le duc de Montpensier, Adrien, seigneur de Mathan, et la ville de Caen, firent les frais des grandes *croisées* qui ornoient cette église; on y voyoit encore en 1790, les armes de ces bienfaiteurs. Isabelle le Bas, dame de Cambes,

---

(1) *Hutchins's Dorsetshire.*

épouse de Pierre, seigneur de Mathan, étoit inhumée au milieu du chœur, et sa tombe en marbre noir, étoit la seule qu'on y remarquât. Michel de Saint-Martin avoit fait construire, au côté droit de la porte du chœur, une chapelle dans laquelle il est enterré; elle étoit travaillée avec goût et ornée d'inscriptions. On voyoit son portrait dans un médaillon supporté par deux génies et placé contre le pilier qui touchoit cette chapelle. Mais tout a été détruit pendant la révolution, et il ne reste aucun des monumens qu'il avoit fait élever pour l'ornement de la ville, excepté un petit ouvrage qu'il fit imprimer de son vivant, et qui en contient la description (1). Sa maison étoit auprès des Cordeliers, et la première dans la cour qui conduisoit à leur église, mais elle vient d'être rasée pour former une rue nouvelle qui conduit aujourd'hui à des promenades très-agréables.

L'Université commença, dès l'année 1440, à tenir ses assemblées aux Cordeliers, et Michel Tregore, premier recteur, ordonna qu'il

---

(1) Traité historique des statues en bosse érigées dans les Places de Caen, avec la description de la chapelle et du cabinet doré de Michel de Saint-Martin. Caen, 1 vol. in-18, Jean Briard, 1678.

en seroit ainsi à l'avenir (1). M. de Bras a conclu de ces expressions, que ce recteur avoit voulu remplir cette dignité pendant sa vie ; explication vicieuse et que dément l'histoire de Michel Tregore, appelé à de plus hautes destinées, comme nous le verrons ailleurs.

Il y avoit des salles assez vastes dans le couvent des Cordeliers. Dans les registres de l'Université de l'an 1535, l'une d'elles est appelée la Salle de Bretagne, et l'autre la Salle du Tinel. Le parlement de Rouen y tint ses séances lorsque Henri IV le transféra à Caen, à cause du parti des ligueurs, qui dominoit dans la première de ses villes. Le tribunal de l'élection y siégea ensuite, et il y étoit encore établi en 1790.

Ce couvent possédoit une Bibliothèque curieuse et bien choisie ; quelques volumes imprimés dans le XV^e. siècle, portoient qu'ils avoient été acquis des aumônes des fidèles. Mais François Martin, religieux de ce monastère, fut celui qui la completta ; bibliomane très-instruit, et ami de M. Huet, il trouva les

---

(1) *Primam congregationem habuit apud Cordigeros et voluit perpetuari.*

*Commentar. Univers. Cadom. ad an. præd.*

moyens de la remplir de livres rares, et surtout d'y réunir tout ce qu'il put trouver des ouvrages des écrivains Normands. Cette précieuse collection fut en grande partie pillée pendant la révolution ; le reste fut réuni à la Bibliothèque de l'Université, placée aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville. Nous avons du père Martin, plusieurs morceaux de poésie latine, imprimés et connus ; mais il a laissé un ouvrage plus important, intitulé : *Athenæ Normannorum :* ce manuscrit a été acheté par la ville de Caen, et il est déposé à la Bibliothèque publique. J'ai aussi de lui un manuscrit curieux sur les bibliothèques des anciens et des modernes.



## PAROISSE SAINT-ÉTIENNE.

MESSIEURS de Bras et Huet citent le témoignage de Robert Cenalis, qui attribue la fondation de l'église Saint-Etienne à St. Regnobert. Mais ils n'avoient sûrement pas lu cet historien, ou ils le citoient de mémoire, car il ne parle que des paroisses de Saint-Sauveur, de Notre-Dame, de Saint-Pierre et de Saint-Jean, et nullement de celle de Saint-Etienne (1).

Ces écrivains ont regardé cette dernière paroisse comme la plus ancienne de Caen; ils appuyent leur sentiment sur la qualification de *Saint-Etienne le Vieux*, dont se sert Guillaume le Conquérant, dans les chartes de fondation de son abbaye, et que les actes des siècles postérieurs ont répétée. Mais comme nous l'avons déjà observé (2), c'est se méprendre étrangement que de donner au mot *Vieux* un sens général et absolu, tandis que dans ce cas il n'en a réellement qu'un relatif. Le duc

(1) P. 183.
(2) P. 53.

Guillaume, fondant une abbaye de Saint-Etienne sur le territoire d'une paroisse de Saint-Etienne, et ayant à parler de ces deux églises, devoit nécessairement pour distinguer l'une de l'autre, ajouter à Saint-Etienne paroisse, le titre d'ancien, *Vetus ;* il étoit même forcé de le faire, puisque donnant à l'une et à l'autre église le nom de *Monastère*, suivant l'usage du temps, il eût été obscur, s'il n'eût pas, par une désignation particulière, fourni les moyens de ne pas les confondre.

Quant à l'opinion de M. Huet, qui veut que l'église de la paroisse Saint-Etienne ait été un ancien monastère, c'est un sentiment que rien n'appuie et que nous avons réfuté ailleurs (1).

L'église actuelle de Saint-Etienne est un ouvrage des XIV^e^. et XV^e^. siècles. Sa position contre les murs de la ville, l'exposa à être beaucoup endommagée lors des différens siéges que Caen eut à soutenir. Elle en étoit cependant anciennement plus éloignée, et son cimetière, dans le XI^e^. siècle, occupoit une grande partie de la place et des jardins de l'abbaye. En effet, lorsque le duc Guillaume éleva les premières fortifications de notre

(1) P. 54.

ville, il fit passer la ligne de circonvallation à travers le cimetière de Saint-Etienne, il en prit une partie pour élever les murs et former le fossé qui devoit les défendre, et il en laissa même au-delà du fossé une autre portion qu'il fit céder à sa nouvelle abbaye par une transaction du mois de juillet 1083 (1). Cette transaction est signée par le Roi, la Reine, leurs enfans, Alain, comte de Bretagne, Richard de Courcy, Guillaume de Tournebu, etc. Lors qu'Edouard III eut pris Caen, en 1346, la foiblesse des murs élevés par Guillaume le Conquérant, obligea les habitans de fortifier de nouveau leur ville, et d'après le plan dressé à cet effet, on rapprocha encore de l'église Saint-Etienne la ligne de circonvallation. Alors les murs et les fossés de la ville occupèrent presque tout l'ancien cimetière de cette paroisse. Guillaume Corbin, en 1348, et Richard de Rie, en 1359, cédèrent des portions de leurs propriétés pour en former un nouveau (2); le trésor acheta ensuite

---

(1) *Remansit etiam eisdem quietum illud de cimiterio Sancti Stephani veteris quod est intrà burgum suum ultrà fossatum meum.*

*Gallia Christiana*, vol. XI, col. 75.

(2) Biblioth. du Roi, manuscrits de Gaignières, n°. 671.

d'autres

d'autres portions de terrain pour l'agrandir ; enfin Charles V ayant fait informer sur l'insuffisance du local, amortit gratuitement, par ses lettres patentes du mois de novembre 1368, les donations et les acquisitions faites pour la formation de ce nouveau cimetière (1).

Il est dit dans le préambule des lettres patentes de ce prince, que depuis l'an 1346 jusqu'en 1368, ne pouvant mettre les morts en terre sainte, on avoit été obligé de les enterrer dans un lieu non-consacré, et qui n'étoit pas éloigné de l'église (2). C'étoit sans doute celui qui forme aujourd'hui la rue de Saint-Benoît : car, lorsqu'on y a travaillé de nos jours, on a trouvé beaucoup de cercueils de pierre et d'ossemens humains.

L'église de St.-Etienne souffrit considérablement lors du siége de Caen, par Henri V, en 1417. Ce prince ayant placé son artillerie dans les tours de l'abbaye, pour hâter la reddition de la ville, tout ce quartier et particulièrement l'église, furent foudroyés. Aussi Henri VI, par ses lettres patentes du 6 avril 1426, accorda aux paroissiens une somme de 100 liv. *pour*

(1) Biblioth. du Roi, manuscrits de Gaignières, n°. 671.

(2) *Infrà terram non sacram, sed profanam, ibidem propinquam.*

*la réparation de leur église tombée en ruine et décadence par les grosses bombardes qui avoient tombé sur icelle, et abattu la voûte pendant ledit siége* (1) ; et Raoul d'Estampes, vicomte de Caen, fit mettre à exécution ces lettres le 14 août suivant (2).

L'abbesse de Caen avoit le patronage de cette paroisse, par un échange fait entre la reine Mathilde et l'église cathédrale de Bayeux. Le curé étoit aidé dans ses fonctions par un vicaire et par des obitiers dont le nombre n'étoit pas anciennement fixé, car j'en trouve depuis huit jusqu'à treize ; ils étoient réduits à cinq en 1791, et portoient tous l'aumusse par concession des Rois de France.

Les curés dont j'ai pu retrouver les noms, sont :

Roger de la Varde, 1361.
Duncan le Chevrier, 1370.
Richard le Moine, 1430.
Regnault Sambdres, 1440.
Michel Jourdan, 1456.
Guillaume Foucault, professeur ès arts, 1460.
Jean Foucault, 1465.

---

(1) Manuscrits de Gaignières, *suprà.*
(2) *Ibidem.*

Philippe du Rocher, 1471.

Pierre Vaultier, 1495, recteur de l'Université en 1496.

Julien Morisse, 1520, recteur de l'Université, 1528.

Richard Blondel, 1537.

Pasquier le Hot, licencié ès lois, promoteur de l'officialité de Caen, curé en 1560, recteur de l'Université en 1548 et 1568.

Richard Aubert, 1577.

Michel Brière, 1590.

Guillaume Guilbert, 1607, recteur de l'Université en 1601 et 1625.

Germain Guilbert, 1640.

Jacques Malouin, 1674, docteur en théologie et recteur en 1678 et 1686, principal du collége du Bois en 1688, mort en 1718.

Pierre Vicaire, docteur en théologie, 1718.

N. des Planches, mort en 1762.

Charles Beaunier, 1762, official de Caen, mort en 1810.

## GRANDE RUE SAINT-ÉTIENNE.

Cette rue commençoit un peu au-dessus de la rue au Canu, et continuoit jusqu'au carrefour de la Belle-Croix, auquel on a donné tout récemment le nom de *Place Malherbe*, à cause du poëte François de Malherbe,

qu'on prétend né dans une maison qui est sur cette Place. L'Académie des Belles-Lettres y a fait mettre une inscription pour perpétuer le souvenir du lieu, où cet homme célèbre naquit en 1555. Malheureusement une autre inscription placée au haut de cette maison, atteste qu'elle fut bâtie en 1582; ainsi ce poëte ne peut être né dans le bâtiment actuel, mais il a pu voir le jour dans la maison antérieurement construite sur le même emplacement.

La Belle-Croix est mentionnée dans les registres du tabellionnage de Caen, dès l'année 1376, mais cet antique et curieux monument, sur lequel MM. de Bras et Huet nous ont laissé quelques notions, fut détruit en 1562, par les protestans. Michel de Saint-Martin y substitua, en 1652, une autre croix qui a été abattue pendant la révolution. Avant l'année 1790, les criminels qu'on conduisoit au supplice, s'agenouilloient devant cette croix, et on chantoit trois fois : *O crux, ave*, etc.

En général, il y avoit à Caen et dans les environs de cette ville, beaucoup de ces monumens religieux. On en a découvert un en 1819 sur le Quai, vis-à-vis l'église des Carmes, et à quelques pieds du mur de ville; la croix

étoit en plomb et placée sur une espèce de caveau, qui paroissoit avoir été fait pour former le bassin d'une fontaine, mais les anciens actes n'en font nulle mention, et le tout aura été probablement recouvert, lorsqu'après l'année 1346, on travailla aux nouvelles fortifications de la ville. Nous avons déjà parlé de la Croix du Pont Saint-Pierre, au pied de laquelle on audiençoit les contrats dans les XIII^e^. et XIV^e^. siècles. La Croix de Vaucelles, qu'on appeloit plus anciennement *la Croix d'Argences*, située à l'embranchement des rues d'Auge et de Falaise, et *la Croix Pleureuse*, placée sur la grande route de cette dernière ville, à l'entrée du chemin de Cormelles, ont été abattues de nos jours, ainsi que celle de la place Saint-Pierre. On a également abattu la Croix du Bourg-l'Abbé, située à l'entrée des rues de Bayeux et Caponière.

Les anciens tabellions de Caen font mention de beaucoup de Croix placées autour de la ville, et qui n'existent plus. Ils parlent, en 1396, de *la delle des Croix de pierre*, au Bourg-l'Abbé; en 1403, de *la Croix Alexandre*, sur le chemin de Venois; en 1411, de *la Croix Guillaume du Ponteaudemer*, du côté d'Ardenne; en 1436, de *la Croix de Caen*, sur la sente allant de la chapelle Saint-André

à Hérouville ; Pierre de Tilli, grand bailli en 1208, dans sa charte de fondation du prieuré de Notre-Dame de Fribois, la nomme *la Croix Ranulphe (Crux Ranulfi)* ; il parle aussi de *la Croix de Luc (Crux Lucæ)*, dont nous ignorons la position.

Enfin, il y avoit encore *la Croix Acarin* et *la Croix Guérin* ; M. Huet les a confondues. La première tiroit son nom de Guillaume Acarin, fondateur et premier doyen de l'église collégiale du Sépulcre, en 1219, et qui probablement l'avoit fait élever. Sa position est ainsi désignée dans un rôle des revenus de l'abbaye de Saint-Etienne de Caen, de l'an 1436 : la Croix Acarin est au-delà de la Pigacière, dans la petite delle de Roquemont (1). On appeloit alors *Roquemont*, ou *la grande delle de Roquemont*, tout le côteau situé entre le chemin de Couvrechef et celui de Lébisey, au haut duquel sont placés le Calvaire de la Délivrande et le Moulin au Roi. On appeloit *la petite delle de Roquemont*, la partie de ce côteau qui est entre les deux chemins qui conduisent de Caen à la Délivrande par Saint-Pierre et par Saint-Julien. Enfin on nommoit

---

(1) *Crux Acarin ultrà la Pigacière in parvâ dellâ de Roquemonte.*

*le Val de Roquemont*, tout le terrain qui est au pied de ce côteau jusqu'aux fossés du Château. Ainsi *la Croix Acarin* étoit à l'entrée du Vaugueux et sur la paroisse Saint-Pierre. La *Croix Guérin* est un nom altéré; elle est appelée dans les actes des tabellions de 1384 et 1404, *la Croix Garin Auber*. Je trouve un Garin Auber, avocat du Roi, à Caen, en 1391, mort en 1398, et un autre Garin Auber, qui fut lieutenant-général des grands baillis Jean de Tonneville, en 1401, et Robert d'Esneval, en 1413. Ainsi, c'est du premier que cette Croix avoit reçu son nom; elle étoit placée sur le chemin de Lébisey, et par conséquent sur la paroisse Saint-Gilles. La Croix Acarin étoit détruite depuis longtemps, mais la Croix Guérin a été abattue pendant la révolution.

## RUE ÉCUYÈRE.

Dans l'origine et d'après les plus anciens actes, la *rue Ecuyère* ne s'étendoit que depuis la *Belle-Croix* jusqu'à la *rue aux Fromages*; et depuis cette rue jusqu'à la venelle allant au cimetière de la paroisse Saint-Etienne, et qu'on appeloit la *venelle aux Demoiselles*, étoit la *rue Teinturière* ou *de la Teinturerie*; là étoit une place qu'on nommoit la *place Belle-Étoile*.

parce que l'hôtel de l'abbaye de Belle-Étoile y étoit situé.

La seconde rue recevoit son nom des teinturiers qui y habitoient, et la première des familles nobles ou des écuyers qui y avoient leurs hôtels. J'y trouve dans les XIII^e. et XIV^e. siècles, ceux

De Mathieu de Nanteuil,
De Raoul de Ragny,
De Pierre de Paris,
De Thomas de Venois,
De Catherine de Cambernon,
De Thomas Baillehache,
De Luc d'Estavaux (1),
etc.

Dans le XV^e. siècle, la proximité de ces deux rues fit que souvent on les confondit ; en 1443, la *rue Écuyère* est dite *Teinturière*, et en 1472, la *rue de la Tannerie* et la *rue Écuyère* sont dites être la même rue. Mais enfin, il n'est resté que le dernier nom à toute cette rue (2). Parmi les hôtels qu'on doit remarquer dans la rue Écuyère, il faut distinguer celui de la famille Bureau.

---

(1) Rôles anciens de l'église Saint-Etienne.
(2) Tabellions de Caen, *ad cosd. an.*

Jean et Gaspard Bureau, commandoient l'artillerie de Charles VII au siége de Caen, en 1450. Le Roi nomma leur frère, Girard Bureau, à la place de Vicomte de Caen qu'il remplit jusqu'en 1465, où il fut nommé lieutenant-général du bailliage de Caen. Seigneur de Grenteville et de Venois, il fit bâtir l'hôtel dont nous parlons, et ses armes, qui étoient sur la porte, ont été abattues pendant la révolution. On les voyoit aussi à la voûte de l'église Saint-Etienne, dont lui et Catherine du Cros son épouse, furent bienfaiteurs; ils lui donnèrent en 1478, un orgue et deux reliquaires d'argent. L'un et l'autre y furent inhumés dans la chapelle Saint-Denis. Ils laissèrent pour héritier, Hugues Bureau, seigneur de Giberville, Grenteville etc. qui remplaça son père en 1494, dans la charge de lieutenant-général du bailliage, et mourut en 1518. Jean Bureau, neveu de Girard, fut archidiacre de Senlis et de Coutances, et évêque de Beziers; il acheta de Thomas de Loraille, la seigneurie de Fontenay-le-Marmion, et dans les contrats de 1473, il prend le titre de Vicomte de cette terre.

## RUE DU COLLÉGE DU MONT.

Cette rue étoit plus anciennement nom-

mée *rue de l'Eglise St.-Etienne* ou *rue de la Porte St.-Etienne.* Cette porte que la ville tenoit ouverte ou fermée suivant les circonstances politiques où elle se trouvoit, fut abattue en vertu d'un arrêt du conseil d'Etat, du 29 avril 1758.

C'est en 1494 qu'on trouve le collége ou plutôt la pédagogie du Mont, mentionnée pour la première fois dans les registres de l'Université, sous le titre de *Pédagogie de maître Henri le Prévost.* Cette académie, jusqu'en 1579, nommoit un principal, lui accordoit la faculté de choisir ses professeurs, et permettoit aux écoliers d'acquérir leurs degrés, en étudiant dans cette institution absolument précaire (1).

Ces faits étant constans par les registres de l'Université, il faut reconnoître que M. Huet a eu tort de soutenir, que le collége du Mont étoit le plus ancien de la ville, et que Robert Jolivet, abbé du Mont-Saint-Michel, mort en 1444, en étoit le fondateur. Cette fondation est une pure chimère.

1°. Si cette fondation étoit vraie, l'abbaye du Mont-Saint-Michel auroit eu de droit et

---

(1) *Commentaria univer. Cadom. passim.*

auroit retenu le patronage de la principalité, et elle n'en a jamais joui.

2°. Les registres de l'Université auroient conservé le souvenir de cette fondation, et ils n'en disent pas un mot.

3°. Il résulte au contraire de ces registres que des professeurs traitoient avec les moines du Mont-Saint-Michel, du loyer de cette maison, et qu'ils venoient ensuite demander à l'Université de les nommer proviseurs, de leur permettre de choisir des professeurs, et enfin de recevoir aux degrés les élèves qu'ils auroient formés. Souvent même plusieurs concurrens se présentent pour la place de proviseur, et l'Université prononce comme elle veut sur leurs débats, sans la participation de l'abbé et des moines du Mont-St.-Michel.

4°. Si l'abbé Jolivet eût réellement fondé ce collége, comme M. Huet l'affirme, comment ses successeurs auroient-ils pu le vendre en 1579? Envain, M. Huet prétend que c'étoit pour ses moines que cet abbé avoit établi ce collége; car alors ce n'étoit plus un collége, mais une habitation que les moines venoient occuper, pour aller delà journellement prendre des leçons, et ensuite leurs dégrés dans les écoles de théologie.

Mais, ce qui prouve de plus en plus que M. Huet se perd continuellement dans ses conjectures, c'est que nous avons *les Rectories*, ou l'Histoire des Recteurs de l'Université, écrite par chacun d'eux pendant les 150 premières années de sa fondation; les Recteurs mettent tous une attention particulière à transcrire les noms des abbés et des moines, qui venoient étudier ou professer dans nos écoles, et on n'y trouve pas un seul nom des abbés du Mont-Saint-Michel, mais seulement le nom d'un religieux de cette maison.

Laissons donc M. Huet nous donnant ses conjectures pour des réalités : la maison du collége du Mont depuis 1494 jusqu'en 1579, ne fut qu'une pédagogie précaire, comme il y en avoit tant d'autres dans la ville; jamais Robert Jolivet n'y fonda de collége, et enfin Arthur de Cossé, un de ses successeurs, la vendit avec l'agrément du Roi, en 1579. Alors l'enseignement cessa dans ces bâtimens. Mais en 1591, la ville les racheta pour y rétablir les études, et elle fit cet acquêt avec les deniers de l'Université, déposés dans la caisse de la Commune. Claude Colin, originaire de Châlons-en-Champagne et habile Helleniste, fut mis à la tête de ce nouvel établissement,

dont il fut principal depuis 1594 jusqu'en 1609, où il fut expulsé par les Jésuites.

Ici commence l'Histoire de cet ordre à Caen, et comme M. Huet, grand partisan de ces pères, a donné un Précis succinct, mais inexact de la fondation de leur collége dans notre ville, nous allons en donner une notion plus fidèle, d'après les titres originaux. Mais, avant tout, disons pour la justification du savant prélat, que dans les additions qu'il préparoit pour une troisième édition de *ses Origines*, il parle d'une *Histoire de la Maison des Jésuites de Caen*, composée et laissée en manuscrit par le père de la Ducquerie, Jésuite originaire de la même ville; qu'il est plus que probable, que le prélat y aura pris les renseignemens qu'il nous donne, et que le Jésuite l'aura égaré (1).

Mais pour rétablir la vérité et montrer dans tout son jour l'esprit Jésuitique, il faut reprendre les faits d'un peu plus loin.

Henri IV, par son édit du mois de janvier 1595, chassa les Jésuites de son Royaume, *comme corrupteurs de la Jeunesse, perturbateurs du repos public et ennemis de l'Etat.* Il les ac-

(1) Bibliothèque du Roi, livres imprimés.

cuse même positivement, dans le préambule de son édit, d'avoir été les ministres de tous les troubles de la Ligue, d'avoir renversé le trône du dernier Roi, et tout employé pour l'empêcher lui-même d'y monter. Enfin, il les déclare coupables d'enseigner le régicide à leurs élèves, et nominativement d'avoir formé les régicides Pierre Barrière et Jean Chastel, qui avoient criminellement attenté à ses jours.

Mais en 1603, des raisons d'une politique sans doute bien supérieure, le firent changer d'avis, et par ses lettres patentes données à Rouen, au mois de septembre même année, il rappela les Jésuites en France, en leur défendant de s'établir ailleurs que dans les villes qu'il leur désigne par ses lettres patentes, et en leur prescrivant des conditions propres à assurer l'inviolabilité de sa personne et la tranquillité de l'état.

Caen n'étoit pas, dans l'édit de ce prince, une des villes désignées pour la résidence de ces pères. Mais dans le même mois où il les rappela, il vint de Rouen à Caen, et séjourna dans cette dernière ville, depuis le 11 jusqu'au 18 septembre. Sully, dans ses Mémoires, dit que des motifs de religion lui firent entreprendre ce voyage. On ne peut

dire si ce prince conçut à Caen le plan d'y établir des Jésuites ; mais dans ce cas, il dut prévoir de grands obstacles : il étoit difficile à un Roi, aimé comme Henri IV, de faire admettre des religieux qui avoient fait attenter à ses jours, et surtout dans une ville invariablement attachée à sa personne pendant la Ligue, et presque la seule de la province qui se fût déclarée contre cette faction. Aussi, soit qu'il eût vu les esprits peu disposés en faveur de ces pères, soit qu'il eût cru sage de gagner du temps pour les préparer, il ne parla nullement de leur établissement pendant son séjour à Caen.

Mais les partisans des Jésuites ne goûtèrent pas cette sage modération : ils osèrent envoyer au Souverain, Pasquier Savary, docteur en théologie, qui le 3 mars 1604, se disant député de la ville, présenta sa requête au Roi, pour obtenir l'institution des Jésuites à Caen. Mais les officiers municipaux avertis de l'impudence de ce docteur, le dénoncèrent comme un homme sans aveu et sans pouvoir. Ainsi la fraude fut déjouée, et le projet échoua. Mais pour mieux amener les habitans de Caen à la réception des Jésuites, Henri IV en 1605, fit envoyer le père Gontery, pour prêcher dans notre ville. M. Huet

parle aussi du père Coton, comme envoyé dans le même dessein, mais je n'en trouve aucune preuve : le confesseur du Roi ne quittoit pas ainsi la Cour; je vois qu'il négocioit par écrit avec les officiers municipaux; ses lettres sont dans les registres de l'Hôtel-de-Ville, mais on n'y rencontre aucune preuve de ses prédications ni de son séjour dans nos murs. Quant au Jésuite Gontery, il s'étoit signalé dans le midi de la France, par des conférences avec les ministres Protestans; il publia à Caen plusieurs ouvrages de controverse contre l'église Réformée, et quelques extraits de sermons. Enfin, ses prédications acquirent à son ordre des partisans, en petit nombre à la vérité, mais actifs, et dont l'intrigue audacieuse ne respecta rien.

D'abord, ils parvinrent à faire entendre au Roi, que toute la ville désiroit les Jésuites, et requéroit même de Sa Majesté leur établissement, et alors le prince, par ses lettres patentes du mois de septembre 1607, le leur accorda. Mais comme ces lettres étoient surprises, puisque la ville n'avoit pris aucune délibération pour les obtenir, on prit le parti de ne rien précipiter, afin de ne pas faire dévoiler la fraude, mais aussi de ne rien négliger pour parvenir au but désiré; et pour

cet

cet effet à peine les lettres patentes ci-dessus eurent-elles été obtenues, que le 30 du même mois, le Roi permit au sieur de la Menardière, abbé de Sainte-Colombe, de résigner le Prieuré de Sainte-Barbe-en-Auge, en *faveur du collége des Jésuites de Caen*, qui non-seulement n'avoient pas encore de collége dans cette ville, mais qui n'y ayoient même pas d'habitation.

Sur ces entrefaites, mourut Gaspard le Vavasseur, prieur de l'Hôtel-Dieu. Les officiers municipaux avoient alors le patronage de ce bénéfice, et comme les Jésuites désiroient qu'on les établit au collége du Mont, ils s'empressèrent de faire nommer Claude Colin, principal de ce collége, à la place de prieur de l'Hôtel-Dieu. En conséquence, Henri IV qui avoit tant d'autres bénéfices à donner, écrivit de *sa propre main* à M. de Bellefonds, gouverneur de Caen, sous le chevalier de Vendôme, pour qu'il eût à faire faire cette nomination par les officiers municipaux ; il leur écrivit aussi deux fois dans le mois de décembre pour le même objet. Enfin la vacance de la principalité du collége du Mont étoit un point important pour l'exécution du plan des Jésuites, et avec la recommandation puissante qu'ils employèrent,

Claude Colin fut nommé prieur de l'Hôtel-Dieu.

Mais il se présenta des difficultés; ce principal n'étoit pas dans les ordres sacrés, et sous ce rapport, n'étant pas apte à la place de prieur, un arrêt du conseil qui lui accorda un an pour se faire ordonner, leva tout obstacle. Mais la nomination au prieuré de l'Hôtel-Dieu, rendoit-elle vacante la principalité du collége ? Claude Colin fut pour la négative, et garda les deux offices; mais les Jésuites avoient rempli leur but, et se réservèrent d'envoyer tôt ou tard le principal dans son prieuré.

Pendant toutes ces discussions, ces pères marchant toujours à leurs fins, et forts du crédit du père Coton, confesseur du Roi, firent écrire ce prince à la ville de Caen, le 23 décembre 1607, pour l'engager à leur procurer un établissement. Ce n'est plus le monarque qui, sur la supplique et réquisition de la ville, se rend à ses vœux, et qui par ses lettres patentes du mois de septembre 1607, autorise l'établissement qu'on sollicite de lui; c'est un Roi, qui trois mois après, oubliant la loi qu'il a portée, annonce la résolution qu'il a prise lui-même d'établir ces pères dans notre ville, et demande à ses

habitans de faire pour eux tout ce qu'ils pourront, afin de seconder ses bonnes intentions.

Il fallut alors assembler la ville et la faire délibérer sur ce point important, tant il est vrai qu'on ne l'avoit pas fait jusqu'à ce moment, et que les premières lettres patentes évidemment surprises, étoient le fruit de l'intrigue. Mais la ville presque entière ne vouloit pas des Jésuites, et comment la convoquer pour lui faire manifester une opposition formelle à la volonté du Roi ? Alors les partisans des Jésuites eurent recours à la marche frauduleuse, suivie dès le commencement de cette affaire ; on convoqua juridiquement, suivant l'usage, les principaux habitans pour le neuf février 1608, mais les meneurs tinrent l'assemblée dès le 8 et n'y appelèrent que des gens dévoués et quelques uns des moins opposans. Le plus grand nombre des délibérans vota pour l'admission des Jésuites, mais avec différentes restrictions, et surtout pour qu'ils présentassent un état de leurs demandes, afin de connoître si les dépenses à faire, étoient à la portée de la ville. Une chose révoltante dans les votes de cette assemblée clandestine, c'est que plusieurs des délibérans entraînés par

l'esprit de parti, oublient toutes les règles de la justice, et opinent pour qu'on enlève la propriété des autres corporations de la ville, pour la donner aux Jésuites. Les uns veulent qu'on les place aux Cordeliers, les autres au collége des Arts, quelques-uns demandent qu'on leur donne l'officialité, quelques autres le collége du Mont. Mais ils délibéroient tous clandestinement et sans titre; et comment auroient-ils pu ne pas blesser les règles de la justice dans les conséquences, quand ils les violoient toutes dans le principe? Quand on s'arroge le droit de délibérer sans pouvoir sur les intérêts de toute une ville, on doit aussi compter pour rien les droits des particuliers.

Mais la délibération avoit amené le but principal, l'admission des Jésuites, et dès le 11 mars suivant, le père Coton écrivit à la ville, pour la remercier de la faveur qu'elle accordoit à sa société. Cependant toutes ces opérations reposant sur des titres et des faits évidemment faux, il étoit difficile aux Jésuites de venir s'installer à Caen, sans l'agrément librement et authentiquement exprimé des habitans.

Aussi les meneurs n'osèrent pour le moment poursuivre leur entreprise, et les choses

en restèrent là jusqu'au 10 octobre suivant.

A cette époque, le Roi écrivit aux officiers municipaux qu'il leur envoyoit deux Jésuites, pour qu'on leur donnât l'officialité de Caen, c'est-à-dire le palais épiscopal, *lieu plus propre que nul autre pour leur demeure et habitation.* Le même jour, le Roi écrivit au maréchal de Fervaques, pour que par son crédit, il terminât l'affaire du collége des Jésuites qu'il veut établir à Caen, et qu'à cet effet il leur fit obtenir l'officialité, moyennant la récompense que ces pères en offriroient.

Il n'y avoit plus à balancer; il falloit une assemblée générale des habitans, pour prononcer sur l'admission ou le rejet des Jésuites. Elle eut lieu le 4 novembre 1608; elle fut si nombreuse, qu'on ne put la tenir à l'Hôtel-de-Ville, et les délibérans se transportèrent dans la grande salle des procureurs du bailliage. Ce local quoique vaste, étoit encore insuffisant; car suivant les mémoires du temps, les votans étoient au nombre de plus de 3000. L'assemblée ouverte, Ambroise le Gauffre, official de Caen, s'opposa au nom du clergé, à l'invasion du palais épiscopal qui étoit la propriété de l'évêque de Bayeux, et Claude Colin, à celle du collége du Mont, qui appartenoit à l'Université. On en vint aux

suffrages, mais les voix se déclarant constamment pour le rejet des Jésuites, et les délibérans étant trop nombreux pour les faire voter individuellement, le lieutenant général du grand bailli ordonna aux sergens de se répandre dans et hors la salle, et de proclamer que ceux qui vouloient des Jésuites, eussent à venir émettre leurs voix. Mais personne ne s'étant présenté pour donner un tel suffrage, on arrêta par acclamation que ces pères ne seroient point admis, et qu'une députation seroit envoyée au Roi, pour le prier d'en décharger la ville. Enfin pour constater de plus en plus la liberté des suffrages, le lieutenant général ordonna une itérative proclamation, pour venir voter en faveur des Jésuites, et le résultat étant toujours le même, la délibération fut arrêtée et le rejet de ces pères prononcé.

Une chose remarquable dans ce procès-verbal, c'est qu'on y reconnoît que les Protestans formoient un tiers de la population de la ville, que les Catholiques vivoient avec eux dans la meilleure intelligence, et les uns et les autres déclarent que pour la maintenir, il ne falloit pas recevoir de Jésuites parmi eux.

Après une opposition aussi marquée, on avoit lieu d'attendre que Henri IV auroit

d'autant plus d'égard à un vœu aussi généralement manifesté par toute une ville, que ses habitans n'avoient jamais cessé de tenir son parti, et que dans sa détresse ils lui avoient fournis hommes, argent, blé, artillerie, poudre à canon, etc.; mais, pour son malheur, ce bon prince étoit devenu Jésuite, comme Henri III étoit devenu ligueur; l'un et l'autre furent victimes de leur fausse politique: on se perd toujours en composant avec des factieux.

Aussi, loin de faire droit aux demandes de la ville, ce Prince, trompé par les Jésuites, donna des lettres patentes, le 6 décembre 1608, portant donation du collége du Mont à ces Pères, et cela fondé sur la variation des habitans, manifestée dans leurs résolutions, puisque le 8 février même année, ils avoient sollicité l'établissement des Jésuites, et que le 4 novembre suivant, ils avoient déclaré n'en plus vouloir; c'est-à-dire que le Roi prenoit pour base de ses lettres patentes, le procès-verbal d'une assemblée clandestine, et écartoit celui où toute la ville avoit manifesté son vœu dans les formes légales. Mais le père Coton dirigeoit toutes ces opérations, et le lendemain du 6 décembre 1608, où le Roi signoit les lettres patentes qui don-

noient le collége du Mont à la Société Jésuitique, cet impudent religieux écrivoit aux officiers municipaux : *Le Roi qui ne se trompe aisément en ses jugemens, l'a estimé ainsi et fait entendre à MM. vos députés, comme vous le verrez par ses lettres patentes. C'est à nous de ne le tromper et de vous décevoir.... Heureuse déception quand elle redondera à la gloire de Dieu, au bien de notre patrie et à votre service.* Quel style de tartufe !

Il fallut céder à tant d'intrigues; le bailliage adjugea le collége du Mont aux Jésuites, le 3 janvier 1609, et le 5 du même mois, ils en prirent possession. On signifia les lettres patentes du Roi à Claude Colin, le 11 mars suivant, pour déguerpir. Ces pères prirent violemment possession de son collége le même jour ; ce principal lutta contre eux pendant quelque temps ; mais le 30 août même année, il fut obligé de se retirer.

Tels sont les faits historiques de l'établissement des Jésuites à Caen. Nous les avons puisés dans les actes et les lettres, déposés aux archives de la ville, et dans les titres même des Jésuites déposés au département ; ils serviront à rectifier l'exposé du même fait par M. Huet, qui, outre l'inexactitude sur le fonds, a commis beaucoup d'erreurs dans

les dates. Mais comme nous l'avons déjà dit, ce prélat avoit été trompé par le Jésuite la Ducquerie.

C'est sans doute d'après le même auteur, que M. Huet assure que Denise, veuve de Robert Vimont, avoit donné la maison de ce collége à l'abbaye du Mont Saint-Michel, en l'année 1375. Cependant, on lit dans le cartulaire de l'abbaye de St.-Etienne, que sous le duc Guillaume, ce monastère possédoit en 1083, une maison sur la paroisse St.-Etienne, et elle est appelée dès ce temps, *Domus Sancti Michaelis.* Ainsi, la donation de la veuve de Robert Vimont, doit s'entendre d'une addition de terrain, et non pas d'un premier établissement; et quand M. Huet rejette le témoignage de deux historiens de l'abbaye du Mont Saint-Michel, qui attribuent à Robert de Thorigny, abbé dans le XII^e^. siècle, quelque partie des anciens bâtimens de ce collége, il est sûrement mal fondé, puisque nous démontrons que cette abbaye avoit, dès le XI^e^. siècle, une maison sur cet emplacement.

Les Jésuites établis à Caen de la manière que nous l'avons développée ci-dessus, n'eurent pendant long-temps qu'une simple chapelle dans leur collége. Ce ne fut qu'en 1684 qu'ils achetèrent le terrain de leur

église, et elle ne fut dédiée qu'en 1689. Lors de la suppression de leur ordre en 1762, cette église et tous leurs biens patrimoniaux furent donnés à l'Université, qui en jouit jusqu'en 1791. Mais à cette dernière époque, l'esprit de rapine commença à se répandre sur la ville, on crut tout permis et on osa tout : les biens destinés à l'enseignement public qui n avoient pas été déclarés nationaux, et qui ne le devinrent qu'en 1793, furent enlevés dès 1791 et la ville elle-même, débuta par l'envahissement de l'église des Jésuites, sans droit, sans titre et sans indemnité.

Nous ne parlons pas de la rue St.-Laurent, qui n'a été ouverte et bâtie que dans le XVII^e^. siècle. Tout ce quartier est neuf, et pris sur les Petits Prés. Le pont de l'abreuvoir des Jésuites, n'a été fait qu'en 1626.

## ILE REGNAUD.

Nous ignorons qui donna le nom à cette île, qui est simplement appelée *insulula* dans le XI^e^. siècle. Elle étoit située au-delà de la porte St.-Etienne, ayant d'un côté le grand et de l'autre côté le petit Odon ; un de ses bouts étoit vis-à-vis les murs de la ville, dont le fossé formoit un canal rempli d'eau

par l'Orne et les deux Odons. Mais, où étoit placée l'autre extrémité de cette île ? C'est ce que nous avons inutilement cherché. L'Odon avoit jadis plusieurs canaux, actuellement comblés. Celui que les vaisseaux remontoient depuis le grand abreuvoir de la Prairie, pour aller porter dans le bassin de l'Abbaye, les marchandises des bourgeois du Bourg-l'Abbé et les effets des Moines, formoit l'embouchure du grand Odon dans le XI^e^. siècle. Un autre canal qui étoit appelé *Cuirdoie*, avoit son cours à travers les blanchisseries qu'on appele le Carrel (1); un troisième

(1) Le Carrel n'étoit pas seulement traversé par le canal du Cuirdoie; il l'étoit encore par un chemin public de cent toises de longueur sur dix de largeur. Nicolas le Fauconnier, propriétaire du Carrel, demanda au Roi la suppression de ce chemin, et par lettres patentes du 23 septembre 1594, le prince autorisa le bureau des Finances à statuer sur cette suppression, si elle n'étoit pas contraire à ses droits et à ceux du public. Ce tribunal l'ordonna, à condition que le propriétaire du Carrel feroit 10 sous de rente au domaine, entretiendroit à perpétuité le chemin opposé à sa propriété et qui longe les murs de l'abbaye de St-Etienne, sur une longueur de cent vingt toises et de seize pieds de largeur, et maintiendroit en bonne pierre le talus qui borde l'Odon dans cette partie, ainsi que l'arceau de la fontaine qui est au bout dudit chemin.

étoit nommé *Cardance ;* tous ces canaux n'existent plus, et nous n'avons que des idées confuses sur la topographie de cet ancien quartier de la ville. En 1361, Charles V, ordonna de réunir ces différens canaux pour en former un plus considérable, qui vint du pont Carrel au pont St.-Pierre, en longeant les murs de la ville, et ce fut probablement à cette époque, que l'embouchure du vieil Odon dans le grand abreuvoir de la Prairie, fut supprimée et conduite au Pont St.-Pierre. Nous savons encore d'après les rôles des revenus de l'abbaye de St-Etienne, dans le XV^e^. siècle, que cette Ile étoit fortifiée, qu'elle avoit ses murs, ses fossés, ses ponts-levis, ses écluses et qu'elle formoit comme un corps avancé, qui couvroit cette partie de la ville, et particulièrement l'abbaye de Saint-Etienne.

L'Ile Regnaud composoit un fief, qu'on appeloit le *Fief de l'Ile ;* et qui dépendoit de l'abbaye de St.-Etienne. On y comptoit jusqu'à quarante-trois maisons avec hôtel de Fouques de la Champagne, seigneur du Mollay-Bacon, trois tanneries, beaucoup de jardins particuliers et surtout des palis du côté de la paroisse St. Etienne ; ce qui prouve que le terrain de l'Ile Regnaud, avoit été

élevé par l'art, au-dessus de celui de la prairie (1).

Cette île étoit en grande partie sur la paroisse St.-Etienne, mais comme son étendue nous est inconnue, nous ne pouvons dire si d'autres paroisses y avoient des extensions, ou si tout son territoire dépendoit de la première. Il paroît certain que toutes les fortifications de cette île, et même que toutes les maisons qui la couvroient, furent abattues et rasées lors du siége de Caen, en 1417. Henri V, en réunit le fonds à son domaine. Les moines de l'abbaye réclamèrent contre cette réunion; mais ce ne fut qu'en 1426 et 1428 que les Anglois reconnurent leur propriété et leur rendirent cette île, avec défense aux particuliers d'enlever les matériaux des fortifications, que le grand Bailli déclara appartenir à ces religieux.

---

(1) *Rot. Gablag. Sanct. Stephan. an. 1432.*

## PAROISSE SAINT-JEAN.

CETTE paroisse, est une de celles dont la fondation est attribuée à Saint Regnobert. Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, érigea son église en 1153, en prébende de sa cathédrale, et deux bulles du pape Eugène III, confirmèrent cette fondation. Aussi le chanoine de St.-Jean avoit le patronage et la collation de cette église, comme curé primitif. Elle étoit désservie par six obitiers régis par des statuts, qu'ils dressèrent eux-mêmes en 1554. Je trouve dans d'anciens inventaires du trésor de cette église, beaucoup de riches reliquaires, renfermant des objets rapportés de la Terre-Sainte, par les paroissiens, dans le temps des croisades, comme des pierres de la montagne du Calvaire, du St.-Sépulcre, de la crèche de Béthléem; de la colonne où Jesus fut attaché chez Pilate, et même des pierres roulées par le torrent de Cédron, et par le fleuve du Jourdain où St.-Jean avoit baptisé J. C.

La paroisse St.-Jean est mentionnée dans la charte de fondation de l'abbaye de Troarn en 1059, et une autre preuve de l'ancienne

population de ce quartier, c'est que le duc Robert, le fit fortifier en l'année 1104.

Le cimetière de cette église, étoit insuffisant dès le XII^e^. siècle. Nous avons une transaction entre Hugues, chanoine de St.-Jean et les frères de l'Hôtel-Dieu, qui lui cèdent une partie de leur cimetière pour y inhumer les paroissiens; mais nous pensons que les habitans agrandirent par la suite celui de leur église par des acquisitions, car nous ne trouvons pas qu'ils aient fait usage de celui de l'Hôtel-Dieu.

Nous n'avons pas de notions sur l'église primitive de cette paroisse. L'église actuelle n'est pas ancienne, le portail, la tour et la nef, ne sont que du XIV^e^. siècle; le chœur du commencement du XV^e^. et la tour du milieu du XVI^e^., du moins le style de leur architecture, n'annonce pas une époque plus éloignée; et M. de Bras, dit avoir vu travailler à la tour du milieu; mais on la laissa imparfaite, parce qu'elle s'affaissoit à mesure qu'on l'élevoit. Aymar Bourgoise, seigneur de Cagny et trésorier général de Normandie, fonda dans l'église St.-Jean en 1363, une chapelle de 20 livres de rente; Charles V, par ses lettres patentes données à Rouen même année, amortit gratuitement cette fondation, à cause des services que

lui avoit rendu le fondateur. Pierre Bourgoise, fils d'Aymar et pannetier du Roi, fut aussi généreux que son père envers l'église St.-Jean; les obitiers et leurs statuts, les regardent comme fondateurs de leur commune.

Comme les Anglois assiégeant Caen en 1417, avoient creusé leurs retranchemens dans la grande prairie, et avoient pris la ville d'assaut du même côté, l'église Saint-Jean se trouvant sous le feu de l'ennemi, fut beaucoup endommagée. Mais en 1428, les trésoriers Jean de la Fresnaye, seigneur de Saint-Aignan, Jean de Semilly, seigneur d'Aunay, et Jean Besnard, remontrèrent au Roi Heuri VI, tous les ravages faits par l'artillerie de son père, et ce prince leur accorda une somme de cent livres pour la réparation de leur église.

Le curé et les prêtres obitiers de Saint-Jean, avoient la présentation de la chapelle ou personnat de Notre-Dame d'Aubigny, près Falaise, et à ce titre, la moitié des dîmes de cette paroisse; ils y nommoient ordinairement un d'entr'eux. On ignore qui leur avoit aumoné ce bénéfice; mais en 1492, l'évêque de Séez le reunit à la manse des obitiers qui depuis ce temps, en jouissoient en commun.

Un autre bienfaiteur principal de cette église, fut Jean le Cordier, évêque *in partibus* de

de Junopolis, abbé de Saint-Pierre-sur-Dive et prieur d'Audrieu, qui, comme originaire de la paroisse St.-Jean, fit plusieurs fondations au profit de ses prêtres, en 1473.

Enfin, un bienfaiteur que réclame encore l'église St.-Jean, est notre vieil Historien, Charles de Bourgueville, sieur de Bras. Il avoit, par une fondation particulière, ordonné que le dimanche le plus proche de la fête Saint-Jérôme (30 septembre), au lieu de chanter à la Messe après le Prône, le Symbole de Nicée, on chanteroit celui de Saint-Athanase; à l'élévation de l'Hostie, *Domine non secundùm, etc.*, et enfin des prières après la Messe sur sa sépulture, qui eut lieu dans la chapelle de Saint-Jérôme, la seconde du côté de l'épître, vis-à-vis le sanctuaire, en 1593.

Avant la révolution, le curé et les trésoriers de cette paroisse, allumoient le feu de la Saint-Jean, devant le portail de cette église, la veille de la fête de ce Saint. La même cérémonie avoit lieu sur la place St.-Pierre, aux frais de la ville, mais c'étoient le commandant de place, le maire et les échevins qui présidoient à cette fête. Les trésoriers de St.-Pierre la célébroient également la veille de la fête du patron de leur paroisse.

Il y a encore dans l'église Saint-Jean deux statues, travaillées par Postel, sculpteur de Caen, l'une de Saint Jean-Baptiste et l'autre de Saint Jean l'Évangéliste. C'est tout ce qui nous reste de cet artiste distingué dans son temps. Il avoit travaillé toutes celles dont Michel de Saint-Martin avoit orné la ville de Caen. Mais le plus bel ornement de l'église Saint-Jean, étoit un superbe tableau du baptême de J. C., par le Brun; les officiers municipaux de la révolution s'en emparèrent, et il est resté jusqu'à ce jour dans le Musée de la ville. Le peintre Restout en avoit fait une copie qui est au grand autel de l'église de Graye.

## CURÉS DE SAINT-JEAN

*Dont on trouve les noms dans les actes publics.*

Gautier d'Amfréville, 1153.
Guillaume Tesson, 1225.
Jean de Montaigu, 1384.
Jean de Boran, 1390.
Alain de Gaignat, 1397.
Pierre de Berroles, 1504.
Guillaume le Rat, docteur en théologie, 1531; il prêcha cette année le carême à la Cour, et l'année suivante, François Ier. étant venu à Caen, lui ordonna de prêcher de-

vant lui, le Dimanche 7 avril jour de Quasimodo, dans l'église du Château; il fut nommé chanoine de Rouen et député aux états de Normandie, en 1543.

Nous avons de lui :

*De sanguine Christi sacro-sancto tractatus. Rothomagi*, 1 *vol. in*-8°., 1541.

Jacques Yvelin, 1549.

Guillaume le Rat, parent du précédent, 1556.

Robert Toustain, protonotaire apostolique, 1571.

Henri Moisy, docteur et doyen de théologie, 1561.

Antoine Jollain, religieux carme, 1594.

Guillaume le Guay, 1605.

Raoul le Vallois, 1618.

Pierre Chauvin, 1621, mort en 1672.

Jean-Jacques Pierre, 1671.

Pierre Suhard, 1690.

François Suhard, 1702.

Jacques Dupré, sieur de St.-Vigor, 1718.

Michel-Hyppolite d'Arclais, sieur de Corday, docteur de théologie, 1740.

Adrien-Antoine Achard de Vacognes, vicaire général d'Avranches et doyen de la Chrétienté, 1753, mort en 1782.

N. Busnel, bachelier en théologie, mort à Winchester pendant sa déportation.

## RUE SAINT-JEAN.

Elle est appelée dans les actes des XII^e., XIII^e. et XIV^e. siècles, *rue Exmoisine*, *rue Hiesmoise* et par corruption *rue Mesine* et *Humoise*, dénominations qui viennent toutes de *via Oximensis*, *via Oximina*, route d'Hiêmes ou de l'Hiémois. Le comté de l'Hiémois, étoit séparé de celui du Bessin par le grand canal de l'Orne, qui passe sous le pont de Vaucelles. On trouve dans les rôles de la Tour de Londres, plusieurs chartes des ducs de Normandie, qui concèdent des hôtels, des jardins, des fonds de terre à différens particuliers dans la rue Exmoisine, dans le XII^e. siècle, à charge de redevance à leur domaine. On en trouve aussi des Rois de France, depuis Philippe-Auguste, jusqu'à Philippe le Long, dans le trésor des chartes à Paris. Dans le XV^e. siècle, les tabellions de Caen, citent comme situés dans cette rue, les hôtels d'André du Ponteaudemer, seigneur de Croissanville, d'Olivier de Mauny, seigneur de Thorigny, de Jean, seigneur de Mathan, de Pierre de Cheux, de Raoul de Soulengy, etc., etc., etc.

C'est dans la rue St.-Jean qu'étoient situés, 1°. les chanoines de l'Hôtel-Dieu, dont l'emplacement allant presque jusqu'à la rue Fre-

mentel, dépendoit de la paroisse de Vaucelles; 2°. l'Hôtel des Aveugles de St.-Gatien; nous donnerons ailleurs l'Histoire de ces Hôpitaux; 3°. les couvents des Carmélites et des Ursulines, sur lesquels on peut voir ce qu'a dit M. Huet. Nous dirons seulement qu'en 1807, le préfet Cafarelly, fit transférer à l'église St.-Jean, les corps de Jean de Bernières et de Jourdaine sa sœur, fondateurs des Ursulines. Ils furent déposés dans leurs cercueils de plomb, au pied de l'autel de la chapelle Sainte-Barbe.

### RUES QUI ABOUTISSENT A CELLE DE ST.-JEAN.

Nous avons déjà parlé de la Neuve-Rue, comme dépendant de la paroisse St.-Pierre, et nous n'avons rien à ajouter à cet article.

La rue de Bernières, est ainsi appelée de la famille de ce nom. En 1587 et 1589, Pierre de Bernières, receveur général des Finances, avoit pris à fief de la ville de Caen, un terrain situé entre ses propriétés et les murs qui bordoient le canal de l'Orne; en 1624 et 1654, ses descendans fieffèrent encore deux tours, situées dans le même quartier. Mais en 1675, la famille Bernières rétrocéda ces marchés, et alors la ville ayant fait abaisser les murs, raser les tours et abattre la porte du pont Saint-Jacques,

forma cette rue dans l'état où nous la voyons encore aujourd'hui. Quant à l'ancienne rue des Templiers, que M. Huet prétend en faire partie, c'est un fait sur lequel nous ne pouvons rien assurer, parce que nous n'avons rien trouvé dans les anciens actes, qui puisse même le faire présumer.

On trouve dans la rue de Bernières, l'ancien hôtel de M. de Mons. Au commencement du dernier siècle, plusieurs hommes de lettres se réunirent et formèrent une société choisie, connue sous le nom de *Société des Thélémites*; elle tenoit ses séances tous les lundis, chez M. de Mons, et chacun des membres étoit obligé d'y lire quelque ouvrage de sa façon. Nous avons encore quelques collections manuscrites des travaux de cette société; on y trouve l'utile et l'agréable. MM. de Mons, de Verrières, Costart d'Ifs, Bence et autres beaux esprits de notre ville, se distinguèrent dans cette charmante réunion. La société avoit pour maximc : liberté, égalité, docilité, politesse, union, secret; et sur son sceau, neuf abeilles voltigeant autour d'un gazon de fleurs, avec la devise *per amæna vagamur*.

La rue de l'Engannerie, est appelée *rue de la Guaisnerie* ou de la *Guesnerie* dans les actes du XIV^e^. siècle; mais si nous voyons

facilement la corruption du nom primitif, nous ignorons absolument son origine.

C'est dans cette rue qu'étoit située la maison du poëte Ségrais; elle renfermoit une belle galerie, ornée des portraits des principaux personnages de la Cour de Louis XIV et ceux des auteurs les plus marquants de la ville de Caen. Notre académie des Belles-Lettres, y tint ses séances pendant la vie de ce poëte qui en étoit membre; il avoit même ordonné qu'après sa mort, elle en auroit la disposition pour le même usage; mais ses intentions ne furent pas suivies par ses héritiers, et sa galerie qui a subsisté jusqu'à nos jours, a été supprimée par les nouveaux bâtimens, construits sur son emplacement à l'hôtel d'Angerville-d'Aurcher. M. de Ségrais, avoit aussi fait ériger à notre poëte Malherbe, une statue, qu'on voit encore dans le jardin de cet hôtel.

La rue Guilbert portoit ce nom dès le XII^e^. siècle, et elle l'avoit reçu de *Guilbert du Marche*, qui en étoit le principal propriétaire. Il descendoit d'Aiulfe du Marché, fondateur de l'abbaye d'Ardenne, dont la famille se divisa en deux branches, savoir: celle des seigneurs de Harmanville, fondue dans celle des Sillans au XV^e^. siècle, et celle des

seigneurs de Baron, de Mouen, etc. éteinte dans celle des Gouvis dans le XIV^e^.

Guilbert du Marche, fils de Guilbert du Marche, donna, en 1206, à l'abbaye d'Ardenne, devant Guillaume du Cellier, maire de Caen, et les pairs de la même ville, des héritages assis dans ce quartier qu'il dit porter son nom : *terram nominatam feodi mei.* Aussi, dans les actes des XII^e^. et XIII^e^. siècles, et même jusqu'en 1355, cette rue est toujours nommée tout au long *la rue Guilbert du Marché (vicus Gilberti de Foro, vicus Gilberti de Mercato)*; mais dans la suite elle ne conserva que le prénom.

Elle porta aussi momentanément à la fin du XIV^e^. siècle, le nom de *rue de Bras*, à cause d'une famille de ce nom qui y habitoit. Mais M. Huet s'est trompé en croyant que cette famille étoit celle de notre historien Charles de Bourgueville. Cet auteur est le premier et même le seul de sa maison qui ait porté le nom de Bras, parce que, pendant les guerres de religion, il avoit acheté, aux ventes ecclésiastiques, le fief de Bras, appartenant aux moines de Saint-Etienne de Caen. A la vérité il eut bien son hôtel à l'extrémité de la rue Guilbert, et cette habitation, par la mort de Bernardin de Bour-

gueville, son arrière-petit-fils, sans héritiers, passa à Isabelle, sa petite-fille, femme de Jean-Jacques de Cauvigny. Mais jamais la rue Guilbert ne porta le nom de Bras dans les XVI^e^. et XVII^e^. siècles, où les Bourgueville l'habitoient.

C'est dans cette rue qu'étoit établi le couvent des nouvelles Catholiques, et nous renvoyons à ce qu'en dit M. Huet.

Les anciens actes parlent souvent de *l'hôtel de Tancarville en la rue Guilbert*, mais il ne faut pas croire qu'il appartenoit aux Comtes de Tancarville, dans le pays de Caux, Chambellans héréditaires de Normandie. Henri V ayant pris Caen par assaut en 1417, en confisqua toutes les maisons; il en donna une dans cette rue à Jean Gray de Heton, chevalier Anglois, et comme il lui donna ensuite le Comté de Tancarville, on appela cette maison *l'hôtel de Tancarville*, et elle conserva même ce nom long-temps après l'expulsion des Anglois (1).

La rue de l'oratoire étoit anciennement nommée *rue Saint-Jacques* ou *des Jacobins*, mais je n'en trouve aucune mention avant

---

(1) *Rot. Norm. an. 5 Henr. V.*

l'année 1453. Je crois qu'avant cette époque on alloit de la rue Saint-Jean au couvent de ces religieux, par la venelle Saragosse, qui traversoit la maison et les jardins de l'Oratoire. Elle étoit ainsi appelée d'une très-ancienne famille de Caen : Philippe Saragosse y avoit son hôtel en 1206, un autre Philippe Saragosse en 1376, et Jean Saragosse en 1478. Enfin Cécile Saragosse étoit religieuse de l'abbaye de St^e.-Trinité en 1234 (2). L'établissement de l'Oratoire à Caen, fit changer de face ce quartier de la ville. Nous ajouterons seulement à ce qu'à dit M. Huet sur cette maison religieuse, que lors de sa suppression par les lois révolutionnaires, et de la spoliation de son église, on trouva sous le grand autel, les corps de Gaspard de Repichon, fondateur, et de son domestique, qui furent transférés au cimetière Saint-Jean.

La rue des Carmes portoit autrefois le nom de *petite rue Saint-Jean*. Elle étoit fermée par les jardins de ces religieux et d'autres propriétés. Mais en 1613, on ouvrit cet rue jusqu'au Quai.

On lit dans la charte de fondation de l'ab-

---

(2) *Cartul. Arden. et Sanct. Trin. et tabell. de Caen.*

baye de Troarn, en 1059, par Roger de Montgomery, vicomte d'Hiêmes, que Guillaume, duc de Normandie, donna à ce monastère une propriété considérable, située dans ce quartier de la ville, et que ce prince appelle la maison du Maure ou Maury, *domum Mauri.* Ce manoir fut long-temps appelé *l'hôtel de Troarn.* Mais les abbés de ce monastère en inféodèrent dans la suite une grande partie, sur laquelle furent établis le couvent des Carmes, l'hôtel de l'Intendance, partie des jardins de l'hôtel d'Harcourt et de l'enclos des Ursulines, etc., etc. Enfin, dans le plan de Caen par Bignon, gravé vers la moitié du XVII^e^. siècle, on voit encore une partie du terrain concédé par le duc Guillaume à cette abbaye, et qui est nommé *le Pré de Troarn.* Dans une transaction de l'an 1452, entre l'abbé de ce monastère et les Carmes de Caen, on voit que le premier, à cette époque, habitoit encore son hôtel, qui avoit sa fontaine particulière et son étang; qu'il transige avec les Carmes pour le libre cours de leurs eaux, dans un canal pratiqué à travers les jardins de ces religieux; et qu'enfin il leur donne en dédommagement, 4 liv. de rente sur une maison située vis-à-vis l'Université, et leur promet pendant dix ans, deux sextiers de

blé et une queue de vin de Troarn chaque année.

Nous ignorons la date précise de la fondation des Carmes ou religieux du Mont-Carmel à Caen. Mais nous sommes certains qu'ils furent établis dans cette ville avant l'année 1275, parce que Thomas le Marchand, bourgeois d'Argences, leur fit une donation par son testament daté de la même année (1). Il paroît que leur premier fondateur fut un bourgeois de Caen nommé Jean Pilet, qui leur donna un terrain sur la rivière d'Orne, ayant 100 pieds de longueur sur 60 de largeur. Philippe le Hardi, par ses lettres patentes du mois de septembre 1280, dit que par des lettres antérieures il avoit déjà amorti ce fonds, et il permet aux Carmes d'avoir un cimetière, suivant l'usage du pays. Pour dédommager Jean Pouchin, curé de St.-Pierre, qui avoit consenti l'établissement de ce monastère sur le territoire de sa paroisse, les Carmes s'obligèrent en dix livres de rente envers lui et ses successeurs. Jean Pilet, pour les en décharger, les affecta sur un manoir appartenant à Georges Pilet, son frère, et

---

(1) *Cartul. fiscan.*

situé sur la rivière d'Orne, dans la même paroisse. Philippe le Long fit remise de son droit d'amortissement pour cette concession, par ses lettres patentes du mois de juillet 1317.

Nous savons peu de chose sur l'histoire du couvent des Carmes de Caen, quoique deux religieux de cette maison aient écrit sur ce sujet deux ouvrages inédits, savoir : Léonard de Saint-François et Michel Pauger. Mais ils déclarent avec raison que leur couvent ayant été pillé en 1562 par les protestans, presque tous les titres historiques antérieurs à cette époque furent dispersés. Cependant on sait que l'église primitive des Carmes ne consista que dans la chapelle de Sainte-Anne, que fit construire leur fondateur ; dans la suite, diverses donations de terrain leur permirent de bâtir l'église actuelle, qui est un ouvrage fabriqué à différentes reprises, suivant que les donations le permettoient ; enfin, en 1431, la nef de cette église étoit encore la maison d'Etienne Millière.

Parmi les principaux bienfaiteurs de cette maison après Jean Pilet, on compte Raoul Gros-Parmi, seigneur de Beuville, en 1304 ; Jean du Ponteaudemer, seigneur de Ques-

nay, en 1350 ; Aline, veuve de Pierre de Gaalon, en 1357; Jean de Gaalon, en 1362; Pierre le Flament, en 1369; Etienne Millière, en 1431 ; Arnould le Flament, en 1442 ; le sire d'Estouteville et la dame de la Roche-Foucault, son épouse, en 1489; le sire de Harcourt-Beuvron, en 1511 ; Anne de Héricy, épouse de Jean de Touchet, seigneur de Béneauville et de Vieux-Fumé, en 1644 ; etc

Les Carmes furent chassés de leur couvent par les protestans, au mois de mai 1562, et ils n'y purent rentrer que le jeudi saint de l'an 1563. Mais avant de le rendre, les réformés n'ayant pas le temps d'en brûler l'église, comme ils avoient fait aux Cordeliers, se contentèrent d'en brûler toutes les boiseries. Ce couvent, laissé presque en ruine, ne fut réparé que dans le siècle suivant, avec les aumônes du clergé et des habitans de Caen.

Parmi les religieux de ce monastère on distingue le bienheureux Jean Soreth, originaire de Caen ; il professoit la théologie à notre Université en 1448 : son mérite le fit élever à la place de général de son ordre en 1452 : il en fut aussi le premier réformateur, et il lui donna, en 1455, de nouvelles constitutions imprimées à Paris en 1624 Jean Soreth mourut

en odeur de sainteté à Angers, en 1471. Voyez la liste de ses ouvrages, dans le vol. 2 du *Bibliotheca mediæ et infimæ latinitatis*, de Fabricius, qui a défiguré le nom de ce religieux (1).

Un autre religieux de ce monastère se fit remarquer à l'époque de la renaissance des lettres, c'est Marc du Four, docteur en théologie, et qui professoit à Caen en 1520. Il se distingua dans l'éloquence de la chaire, et fut très-estimé des hommes de lettres de son temps. C'est du moins ce que donnent lieu de croire plusieurs ouvrages qui lui sont dédiés, et un grand nombre d'épîtres et de pièces de vers latins qui lui sont adressées par les professeurs de l'Université de Caen, et même par plusieurs gens de lettres d'Angleterre. Il publia :

*Rationale divinorum officiorum Durandi Mimatensis episcopi, antea in mille locis depravatum, nuncque depuratum et tersum solertiâ et diligentiâ Macri de Furno. Cadomi, in-4°., Laurent Hostingue*, 1518.

M. Huet regarde le couvent des Carmes de Caen, comme le plus ancien des religieux

(1) Il le nomme *Joannes Serethus*, au lieu de *Joannes Sorethus*.

mendians établis dans cette ville, mais ce que nous avons déjà dit sur la fondation de celui des Cordeliers, et ce que nous ajouterons sur celle des Jacobins, prouvera que souvent le prélat s'écarte de l'histoire et de la tradition, pour s'appuyer sur des faits récens et même sur des conjectures.

La rue de l'Hôpital Général ou de Saint-Louis et l'Hôpital lui-même, ne sont que de la seconde moitié du XVII^e^. siècle. M. Huet a donné sur la fondation de cet hospice, des détails exacts que nous ne répéterons pas. Son emplacement et celui de la rue, étoient auparavant un pré, dans lequel dès le X^e^. siècle, on tenoit tous les ans à la St.-Denis, une foire dite par cette raison, *la foire du Pré.* Nous en parlerons ailleurs.

Nous ne trouvons aucune mention de la rue Frémentel, avant l'année 1295, où elle est citée dans une charte de Jean de Cintheaux, chanoine du Sépulcre.

Nous ne disons rien ici de l'hôpital de St.-Gatien, situé dans la rue St.-Jean, parce que nous en parlerons dans un article général sur nos Hôpitaux. Mais nous ne devons pas terminer celui de la paroisse St.-Jean, sans parler des Dominicains; leur établissement est dû à Saint-Louis; M. Huet convient que c'est

c'est une tradition généralement reçue à Caen, et il paroît néanmoins la révoquer en doute. Cependant, le sire de Joinville dans la vie de ce prince (1) atteste ce fait, et il faut en croire un témoin oculaire, qui vivoit à la cour de ce monarque. Nous avons de plus le testament de Robert le Breton, chevalier, seigneur de Maisoncelles-sur-Ajon, qui renferme la donation d'un sextier de froment, aux frères Prêcheurs ou Jacobins de Caen, en l'année 1247, ce qui prouve que l'établissement de ces religieux, dans notre ville, est antérieur à cette époque.

Les Jacobins furent long-temps à Caen les inquisiteurs de la Foi. On les trouve remplissant cette fonction, dans le procès fait aux Templiers de notre grand bailliage, en l'année 1307, comme nous le verrons ailleurs. Mais ces hommes établis pour prêcher et maintenir les principes de la Foi dans nos contrées, n'en étoient pas toujours fort instruits, car on voit dans les registres de l'Université, que souvent ils consultoient ce corps académique, sur des questions qu'un chrétien, n'ayant qu'une instruction ordinai-

(1) Vie de Saint-Louis, édition du Louvre.

re, auroit sur-le-champ résolues : ainsi, en l'année 1480, sous le rectorat de Robert Tiesse, l'inquisiteur soumit à l'examen de l'Université cette proposition : *Il est de nécessité sur peine de péché mortel, que la femme qui se marie soit vierge, et le mari semblablement.* Mais soit que la solution sautât aux yeux, soit que dans les circonstances où se trouvoit alors la Normandie, affligée de maladies contagieuses, l'examen de la question parut dangereux ; l'Université répondit, qu'étant très-dépeuplée par les ravages de l'épidémie, elle renvoyoit l'examen et la réponse à un autre temps. Au reste, on n'a rien à reprocher aux inquisiteurs de notre ville, jamais ils n'ont fait dresser d'autodafé, et ils n'ont eu d'odieux que le nom.

Cependant, le couvent des Jacobins de Caen, a produit quelques hommes marquans, et entr'autres Enguerrand Signard, que ses lumières et son mérite firent élever sur le siége épiscopal d'Auxerre, en l'année 1483. Il a aussi donné dans le XVII^e^. siècle à l'Université, plusieurs professeurs qui s'illustrèrent dans l'enseignement de la philosophie et de la théologie.

Parmi eux, on distingue les Pères Hyacin-

the, Chaluet et Marc Doufrère : l'un et l'autre professèrent la théologie à Caen, et ils ont laissé de volumineux ouvrages dans ce genre. Mais le second se distingua davantage dans l'art oratoire ; nous avons de lui des panégyriques et des oraisons funèbres, qui ne sont pas sans mérite. Le P. Raymond Breton, se livra à des travaux beaucoup plus utiles ; il employa dix-neuf années de sa vie, à prêcher la Foi aux Caraïbes, et vint mourir à Caen en 1679. Pour faciliter les travaux de la prédication, à ceux qui voudroient imiter son zèle et amener à la foi les nations infidèles, il nous a laissé :

1°. Un Dictionnaire François-Caraïbe et Caraïbe-François, avec des remarques historiques pour l'éclaircissement de la langue, 1 vol. in-8°., 1664.

2°. Un Catéchisme en langue Caraïbe, in-4°., 1664.

3°. *Relatio gestorum à primis ordinis prædicatorum missionariis in insulis Americanis ditionis Gallicæ, præsertim apud Indos indigenas quos Caraïbes vulgò dicunt, ab anno* 1635, *ad annum* 1643. Manuscrit dont plusieurs écrivains modernes ont profité.

L'église des Jacobins fut ravagée et pillée

par les Protestans en 1562, et elle a été abattue par suite de la révolution. Les membres de la famille de Bernières, y avoient leur sépulture depuis plus de deux cents ans. On y voyoit aussi le tombeau de notre poëte latin, Rouxel, avec les épitaphes que lui consacrèrent les beaux esprits de son temps. Enfin la Rocque, dans son *Histoire de la Maison de Harcourt*, dit qu'on y remarquoit les armes des d'Angerville et des Brione, familles qui eurent entre elles plusieurs alliances dans le XIII^e^. siècle et les suivans (1).

---

(1) Vol. II.



# DES FAUBOURGS DE CAEN.

## FAUBOURG DE VAUCELLES.

La paroisse de Vaucelles située au-delà du grand canal de l'Orne, dans l'Hiémois, avoit une extension dans la rue St.-Jean, du côté de l'Hôtel-Dieu et presque jusqu'à la rue Frémentel ; ainsi, cet hôpital et celui de Guillaume le Conquérant, bâti dans la partie septentrionale de l'île des Casernes, dépendoient de la paroisse de Vaucelles.

L'église paroissiale, est un ouvrage de différens siècles ; la tour ancienne et les piliers qui la supportent, appartiennent à une église primitive sur laquelle nous n'avons aucune notion. Une partie de la nef appartenoit à cette église, parce qu'on voit que les arcades étoient originairement à plein ceintre, et qu'on les a retouchées ensuite en sous-œuvre, pour les mettre en ogives. Le chœur est d'un temps bien postérieur, il a été élevé et augmenté dans le XVI^e^. siècle. Les aîles sont en partie du même temps, et en partie du siècle précédent. L'autre partie de la nef et la nou-

velle tour, ont été construites de nos jours; ce fut le curé Robert Fauvel, qui fit à ses frais alonger la nef et les bas côtés de son église. Dans les XI^e^. et XII^e^. siècles, le patronage de Vaucelles étoit alternatif entre les deux abbayes de Caen. Avant l'année 1066, la duchesse Mathilde acheta de Milon, maréchal de Venois, et de Letheline son épouse, la moitié de ce patronage et des dîmes, avec un moulin à Montaigu, et les donna à son abbaye de Sainte-Trinité de Caen. Raoul, curé de Vaucelles, possédant héréditairement l'autre moitié, la donna vers l'année 1077, avec la moitié des dîmes, à l'abbaye de St-. Etienne de la même ville, pour être reçu religieux dans ce monastère. Mais par un jugement arbitral, rendu en 1210 par les abbés d'Ardenne, de Goufern et du Val Richer, entre l'Abbesse Isabelle d'Ivetot et Samson, abbé de Caen, le patronage entier, fut adjugé au dernier, parce qu'il feroit à la première, une rente de vingt sous et de huit sextiers, ou quatre-vingt-seize boisseaux d'orge.

La paroisse de Vaucelles avoit des seigneurs particuliers dans les XI^e^. et XII^e^. siècles : les plus marquants, étoient les Fitz Herbert. Cette famille sortoit d'un bâtard, nommé Herbert, né du prince Henri, qui

fut dans la suite Henri Ier., et de la fille de Robert Corbet. Herbert prit le nom de *Fits Henri*, ses fils celui de *Fits Herbert*, et chacun de leurs descendans prit ordinairement à chaque génération pour nom de famille, le nom de baptême de son père. Mais vers la fin du XIIIe. siècle, ils se fixèrent au nom patronimique de *Fits Herbert.* Cette famille avoit dans le XIIe. siècle de grandes possessions à Caen, à Venois, Franqueville, Villons, Hérouville, et surtout à Vaucelles : les jardins qui longent la rivière d'Orne depuis Montaigu jusqu'au pont de Vaucelles, sont appelés dans le cartulaire de l'abbaye de Saint-Etienne, *les vergers de Henri Fits Herbert, virgulta Henrici filii Herberti.* Guillaume Fits Herbert, donna dans la première moitié du XIIe. siècle, à l'abbaye de Sainte-Trinité, la dîme de Villons. En l'année 1138, Henri Fitz Herbert, donna à l'abbaye d'Ardenne, le jour de la Dédicace de l'Eglise de ce monastère, deux pièces de terre à Saint-Germain de la Blanche-Herbe, avec une maison, située au marché de Caen; et ensuite toute la dîme de son fief de Venois et de Franqueville. Son fils Henri Fits Henri, donna à la même abbaye, les terres qu'il avoit partagées avec Richard son frère à Venois, et

cònfirma les donations faites à la même abbaye, par André et Raoul de Venois dans la même Commune. En l'année 1214, devant Pierre de Tilli, bailli de Caen, Albrède de Ros remit, à Henri Fits Richard, toutes les terres, revenus et moulins qu'elle tenoit de lui dans la ville et le territoire de Caen et à Hérouville, par 15 livres tournois de rente. Il résulte de tous ces actes, que cette famille des Fits Herbert, étoit originaire de Caen, et on voit dans les divers baronages d'Angleterre, qu'elle eut une branche établie dans cette île, parce que le roi Henri Ier., souche naturelle de toute cette famille, ne manqua pas de l'y enrichir, lorsqu'il fut monté sur le trône de ce pays. Elle y fut très-marquante, et fut dans la suite illustrée ; elle y subsiste encore dans les comtes de Pembroke et de Montgomery (1).

Thomas Graverenc, chevalier, est qualifié principal seigneur de Vaucelles en 1217, dans les chartes de l'abbaye de St.-Etienne, où il confirme à ce monastère, la donation faite par

---

(1) Les généalogistes Anglois et Gallois, font descendre les comtes de Pembrock et de Montgomery, du nom de *Herbert*, de ce fils bâtard de Henri Ier. Je ne sais pas si les lords St.-Hélène, du nom de *Fits Herbert*, n'en descendent pas aussi.

Guillaume Ive, d'une maison située à Vaucelles. Vers l'année 1208, il donna, à l'Hôtel-Dieu de Caen, vingt sous de rente sur ses revenus dans la même paroisse (1). Les membres de cette famille, prenoient indistinctement le nom de *Graverenc* ou celui *d'Evrecy*, à cause de Graverenc d'Evrecy leur souche commune, qui, dans le XII^e^. siècle, donna à l'abbaye d'Aunay, des terres à Evrecy, Gavrus et Bougy. Ses descendans firent aussi beaucoup de bien à cette abbaye.

Enfin, on lit dans le cartulaire de l'Hôtel-Dieu, qu'en l'année 1280, Richard de Saint-Jean, bourgeois de Caen, vendit à l'Hôtel-Dieu de la même ville par cent livres, une maison et une grange situées à Montaigu, une acre en marais située audit lieu, une autre pièce de terre sur les bords de l'Orne, une acre et demie derrière les jardins de Vaucelles, et enfin, une maison avec jardin, située à la Valette, devant l'église, paroissiale, sauf, dit le vendeur, le droit de douze deniers tournois dus par année au principal seigneur, savoir : André du Pontaudemer (2).

---

(1) *Bulla innoc.* 5iij, *ap. Baluze.*

(2) *Salvo jure capitalium dominorum, scilicet Andreæ de Pontealdomari, per 12 den. turon. Chartul. Domus Dei Cadom.*

Mais depuis cette époque, je ne trouve dans les actes relatifs à cette paroisse, aucune mention ni de seigneurs ni de droits féodaux. Apparemment que ses habitans se libérèrent de toutes ces servitudes, lorsque Philippe le Bel, en l'année 1302, envoya à Caen Guillaume de Gilly, pour affranchir ses vassaux et ceux des seigneurs, et leur accorder tous les droits et privilèges de la bourgeoisie (1). La chose est même d'autant plus croyable, que déjà la partie des habitans de Vaucelles qui étoit renfermée dans la ville, jouissoit des droits du franc aleu du Roi, et que celle qui étoit dans le faubourg aura voulu jouir des mêmes avantages.

Montaigu est appelé *Mons acutus* dans les chartes du X^e^. siècle. La duchesse Mathilde y acheta un moulin qu'elle donna à son abbaye de Sainte Trinité en l'an 1066. Le duc Guillaume, son mari, en donna un autre à son abbaye de Saint-Etienne en 1077. Mais, comme dans la suite ce dernier monastère en posséda jusqu'à trois à Montaigu, il dut les obtenir soit par acquêt, soit par les donations de divers particuliers. Aussi, dans les actes du

---

(1) Voyez les lettres patentes de ce prince, n°. 15 des preuves.

XIII^e. siècle, il est parlé du moulin Thiout, du moulin de Crevecœur, du moulin de Thomas de Cintheaux, et du moulin de Thomas Lambert, tous situés à Montaigu. En l'année 1272, Etienne de Cormelles donna le moulin Thiout aux Prieur et Religieux de l'Hôtel-Dieu (1). En l'année 1324, Simon de Trévières, abbé de Caen, acheta de Georges Pilet le moulin de Crevecœur, une maison et un colombier à Montaigu, la pêche de l'Orne depuis ce moulin jusqu'à celui de Bourbillon, et enfin le patronage de l'église de Saint-Louet, le tout par 80 liv., et la nourriture du vendeur et de sa femme pendant leur vie. Enfin l'abbé de Caen, dans son aveu de l'an 1418, reconnoît qu'il a trois moulins sur l'Orne, à Montaigu.

Nous n'avons pas de notions sur l'époque où fut construite la chaussée de Montaigu pour l'établissement de tous ces moulins; mais, comme ce fut probablement à cette même époque qu'on creusa le canal de l'Orne qui traverse la grande prairie, il est facile de voir combien se trompent ceux qui veulent en rapprocher la confection à des temps plus récens.

---

(1) *Chartul. Domûs Dei Cadom.*

M. de Bras a dit que la Porte Millet étoit un ouvrage du duc Guillaume, mais il n'a nullement fondé son opinion sur des preuves, et n'étant pas alors obligé de la suivre, nous disons qu'il est bien plus probable que le duc Robert, qui fortifia l'île Saint-Jean et la réunit à la ville, fit par-là même construire la Porte Millet, qui étoit appuyée des deux côtés par les murs et les autres fortifications adjacentes. Nous avons déjà dit qu'il fit creuser le canal de l'Orne qui passe sous les moulins de l'Hôtel-Dieu, et qu'il forma par-là même l'île des Casernes pour en faire un corps avancé qui mit la ville à couvert dans cette partie. Aussi, dans le plan de Caen par Bignon, gravé vers 1660, on voit encore ce corps avancé et flanqué de deux tours en avant de la Porte Millet. Enfin on lit dans les registres de l'Université, qu'en 1489, les suppots de ce corps, en vertu de leurs privilèges, avoient refusé de travailler aux fossés qui entouroient ce corps avancé. Ainsi, la Porte Millet avoit son boulevart particulier dans l'île des Casernes, et lorsqu'on vient d'y bâtir tout récemment le bureau de la Bascule, on a encore trouvé les fondemens de ces anciens corps de défense.

Quant au nom de *Millet*, donné a cette

porte par un portier de ce nom, ou par un vieux soldat estropié appelé de même, qui, avec les aumônes des fidèles, fonda un hôpital auquel il laissa son nom, ce sont des fables que rien n'appuie et que le savant Huet a eu tort de répéter. Nous pensons au contraire que, comme plusieurs autres portes de la ville, la Porte Millet avoit reçu son nom du principal propriétaire du quartier. La bulle d'Innocent III, de l'an 1210, fait mention de la donation d'une rente de 6 sextiers de blé faite à l'Hôtel-Dieu, par Richard Millet. Le cartulaire de la Maladrerie de Beaulieu parle du même Richard en l'année 1212; celui de Sainte-Trinité de Caen contient une charte de l'an 1224, portant des donations faites à ce monastère par Laurence de Rapendon, baronne d'Aunay, en présence de Guillaume Acarin, doyen du Sépulcre, de Jean Millet, Raoul d'Avenay, etc. Dans le cartulaire d'Ardenne, on lit une charte de Geffroy Millet, chanoine du Sépulcre, donnant une maison à ce monastère en l'année 1282. Guillaume Millet prend en fieffe des prêtres de Saint-Jean de Caen, en 1390, seize vergées de terre à Periers, par 20 boisseaux d'orge.

C'est donc à cette ancienne famille qu'il faut, du moins selon nous, attribuer le nom donné

à cette porte. Robert Wace est le premier écrivain qui ait fait mention de cette dénomination, et comme il écrivoit vers l'année 1160, c'est-à-dire plus de vingt ans avant qu'il y eût un hospice bâti à la Porte Millet, il faut de plus en plus rejeter la fable de l'Hôpital, fondé par un soldat de ce nom. D'ailleurs, nous donnerons plus de détails à cet égard à l'article des Hôpitaux de la ville de Caen.

Le plan de Caen par Bignon présente deux autres portes de ville dans Vaucelles : la première à l'entrée du faubourg, en venant de Falaise, et la deuxième entre la rue de l'Eglise de Vaucelles et la rue d'Auge. Mais ni les anciens actes, ni nos historiens de Bras et Huet, n'ont parlé de ces portes, et nous ne savons nous-même que dire sur cet article, à moins qu'il n'y ait eu dans ces endroits, des barrières en forme de portes, pour la perception des impôts payables à l'entrée des villes. Cette conjecture est d'autant plus probable, que les tabellions de Caen des années 1450 et 1455 font mention des *barrières en la rue de Falaise*, et des *barrières de Falaise*; et les comptes des revenus de l'abbaye de Sainte-Trinité pour l'année 1515, parlent de la *première barrière au carrefour des forbourgs de Vaucelles* et de la *barrière de Vaucelles au-*

*dessous du reclusage* ou *barrière du Reclus.*

Les autres portes de la ville, comme nous le verrons ailleurs, avoient aussi leurs barrières. Les revenus qui en provenoient, appartenoient au Roi, qui les affermoit par adjudication devant le Vicomte de Caen, pour un certain nombre d'années, ainsi que les autres biens domaniaux de la Vicomté. Le fermier étoit appelé *Prevôt*, *præpositus*, et sa ferme *la prevôté de Caen*, *præpositura Cadomensis*. Sous les ducs de Normandie, cette place, absolument financière, existoit déjà, et elle étoit occupée par les personnes les plus marquantes de la province.

Mais nos principales abbayes étoient ordinairement exemptes des impôts payés à l'entrée de la ville.

En 1350, le roi Jean, dans les besoins pressans de l'état, occasionnés par les guerres des Anglois et des Navarrois contre la France, mit sur la ville de Caen un impôt appelé *le pavage :* chaque cheval devoit un denier, et chaque voiture deux, en entrant dans la ville. Cet impôt étoit encore exigé en 1396. L'Abbesse de Caen en avoit toujours été exempte; mais cette même année, le procureur du Roi, Henri de Montfiquet, voulut la contraindre de payer comme les autres particuliers. Un

jury composé de douze hommes nobles, déclara que par la fondation de son abbaye, elle étoit franche et devoit conserver sa franchise, parce que toutefois elle seroit tenue, suivant l'usage, de continuer de donner pour tout droit, un pain bis au *barrier*, par la main des gens qui apporteroient des blés ou d'autres vivres à son couvent, et qui en retournant chez eux devroient apporter ledit pain à la barrière. Ce qui fut jugé par Jean de Tonneville, grand bailli de Caen.

La même Abbesse avoit le même privilège dans la prévôté d'Evrecy, appartenant au Roi; mais en 1594, elle reconnut qu'elle devoit pour cela chaque année au Prevôt d'Evrecy, le jour de la Trinité, un demi porc gras, seize *miches* de pain et deux *gaslons* de vin, l'un de vin clairet et l'autre de vin blanc.

Le cartulaire de Troarn nous a conservé les conditions de l'exemption qu'avoit cette abbaye, de tous les droits exigibles aux portes de Caen :

« Veci, dit-il, par déclaration ce que on » doit aux prevosts de Caen, c'est assavoir un » muy de cervoise, 22 petits pains avec deux » cents de pinpernaulx sallées, et doivent les » dits prevosts envoyer querir les choses sus- » dites par deux glotons le dimence des Bran-

» dons

» dons (1), et se ainsi est qu'ils ne viennent » audit dimence, ils ne doivent rien avoir, et » par les choses dessus dites nous sommes » quites et exempts de la prevosté de Caen. »

On trouve dans l'ancien registre de la vicomté de cette ville de l'an 1579, que l'Abbé de Saint-Etienne pour ses franchises, devoit au prevôt :

« 1°. Quatre pains tous les dimanches, et » le jour Saint-Michel deux septiers de fro- » ment mesure d'Argences.

» 2°. Deux pots de *vin Huet* (2) *d'Argen-* » *ces*, rendus à la Croix du Bourg-l'Abbé, » pour ceux qui crioient le jambage pour le » prevôt.

» 3°. Sept coquets avec leurs crêtes et rognons » cuits sans lard, deux pots de vin Huet et 7 » pains durant la foire du Pré, et doit celui » qui va chercher ces provisions manger un » pain et un coquet, boire un des pots de vin » et jetter le pot contre la porte du dit pre- » vost. »

Les abbayes avoient les mêmes franchises dans les prévôtés des Bourgs. Jean, Comte de Mortain (depuis Jean Sans-Terre), les avoit ac-

(1) Premier dimanche du Carême.
(2) Vin blanc.

cordées dans les foires et marchés de sa châtellenie d'Evrecy à l'abbaye d'Ardenne, et Jean, seigneur de Villers, archidiacre de Bayeux, dans son marché de Villers-Bocage, en 1311. Le Prieur du Plessis avoit les mêmes priviléges dans ce dernier bourg, par concession de Jean, seigneur de Villers et doyen du Sépulcre de Caen en 1299. Enfin le seigneur de Courvaudon avoit aussi ses franchises dans le bourg d'Evrecy, mais il étoit tenu, le jour des Rogations, de dire ou faire dire une chanson nouvelle dans les halles du lieu, et de donner à dîner au prevôt et à son sergent.

Les plus anciennes rues de Vaucelles sont la *Grande Rue*, autrement dite la *rue du Pont Frileux*, et la *rue de Falaise*, conduisant l'une et l'autre dans l'Hiémois. Le nom de la rue d'Auge est récent; son nom primitif est *la Neuve Rue*, mais on ne trouve cette dernière mentionnée dans les actes que vers le commencement du XV^e^. siècle, et elle ne paroît pas avoir existé avant cette époque.

Ainsi, il y avoit entre Vaucelles et Sainte-Paix un grand espace qui étoit en carrières, qu'on appela depuis *les Carrières de la Neuve Rue*. Au-delà, vers le Gros-Orme, il y avoit encore quelques habitations dépendantes de la paroisse de Vaucelles; elles formoient un

deuxième faubourg, où l'on trouvoit un couvent appelé *le Reclus*, ou *Notre-Dame des Cheveux ;* mais nous ne savons rien sur ce monastère, ni sur ses fondateurs. La chapelle de Saint-Thomas l'Abbatu étoit aussi appelée *le Reclusage de Saint-Thomas ;* et il paroîtroit assez qu'on donnoit très-anciennement ce nom aux maisons religieuses qui, situées hors de l'enceinte de la ville, se trouvoient isolées dans les campagnes.

Les curés de Vaucelles dont nous trouvons les noms, sont :

Rodolphe, qui, en 1076, étoit seigneur et curé de Vaucelles. Il donna la moitié du patronage et de la dîme de cette église à l'abbaye de St.-Etienne de Caen, où il prit l'habit de religion. Hugues de Grentemesnil confirma ensuite cette donation en qualité de seigneur suzerain. Vers la même époque, Milon le Maréchal, *Aliàs* Milon de Venois et Letheline, son épouse, donnèrent l'autre moitié de la dîme et du patronage à l'abbaye de Sainte-Trinité de la même ville.

Roger, dit de Salisbury, 1089. Ce curé régissoit la paroisse de Vaucelles pendant les guerres entre les enfans de Guillaume le Conquérant, pour la succession paternelle. Henri, le plus jeune, entrant un dimanche à Caen

avec sa petite armée, s'arrêta à l'église de Vaucelles pour entendre la messe. Roger, qui chercha dès ce moment le moyen de plaire au prince et à sa cour, remplit son office avec une telle promptitude, que chacun demanda qu'on emmenât un tel homme à la suite de l'armée. Le prince l'invita en effet, et le curé obéit. Mais ce dernier, en homme adroit, devinant bientôt le caractère ambitieux du jeune Henri, sut gagner sa confiance, et en lui persuadant que pour obtenir un jour la succession paternelle, il ne falloit que de l'économie, parce qu'avec de l'argent on pouvoit tout, il fut goûté ; il obtint la direction des finances, et il les régla d'une manière si sage, qu'en l'année 1100, le prince Henri monta sur le trône d'Angleterre, au préjudice de son frère aîné, et qu'en 1106, il lui enleva la Normandie. La première récompense de Roger fut l'évêché de Salisbury; il fut fait ensuite chancelier d'Angleterre, et pendant le séjour du Roi dans notre province, il fut constamment régent de ce royaume. Ses parens en occupèrent les premières places : Néel et Alexandre, ses neveux, obtinrent, le premier l'évêché d'Ely, et le second l'évêché de Lincoln ; Richard, son petit-neveu, fut évêque de Londres. C'est Roger qui fit bâtir

la cathédrale de Salisbury, une des plus belles de l'Angleterre; il fit construire un grand nombre de places fortes, et entre autres le château de Malmesbury. Mais l'histoire qui rend hommage au ministère de ce prélat, l'accuse hautement d'ingratitude et de parjure. Il avoit juré fidélité à l'impératrice Mathilde, fille et légitime héritière du roi Henri Ier., son bienfaiteur, et il trahit ses sermens en prenant le parti du roi Etienne. Mais ce dernier prince ne s'empara pas moins des places fortes du prélat et des trésors qu'il y avoit renfermés: tant il est vrai qu'on ne peut jamais se fier à des traîtres, même quand ils nous servent (1). Roger mourut en 1109.

Richard, 1130.

Guillaume, 1172.

Simon de Cheux, 1210.

Pierre Ferrer, 1417.

Jean Alaire, 1442.

Jean Quenivet, chanoine du Sépulcre et curé, 1470.

Jean le Riche, docteur et professeur en médecine, recteur de l'Université en 1481, étoit curé de Vaucelles, de Saint-Ouen de Caen et de Jurques, en 1485.

---

(1) *Godwinus de Præsulibus anglicanis.*

Jacques de Bailleul, professeur ès arts, curé de Vaucelles et de Brecy, en 1493.

Pierre l'Alogny, que M. Huet appelle mal-à-propos *Pierre de la Logne*, fut professeur ès droits, recteur de l'Université en 1521, vice-conservateur des priviléges apostoliques, curé de Quilly et de Vaucelles, 1525, mort en 1554.

Il avoit quelques talens pour la poésie; il composa, en 1514, contre les *Lansquenets*, quelques pièces de poésie imprimées dans les *Chroniques de la Grande et de la Petite Bretagne.*

Gilles l'Alogny, professeur ès droits, vice-conservateur apostolique, curé de Vaucelles et d'Evrecy, en 1554.

Etienne Jumel, 1591.

Jean le Paon, professeur ès droits, recteur de l'Université en 1565 et 1590, mort en 1603.

Jean de Guernon, professeur ès droits, fut nommé six fois recteur, curé de Vaucelles en 1603.

Jean de Lozouf, 1606.

Pierre des Rues, professeur ès droits, fut neuf fois honoré du rectorat, et transféré de la cure de Saint-Julien à celle de Vaucelles, en 1613.

Thomas le Bas, 1630.

Jean le Boucher, 1637.

Julien Gobaud, 1672.

Jean Guillot, mort en 1722.

Philippe Vicaire, docteur en théologie, transféré à la cure de Saint-Pierre en 1732.

Jacques Dumesnil, mort en 1747.

Robert Fauvel, mort en 1780.

Jean-Hilaire Bilheust, curé en 1781.



# PAROISSE SAINTE-PAIX.

CETTE paroisse ne fut dans l'origine qu'une simple chapelle, fondée par le duc Guillaume, et qui fut nommée *Sainte-Paix*, parce qu'elle fut érigée en l'année 1061 où un Concile tenu à Caen, ordonna *la trève de Dieu*, le *Couvre Feu*, et des peines sévères contre ceux qui troubleroient l'ordre public. Elle est aussi appelée dans les anciennes chartes *Sainte-Paix de Toussaints*, et quelquefois *l'Eglise de Toussaints*, *Ecclesia omnium sanctorum*, parce que pour la célébration de ce Concile, on apporta à Caen les principales reliques des saints de la Province, et surtout celles de Saint-Ouen, archevêque de Rouen, sur lesquelles les barons et les seigneurs Normands jurèrent l'observation des réglemens arrêtés dans le Concile. D'autres prétendent que cette chapelle fut nommée de Toussaints, parce que le duc Guillaume la fit bâtir en 1054 en l'honneur de tous les saints, et en action de grâce de la victoire qu'il avoit remportée aux Valdunes près Argences, sur les barons Normands, révoltés contre lui (1). Mais dans

(1) Merian, *topographia Galliæ*, vol. 3.

cette opinion, il faudroit assigner une origine plus ancienne à l'église de Sainte-Paix, car la bataille des Valdunes, fut gagnée par le duc Guillaume en l'année 1047. Dans la suite, cette chapelle porta le nom de Saint-Marc ; elle fut abattue par les Protestans en 1562 ; on en réédifia une partie dans le XVII^e^. siècle. Mais cette antique monument a disparu par les suites de la révolution.

Le territoire de cette paroisse, faisoit jadis partie de celle de Mondeville; mais on ignore quand il en fut détaché. L'église paroissiale, dite *Notre-Dame de la Fontaine*, fut bâtie à cette époque qui nous est inconnue. On en construisit une beaucoup plus ample peu de temps avant la révolution, mais l'ancienne et la nouvelle ont été détruites depuis 1790. Au reste dans le XIV^e^. siècle, cette paroisse étoit encore peu de chose par sa population, puisqu'en l'année 1371, la ville de Caen dans les rôles du fouage, est taxée à raison de 525 feux, et la paroisse Sainte-Paix pour un seul feu.

L'église et le territoire de Sainte-Paix dépendoient de l'abbaye de Fécamp, pour le spirituel et pour le temporel, à cause de la baronnie d'Argences qui appartenoit à ce monastère, et dont relevoient également les pa-

roisses de Mondeville, du Mesnil-Frémentel, d'Argences et de Saint-Gabriel. La juridiction spirituelle étoit exercée par un official nommé par cette abbaye, et la juridiction civile, par un vicomte ou sénéchal dont le siége fut long-temps à Argences; mais dans la suite il fut fixé à Sainte-Paix, sous le titre de *haute justice d'Argences et de St.-Gabriel.*

Comme la rivière de l'Orne longeoit autrefois les prairies de Sainte-Paix et de Mondeville, qu'elle traverse aujourd'hui, les moines de Fécamp avoient au droit de leur baronie, la pêche de cette rivière, depuis la veille de la Pentecôte, jusqu'à la veille de la Trinité, et ce, à partir des moulins de Montaigu jusqu'à la mer. Leurs vassaux dans ces paroisses ont eu de tout temps, le droit de faire pâturer les secondes herbes dans les mêmes prairies par leurs bestiaux; et cette possession leur a été confirmée par différens arrêts du parlement de Rouen.

Ce fut en 1729 qu'on réunit la paroisse de Sainte-Paix, à la bourgeoisie de Caen.

# FAUBOURG DE SAINT-GILLES.

Ce faubourg fut d'abord appelé Cally (*Caluceium*). Après la fondation de l'abbaye de Sainte-Trinité, on le nomma le *Bourg-l'Abbesse*; la seconde dénomination a cessé, et la première est restée à la partie de ce bourg qui est au-delà de l'enclos abbatial.

M. de Bras parle d'une transmigration des habitans de Cally, dans le faubourg St.-Julien, vers l'an 1540, pour se soustraire aux tailles dont ils étoient accablés; il prétend que c'est de cette transmigration que quelques parties de la paroisse Saint-Julien ont reçu le nom de Calibourg. Mais nous avons déjà prouvé, qu'elles le portoient plusieurs siècles avant que M. de Bras fût né, et nous le prouverons davantage à l'article de la paroisse Saint-Julien.

Le faubourg Saint-Gilles comprenoit la paroisse de ce nom, l'abbaye de Sainte-Trinité et la collégiale du Sépulcre. Nous traiterons ailleurs des deux dernières.

La paroisse Saint-Gilles, est une de celles dont nous connoissons l'origine; son église fut bâtie dans le XI^e^. siècle, par les soins du

duc Guillaume le Conquérant, et de Mathilde son épouse, et à cette époque, elle est appelée *Chapelle*. Sa première destination, suivant le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Trinité, fut pour la sépulture des pauvres, qui habitoient alors ce quartier de la ville, et les quatre chapelains de l'abbaye, ainsi que la Religieuse appelée *l'Aumonière de Sainte-Trinité*, étoient tenus de célébrer eux-mêmes l'inhumation de ces pauvres (1).

Mais les Abbesses de Caen ayant fait beaucoup de concessions de terrain dans leurs faubourg, il ne tarda pas à être peuplé, et alors l'Eglise St.-Gilles, suivant la permission qu'en avoit accordée le duc Guillaume, par sa charte de 1082, devint bientôt une église paroissiale. Sa nef est certainement du XI^e^. siècle, et elle formait l'église primitive ; mais le chœur n'est que du XV^e^. On ne voit pas comment M. Huet a pu vanter la savante architecture du portail de Saint-Gilles, *ouvrage*, dit-il, *d'un prêtre de Caen, nommé Blaise.*

---

(1) *Prætereà constituerunt ante Cœnobium basilicam in honore Sancti Ægidii, ubi pauperes sepelirentur, eorum que obitui ac sepulturæ præsens adesset Elemosinaria et quatuor canonici principalis ecclesiæ.* Chartul. Sanct. Trin. suprà notatum.

D'abord, il auroit dû dire : Ouvrage d'un architecte de Caen, nommé Blaise Leprestre (1). Mais ensuite on ne voit pas de portail marquant à l'église Saint-Gilles : son entrée principale présente un gable élevé, une porte, et pas le moindre ornement d'architecture. M. Huet a, il est vrai, copié Jacques de Cahagnes sur cet article ; mais on demandera toujours, à l'un et à l'autre, où est le portail Saint-Gilles dont ils entendent parler.

On lit dans de très-anciens mémoires historiques de l'abbaye de Sainte-Trinité, que le duc Guillaume avoit fait construire cette église en l'honneur de Saint Gilles, parce que des écoliers de Caen avoient apporté le corps de ce Saint dans notre ville (2). Le cartulaire de la même abbaye écrit dans le XII^e^. siècle, met effectivement ce corps au nombre des reliques possédées alors par ce monastère ; et les manuscrits postérieurs qui ont conservé le détail des choses précieuses, contenues dans le trésor de cette abbaye, y placent toujours le corps de Saint-Gilles. Mais, suivant une tradition qui a été conservée jusqu'à nos jours, et que j'ai en-

---

(1) *Cahagn. elogia.*, n°. 14.
(2) *Chronicon Abb. Sanct. Trin.*

tendu confirmer par les deux dernières Abbesses, on avoit sauvé du pillage des Protestans, en 1562, le corps de ce saint Abbé, en le cachant dans un lieu secret. Mais comme la plupart des religieuses avoient été obligées de fuir pendant les guerres de Religion, et comme plusieurs ne revinrent pas, le lieu du dépôt n'étant connu que de quelques-unes, resta dans la suite inconnu pour toutes, et il l'est encore.

Il faut dans ce cas, admettre plusieurs saints du même nom, comme quelques Agiographes le prétendent : car le corps de Saint Gilles est conservé à Toulouse, et puisqu'on en revéroit un autre à Caen depuis le XI^e^. siècle jusqu'au XVI^e^., il faut nécessairement adopter l'opinion des écrivains, qui reconnoissent plusieurs saints de ce nom (1).

L'église et la paroisse Saint-Gilles dépendoient de l'Abbesse de Caen, tant pour la juridiction spirituelle, que pour la juridiction temporelle.

La première fut exercée dans l'origine, par l'Abbesse et l'archidiacre de Caen conjointement, et dans la suite, par un official

---

(1) Voyez les Bollandistes, *ad diem primum septemb.* et Baillet, Vie des Saints, etc.

nommé par l'un et l'autre. Il y eut souvent entre les Evêques de Bayeux et les Abbesses de Caen, des contestations pour cette juridiction, qui dans le principe, ne consistoit que dans l'exemption des droits pécuniers exercés par l'évêque sur les églises de son diocèse, et dans la connoissance de quelques délits, qui dans la suite fut attribuée aux tribunaux civils. Aussi, cette juridiction étoit peu de chose, et n'avoit lieu que sur les paroisses de Saint-Gilles, de Carpiquet, d'Oistreham et de Saint-Aubin.

La seconde, étoit exercée par un sénéchal sur les mêmes paroisses. L'Abbesse au droit de sa baronnie de Saint-Gilles, avoit sa haute justice, dont relevoient ses vassaux. Ceux-ci dans le temps de guerre, lui payoient les mêmes impôts, que ceux perçus dans la ville pour cet objet; ils étoient tenus et particulièrement ceux de Saint-Gilles, à la garde de jour et de nuit des fortifications de l'abbaye, et encore en 1571 le duc de Montmorency, gouverneur de Caen, les déclara par cette raison, exempts de la garde du château de cette ville. Mais lorsque par la suite ces fortifications eurent été abandonnées et détruites par le temps, le service militaire des habitans de Saint-Gilles, ne consista plus

que dans le maintien de la police, pendant la foire de la Trinité.

Le clergé de cette paroisse, étoit régi par des statuts qui lui furent donnés en 1624, par Germain Jacques, curé de St.-Pierre et official de l'Abbesse de Caen; on y comptoit quatre obitiers avant la révolution, et la juridiction du curé s'étendoit surtout le hameau de Couvrechef, dépendant de sa paroisse.

Parmi les curés de Saint-Gilles, il faut remarquer : 1°. Philippe Mustel, sorti d'une famille noble de Rouen, qui portoit d'azur à la croix ancrée d'or. Il professa avec distinction la théologie à Caen; il fut doyen de la faculté en 1545 et recteur en 1546 et 1549. M. de Bras et M. Huet en louant son mérite, ont surtout vanté ses talens oratoires. L'Université lui rendit sous ce rapport, un hommage solennel en 1554. Charles de Humières, évêque de Bayeux, ayant défendu de prêcher dans le diocèse sans sa permission, et ayant fait signifier son Mandement à Pilippe Mustel, celui-ci le déféra à l'Université, qui déclara que la faculté de théologie étoit un corps enseignant, en vertu de l'autorité des deux puissances, que l'évêque étoit membre et non chef de l'Université,

sité, que malgré l'interdit lancé par l'évêque, le doyen de théologie prêcheroit tous les Dimanches devant elle, et que tous les professeurs avec leurs élèves, assisteroient à ses discours; ce qui fut fait. Philippe Mustel, fut aussi député du clergé aux états généraux, convoqués à Meaux en 1560; il mourut en 1568.

2°. Un autre curé de St.-Gilles non moins recommandable, fut le sr. Gombaud-Duval, qui refusa en 1793, le serment exigé par la constitution civile du clergé, et qui mourut courageusement sur l'échafaud, plutôt que de trahir sa religion et ses devoirs.

Le quartier de Saint-Gilles fut dans le XVe. siècle, habité par les personnes les plus riches et les plus marquantes de la ville. Je présume que c'étoit à cause de sa position plus riante et plus salubre; on y trouvoit les manoirs des sires de Coulombières, de Matignon, d'Auberville, de Mathan, de Wargnies, etc., etc.; mais parmi tous ces anciens manoirs, on ne reconnoît plus aujourd'hui que celui de Courtonne, et celui qu'on appele *les Gendarmes*.

Le manoir de Courtonne, ses prés, ses jardins et la dîme de la pêche de la rivière qui en dépendoit, appartenoient dans l'ori-

gine, au chapitre de l'église cathédrale de Bayeux. Au commencement du XIII^e^. siècle, Pierre de Roissy, archidiacre de Caen, en jouissoit au droit du chapitre; après lui, il fut à Robert le Cauf, Doyen du Sépulcre, qui le remit en 1255 à l'église de Bayeux, et en l'année 1262, Fouques d'Astin, évêque de Lisieux, le prit en fieffe du chapitre pour lui et ses successeurs, par 10 livres de rente à prendre sur la dîme de Lasson. Mais dans le XIV^e^. siècle, l'évêque de Lisieux le fieffa à la famille des Ponteaudemer, seigneurs de Croissanville et du Quesnay, par 40 sous de rente, avec réserve du droit de gîte pour lui et sa maison, et 4 livres de rente de plus lorsqu'il n'en useroit pas dans l'année. Dans la suite, ce manoir passa par des rétrocessions de fieffe ou par héritage dans les familles de Juvigny, d'Esquay et de Loraille; mais en 1455, Thomas de Loraille le remit à l'évêque de Lisieux, parce qu'il le tiendroit quitte de tous les arrérages de la rente qui lui étoit due. L'évêque en jouissoit encore lui-même en 1474, car on lit dans les registres de l'Université, que ce corps envoya cette même année une députation saluer le prélat dans son manoir de Courtonne. Mais je ne trouve plus à quelle époque les évêques

de Lisieux se défirent de cette propriété. Cependant Alain de Goyon, grand bailli de Caen en 1483, en jouissoit encore en 1490, et sa fille Françoise de Goyon, Vicomtesse de Kenelec, possédoit et habitoit même ce manoir en 1534 et 1541. Enfin en 1630 Antoine le Neuf, lieutenant en l'élection de Caen, se qualifioit sieur de Courtonne, et ce manoir étoit encore en la possession de sa famille, au commencement de la révolution.

Le manoir qu'on appelle aujourd'hui les *Gendarmes*, étoit nommé dans le XIV^e^. siècle, *le manoir des Talbotières.* Il appartenoit alors à la famille de Couvrechef, que le cartulaire du prieuré du Plessis-Grimoult dit avoir été une branche de la maison de Mathan (1). Dans le XII^e^. siècle, Guillaume de Couvrechef, donna au prieuré de Brewton, dans le diocèse de Bath, la dîme de son fief de Cresserons, en présence de Roger, Raoul et Robert ses neveux, tous trois qualifiés chevaliers. Philippe de Harcourt, évêque de Bayeux, confirma cette donation, et Louis de Couvrechef, sire de Canteloup, possédoit encore la terre de Cresserons en 1456. Cette

---

(1) Ce cartulaire est à la préfecture du Calvados, en 3 vol. in-folio.

branche de la famille de Mathan, prit surement son nom du hameau de Couvrechef; car on trouve dans le cartulaire d'Ardenne qu'en l'année 1260, Alexandre de Couvrechef donna à ce monastère, une rente d'un sextier de blé, à prendre sur sa terre de Couvrechef, *in villa de Kevrecheio*, et en 1328, Henri et Robert de Couvrechef, écuyers, fils dudit Alexandre, reconnurent en faveur de la même abbaye, qu'ils n'avoient aucun droit au patronage des chapelles de Saint-Nicolas de Couvrechef et de Saint-Pierre de Buron. Jean de Couvrechef et Perrete Bertran son épouse, possédoient le manoir des Talebotières en 1436. Louis, leur fils, dont nous avons parlé ci-dessus, eut la terre de Cresserons, et Guillemine sa sœur, porta ledit manoir à Jean de Nollent son mari, en 1455. De leur mariage, sortit Girard de Nollent, seigneur de Saint-Contest, qui fit bâtir *les Gendarmes.*

Cet édifice est de la fin du XV^e^. ou des premières années du XVI^e^. siècle; le style de son architecture, appartient aux règne de Charles VIII ou de Louis XII, et c'est l'époque où vivoit Girard de Nollent et Marguerite de Clinchamp, son épouse. Les armes de Nollent qui ornoient ce bâtiment, ont été

brisées pendant la révolution. Quelques-uns des médaillons qui le décorent, sont entourés d'inscriptions, qui ne sont point historiques, mais toutes morales ou chevaleresques.

On remarque dans les contrats de fieffe, passés par les possesseurs de fonds à Saint-Gilles, dans les XIV^e^. et XV^e^. siècles, qu'outre le prix annuel de la fieffe, on stipule assez souvent une redevance en fleurs, comme une *glane de lavende*, *un chapel de roses vermeilles*, *un chapel de roses blanches*. Or, comme des clauses de cette espèce ne se trouvent pas dans les contrats passés par les propriétaires des autres paroisses de Caen, il semble alors démontré que dans ces siècles, comme aujourd'hui, les habitans de Saint-Gilles s'occupoient particulièrement de la culture des fleurs. Quelques églises avoient aussi très-anciennement stipulé, dans les contrats de fieffe, des rentes en fleurs. L'Abbesse de Caen, assise dans sa chaire Abbatiale, le jour de la Trinité, recevoit plusieurs chapeaux de roses, dus par ses rentiers ou ses vassaux; les obitiers de Saint-Pierre avoient aussi des revenus en chapeaux de roses que les débiteurs étoient tenus de leur apporter le jour de la fête de ce Saint.

On trouve sur cette paroisse une autre culture, mentionnée dans tous les anciens actes, depuis le XII^e^. jusqu'au XVI^e^. siècle, c'est celle de la vigne. Le grand et le petit vignoble de l'Abbesse de Caen existoient encore en 1515; on trouve dans les comptes des revenus de son abbaye pour cette même année, la mention de ces vignobles et le montant des dépenses de la vendange. On donnoit en 1423 un denier par jour, à ceux qui tailloient les vignes. Il est encore parlé du vignoble de Raoul Pelotin, à St.-Gilles, en 1442.

Ce fut sur la paroisse Saint-Gilles, que naquit le poëte Jean Marot. Les biographes modernes, d'après M. Huet, le font naître à Mathieu. Mais le prélat nous paroît mal fondé dans son opinion: 1°, il n'en donne aucune preuve; 2°. de ce qu'on trouve à Mathieu, un lieu appelé *la Rue* ou *la Venelle Marot*, il ne semble pas qu'on en puisse rigoureusement conclure, que notre poëte y fut né; 3°. enfin, il est étonnant que M. Huet soutienne que Jean Marot *étoit constamment du village de Mathieu*, quand cet auteur dans ses ouvrages, se dit lui-même *natif de Caen*. Je trouve dans tout le XV^e^. siècle, sa famille établie dans cette ville, et y occupant des

places honorables : on lit dans les comptes des revenus de l'Abbesse de Caen, de la fin du même siècle jusqu'en 1515, que Jean Marot devoit des rentes à cette abbaye pour sa maison, située *rue Basse St.-Gilles*, et qu'il les payoit. Ces mêmes rentes dans les comptes des années 1534 et 1535 sont payées par les hoirs de Jean Marot, mort en 1523. Enfin les comptes de la collégiale du sépulcre, mentionnent aussi très-souvent aux mêmes époques, la maison de Jean Marot, comme placée dans le même quartier de la ville.

Nous parlerons à l'article des Hôpitaux, des Chapelles et de la Maladrerie de Saint-Thomas l'Abbatu, qui dépendoient de la paroisse de Saint-Gilles.



## FAUBOURG SAINT-JULIEN.

LA paroisse St-Julien existoit avant que Caen eût été fortifié par le duc Guillaume le Conquérant, puisqu'elle conserva jusqu'à nos jours, une partie de son territoire dans l'intérieur de la ville. Son église est ensuite mentionnée dans les chartes de l'Abbaye de Saint-Etienne de l'an 1160, et Richard Cœur de Lion, dans sa charte pour la même Abbaye, de l'an 1189, l'appelle le monastère de Saint-Julien : *Monasterium sancti Juliani.*

Les autres faubourgs de la ville ayant un nom particulier, comme *Vaucelles, le Vaugueux* et *Cally*, celui de Saint-Julien dut aussi avoir le sien ; mais il n'est resté qu'à une de ses rues, celle de *Calibourg*. Charles le Bel, dans ses lettres patentes de l'an 1325, pour les Croisiers de Caen, amortit en faveur de ces religieux une rente de 20 sous qu'Alexandre Ruffin leur avait donnée sur une maison située *dans la paroisse de Calibourg* (1). Mais dans la suite, le nom du patron de la pa-

(1) *In villâ de Calibourg.* Trésor des chartes, reg. 62. n°. 422.

roisse prévalut, et l'ancien nom du faubourg ne resta qu'à une des rues qui y conduit (1). Les Templiers, presque dès la fondation de leur ordre, c'est-à-dire, peu après l'année 1118, possédèrent le patronage de l'église Saint-Julien. Lors de la suppression de ces chevaliers, en 1312, il fut donné aux chevaliers de Saint-Jean de Jérusalem, avec les commanderies du Temple existantes dans le grand baillage de Caen, au nombre de cinq. L'ordre de Malte, réunit en 1325 les commanderies de Voismer et de Bretteville-la-Rabel en faveur de Paul de Bray, et ses successeurs jouirent toujours depuis de l'une et de l'autre ; mais si ce commandeur jouissoit du patronage de Saint-Julien, je ne trouve pas lequel de ces bénéfices lui conféroit le titre de patron de cette paroisse. La commanderie de Voismer, située à Fontaine-le-Pin, fut fondée par Roger de Gouvis et Guillaume son fils ; et Robert de Gouvis confirma la fondation de son père et de son aïeul, en l'année 1201 ;

---

(1) On voit par-là combien est mal fondée l'assertion de M. de Bras, lorsqu'il dit que ce nom est dû aux habitans de Cally, qui, trop accablés par les tailles, vinrent vers l'an 1540 se refugier dans le faubourg de Saint-Julien.

mais je n'ai pu découvrir quels furent les fondateurs de la commanderie de Breteville-la-Rabel. Le titulaire de ces commanderies réunies avoit, outre le patronage, toute la police épiscopale de l'église de Saint-Julien, le droit de visite, etc., comme dépendante de l'ordre de Malte. Le curé prenoit autrefois le titre de *Prieur*, ou celui de *Curé commendataire*, et comme sa paroisse relevoit d'un ordre hospitalier, le trésor avoit droit de faire faire tous les ans une quête dans le diocèse. Anciennement les trésoriers affermoient tous les ans ce droit. En 1383, Denis Gazel, de Saint-Etienne de Caen, reconnoît devant les tabellions de la même ville, devoir à Pierre Renouf, trésorier de Saint-Julien, la somme de 3 livres 15 sous pour cause des quêtes appartenantes à ladite église dans le diocèse de Bayeux, et que ledit Gazel avoit pris à ferme pour cette année (1). Enfin, lorsque l'ordre de Malte recevoit à Caen les vœux de quelque chevalier, c'étoit toujours dans cette église que la cérémonie avoit lieu.

A la fin du XVI^e^. siècle, on conservoit encore à Saint-Julien l'usage de lâcher dans

---

(1) Tabellions de Caen, 1385.

l'église une colombe, le jour de la Pentecôte, pendant qu'on chantoit le *Veni Creator* (1). C'étoit un reste des anciens rits de la cathédrale de Bayeux, comme on le voit dans le manuscrit de Michel Langevin, chanoine de cette église, qui les rédigea par écrit dans le XIII^e^. siècle. On jetoit aussi sur les assistans par des ouvertures faites à la voûte, sept espèces de fleurs différentes, et même des étoupes alumées (2). Mais comme il y eut souvent des églises incendiées par ces feux imprudemment dirigés, on supprima d'abord l'usage des étoupes, et le temps fit dans la suite abandonner les deux autres.

Le territoire de Saint-Julien relevoit en grande partie du fief de Montenay, assis à Venois. Ce fief depuis le XI^e^. jusqu'au XIV^e^. siècle, appartenoit aux Bertrand, barons de Roncheville, de Fauguernon et de Briquebec, et il s'appeloit alors le fief de Venois. Marie Bertrand, héritière d'une des branches de cette famille, eut en mariage ce fief avec la Vicomté de Fontenay le Marmion, quelle porta à Jean de Garancières son mari.

---

(1) Compte du trésor de l'église St.-Julien de l'an 1573.

(2) *Leges et consuetudines sanctæ Bajocensis Ecclesiæ.* Bibliothèque du Chapitre.

Ils eurent pour fille et héritière Jeanne de Garancières, qui épousa Guillaume sire de Montenay, mort en 1412. Guillaume son fils, gouverneur de Caen en 1415, recueillit la succession de sa mère et la garda. Mais Jean, son petit fils, vendit en 1455 la vicomté de Fontenay le Marmion, à Thomas de Loraille et en 1454, il aliéna le fief de Venois à Roger de la Valette, Lieutenant-général du grand Bailli de Caen. Ainsi, c'est de la famille de Montenay que ce fief a pris son second nom, et il l'avoit conservé jusqu'à nos jours.

C'étoit à cause de ce fief que les bourgeois de Caen, ne voulant pas être sujets aux services de la vassalité, refusoient par là même d'habiter sur la paroisse Saint-Julien. C'est un fait attesté dans le préambule des lettres patentes de Henri V, confirmatives des priviléges de la ville de Caen en 1422 (1).

Ce fut aussi à raison de ce fief, dont les vassaux étoient serfs, avant l'abolition de la servitude en France, qu'on donna à la porte de la ville placée dans ce quartier, et à la rue qui y conduit, les noms de *rue Villaine* et de *Porte Villaine* (2) Ce fief passa dans

---

(1) Voyez page 194.

(2) *Vicus rusticanus, rua Villana.* Chartul. abb. Sanct. Stephan. Cadom.

différentes familles, après l'acquisition qu'en fit Roger de la Valette, et en l'année 1601, il appartenoit à Pierre le Neuf, Lieutenant-particulier du Vicomte de Caen, dont les descendans le possédèrent jusqu'en 1790.

La partie de la paroisse St.-Julien, située dans les Carrières, est appelée *Saint-Julien en Carrières dès l'année* 1410.

La rue aux Lisse est ainsi appelée d'une famille de ce nom : Jean Lisse en étoit le principal propriétaire en 1563, et ses descendans Jean et Jacques Lisse y habitoient encore en 1656.

La rue de l'église St.-Julien étoit nommée en 1563, la *rue Tiphagne*, celle du Gaillon, *la rue allant à Lebizé*, et plus anciennement *la rue derrière le Château;* ainsi le nom de *rue du Gaillon* est récent, dans ce quartier de la ville; mais je trouve *le Gaillon de Cally* mentionné dans les actes dès l'année 1208, sans pouvoir en déterminer la position. Enfin la *rue aux Juifs*, étoit celle qui, partant du carrefour du Cheval Blanc, conduit à la route de Creuly, et qu'on appelle aujourd'hui rue Bosnière. Les Juifs avoient aussi leur cimetière particulier sur cette paroisse. On voit dans les comptes du domaine de la vicomté de Caen de l'an 1477, qu'il étoit situé *jouxte le chemin tendant à Cou-*

*vrechef*, qu'il étoit loué par le Roi à Michel Papillon et à Jean Bagot, et que le prieur de l'Hôtel-Dieu avoit 6 sous de rente à prendre sur ses fermages. On trouve sur ce chemin, des débris de murs qui désignent l'enclos de cet ancien cimetière. Il y avoit encore sur la même paroisse, un jardin appelé *le jardin aux Juifs*, mais sa position m'est inconnue : j'ignore également celle des *jardins de l'Evêque de Bayeux*, de l'*Hôtel de l'Evêque de Coutances*, de l'Hôtel de Jean de Villiers, chevalier, dit le Sauvage, seigneur de Tessel et de Vendeuvre, et enfin la position de la *Neuve-Rue* et de la *sente ou chemin des Vignes* qui couvroient tous les côteaux du moulin au Roi et du chemin de Couvrechef.

En l'année 1499, les *pairs et jurés bourgeois* de la ville, achetèrent à St.-Julien un clos vis-à-vis la tour Silly, *pour en faire un cimetière commun et général, attendu que la peste et autres maladies avoient par ci-devant rendu ceux de la ville insuffisans* (1). Mais on ne voit pas que ce terrain ait jamais été consacré à cet usage; et comme les actes des mêmes tabellions parlent, en 1509, du *jardin de la ville à Saint-Julien*, il est plus que

(1) Registre des tabellions, *ad eund. ann.*

probable que l'achat, dont nous venons de parler eut une autre destination.

Sur la même paroisse étoit la chapelle de *Notre-Dame-des-Champs*, dont le patronage appartenoit à la famille le Viconte, à cause de son fief de Beauregard, situé à Saint-Gilles, derrière le parc de l'Abbesse de Caen, Ainsi, c'est aux anciens seigneurs de ce fief, qu'il faut attribuer la fondation de cette chapelle; elle étoit jadis remplie de tombeaux qui avoient 500 ans d'antiquité, suivant M. Huet; mais il n'y en avoit plus de nos jours. La fête de cette église était le 8 septembre; il y avait une assemblée ou espèce de petite foire. Les registres de la collégiale du Sépulcre de l'an 1376, parlent d'une confrérie du Saint-Esprit, établie à Notre-Dame-des-Champs, et de ses revenus; ceux des tabellions de Caen, d'une confrérie du Saint-Sacrement, établie dans le même lieu, mais dont les biens furent réunis, en 1452, à la confrérie de la Passion, où des Bons Hommes, qui existoit dans l'église des Carmes dès l'année 1412. Ces Bons Hommes devoient, par leurs statuts, donner trente sous à un confrère devenu lépreux, et autant à un confrère devenu pauvre, lorsqu'il marioit une de ses filles.

Une ancienne chronique de Normandie, conservée à la bibliothèque du Roi, parmi les manuscrits de Colbert, dit que lors du siége de Caen, par Charles VII, en 1450, plusieurs princes de sa cour étoient logés dans une chapelle située entre le château et l'abbaye de Saint-Etienne; il est visible que c'étoit celle de Notre-Dame-des-Champs. Aussi, lorsqu'on la démolit il y a peu d'années, on y trouva le corps d'un guerrier tué probablement pendant le siége; il étoit couché dans un caveau de pierre, sans cercueil, et encore enveloppé dans sa cotte de maille; on trouva aussi dans les fouilles des médailles de Constantin en petit bronze. En général, cette chapelle étoit un des plus anciens monumens religieux de la ville de Caen; ses murs avoient une épaisseur qu'on ne rencontre pas ordinairement dans les édifices de cette espèce; et, comme d'ailleurs, on descendoit plusieurs degrés pour entrer dans cette église, cette forme de bâtisse au-dessous du sol, étant absolument dans le genre des constructions Saxonnes, annonçoit par la même une grande antiquité.

---

LE

## LE BOURG-L'ABBÉ.

Les paroisses dépendantes de l'Abbé de Caen, dans le Bourg-l'Abbé, étoient de nos jours celles de Saint-Nicolas et de Saint-Ouen. Celles de Saint-Etienne et de Saint-Martin, y avoient des extentions; et même avant la fondation de l'abbaye de Saint-Etienne, elles étoient les seules paroisses de ce quartier de la ville. Mais avant d'entrer en détail sur chacune de ces paroisses, il convient de donner quelques explications sur la division de territoire faite entre elles dans l'onzième siècle.

La duchesse Mathilde, après avoir acquis par échange, du chapitre de Bayeux, les patronages de St.-Etienne et de St.-Martin, donna ces deux églises à sa nouvelle abbaye de Sainte-Trinité. Mais son mari, entourant ensuite la ville de Caen d'une ligne de circonvallation, divisa le territoire de ces paroisses, de manière qu'elles eurent une extension dans et hors l'intérieur de la ville, *intra et extra muros*. La partie qui étoit hors les murs, consistoit dans ce qu'on appela depuis le Bourg-l'Abbé. Ainsi, lors de sa

fondation, le territoire de l'abbaye de St.-Etienne ou le Bourg-l'Abbé, se trouva sous la juridiction des curés de St.-Etienne et de St.-Martin. Alors, l'Abbesse de Caen devint patronne de tout le territoire de l'Abbé de St.-Etienne. Aussi, comme nous l'avons déjà observé, le cartulaire de l'abbaye de Sainte-Trinité, dit positivement qu'à cette époque, les sépultures de la moitié de Caen et de tout Villers (aujourd'hui St.-Ouen), appartenoient aux églises de St.-Etienne et de St.-Martin (1).

Il étoit difficile que les choses restassent dans cet état ; les moines, loin de consentir à cette dépendance, voulurent au contraire avoir dans leur bourg, une église libre, ou qui ne relevât que d'eux, et en conséquence, ils firent bâtir celle de Saint-Nicolas. Mais l'Abbesse de Caen ne manqua pas de réclamer contre l'invasion du territoire de ses paroisses, et elle étoit fondée a soutenir que le patronage de la nouvelle église qu'on élevoit, devoit lui appartenir, puisqu'elle étoit réellement un démembrement du terrain des deux paroisses de sa dépendance.

---

(1) *His namque ecclesiis pertinent sepulturæ dimidii Cadomi et totius Villers.* Chartul. S. Trin. Cadom.

Pour pacifier cette contestation entre les deux Abbayes, le duc Guillaume par une charte de l'an 1083, fit entr'elles une transaction, et d'abord pour que l'église Saint-Nicolas fût reconnue paroissiale, le Prince commença par augmenter le territoire de l'Abbesse dans le quartier de Saint-Gilles. Ensuite il fit arrêter entre les deux Monastères, que les églises de Saint-Etienne et de St.-Martin, conserveroient tous leurs paroissiens dans le Bourg-l'Abbé, excepté cinq familles ou maisons qu'on donna à St.-Nicolas et qui sont désignées dans la charte. Mais en même-temps pour augmenter le nombre des paroissiens de cette dernière église, on statua que toutes les nouvelles maisons qu'on bâtiroit, par la suite, dans le Bourg-l'Abbé, lui appartiendroient également. Enfin pour éviter à l'avenir toute contestation à cet égard, on dressa un état des bâtimens qui d'ancienneté dépendoient des églises de St.-Etienne et de St.-Martin, avec les noms des propriétaires qui les habitoient, et il s'en trouva en tout soixante-sept.

On voit par ces détails que le Bourg-l'Abbé étoit peu de chose en 1083, puisqu'il ne comprenoit en tout que 72 maisons; mais aussi on explique facilement avec la charte du

Prince, cette bizare division territoriale qui exista entre les trois paroisses jusqu'en 1790, et par laquelle la moitié d'un logis dépendoit de Saint-Martin, et l'autre moitié de Saint-Nicolas, ou même une chambre relevoit d'une de ces églises, et la chambre contigue d'une autre paroisse. Mais le Conquérant l'avoit voulu ainsi; tout bâtiment élevé sur un fonds non encore bâti, appartenoit de droit à la nouvelle paroisse, et les deux autres n'avoient que le terrain sur lequel on avoit construit antérieurement à la charte (1).

Une chose remarquable dans la série des maisons réservées à la paroisse de St.-Etienne dans le Bourg-l'Abbé, et désignées à la suite de la charte du duc Guillaume, c'est qu'on y trouve la maison du Mont-Saint-Michel (*domus Sancti Michaelis*), c'est-à-dire, l'ancien collége du Mont, où sont les bureaux actuels de la Préfecture. Il faut alors convenir qu'en plaçant cette maison dans le Bourg-l'Abbé, et par conséquent hors les murs à l'époque de 1083, nous n'avons pas d'idée bien précise ni sur la ligne de circonvallation primitivement formée par le duc Guillaume dans ce quartier de la ville, ni sur l'île Regnault, qui

---

(1) *Gallia Christiana*, vol. XI.

en étoit un corps avancé, ni sur la position de l'ancienne église de la paroisse St.-Etienne; car celle d'aujourd'hui ne remonte pas au-delà du XIV^e^. siècle, ni enfin sur l'ancienne topographie de cette partie de la ville dans les temps primitifs.

Après ces préliminaires, nous disons que ce fut en l'année 650 que le pape Martin institua la fête de St. Martin, évêque de Tours. Mais soit qu'elle ne fût pas généralement adoptée dans les Gaules, soit qu'elle fût célébrée avec peu de zèle dans quelques églises, le concile de Tours en fit un précepte en l'année 883 (1).

Ainsi, c'est entre ces deux époques ou peu de temps après la seconde, que dut être établie l'église de Saint-Martin, et c'est encore à la mère église de Bayeux qu'il faut attribuer cette fondation, puisqu'elle avoit, dans le XI^e^. siècle, le patronage de cette paroisse, et que son évêque possédoit encore la moitié de la dîme en 1790.

Cette paroisse, comme nous l'avons déjà observé, s'étendoit jusque dans la ville, où elle avoit une partie de la place St.-Sauveur, et tout l'emplacement du Palais de Justice,

(1) *Hospinian. de Orig. festor. Christianor.*, vol. I, p. 147.

qu'on appeloit *le Coignet aux Brebis ;* et outre son extension dans le Bourg-l'Abbe, elle avoit encore tout le territoire de la campagne jusques et compris le hameau de la Folie, qui étoit de sa dépendance.

L'église de Saint-Martin fut abattue pendant la révolution. Elle étoit ancienne ; le chœur et la nef étoient de différens siècles ; dans l'origine, elle étoit sans ailes ; on y en ajouta une par la suite, et à la place de l'autre étoit une tour bâtie en 1736, ce qui prouve encore son ancienneté ; car les antiquaires conviennent que les églises qui n'ont pas de tour faisant corps avec elles, mais qui ont eu, lors de leur fondation, une simple arcade sur leur porte principale, pour placer une ou deux petites cloches, remontent pour la construction à des époques plus reculées que celles qui ont des tours faisant corps avec édifice.

## CURÉS DE SAINT-MARTIN

*Dont on trouve les noms dans les actes publics.*

Roger, 1140.
Simon, 1182.
Richard de Guernon, 1320.
Enguerrand Genas, 1402.
Samson le Gendre, 1422.
Pierre Grimoult, 1435.

Jean Bellenger, 1456.

Pierre Saffray, 1503.

Jean des Brières, 1534.

Simon des Brières, 1537.

François Madeline, 1580.

Philippe Olivier, scribe de l'Université, 1595.

André Bœda, docteur et doyen de théologie, vice-chancelier de l'Université, 1630, chantre et chanoine d'Avranches, 1655.

Pierre Cally, né au Mesnil-Hubert, près Argentan, fit sa philosophie à Caen, et sa théologie à Paris. Mais la première fut son étude favorite, et il s'étoit fait une réputation si distinguée dans cette partie, qu'Antoine Halley, principal du collége du Bois, le chargea, en 1660, de l'enseigner dans son collége. Il se lia avec M. Huet, qui rend hommage à ses lumières, dont il convient avoir beaucoup profité. Mais ils se brouillèrent à l'occasion de la philosophie de Descartes, dont M. Cally devint un chaud partisan; il fut même le premier en France qui osa l'enseigner, ce qui lui suscita beaucoup d'ennemis parmi les partisans de l'ancienne philosophie. M. Huet, quoique jeune alors, se joignit à ses censeurs. Mais le père Vallois, qui professoit dans le même temps la philo-

sophie au collége des Jésuites de Caen, attaqua M. Cally et sa philosophie en 1680, sous le nom de *Louis de la Ville*, dans un ouvrage intitulé : *Sentimens de M. Descartes, touchant l'essence et les propriétés des corps, opposés à la doctrine de l'église, et conformes aux erreurs de Calvin sur l'Eucharistie.* Ce père prouvoit que les opinions de Descartes sur la matière, étoient non-seulement contraires aux dogmes sur l'Eucharistie, consacrés par les décisions du concile de Trente, et qu'elles favorisoient les erreurs du Calvinisme, mais encore qu'elles ne s'accordoient pas avec l'idée qu'un véritable philosophe doit se former de la matière. M. Cally fit une réponse latine à son adversaire, mais il ne la publia pas. Bayle, plus hardi, trouva que le savant Jésuite avoit raison quand aux deux premiers points, mais à l'égard de la doctrine cartésienne, sur la matière considérée sous le rapport philosophique, il en prit la défense dans un petit traité particulier.

M. Cally avoit succédé en 1674, à Antoine Halley dans la Chaire royale d'éloquence, et lorsque Louis XIV ordonna l'édition des ouvrages classiques à l'usage du Dauphin, il fut chargé de celle de Boece, *de consolatione philosophiæ*, qu'il publia avec ses commen-

taires, in-4°., 1680. Nommé principal du collége des Arts, il professa encore un cours de philosophie dans ce collége, dont il fit reconstruire à ses frais les bâtimens tombés en ruine. Devenu curé de Saint-Martin en 1684, il vit les Protestans accourir en foule à ses prônes, et un grand nombre d'entre eux rentrer dans le sein de l'église. Ces succès, qui auroient dû réjouir les Catholiques, ne firent que susciter à M. Cally des envieux parmi les Anti-cartesiens, et à force de délations, ils parvinrent à le faire exiler à Moulins, où il séjourna pendant deux ans. A son retour, malgré la révocation de l'édit de Nantes, il trouva encore à Caen beaucoup de Protestans qui lui témoignèrent la même confiance, et il continua de les ramener à l'église avec le même zèle. Ce fut même pour le faire plus efficacement, qu'il entreprit de traduire pour eux en françois, la réponse latine qu'il avoit faite au père Vallois, et de la faire imprimer sous le titre de *Durand Commenté, ou accord de la philosophie avec la théologie touchant la transsubstantiation.* Mais il fut trompé par son imprimeur, qui publia l'ouvrage sans l'approbation convenue entre eux, et sous la fausse date de Cologne. A peine eut-il paru, que son auteur qui l'avoit

composé pour la conversion des hérétiques, se trouva lui-même être hérétique. M. de Nesmond, évêque de Bayeux, fit examiner l'ouvrage et surtout consulta Bossuet, qui donna son avis : « je déplore, répondit l'évê- » que de Meaux, l'aveuglement de M. Cally, » qui est d'ailleurs si habile et homme de » bien, . . . . . je vous supplie de trai- » ter avec bénignité un digne curé, qui con- » tentera l'église par sa soumission ». Effectivement, une instruction pastorale de l'évêque de Bayeux du 30 mars 1701, condamna dix-sept propositions extraites de l'ouvrage, et quoique l'évêque eût dispensé M. Cally de la lire à son prône, cet homme humble et ami de la paix, monta dans la chaire de son église, se déclara auteur de l'ouvrage, en lut la condamnation et rétracta ses erreurs. M. Cally mourut le 31 décembre 1709, nous donnerons la liste de ses ouvrages à l'article des recteurs de l'Université.

Jacques Regnault, docteur en théologie, transféré à St.-Pierre en 1724.

Philippe Boudin, docteur de Sorbonne, mort en 1745.

Jacques Bridel, docteur en théologie et official de Caen, mort en 1769.

Jacques Nicole permuta avec le suivant en 1776.

Gilles Dedouit, mort en 1780.

Jacques Adrien Dupont, mort en 1785.

Pierre Jouvin, docteur en théologie, mort en 1806.

C'étoit sur la paroisse Saint-Martin qu'étoit située la chapelle Saint-Blaise, dépendante de l'abbaye de St.-Etienne, on y alloit autrefois en pélerinage le jour de la fête de ce saint; car je trouve dans un rôle des revenus de cette Abbaye, que les offrandes des fidèles avoient produit en 1475, une somme de 22 sous. Mais depuis long-temps il n'y avoit plus que les moines de l'Abbaye qui y allassent en procession le jour Saint-Blaise.

La rue qui conduisoit à cette chapelle, est quelquefois appelée *la venelle Saint-Blaise*, mais son plus ancien nom et le plus ordinaire, est celui de *rue Banoise*. Elle le tiroit de la famille *Thiout*, qui portoit le surnom *de Banoise*, et dont les membres sont qualifiés chevaliers dès le XII^e^. siècle.

La rue Saint-Martin s'étendoit depuis la porte de Bayeux jusqu'au carrefour du Bourg-l'Abbé. Sur cette place, on trouvoit *la Petite Boucherie* et *la Croix du Bourg-l'Abbé*, abattues l'une et l'autre dès les premières

années de la révolution. Plus anciennement on voyoit à l'entrée de la rue de Bayeux, *l'Echelle ès Parjures*, et à l'entrée de la rue Caponière, *la Place ou la Pelle siet*, ou *la Place de la Pelle*. C'est ainsi qu'un rôle des gablages dus à l'abbaye de St.-Etienne en l'année 1432, désigne deux genres de punition infamante alors en usage, et le lieu où on les infligeoit en vertu des jugemens de la haute justice de l'Abbé de Caen. Dans quelques autres actes, *l'Echelle ès Parjures* est appelée *l'Echelle ès faux Boulangers*, c'est-à-dire des Boulangers vendant à faux poids. De nos jours, il n'y avoit plus sur cette place qu'un carcan, qui indiquoit la haute-justice de l'Abbé de Saint-Etienne.

Nous avons fixé ci-dessus l'origine de la paroisse Saint-Nicolas, et la cause de ses bisarres limites. Son église avoit les moines de l'abbaye de Saint-Etienne pour curés primitifs, et ils en exercèrent long-temps les droits honorifiques, ayant sous eux des vicaires qui remplissoient les fonctions pastorales. Mais ces vicaires, devenus perpétuels par les lois du royaume, parvinrent après bien des contestations, à se maintenir dans les mêmes droits, dont jouissoient les autres curés de la ville, quoique cependant ils dé-

pendissent toujours de la juridiction ecclésiastique de l'Abbé de Caen.

Cette église avoit une confrérie de St.-Nicolas très-renommée dans les temps anciens, parce qu'on avoit une grande dévotion envers ce Saint dans le moyen âge. Cette confrérie avoit un très-beau cartulaire, où l'on trouve les noms de tous ceux qui en étoient membres, et parmi eux, ceux des personnages les plus marquans de la ville et des environs (1).

L'église de cette paroisse est le seul monument d'architecture Normande qui soit resté entier dans notre ville, car l'église abbatiale de Sainte-Trinité, qui est du même siècle et du même style, n'est plus reconnoissable par les changemens qu'on y a faits pour un établissement mal conçu et abandonné. Mais quand la rage révolutionnaire est passée, il est fâcheux qu'on laisse encore chaque jour dépérir l'antique monument dédié à St.-Nicolas, et que le conseil municipal n'ait pas cherché les moyens de le conserver, quand il a été en son pouvoir d'en faire une propriété communale.

Je ne sais pas si nos ancêtres savoient es-

---

(1) Archives de la Préfecture.

timer mieux que nous ce bel édifice, mais c'étoit toujours dans son enceinte qu'on rendoit au XII^e. siècle les *jugemens apostoliques*, c'est-à-dire ces jugemens que prononçoient en matière canonique les commissaires délégués par les Papes, et que les appels en cour de Rome rendoient alors très-fréquens. Il nous en reste un grand nombre qui portent toujours à leur date, qu'ils ont été rendus dans l'église de St.-Nicolas.

C'étoit sur cette paroisse qu'étoient situées la grande et la petite Maladrerie. Nous en parlerons à l'article des Hôpitaux de la ville ; on y trouvoit aussi le couvent de la Visitation, mais nous renvoyons à ce qu'a dit M. Huet sur ce monastère.

Nous ne nous arrêterons pas non plus à décrire toutes les rues du Bourg-l'Abbé, il en est d'ailleurs dont la position nous est inconnue, comme la *rue Riolle* à Saint-Martin, la *rue de Fribois* donnant dans la rue Bicoquet, etc.

Ce fut dans cette dernière rue que Roger Lair, dit Desetables, fonda en 1453 un hospice, pour loger les pauvres valides. Nous parlerons de cet établissement à l'article des Hôpitaux.

La première rue qui part du carrefour du

Bourg-l'Abbé, est la rue de Bayeux. Elle est citée dans les chartes de Guillaume le Conquérant. Mais sous ses successeurs de la race Normande, elle fut nommée *la rue de Bures*, *vicus de Buris*. Pour bien entendre cette dénomination, il faut savoir qu'on distinguoit alors trois paroisses de Bures dans le diocèse de Bayeux : *Bures* sur Dives près Troarn, *Bures* dans le doyenné de Vire près Pontfarcy et *Bures* près la forêt de Cerisy. Ce dernier lieu, est le bourg qu'on appelle aujourd'hui *Balleroy*. Dans les chartes des ducs de Normandie, et ensuite dans celles des rois de France, la forêt de Cerisy est toujours appelée *la forêt de Bur*, jusque vers 1350, ce ne fut que vers cette époque qu'on commença à la nommer *la forêt de Bur le Roy ;* et vers le même temps, on donna le même nom à son bourg. Cet ancien nom de *Bur le Roy*, après encore bien d'autres variations, se retrouve donc encore aujourd'hui altéré dans celui de *Balleroy*.

Il faut ensuite observer que les ducs de Normandie avoient toujours un château ou maison de plaisance auprès des grandes forêts de leur duché, afin d'y habiter, quand ils vouloient prendre le plaisir de la chasse. Or, Balleroy étoit une de ces résidences roya-

les. Il est appelé *domus Regis de Bur* dans les rôles de la tour de Londres du XII^e^. siècle. Nous avons un très-grand nombre de chartes de nos Ducs datés de Bur, et les historiens Normands et Anglo-Normands du même âge, en marquant les années où ces Princes y tenoient leur cour plenière, nomment ce lieu *Burgus*, *Burgus Regis*, *Burgus Regis prope Bajocas* (1); ils désignent la grandeur du palais en racontant quelques anecdotes, qui prouvent qu'il y avoit des salles où l'on pouvoit placer des tables de cent couverts. Enfin ce fut dans cet antique castel que le duc Henri II, laissa échapper ce propos inconsidéré, qui occasionna le meurtre de Thomas Bequet, archevêque de Cantorbery (2).

Ce fut donc la fréquente résidence de nos Ducs au château de Balleroy, et les rapports nécessaires entre la cour et notre ville où l'échiquier étoit permanent, qui firent donner à la rue de Bayeux dans le XII^e^. siècle, le nom de *rue de Bures* (*vicus de Buris*).

Mais lorsque la Normandie fut enlevée aux

---

(1) Voyez le Recueil des historiens de France, vol. XIII, p. 31, 55, 145, etc.

(2) *Ibidem*, passim.

successeurs

successeurs de Rollon, leur château de Balleroy fut abandonné, et détruit sous les rois de France, alors la rue de Bayeux reprit son ancien nom dans le XIII^e^. siècle; mais un autre cause le lui fit perdre dans les temps modernes. En exécution de l'édit de Nantes, les Protestans firent bâtir un temple à l'extrémité de cette rue, qui fut alors appelée *la rue du Prêche.* Mais après la révocation de l'édit de Nantes en 1685, le temple fut supprimé et la rue reprit son nom primitif.

La seconde rue qui part du carrefour du Bourg-l'Abbé, est la rue Caponière (*vicus Caponarius*), on ne la voit mentionnée dans les anciens actes que vers l'année 1160; mais plus de cent ans auparavant, on trouve la Crapaudière (*Crapoldaria*), citée dans les chartes. Il est difficile d'assigner l'origine de ces différens noms, et encore plus de celui de la *rue de Bretagne*, qui n'a pas sa direction vers cette province, surtout quand on trouve aux mêmes époques, une autre *rue de Bretagne* à Saint-Gilles. Nous ne nous arrêterons pas à beaucoup d'autres rues de la paroisse Saint-Nicolas, dont M. Huet a parlé et sur lesquelles on ne trouve rien digne de remarque.

La paroisse Saint-Ouen, autrement dite *la*

*paroisse de Villers*, ne paroît pas avoir existé avant la fondation de l'Abbaye, puisque, comme nous l'avons déjà dit, suivant le cartulaire de l'abbaye de Ste.-Trinité, les sépultures de tout Villers appartenoient dans le XI^e^. siècle aux églises de St.-Etienne et de St.-Martin, et je crois que tout le quartier qui porte le nom de Bourg-l'Abbé, avoit primitivement celui de *Villers*. Le duc Guillaume dans sa charte de fondation de l'abbaye de Saint-Etienne, donne à ce monastère *Villers et tout son territoire;* mais il ne parle pas de son église. Ce n'est que dans sa deuxième charte de l'an 1077 qu'il lui en donne le patronage. Nous croyons donc que c'est dans l'intervalle de 1067 à 1077, qu'il faut placer sa fondation, et nous avons dit ci-dessus, comment le duc Guillaume avoit rendu ce territoire libre et indépendant de l'Abbesse de Caen.

C'est sur cette paroisse et sur l'emplacement même du couvent des Capucins, qu'étoit situé *le manoir de Brucourt*, chef-lieu du fief de ce nom, qui s'étendoit dans différens quartiers du Bourg-l'Abbé et dans la campagne qui l'environne. Il appartenoit à une très-ancienne famille du même nom, dont les membres figurent avec distinction

dans les chartes de nos Ducs dès le XI^e. siècle, et dans les actes des siècles postérieurs. Une branche de cette famille passa en Angleterre lors de la conquête, et n'y fut pas moins distinguée que celle qui resta en Normandie. Guillaume de Brucourt, chevalier, fonda en l'année 1311, un prieuré de Saint-Michel et de Saint-Jacques, dans son manoir de Villers (*in manerio suo de Villaribus*), et le roi Philippe le Bel, confirma cette fondation par ses lettres patentes données à Passy, au mois de décembre de la même année (1). On trouve les enfans du fondateur Jean et Robert de Brucourt, transigeant avec l'Abbé de Caen, sur une contestation relative aux droits de leur fief (2). Le dernier fut d'abord grand doyen d'Evreux, et monta ensuite sur le siége épiscopal de la même ville en 1340, et son neveu Philippe, lui succéda dans cette dernière dignité (3). Cette famille s'éteignit dans les premières années du siècle suivant; Jeanne de Brucourt, son unique héritière, épousa Girard de Tournebu, baron de Tournebu et d'Auvillers, et de-

---

(1) Trésor des chartes, regist. 46, n°. 64.
(2) *Chartul. Sanct. Stephan. Cadom.*
(3) Histoire d'Evreux, par le Brasseur.

venue veuve sans enfans, elle vendit le fief de Brucourt en 1399, à Raoul, sire d'Annebaut. Elle fut enterrée dans la chapelle de la Magdeleine, à l'abbaye de Saint-Etienne, suivant une fondation qu'elle avoit faite au mois de février de l'an 1400. Dans la suite, les moines achetèrent le fief de Brucourt, et devinrent patrons du prieuré de Saint-Michel et de Saint-Jacques de Brucourt.

Il y avoit sur la paroisse Saint-Ouen un autre fief, appelé *le fief Pend-Larron.* Son possesseur étoit tenu de fournir un bourreau à la justice de Caen, toutes les fois qu'elle en avoit besoin. Il avoit pour cela, un domaine fieffé et non fieffé; aussi, dans nos anciens actes trouve-t-on souvent la place, la rue, la tour, la venelle et la carrière Pend-Larron. M. Huet, qui parle de tous ces lieux, mais qui ignoroit la cause de leur dénomination, a souvent erré lorsqu'il a voulu déterminer leur position. Ainsi, lorsqu'il prend la tour des moulins de l'Hôtel-Dieu pour la tour Pend-Larron, il est contredit par tous les actes des XII^e^. et XIII^e^. siècles, qui la nomment *Malgueant.*

C'est sur le territoire de la paroisse St.-Ouen qu'il faut placer le chef-lieu du *fief Pend-Larron*, ainsi que la place, la rue et la venelle du même nom, et c'est dans le

territoire qui environne le Bourg-l'Abbé, qu'il faut chercher la tour, la carrière et les autres extensions de ce fief. M. Huet a tout confondu sur ce point topographique, comme il ne savoit pas ce que c'étoit que le fief Pend-Larron, la tour de la Massacre ou la tour Machart, lui parurent propres à expliquer la position de la tour Pend-Larron; alors il fit une double méprise, parce que la tour Machart, ainsi appelée de Renaud Machart, bailli de Caen en 1346, est à l'extrémité de la rue Frementel, et la tour de la Massacre étoit une tour située derrière la Boucherie, qu'on appeloit alors *la Massacre*; on disoit *la rue de la Massacre* pour la rue de la Boucherie. Non loin delà, près de l'abreuvoir de la rue St.-Laurent, étoit la tour Pend-Larron, bâtie sans doute sur un terrain qui relevoit de ce fief. On ne trouve pas dans le cartulaire de l'Abbaye de St.-Etienne, comment les Moines étoient devenus propriétaires d'un pareil fief; mais il est incontestable qu'ils le possédoient, et qu'ils étoient tenus de fournir un bourreau à la justice de Caen, lorsqu'elle en avoit besoin, ou d'en faire les fonctions.

Mais vers l'année 1324 il y eut une contestation entre le Procureur du Roi au bailliage de Caen et les Moines de Saint-Etienne,

qui ne vouloient plus remplir ce service féodal. L'affaire fut portée à l'Échiquier, le procès dura plus de 30 ans, et enfin en 1366 le Roi, par ses lettres du 9 avril, déchargea les Moines de l'obligation de fournir un bourreau, ou d'en faire personnellement le service, moyennant une rente de 8 livres, payable au domaine de la Vicomté de Caen. Mais quand ils présentèrent ces lettres au grand Bailli de la même ville, pour en requérir l'enregistrement et l'exécution, le Procureur du Roi s'y opposa, à moins que les Moines ne consentissent laisser au bourreau ou pend-larron, la maison dont il jouissoit rue Isambart, et quelques pièces de terre de son fief, dont il devoit avoir les revenus. Ces conditions reculèrent encore la fin du procès, qui ne finit qu'en 1374; car on trouve à cette époque des lettres de Guillaume de Verdun, Abbé de Caen, qui reconnoît que son couvent doit au domaine du Roi 16 livres de rente, pour être dispensé de faire faire ou de faire lui-même le service de bourreau. On voit par cette rente que le revenu de ce dernier étoit alors au moins de cette valeur, et avec elle, on pouvoit dans ces temps-là avoir de 170 à 180 boisseaux de blé.

Nous avons vu qu'il y avoit aussi à Caen, un *fief de la Geole*, dont le propriétaire étoit obligé de garder les prisons de la ville (1); mais je ne sais pas à quelle cause ni à quelle époque faire remonter l'usage d'attacher ainsi des fonds de terre, à des offices subalternes.

En 1418, l'Abbé de Caen dans son aveu, reconnoît qu'il possède trois moulins dans son Bourg; le premier situé dans l'intérieur de son Monastère; le second appelé le *moulin de la Crapaudière*, situé sur l'Odon, derrière l'Abbaye; le troisième, nommé alors *le moulin de Villers*, et aujourd'hui le *moulin de Saint-Ouen*; et enfin un moulin à vent, qu'on appeloit *le moulin à l'Abbé*, et qui étoit situé vers les champs de Saint-Michel. Le pont qui avoisine le moulin de Saint-Ouen, est nommé le *pont Ozouf*, dans les titres des XII^e^. et XIII^e^. siècles (*pons Aiulfi*); on lui donna ensuite le nom de *pont Crion*, à cause de Nicolas Crion, principal propriétaire de ce quartier, qui en 1255, concéda à l'abbaye de Saint-Etienne plusieurs pièces de terre situées près de ce pont.

En général, la surface du Bourg-l'Abbé

(1) Page 119.

fut souvent changée, parce qu'étant sans défense, les ennemis en temps de guerre, y firent souvent des incursions désastreuses. Les plus longues eurent lieu dans le XIV^e^. siècle, pendant les guerres des Anglois et des Navarrois contre la France, et comme notre basse province en fut le théâtre, souvent ils pillèrent et brulèrent les maisons de ce faubourg, mais surtout celles des boulangers dont ils détruisoient les fours. Delà, il arriva que ce quartier fut souvent désert et abandonné; chacun fuioit ou se retiroit dans la ville. La ville elle-même pour se garder, prenoit à sa solde les gentilshommes du pays, et les archers de leur suite. On trouve à la Bibliothèque du Roi, dans les manuscrits de Gaignières, n^o^. 671, les *montres* ou états des revues, qu'ils passoient tous les mois devant les Pairs et Jurés de la ville, et les ordonnances des payemens qui leur étoient faits d'après les conventions arrêtées avec eux. On y voit que Jean de Percy, Raoul de Meulent, Richard de Mathan, Thomas de la Luzerne, Hugues de Montenay, etc., avoient par jour, pour eux et leur archer, chacun un écu de Philippe, et que Jean d'Orglandes, Hugues de Juvigny, Roger Marmion, etc. qui étoient sans archer, ne recevoient qu'un demi écu.

Mais les Anglois, dans le siècle suivant, firent encore des ravages plus considérables dans le Bourg-l'Abbé : maîtres de Caen en 1450, ils voyoient avec inquiétude l'armée de Charles VII s'avancer pour en faire le siége, et alors ils ordonnèrent la démolition des maisons du Bourg-l'Abbé, afin d'enlever cette retraite à leur ennemi. Aussi trouve-t-on dans les années suivantes, les fieffataires de ces maisons abandonnant leurs fieffes, et les propriétaires du fond ne rentrant en possession que sur des décombres.

# DE LA BANLIEUE DE LA VILLE DE CAEN.

Nous avons déjà dit que les hameaux de Couvrechef, de la Folie et de la Maladrerie, faisoient partie de cette Banlieue. Il seroit fâcheux qu'on laissât plus long-temps leurs habitans réunis à d'autres communes pour le spirituel, lorsque depuis tant de siècles ils dépendoient des églises paroissiales de la ville. Le conseil municipal préviendra dans sa sagesse les abus qui peuvent résulter un jour de ces réunions bisarres, qui assujétissent des administrés à deux administrations, et qui préparent pour l'avenir des discussions fâcheuses qu'on pourroit éviter, en maintenant un ordre de choses qui subsista de tous temps, sans avoir excité la plus légère réclamation.

Entre ces trois hameaux et la ville, il est des lieux marqués dans les anciennes chartes, et dans les registres des tabellions de Caen des XIV^e^. et XV^e^. siècles, dont il m'est impossible de déterminer ou les positions, ou la cause de leurs dénominations : ainsi du côté de la rivière, je ne sais où placer *la Gare du Roi*, ni à quel usage servoit *la Caraque du Roi*. Il y

avoit dans la campagne de Saint-Gilles, *le camp que Dieu sema*, sans qu'on trouve pourquoi cette pièce de terre étoit ainsi appelée: On ne sait pas non plus ce que c'étoit que *Lestenchelousse, jouxte le chemin de la Folie*, dans laquelle plusieurs pièces de terre étoient situées, ni *le Doveril* en la delle *de Lestenchelousse*, ni *la Bolle haule* dans le même quartier, qui comprenoit aussi un grand terrain. *La delle de la Guerre, butant sur le chemin de Creuly*, paroît devoir son nom à l'expédition d'Edouard III, qui, venant assiéger Caen en 1346, fit effectivement développer son armée dans cette partie de la Banlieue. *Les Houlegates sur le chemin de la Folie*, sont certainement ce que nous appelons *les Vaux de la Folie*. Les Moines de l'Abbaye de Saint-Étienne, dans les rôles de leurs possessions dans la campagne qui environne leur Bourg, parlent de différens lieux qu'ils appellent *le Val Pavot, Agoubert, Gruevesac, le Pluquet*, etc.; mais nous n'avons aucune notion sur ces anciens lieux.

Dans les chartes du prieuré de Ste.-Barbe, le côteau du Moulin-au-Roi, auquel on donna plus anciennement le nom de *Roquemont*, est appelé le Mont au-dessus du Château (*Mons suprà Castellum*). Mais elles font aussi mention

du Mont au-delà d'Ozonnet au territoire de Caen *( in territorio Cadomi Mons ultrà Ozonnet )* : j'en ignore la position.



# DE QUELQUES PAROISSES RURALES DES DEUX CANTONS DE CAEN.

## ALLEMAGNE.

Nous avions deux paroisses de ce nom, la Haute et la Basse-Allemagne, ou Notre-Dame et St-Martin d'Allemagne; la première étoit appelée très-anciennement *Notre-Dame des Champs d'Allemagne*, pour la distinguer d'une autre église de *Notre-Dame des Champs*, qui étoit de l'autre côté de la ville.

Dans les chartes latines des XI^e^. et XII^e^. siècles, ces paroisses sont nommées *Alamannia* et *Alemannia*.

Le Jésuite Bucherius, dans son *Belgium Romanum*, Dom Morice, dans son *Histoire de Bretagne* (1), et Mezeray, dans son *Histoire de France avant Clovis* (2), prétendent, sur le témoignage de Zozime, que les Alains, dans les premières années du V^e^. siècle, ravagèrent une partie de la Gaule déjà dévastée par les

(1) Vol. 1. p. 672, 674.

(2) Livre 3, p. 388.

Saxons, et que différentes colonies de ces peuples s'établirent sur plusieurs points où les Empereurs Romains leur concédèrent des terres. Mais les deux premiers écrivains assurent qu'on reconnoît encore ces lieux dans les endroits qui ont porté le nom d'*Alamannia* ou *Alemannia* qu'on a rendu ensuite par celui d'*Allemagne*, qui dans l'origine a dû signifier *Colonie des Alains.*

D'après ces opinions l'origine des paroisses d'Allemagne auroit une date à-peu-près certaine, et ce qui paroîtroit la confirmer, c'est que d'après les mêmes historiens, les Empereurs donnèrent aussi aux Alains des terres incultes et abandonnées près Valence. Aussi, dans le Dauphiné seulement on trouve, comme chez nous, des paroisses appelées *Allemagne* et *Allemogne.*

Mais la Colonie des Alains qui se fixèrent dans notre contrée dut occuper dans l'origine un terrain plus vaste que celui des paroisses de la Haute et de la Basse-Allemagne; et en effet, dans le XI^e^. siècle le duc Guillaume en donnant Allemagne à son Abbaye de St-Etienne de Caen, dit qu'il la lui donne *avec ses dépendances* (*cum appenditiis*), et son fils Henri I^er^. les explique dans sa charte de confirmation, en disant qu'Etavaux (*Stavellæ*), Ifs

(*Itium*), Bras, (*Bracium*), Hubert-Folie (*Fouberti-Folia*), et Bourguébus (*Burgisbud*), étoient des dépendances de cette paroisse (1).

Il y avoit autrefois à Allemagne une maladrerie particulière pour cette commune; il y en avoit encore une à Bras. On cultivoit aussi la vigne à Allemagne dès le XI^e^. siècle, et les actes des siècles suivans font mention de ses vignobles.

Cette paroisse est renommée par les pierres tirées de ses carrières, et appelées *Carreau d'Allemagne*; il sert à paver les appartemens, et il s'en fait un grand débit, non seulement dans la province, mais encore dans le reste de la France et à l'étranger.

En ouvrant une de ces carrières, on trouva, il y a quelques années, une tête d'homme, avec un fer de lance et une pièce d'argent de Charles le Chauve. On y voyoit le monogramme de cet empereur, et au tour *Karlus Dei gratiâ Rex*, et au revers une croix avec ces mots, *Icurti Sasonien*. Altin et le Blanc ont publié cette pièce de monnoie, mais ils n'en ont pas bien lu le revers.

On découvrit encore, à la fin de 1817,

---

(1) *Chart. Henr.* 1. *pro Sanct. Steph. Cadom.*

dans les carrières ouvertes à Allemagne, sur le bord de la rivière d'Orne, un squelette fossile de Crocodile. Les débris en furent remis à l'Académie des Sciences, Arts et Belles-Lettres de cette ville, et sont déposés au cabinet d'Histoire Naturelle. Ce squelette étoit parmi des bancs de calcaire marin, grossier et jaunâtre, dont on fait de larges carreaux. Il se trouvoit à 12 mètres et demi du sol, et à 15 mètres 7 décimètres au-dessus de la surface de l'Orne, qui étoit alors dans cet endroit au niveau, à-peu-près, des plus grandes mers d'équinoxe. Au-dessous des bancs du calcaire qu'on vient de désigner, on rencontre ces vastes couches de marne bleuâtre qui forment une grande partie des falaises du département, et d'où l'on a tiré, entre Dives et Honfleur, d'autres débris de Crocodile, que M. Cuvier a décrits.

La principale pièce du squelette est composée d'une série de 16 à 17 vertèbres, placée sur une ligne continue, et à-peu-près dans leur position naturelle. C'est seulement à la hauteur du bassin qu'elles s'abaissent en formant un angle très-obtus. Ce sont les vertèbres sacrées et trois des caudales qui ont cette direction. La première vertèbre, qui paroît être la troisième des dorsales, a 3 centimètres

timètres et demi de longueur. Elle est arrondie aux extrémités et très-rétrécie au milieu. On voit de chaque côté une suture, indice de l'union du corps avec la partie annulaire. La face articulaire antérieure est plane, la face postérieure est concave. Elles ont 2 centimètres de diamètre. Les apophyses transverses présentent à la base quatre angles saillans. On voit au milieu de leurs bords antérieurs une facette articulaire costale, dont le plan est arrondi et perpendiculaire à ces bords. Derrière cette facette est la fosse profonde qui distingue aussi les Crocodiles fossiles d'avec les espèces vivantes. Les apophyses transverses des vertèbres dorsales, et celles des lombaires sont beaucoup plus larges que celles qui les précèdent.

Un autre fragment du squelette fait voir une des mâchoires qui, selon toute apparence, est l'inférieure. Elle est brisée au milieu, et semble être formée d'une seule pièce. Elle a 57 millimètres de longueur et 19 de largeur. Son épaisseur est de 7 millimètres. L'extrémité est légèrement dilatée et subitement arrondie, et a dans le milieu une échancrure de 4 millimètres de profondeur. Au côté droit, on voit 14 dents bien conservées, finement striées et de différentes longueurs.

Quelques-unes sont horizontales, d'autres sont inclinées : elles sont presque toutes courbées en arrière. Une des plus longues a 6 millimètres depuis le bord alvéolaire jusqu'à la pointe. Ces caractères paroissent indiquer que l'animal n'est point le Crocodile du Nil, mais qu'on doit le rapporter au Gavial, ou Crocodile du Gange, ou à une espèce voisine.

Le bloc de pierre qui renfermoit le squelette a été séparé en deux morceaux. L'un contient les ossemens, et l'autre les écailles, celles-ci sont inégales en grandeur. Elles ont 26 à 39 millimètres de longueur, non compris le recouvrement, qui est la moitié environ de la partie apparente. Elles ont toutes dans la partie la plus forte, 9 millimètres d'épaisseur. La surface intérieure est lisse, l'extérieure est parsemée de petites cavités de différentes formes et de différentes grandeurs. Leur profondeur est quelquefois de 3 millimètres. L'analyse chimique de ces corps a donné de l'acide fluorique. Il paroît qu'on n'a point encore trouvé d'écailles avec les squelettes de Crocodile fossile, dont plusieurs auteurs ont donné la description. Le squelette de Caen, qui est plus complet, mettra sans doute les naturalistes à même d'expliquer les différences que l'on remarque dans les conclusions de ces auteurs.

# CORMELLES.

Cette paroisse étoit anciennement appelée *Cormelles le Royal*, à cause des priviléges que les Rois de France, et peut-être avant eux les Ducs de Normandie, avoient accordés à ses habitans. Philippe de Valois, par des lettres patentes du 22 juin 1347 les confirma, et il résulte d'une enquête que Regnault Machart, grand Bailli de Caen, fit en 1353, que ces priviléges consistoient dans l'exemption de tout impôt, aide ou service militaire. Charles V maintint leurs franchises; mais il paroît qu'elles avoient pour cause l'obligation de garder la porte Millet, pendant que le Roi ou le Duc de Normandie étoit dans la ville (1).

Ce fut à Cormelles que naquit, en 1598, Gilles André de la Roque, historiographe du Roi et chevalier de l'ordre de St.-Michel. Son premier ouvrage fut l'*Histoire des maisons de Touchet, de Brossart et du Fay*, qu'il fit imprimer à Caen, in-folio, en 1654. Il devoit publier celles des anciennes familles de la province, mais il se borna à *l'Histoire de la maison de Harcourt*, qu'il publia à Paris en

(2) Recueil des Ordonnances, vol. VI, p. 386 et 387.

4 vol. in-folio, 1662. Parmi les traités intéressants qu'il donna au public sur le ban et l'arrière-ban, sur l'origine des noms et des surnoms, etc., on distingue surtout son traité de la Noblesse, dont il y a eu beaucoup d'éditions; mais la meilleure et la plus complète, est celle de Rouen, in-4°., 1735. La Roque avoit travaillé pendant 30 ans à une Histoire des grands hommes de la province de Normandie; le privilége pour l'impression fut expédié, mais l'auteur mourut sans la publier.

M. Huet vante beaucoup la prodigieuse mémoire de cette infatigable écrivain; mais il désiroit, avec raison, qu'il eût eu autant d'ordre et de discernement que de mémoire. C'est un guide peu sûr quand on veut travailler sur les généalogies, il faut le lire avec un esprit de critique; il convenoit bonnement qu'on pouvoit le réfuter, et si nous en croyons Menage, il fut au moment de le faire lui-même. Ses rétractations auroient été précieuses, car il faut encore de l'instruction pour saisir les défauts de ses ouvrages (1). Au reste, ses recherches furent immenses, et il est beaucoup de notions historiques qu'on chercheroit inutilement ailleurs.

(1) *Menagiana*, vol. III, p. 380.

La paroisse de Cormelles a eu pour curé le poëte Bardou, qui, comme la Roque, fut un des membres de la création de notre Académie des Belles-Lettres. On a de lui beaucoup de poésies légères et fugitives, qui furent l'ouvrage de sa jeunesse; mais il négligea de les recueillir : on les trouve éparses dans les collections faites de son temps et surtout dans le *Recueil de Poésies*, publié par Sercy, en 5 vol. in-12, 1660. Il mit en vers les lamentations de Jérémie, et le Manuel de Saint-Augustin. Il traduisoit de la même manière le poëme de Sannazar sur la Ste. Vierge, lorsque la mort le surprit en 1668.

C'est à Cormelles que fut enterré le célèbre Bochart. Il repose dans un petit bois, qui faisoit jadis partie de l'habitation de M. de Colleville, son neveu, Seigneur du fief de St.-Julien dans cette paroisse.

## MONDEVILLE.

Cette paroisse est appelée dans les anciens actes *Hamundivilla*, *Amundivilla*, *Amondevilla* et enfin *Mondevilla*.

Ce fut le duc Richard Ier. qui donna cette terre et ses dépendances à l'église de Fescamp, en 989. Cette paroisse s'étendoit jadis jusqu'au territoire de Vaucelles, puisque,

comme nous l'avons déjà observé, la paroisse de Sainte-Paix fut par la suite un démembrement de celle de Mondeville. L'une et l'autre étoient soumise à la juridiction spirituelle et civile de l'Abbaye de Fescamp. L'Evêque de Bayeux, Philippe de Harcourt, dans un voyage qu'il fit à Rome, réclama fortement contre les droits épiscopaux que les moines osoient exercer malgré lui sur plusieurs paroisses de son diocèse. Une bulle du pape Eugène III, adressée à l'Abbé de Fescamp, le réprimande sévèrement pour ses criminelles usurpations; vous osez, lui dit-il, malgré l'Evêque, instituer des cures, imposer des pénitences et absoudre des hommes publiquement criminels; quand Dieu n'a confié ce pouvoir qu'aux Evêques et en a chargé leur conscience, et ce qui est beaucoup plus grave, vous osez même autoriser le divorce, etc., etc. (1). Alors il faut dire qu'il n'y avoit pas seulement de l'impudence dans une telle conduite; mais une ignorance absolue des dogmes et de la morale Evangélique.

Denis de Lavardin, chanoine et vicaire-général de Bayeux, faisant en 1285, la visite de la paroisse de Mondeville, trouva qu'elle

(1) *Chartul. antiq. Eccl. Bajoc.*

avoit deux églises, savoir : l'église actuelle de Notre-Dame et l'autre de Saint-Denis, située dans l'enclos des moines de Fescamp, et qui servoit aux paroissiens pendant l'hiver, à cause des eaux qui inondoient souvent le territoire dans cette saison.

Dans le XII^e^. siècle, Roger d'Amondeville fit bâtir une chapelle de Saint-Gilles devant son manoir, et la dota pour y entretenir un chapelain (1). Une branche de sa famille avoit fondé en Angleterre en 1180, le prieuré de Saint-Edmond d'Elsham, dans le comté de Leicester.

Les prairies de Mondeville et de Sainte-Paix, étoient, comme celles de Caen, sujettes aux *Livrées*, c'est-à-dire, qu'il n'étoit pas permis aux possédans fonds de clore leurs propriétés ; mais tous les ans au moment de la coupe des foins, on marquoit à la perche ce qui appartenoit à chacun d'eux. Il résulte d'une enquête faite le 4 octobre 1514, par Guillaume du Moustier, lieutenant-général du sénéchal d'Argences, « que lors des livrées » des foins à Mondeville, les moines de Fes- » camp étoient tenus de trouver une vache » grasse, une pipe de cidre et du pain à l'é-

(1) Manuscrits de Gaignières, n°. 180.

» quipollent, pour réfectionner les vassaux » et les prêtres et clercs dudit lieu, qui vont » et ont accoutumé aller et porter la perche » et faire icelles livrées ».

Une chose très-remarquable, c'est qu'anciennement et même encore dans le XVI^e. siècle, il n'y avoit pas de perche fixe et déterminée pour cette opération; sa longueur varioit tous les ans, parce que chaque année les propriétaires réunis pour le partage, choisissoient un homme dont le pied devoit régler la longueur de la perche; alors on la formoit devant eux.

Mais après la récolte de la première herbe, la pâture de la seconde étoit abandonnée aux bestiaux des habitans de Mondeville et de Ste.-Paix; il y avoit même des pièces closes de tous temps, mais leurs propriétaires étoient tenus après la coupe de la première herbe, de faire une ouverture à leur enclos pour laisser pâturer la seconde. Au reste, ce droit des secondes herbes a été confirmé aux habitans des deux paroisses par un grand nombre d'arrêts du parlement de Rouen.

## HÉROUVILLE.

Cette paroisse est nommée dans les anciennes chartes *Hetrulfivilla*, *Herulfivilla*, *He-*

*rolfivilla*, *Herolvilla* et enfin *Herovilla*; il y est aussi fait mention du *Port*, des *Falaises* et des *Fontaines* de Hérouville; c'est du côté des prairies qu'il faut chercher ces localités.

Cette commune, depuis le XI^e^. jusqu'au XV^e^. siècle n'avoit qu'une église, celle de Saint-Pierre; mais elle avoit beaucoup de chapelles sur son territoire.

1°. Celle de Saint-Ursin d'Epron, (*Capella Sancti Ursini de Hesperone*), qui fut érigée en paroisse au XV^e^. siècle.

2°. Celle de Saint-Clair, très-ancienne et très-révérée, mais érigée en paroisse vers la même époque, à la demande des seigneurs du fief, sur lequel elle étoit située.

3°. Celle de Saint-André, dont l'Abbaye du Val avoit le patronage. Les registres des tabellions parlent en 1444, d'une confrérie de Saint-André qui y étoit établie, et de ses revenus.

4°. Celle de Sainte-Marguerite, appartenant à la même Abbaye.

5°. Enfin, celle de Saint-Vincent de Lébisé; Roger le Mazuier, chevalier, son fondateur, la fit ériger en prieuré en 1291, et le donna à l'Abbaye d'Ardenne, à charge d'y entretenir un religieux profès et quelques frères,

pour célébrer journellement le service divin. Mais à l'époque de la révolution, ces fonctions étoient réduites à une basse-messe les Dimanches et Fêtes de l'année. Roger le Mazuier mourut en 1307, et fut enterré dans le chapitre d'Ardenne, où l'on voyoit son tombeau et celui de Geffroy le Mazuier, un de ses descendans, mort on 1351.

La cure de Saint-Pierre d'Hérouville fut résignée vers l'année 1150, par Richer, curé de cette paroisse, en faveur de l'Abbaye du Val, du consentement de Richard Fresnel, seigneur de la Ferté Fresnel, et de Guillaume de Bernières, coseigneurs de Hérouville; la même charte donne aussi à ce Monastère la chapelle de Saint-André, mais je n'en trouve pas les fondateurs, ni ceux de la chapelle Sainte-Marguerite, dépendante de la même Abbaye. M. Huet s'est trompé en attribuant à Geslain de la Pommeraye, la donation du patronage de Saint-Pierre d'Hérouville, à l'Abbaye du Val, en 1025, lorsqu'il est constant que ce fondateur n'en dit pas un mot dans sa charte, et que d'ailleurs, il est certain qu'il ne fonda cette Abbaye que plus de cent ans après la date assignée par M. Huet (1).

(1) Page 256.

L'église paroissiale de Saint-Pierre et la chapelle de Sainte-Marguerite, ont été abattues par l'effet de la révolution. Celle de St.-André l'étoit depuis long-temps.

Guillaume de la Ferté Fresnel et Alfred Farsy, donnèrent dans la deuxième moitié du XII^e. siècle, à l'Abbaye de Blanchelande, des terres à Hérouville.

Pierre de Tilli, pour la fondation de son prieuré de Notre-Dame de Fribois, vers l'année 1210, acheta de Richard, fils de Henri Fitz Herbert, un fief et des terres à Hérouville, qui servirent à la dotation de son prieuré, qu'il donna à celui de Sainte-Barbe.

Henri du Ponteaudemer, en l'année 1252, donna à l'Hôtel-Dieu de Caen, un trait de dîme à Hérouville.

Jeanne de Juvigny, dame de Juvigny et de Lébisé, donna à l'Abbaye de Saint-Etienne de Caen, des terres dans ce dernier endroit, en 1437, pour célébrer tous les ans son obit dans cette Abbaye. Sa succession fut partagée en 1449, entre Philippe et Olivier de Clinchamp, et Isabelle de Briqueville, femme de Philippe de la Haye. Les deux premiers eurent la terre de Lébisé, et leurs descendans la possédèrent jusque dans le XVI^e. siècle.

Lébisé est toujours nommé dans les anciens actes *Esbisetum*, les autres hameaux d'Hérouville étoient d'abord Espron, comme nous l'avons dit, ensuite Bapaume et Beauregard, qu'on appeloit aussi *Beauvoir*, (*de Bello visu*). Il y avoit par conséquent beaucoup de seigneurs, parce que ces hameaux étoient presque tous des fiefs. Mais les plus connus et les principaux, étoient les seigneurs de la Ferté et les seigneurs d'Aseville, qui laissèrent leurs noms à leurs fiefs. Il n'est plus fait mention des premiers après le XII^e^. siècle, et des seconds, après l'année 1376, où mourut Pierre d'Aseville, qui ne laissa que deux filles, qui partagèrent la seigneurie. L'aînée épousa Raoul de Balleroy, et leur fils Pierre de Balleroy, vendit la part de sa mère en 1411, à Guillaume le Landois, originaire du Berry. La seconde fille épousa Regnault le Conte, qui vendit la part de sa femme à Raoul Jean, et de Jeanne Jean elle passa, en 1469, à Guillaume de la Mouche; mais fut décrétée sur les héritiers de ce dernier, en 1521, et adjugée à Jean le Landois, qui se trouva alors principal seigneur d'Hérouville. Mais l'année suivante il fut condamné, par arrêt du parlement, pour avoir altéré le papier terrier de la paroisse,

afin d'usurper les droits du Roi, de l'Hôtel-Dieu de Caen, de l'Abbaye du Val et des autres possesseurs de fiefs dans cette commune. Néanmoins, sa famille posséda la terre d'Hérouville jusque dans le XVII^e. siècle, où les d'Oillanson en héritèrent et la vendirent au ministre Colbert.

Cette paroisse avoit encore des vignobles en 1464, et on en trouve à Lébisé jusqu'en 1492.

La foire St-Clair est très-ancienne à Hérouville; on la tient le jour de la fête de ce Saint, pour le louage des domestiques, et le Dimanche suivant il y a une assemblée très-nombreuse des habitans de la ville et des environs.

En 1751, la charrue d'un laboureur de cette paroisse découvrit un caveau, dans lequel on trouva environ un demi boisseau de médailles, renfermées dans différens vases; elles étoient de Posthume l'ancien, de Victorinus, de Tetricus et quelques-unes de Gallien.

## SAINT-CONTEST.

Cette terre relevoit de l'Evêque de Bayeux, à cause de sa baronnie de Douvres.

Les hameaux de Franqueville, Cussy, Maslon, Bitot, Gruchy et Buron, faisoient partie de cette paroisse, et ils avoient reçu ou

donné leur nom à des familles qu'on y trouvoit jadis très-anciennement établies, mais dont les possessions relevoient du principal seigneur de Saint-Contest. On trouve cette seigneurie possédée depuis le XI^e^. jusque dans le XV^e^. siècles par la famille d'Aigneaux ou d'Agneaux, qui possédoient en même-temps la terre d'Amfréville. La filiation suivie de ces seigneurs est bien constatée par les différens cartulaires de nos Abbayes, et surtout par celui de l'Abbaye d'Ardenne ; ils possédoient aussi la terre d'Aigneaux, car on trouve dans le cartulaire d'Aunay, qu'ils font des donations à ce Monastère, tant à Aigneaux qu'à Saint-Contest. Ce fut Waultier d'Aigneaux qui, en l'année 1207, donna le patronage et les dîmes de cette dernière paroisse à l'Abbaye d'Ardenne, et on a les chartes de confirmation de presque tous ses descendans.

Ce n'est qu'en 1453 qu'on trouve un Guillaume de Brieux posséder la terre de Saint-Contest, et Jean de Brieux, en 1456 ; mais peu d'années après elle fut vendue à Jean Nolant, avocat du Roi au bailliage de Caen, que Louis XI, par lettres patentes du mois de février 1462, anoblit sans finances, à cause des services qu'il avoit rendus dans

son office (1). Ce magistrat avoit épousé Guillemine de Couvrechef, dont sortit Girard de Nolant, qui épousa Marguerite de Clinchamp et qui fit bâtir le manoir *des Gendarmes*, dont nous avons parlé ailleurs.

Leurs descendans possédèrent la terre de Saint-Contest jusque dans le XVII^e^. siècle, où elle passa à une famille Dachy en Picardie, qui la vendit vers 1640 à un sieur de la Barberie, trésorier de l'extraordinaire des guerres.

Une autre famille, qu'on trouve établie à Saint-Contest dès le XII^e^. siècle et qui y possède encore des biens, est celle de la Pallu; elle est souvent mentionnée dans les chartes et les registres de nos anciens tabellions, et plus souvent encore dans les *montres* ou revues des gentilshommes employés à la défense de la ville ou à la garde du château.

La cure de Saint-Contest fut érigée en bénéfice régulier par l'évêque de Bayeux, Guillaume de Trie, en 1320, et à la demande du Pape Jean XXII, qui, trouvant que l'Abbaye d'Ardenne étoit trop pauvre à cette époque, demanda qu'on lui réunit le bénéfice de Saint-Contest.

---

(1) Manuscrit de Colbert, vol. 59, pag. 300.

# BRETTEVILLE.

Cette paroisse étoit appelée dans les XII^e. et XIII^e. siècles *Britivilla Sancti Michaelis*, Bretteville de Saint-Michel, à cause de la donation que la duchesse Gonnor, femme du duc Richard I^er. fit de cette terre à l'Abbaye du Mont-Saint-Michel. On la nomma ensuite *Bretteville-sur-Odon*, à cause de sa position sur cette rivière, et enfin *Bretteville-la-Pavée*, lors de la confection de la grande route de Bretagne, qui la traverse.

L'Abbaye du Mont-Saint-Michel acquit encore beaucoup de biens à Bretteville : en l'année 1223, Guillaume de Bray, chevalier, lui vendit par 940 livres, tout ce qu'il possédoit dans cette paroisse et dans celle de Verson; et en l'année 1235, Rivalan de Noiant, chevalier, abandonna tous les droits qu'il pouvoit réclamer sur cette vente.

Le duc de Normandie, Henri II, fit assembler à Caen en 1172, tous les Barons de la province, et leur fit donner des déclarations de tous les biens de leur baronnie, afin de connoître d'abord combien ils devoient de chevaliers à son armée à raison de leur baronnie, et ensuite combien ils en avoient à leur propre service, en raison des fiefs de leur

leur mouvance. Robert de Thorigny, Abbé du Mont-St.-Michel, comparut et déclara comme les autres Barons : on lit dans sa déclaration, qu'il nomma parmi ses vassaux tenant des fiefs à Bretteville, Robert de Brucourt et Geffroy de Venois qu'il appelle ses maréchaux, Hugues de Malherbe, Geslin de Mondeville, Robert de Missy, Raoul de Clecy, etc., et il ajoute qu'il avoit reçu leur hommage au Mont-St.-Michel ou à son manoir de Bretteville.

Cette Abbaye avoit le patronage des deux églises de Saint-Pierre et de Notre-Dame de Bretteville, et pour qu'elles fussent exemptes des droits pécuniaires dus à l'Evêque de Bayeux, ainsi que trois autres paroisses du diocèse dont elle avoit aussi le patronage, l'Abbé du Mont-Saint-Michel devoit tous les ans fournir à Pâques, à l'Evêque, une table de cire, une livre d'encens et une livre de poivre, et autant au terme de Noël (1).

On trouve souvent des jugemens du grand Bailli de Caen rendus à Bretteville-sur-Odon, parce que dans le XIV^e^. siècle et les suivans, lorsqu'il y avoit une épidémie dans la ville, comme on lui donnoit toujours le nom

(1) *Chartul. Sanct. Mich. de monte, bibl. regia Parisiens.*, n°. 5430.

de *peste*, le grand Bailli transféroit son tribunal à Bretteville.

## VENOIS.

*Venuntium* et *Venuncium*, sont les noms latins de cette paroisse dès le XI^e^. siècle. Elle étoit divisée en plusieurs fiefs; le principal étoit celui qu'on appeloit *le fief au Maréchal* ou *le fief de Venois*. Il étoit possédé par une famille, qui dans l'origine, prenoit indistinctement l'un ou l'autre des deux noms de son fief. Le premier étoit tiré de la dignité attachée à ce fief, savoir: la *maréchaussée du Duc de Normandie dans les grandes prairies de Caen, de Louvigny et de Venois;* le second, étoit celui du fief même. Nous renvoyons à nos *Recherches Historiques sur la Prairie de Caen*, pour connoître les droits du maréchal de Venois sur cette prairie, et ceux que les habitans des trois communes y ont exercé de temps immémorial. Cette terre passa dans le XIV^e^. siècle, des Venois aux Grosparmy, seigneurs de Beuville; des Grosparmy aux Landois, seigneurs d'Hérouville; des Landois aux Chevalier, seigneurs d'Engranville, de ceux-ci aux Bernières, barons de Louvigny, et des Bernières par les femmes, à la famille d'Hautefeuille.

C'est à la famille de Venois que l'Abbaye de Sainte-Trinité devoit la moitié du patronage et des dîmes de Vaucelles, et l'Hôtel-Dieu de Caen, le patronage et partie des dîmes de la paroisse de Venois (1).

Dans le XII^e^. siècle, Henri Fitz Herbert et Alix de Than, sa femme, donnent à l'Abbaye d'Ardenne la dîme de leurs fiefs de Venois et de Franqueville, et Henri leur fils, confirme au même Monastère les donations faites par André et Raoul de Venois, dans l'étendue de son fief (2).

En l'année 1220, Roger, Abbé de Saint-Ouen de Rouen, ratifia également en faveur de l'Abbaye d'Ardenne, tout ce qu'on lui avoit donné dans le ressort de son fief à Venois, St.-Germain de la Blanche-Herbe et Franqueville, dépendant de son Abbaye (3).

Nous avons déjà parlé du fief de Montenay assis à Venois, de son origine, de son nom et de ses extensions dans le faubourg de St.-Julien (4); plusieurs membres de la famille le Neuf, qui le possédoit en 1790, Henri le Neuf, professeur ès droits et recteur de l'Uni-

---

(1) *Chartul. Sanct. Trin. et domus Dei. Cadom.*
(2) *Chartul. Arden.*
(3) *Ibidem.*
(4) Vol. I, p 317 et suiv.

versité en 1585, Jean le Neuf, Abbé de Sainte-Geneviève, en 1691, et Pierre Gabriel Euverte le Neuf, conseiller-clerc au parlement de Normandie et Abbé de Notre-Dame de la Prée, portoient le nom de Montenay (1).

C'est dans l'église de Saint-Gerebold de Venois, que reposoit le poëte Brebeuf, ainsi que son frère Dom Nicolas de Brebeuf, prieur-curé de cette paroisse. Malheureusement l'église a été abattue pendant la révolution, les tombeaux ont disparu, mais *la pharsale* reste, ainsi que le *Breboviorum elogium*, composé en style lapidaire, par notre imprimeur Jean le Cavelier, et consacré à la mémoire des deux frères dont nous parlons, et d'un troisième frère Jean de Brebeuf, Jésuite, martyrisé pendant sa mission chez les Iroquois et les Hurons.

---

(1) *Gallia Christiana*, Vol. VII.

# PREUVES.

## N°. Ier.

*Henricus, Rex Angliæ, Dux Normanniæ et Aquitaniæ etc. Willelmo filio Johannis salutem* (1). *Præcipio tibi quod facias recognosci*

(1) Ce Guillaume Fitz Jean étoit Guillaume de Tilli, qui prit pour nom patronimique le prénom de son père, et qui le porta constamment dans les actes publics et particuliers. Avant l'année 1135, il fit des partages avec Henri de Tilli son frère et Cécile leur sœur. C'est le plus ancien acte de famille que j'aie rencontré dans toutes mes recherches; il est transcrit tout au long dans les rôles de l'échiquier de Caen de l'année 1200. Guillaume de Tilli fut ensuite baron de l'échiquier, justicier itinérant, et enfin grand sénéchal de Normandie, sous le duc Henri IIe. Il épousa Denise de Magneville, de la famille des Comtes d'Essex. Son frère aîné étant mort sans enfans, il eut toutes les terres de sa famille en Angleterre et en Normandie. La bulle du pape Eugêne III parle des donations qu'il fit à l'évêque et au chapitre de Bayeux, sur sa chastellenie de Tilli. Il eut pour fils Henri de Tilli, qui épousa Gondrede de Montbray (les Anglois écrivent Mowbray), de la famille des comtes de Sussex. Au droit

*per antiquos homines Cadomi quot et quarum domorum in Cadomo Episcopi Bajocenses solebant habere censum et redditus tempore Henrici Regis avi mei, et quæ servitia et quales consuetudines inde tunc habebant; et sicut inde fuerit recognitum, ità in pace et juste et integre eas facias habere Philippo Bajocensi Episcopo; et plenum rectum ei facias de terra ubi Grangiæ Episcopi esse solebant, secundum assisam meam; et plenum ei facias rectum de terrâ arabili quæ est juxtà aquam secundum assisam meam; et plenum rectum ei facias de decimis..... et lanificiorum de Cadomo secundum assisam meam, et nisi feceritis, Robertus de Novo burgo faciat. Teste Thoma Cancellario, ap. Lemovic.*

Ex antiquo chartulario eccl. Bajoc.

---

de sa mère, il fut Baron de Merswood, et Seigneur Châtelain de Tilli par son père. Il faut voir dans l'histoire du Comté de Somerset, par Collinson, dans celle du Comté de Dorset, par Hutchins, et dans celle du Nottinghamshire, par Thoroton, l'illustration et les grandes possessions de cette famille en Angleterre. Henri de Tilli possédoit la terre de Fontaine-Henri, à laquelle il a laissé son prénom. Il y fit son testament devant Robert, abbé d'Ardenne, avant l'année 1206, et il fut inhumé dans cette Abbaye, ainsi que la plupart des descendans de sa branche.

## N°. II.

*HENRICUS, Dei gratia, Rex Angliæ, Dux Normanniæ et Aquitaniæ etc. Archiepiscopis, Episcopis, Abbatibus, Comitibus, Baronibus, Justiciariis, Seniescallis, Vicecomitibus, Præpositis et omnibus Ballivis et fidelibus suis, salutem. Sciatis me dedisse et præsenti carta confirmasse Gaufrido Aurifabro meo de Cadomo, stalla mea de Cadomo ubi pisces et panes venduntur ante ecclesiam st. Petri de Darnestallo, tenenda de me et hæredibus meis sibi et hæredibus suis, per sexaginta solidos andegavenses reddendos inde mihi et hæredibus meis annuatìm ad scaccarium de sto-Michale. Quare volo et firmiter præcipio quod præfatus Gaufridus et hæredes sui habeant et teneant de me et hæredibus meis, prædicta stalla per prænominatum servicium, bene et in pace, libere et quiete, integre et honorifice et plenarie cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus ad stalla illa pertinentibus. Testibus Willelmo filio Radulphi Seneschallo Normanniæ, Gisleberto filio Renfredi, Hamone Pincernâ, Johanne filio Luce, Walerano filio Turstini, Petro Saraceno apud Cæsaris burgum.*

Ex chartul. D^ni. Prevots, Rothomag. academici.

## N°. II *bis.*

*CÆCILIA, filia Regis, Dei gratia Abbatissa sanctæ Trinitatis Cadomi, Præsentibus et futuris ad quos litteræ istæ pervenerint, salutem. Sciatis quod ego concessi Erengot molendinario ducere et facere molendinum nostrum qui erat in frigido vico, super terram suam in Gamara; et Erengot crevit nobis redditum molendini de uno modio frumenti, et de uno modio hordei; et sciendum est quod molendinus noster reddebat annuatim duos modios nostræ Abbatiæ, et sic concessimus ei molendinum tenendum in feodo hæreditarie sibi et hæredibus suis. Ego feci molendinum de lignis meis et refacere debeo cùm deterioravit. Bladium de abbatiâ nostrâ debet moliri ad molendinum, et Erengot et hæredes ejus habebunt de nostro bladio tredecimum sextarium de moutura et ei computabitur in suo redditu. Hoc totum factum est concessu Ivonis Taillebosc, salvo suo redditu.*

Ex chartul. abb. sanct. Trin. Cadom. in Biblioth. Regiâ parisiens. n°. 5650.

## N°. III.

*REX Baronibus de scaccario Cadomi etc. mandamus vobis quod faciatis habere Garino de Glapion Gwagm Cadomi, ad sustentandam matrem et uxorem suam quandiù nobis placuerit; salvis monialibus Cadomi et aliis redditibus quos indè percipere consueverunt. Teste me ipso. Apud Salmur XI^a. die novembris.*

Ex rotulo terrarum datarum anno 4°. Johannis regis. Membr. 7.

## N°. IV.

*REX Baronibus de scaccario Cadomi etc. sciatis quod mandavimus Senescallo nostro Normanniæ quod faciat habere dilecto nostro Garino de Glapion Gwagm de Cadomo et feudum quod dicitur feudum Jaolæ, et quia nescimus quid hoc sit, vobis mandamus quod nobis significetis quid hoc sit et quantùm valeat. Teste me ipso apud Chinun XXX die novembris per Petrum de Rupibus.*

*Et mandatum est Senescallo Normanniæ per alias litteras, quod faciat eidem Garino habere saisinam.* Ibidem.

## N°. V.

*JOANNES Dei gratiâ, Rex Angliæ, Dux Normanniæ et Aquitaniæ et Comes Andegaviæ etc. sciatis nos concessisse dilectis et fidelibus nostris Burgensibus de Cadomo, quod habeant Communam suam apud Cadomum cum omnibus libertatibus et liberis consuetudinibus ad Communam pertinentibus, quandiù nobis placuerit. Teste Petro de Stokes apud Aurivallem XVII die junii, anno regni nostri quinto.*

Ex rotulo litterar. patentium anno 5°. Johannis Regis.

# N°. VI.

*HENRICUS Dei gratiâ, Dux Normanniæ, Aquitaniæ et Comes Andegaviæ Roberto filio Bernardi* (1) *et hominibus de Cadomo, salutem. Mando vobis et præcipio quod faciatis priorem de Ardena tenere domum suam de Cadomo, liberam et quietam, sicut carta mea, quam*

---

(1) Ce Robert Fitz Bernard étoit Vicomte de Caen et Seigneur de Moult, qu'on écrivoit alors *Modol* en françois et *Modolium* en latin. Dans sa jeunesse, il avoit, quelque temps après la vendange, brûlé quatre maisons, un pressoir et un cellier que les moines de Caen avoient à Moult. Le vin fut perdu, les chevaux et les bœufs périrent. L'abbé de Caen excommunia l'incendiaire. Je ne sais pas bien de quel droit, ni à quel titre; car en droit canonique, je ne vois que l'évêque diocésain qui ait un pareil pouvoir; mais Robert Fitz Bernard se crut bien excommunié. L'évêque de Durham et le comte Ranulphe de Briquesart l'amenèrent à l'abbaye de Saint-Etienne, pour le faire relever de son excommunication. L'abbé refusa tout avec obstination, et l'évêque de Durham fut obligé de solliciter à genoux le pardon de son ami. L'abbé et les moines de Caen se rendirent enfin à ses sollicitations, parce que, pour indemnité, Robert Fitz Bernard leur donneroit la dîme de Mouen et 40 sous de monnoie du Maine; et de plus, parce qu'il ratifieroit les donations qui leur avoient été faites dans le fief de Moult,

*indè habet, testatur; et si quid indè captum est, sine dilatione reddatur; et si non feceritis, Willelmus filius Johannis faciat, ne clamorem audiam. Teste Richardo de Humez Constabulario apud Cadomum.*

**Ex chartis Abb. Arden.**

---

par Hugues de Roures et Emma sa femme. Les pactions eurent lieu en présence de l'évêque de Durham, du comte Ranulphe de Briquesart, de Raoul de Cheux, de Robert de Grainville, de Ranulphe de Tessel et de Bernard de la Bigne, avant l'année 1154.

*Cartul. de l'Abbaye de St.-Etienne de Caen.*

## N°. VII.

*Rex Samsoni Abbati Cadomi et Radulfo le Abbé salutem. Sciatis nos caritatis intuitu concessisse et dedisse dilecto et fideli nostro magistro Ranulfo Zochet Capellaniam Capellæ Cadomi in domo in quâ numerantur denarii, in puram et perpetuam eleemosinam, quæ de donatione nostrâ est et vacans, ut dicitur, ità tamen quod per ipsum sive per idoneam personam Capellæ illi deserviat; et ideò vobis mandamus quod eidem Ranulfo vel procuratori suo, loco suo, plenam saisinam habere faciatis. Teste Johanne de Gray XVII die maii apud Andeliac.*

Ex Rotulo contra brevium 2i anni Regis Johannis.

## N°. VIII.

*Joannes Dei gratiâ, etc., sciatis nos intuitu Dei dedisse, concessisse, et præsenti cartâ confirmasse Thomæ Capellano de Torreio, Capellam de scaccario Cadomi, quæ fuit magistri Ranulfi Chochet, habendam ei et tenendam quandiù vixerit, adeò liberè et quietè et integrè, sicut aliquis prædecessorum suorum*

*eam liberius, quietius et integrius tenuit. Testibus Radulfo Taxone Senescallo Normanniæ, Willelmo de Breosa, Petro de Stok, Richardo de Riveriis. Datum per manum Johannis de Brancester, Archidiacono Wigorniensi apud Rothomagum* 1ª. *die julii anno regni nostri quinto.*

Ex rotulo chartarum V°. anno Regis Johan. Membr. 23.

## N°. IX.

*Rex Ballivis de Sorham, etc., invenite sine dilatione Petro de Leonibus clerico nostro, carriagium et salvum conductum, ad ducendum usque Londinum Rotulos et cartas nostras quas ipse nobis adduxit de Cadomo, et computabitur vobis ad scaccarium. Teste Galfrido filio Petri Comite Essex. Apud Werdham XXIa. die maii.*

## N°. X.

*Rex Vicecomiti Sussex, etc., mandavimus Ballivis de Sorham quod inveniant Petro de Leonibus clerico nostro, carriagium et salvum conductum ad ducendum usque Londinum rotulos et cartas nostras quas ipse nobis adduxit de Cadomo, undè tibi præcipimus quod, si ipsi non fecerint, tu id sine dilatione facias, et computabitur tibi ad scaccarium, teste ut suprà.*

**Ex Rotulo terrarum datarum et denariorum, anno V°. Regis Johannis, Membrana 1ª.**

## N°. XI.

Le Roi à tous ceulx etc. Salut, savoir faisons que nous par deliberation de nostre conseil pour et auffin que il soit perpetuel memoire, a nous et a nos successours de nostre grant et notable conquest que nostre Seigneur nous donna par sa puissance, de nostre ville de Caen, avons ordonne et ordonnons par ces présentz que touz les carrieres de pierre blance qui sont ès forbours de nostre dite ville de Caen, nommé Vaucheulles et Callix ou en demi lieue environ, soient et demeurent a nous et en nostre domaine a touz jours, james, perpetuellement, sans ce que nul y puisse prendre ne avoir pierre sans nostre congie et licence, ou par l'ordonnance de nous ou de nos officiers, mes les retenons toutes à nous pour faire et emparer les églises chasteaulx et forteresses que nous avons tant en Angleterre come en Normandie, quans il nous plaira et ainsi et en tiele manere que bon nous semblera; sans ce que nul autre y puisse ou doye avoir ou demander aucun droit ou service, de nostre doun ne autrement

trement en quelque manere que ce soit ; car ainsi l'avons ordonné et nous plaist estre fait, et icelles avons jounys et jouignons par ces presentz a nostre pour et propre demaine, non obstant quelconques autres letres faites a ce contraires. En temoignage etc. Donné soubz nostre graunde seal a nostre chastel de Caen le 2[d] jour de may etc.

*Ex Rotulo litterarum patent. anno* 6°. *Henrici V*[i]. *parte* 1[a]. *membr.* 22.

---

# N°. XII.

*'HENRICUS Dei gratia, Rex Angliæ, etc., 'sciatis nos priori et monachis domus Jeshu de Bethleem de Shene ordinis Chartusiensis quod ipsi per se vel servientes deputatos seu ministros suos tantam quantitatem lapidum in quibuscunque quarreris nostris circa villam nostram Cadomi in Normannia quanta pro constructione ecclesiæ, claustri et cellarii domus prædictæ, necessaria fuerit et opportuna, capere et providere possint, absque compoto, ratiocinio aut aliqua solutione pro quarreris et lapidibus ejusmodi nobis vel hæredibus nostris faciendis aut solvendis, etc.*

*Et mandatum est Ballivo et Vicecomiti Cadomi ac Ballivo aquæ villæ prædictæ, etc., quod ipsos priorem et monachos deputatos seu ministros suos contra tenorem prædictarum litterarum, non molestent in aliquo seu gravent. Datum apud castrum nostrum de Cadomo die 24 maii 1418.*

Ex Rotulo litter. patent. anno 6°. Henrici V. Membr. 32.

## N°. XIII.

*REX dilecto sibi Willelmo de Claville, salutem sciatis quod assignavimus te ad tot naves quot ad deserviendum nobis pro conductione seu transportatione lapidum et petrarum pro constructione abbatiæ nostræ Westmonasteriensis* (1), *a partibus Cadomi usque ad Abbatiam nostram prædictam, necessaria fuerint et opportuna, ubicunque eas in his partibus cismarinis invenire poteris, solvendo tamen magistris navium hujusmodi pro fretto, prout inter te et ipsos rationabiliter concordari poterit. Damus autem in mandatis, etc. Apud castrum Rothomagi, 28 die Augusti, 1422.*

Ex rotulo litterarum Patent. anno 9°.
Henrici Vi. in Dorso.

---

(1) On trouve dans le 5e. vol. du supplément de Rymer, n°. 116, au Muséum de Londres, un sauf conduit du roi Richard II, de l'an 1378, pour Pierre Carpentier et Jean Brandevin, pour apporter de la pierre de Caen, pour les ouvrages de son palais de Westminster. Enfin, on lit dans les rôles Normands (1) un sauf conduit donné aux marchands de Caen par Henri VI en 1457, pour apporter des carrières de cette ville, les pierres nécessaires pour achever la construction de l'abbaye de Westminster.

(1) Vol. 2, pag. 98.

## N°. XIV.

CHARLES fils ainsné du Roi, Duc de Normandie etc. scavoir faisons que consideré que nostre ville de Caen est moult forte, moult notable et de moult grande garde, assise es frontieres des ennemis de nostre Royaume, et aussi la loyauté et bon amour que nos bien amez les bourgeois et habitans de nostre dite ville ont toujours eu et ont à Monseigneur et a nous et a la couronne de France, nous, afin que nostre dite ville soit toujours mieux et plus diligemment gardée en l'obeissance de nostre dit Seigneur, de nous et de nos successeurs, et défendue encontre les ennemis, ausdits bourgeois et habitans d'icelle ville qui ores sont et seront ou temps avenir, avons octroyé et octroyons par la teneur de ces presentes, de grace special et auctorité royal dont nous usons, que pour la garde et défense de la dite ville, ils puissent eslire et prenir en la dite ville cinquante arbalestriers des meilleurs et plus suffisans a ce, et les presenter a nostre Bailly et vicomte de Caen, ou a leurs Lieutenans qui d'iceulx recoivent le serement de leaument

et diligemment entendre tant qu'ils viveront, a la garde et défense de la dite ville, et que sitot que aulcuns d'iceulz trepasseront, lesdis bourgeois et habitans et leurs successeurs puissent perpetuellement eslire et prenre en la dite ville, et presenter autres arbalestriers bons et convenables jusqu'au nombre susdit, lesquels facent toujours en leur advenement, serement par la maniere dont dit est; nous, afin qu'ils vacquent et entendent plus diligemment en la garde et défense de nostre dite ville, donnons et octroyons a toujours, mais perpetuellement semblables priviléges, libertés et franchises que ont et ont acoutumé avoir les arbalestriers de notre ville de Rouen, et voulons qu'ils en jouissent et usent perpetuellement et sans difficultés et empeschement aulcuns. Si donnons en mandement etc. Ce fut fait à Paris au mois d'octobre l'an 1358.

*Trésor des chartes, Regist.* 87, n°. 86.

## N°. XV.

*PHILIPPUS Dei gratia Francorum Rex, etc., notum facimus quod nos Dilecto et Fideli Clerico nostro Guillelmo de Gilliaco de cujus industriâ et fidelitate confidimus, quemque ad partes Cadomi Balliviæ destinamus, manutendi homines nostros de* Ceor (1) *et quascunque personas Balliviæ jugo cujus libet similis conditionis adstrictas, easque ab hujus modi servitutis onere liberandi, plenius et plenæ libertati donandi, ac concedendi eis vice et auctoritate nostra quod possint esse Burgenses, et gaudere privilegiis et libertatibus et immunitatibus et franchisiis quibuscunque, quibus gaudent alii Burgenses regni nostri, usque ad certum numerum ipsius Clerici nostri arbitrio moderandum; concedendi quoque quibuslibet Dominis temporalibus fidelibus nostris, quod homines de corpore, vel personas alias sibi subjectas, jugo cujuslibet servitutis adstrictas, manutenere valeant et ab hujusmodi servitutis onere liberare usque ad certum numerum, ejusdem Clerici nostri ar-*

(1) *Homines de ceor*, hommes du corps, serfs.

*bitrio moderandum ; concedendi etiam Burgensibus et ignobilibus aliis , de quibus expedire viderit , quod feoda mobilia nobilia , non tamen multum nobilia , possint acquirere ac tenere et possidere perpetuo ipsi et heredes eorum , absque coactione vendendi vel extra manum suam ponendi , aut præstandi financiam pro eisdem , eosque nobilitandi ad hoc quod valeant militiæ cingulo decorari ; concedendi etiam ecclesiis et personis ecclesiasticis , de quibus sibi expedire videbitur , quod usque ad certam summam annui redditus , dicti Clerici nostri similiter arbitrio moderandam , in feodo vel retro feodo aut censivis nostris , exceptis dumtaxat non nobilibus multum et aliis justiciis nostris , possint acquirere , ab eis et succesoribus eorum habendam , tenendam et possidendam perpetuo , pacifice et quiete , absque præstantiæ financiæ cujuscunque , financiasque de jam acquisitis recipiendi ab eis , detrahendi quoque et diminuendi et remittendi de pecuniis nostris ex quibuscunque causis , à quibuscunque personis , debitis , prout et quantam expediens visum fuerit , et singula omnia faciendi quæ circa præmissa fuerint opportuna ; insuper et illorum qui de attendendo ad nostrum Flandrense exercitum nostro minus sufficien-*

*ter paruerint retrobanno, vel in aliquo fuerint negligentes, corporalem pœnam in pecuniariam, prout consideratis qualitatibus faciendum viderit, misericorditer immutandi et condonandi eisdem, vocato et adjuncto secum ad præmisse omnia et singula exequenda Ballivo nostro Balliviæ supradictæ, plenam et liberam tenore præsentium committimus potestatem, ratum et gratum habentes quidquid per eosdem Clericum et Ballivum in hac parte actum fuerit, seu etiam expeditum. In cujus rei testimonium, præsentibus nostrum fecimus apponi sigillum. Actum Parisiis, die mercurii post festum Beati Ludovici, anno Domini, 1302.*

10426863

# TABLE

## DES MATIERES

### CONTENUES DANS CE VOLUME.


Des anciennes dénominations de la ville de Caen, pag. 1
Opinion d'Arthur Dumoutier, qui donne à cette ville le nom de *Portus Itius*, 5
Opinions qui attribuent à cette ville une origine fabuleuse, 7
Leur source et leur réfutation, *ibid.*
Autres opinions sur la fondation de Caen; 17
Acienneté de cette ville, témoignages qui la prouvent, 18
Réfutation des systèmes qui attribuent cette ville aux Cadetes et aux Normands, 22
Développement de l'opinion qui l'attribue aux Saxons, 24
Conversion de ces peuples par St. Regnobert, évêque de Bayeux, et réfutation de l'opinion de ceux qui placent l'épiscopat de ce pontife immédiatement après celui de St. Exupère, 32
Fondation de quatre églises à Caen par St. Regnobert, *ibid.*
Restes de la langue et des usages des Saxons à Caen, 36
De l'ancien territoire de Caen, 42
Discussion sur l'époque où la baie, occupée aujourd'hui par nos prairies, fut comblée, et le passage à pied du Bessin dans l'Hiémois praticable, *ibid.*

Topographie de Caen sous Guillaume le Conquérant et ses enfans, pag. 51
Premières habitations de cette ville sur le terrain du Château, réfutation de M. Huet, qui les place à Saint-Etienne, 52

Des paroisses de Caen, 70
Chef-lieu d'un archidiaconé, ses archidiacres connus, leur ressort, son officialité, *ibid.*
Doyenné de Caen, 73
Palais épiscopal à Caen, son ancienneté, 75
Droits de gablage dus à l'évêque de Bayeux par les propriétaires de maisons dans différens quartiers de la ville, les évêques propriétaires primitifs de ces fonds, 76
Hôtel de l'évêque Nicolas du Bosc, rue aux Namps, cru mal-à-propos le palais épiscopal, 79

Paroisse de Saint-Georges du Château, 83
Son église primitive, le plus ancien monument d'architecture de la ville, l'échiquier y tenoit ses séances, *ibid.*
Six chapelles qu'on trouvoit jadis sur son territoire, *ibid.*
Les tribunaux et les prisons situés au Château, 90
Palais du Roi et autres hôtels qu'on y voyoit, 92

Paroisse Saint-Pierre, son territoire, appelé d'abord *Darnetal*, ses divisions postérieures, 94
Fondation de son église, attribuée à St. Regnobert, époques de la construction de son église actuelle, 95
Plusieurs traits tirés des anciens romans de cheva-

lerie, représentés en bas relief au chapiteau d'un des piliers de sa nef, pag. 97
Précis historique sur cette église, 100
Anciens curés de Saint-Pierre, 106
Halle au Pain, ses anciens propriétaires, abattue par le peuple en 1411, son terrain donné à la ville, 108
La Poissonnerie concédée par le duc de Normandie, origine des droits de l'église St.-Pierre sur icelle, 113
Rue Basse de Caen, 115
Porte au Berger, biens de l'ordre de St. Lazare près d'icelle, leur sort, commanderie de Caen dans cet ordre, ses revenus, 116
Le Vaugueux, développemens sur ce nom, difficultés sur son origine, conjectures sur icelle, 117
Place Saint-Pierre, époque de sa formation, 122
Hôtel de Nicolas le Vallois devient Hôtel de Ville, 124
Pont Saint-Pierre, ses anciens noms, Hôtel de Ville primitif construit sur ses arches, pris par les Anglois, second Hôtel bâti en forme de forteresse et appelé *le Chastelet* de Caen, 126
Affranchissement de la commune de Caen, 128
Précis sur la Mairie ancienne et ses droits, *ibid.*
Rue de Geole, ses anciens noms, demeure des couteliers et serruriers au XII^e. siècle, des notaires au XIV^e., de Thomas de Loraille au XV^e. Précis sur la vie de ce dernier; il n'a pas fondé de collége à Caen, comme le veut M. Huet, 135
Rue de Gémare, 141
Grande rue Saint-Pierre, ses différens noms, origines des trois foires qu'on y tient la veille des trois principales fêtes de l'année, 143

Rue des Quais, Port de Caen, ce qu'en disent les auteurs des XII^e. et XIII^e. siècles, foires établies par Louis XI, le Petit et Grand Roch, pag. 146
Grand et Petit Roch, Templiers, 148
La Neuve-Rue, collége du Cloutier, palais épiscopal, maison de Jean de Mittry, hôtel de Samuel Bochard, 150
Rue Saint-Jean, Templiers, Chapelle de l'échiquier des comptes, hôtel de l'échiquier, 153

---

Paroisse Notre-Dame, son église, sa fondation, son cimetière, son église sans siéges, ses usages et rits particuliers, ses curés, 158
Rue Froide-Rue, origine de son nom, son moulin, cour le Sens, précis sur cette famille, magasins de la librairie, et de l'imprimerie, 166
Grande rue Notre-Dame, ses noms divers, la Grande Boucherie, maisons en bois, leur origine, 170
Venelle-aux-Chevaux, les Petits-Prés, le Pré des Esbats, le Papeguay, compagnie d'Arbalétriers créée par Charles V, Place Royale, le Champ-de-Foire, 175
Rue de la Boucherie, ses fontaines, ses palis, 181
Cour de l'Ancienne Halle, hôtel d'Etienne Duval, commerce de son propriétaire, ses services pour l'état, ses fondations pour le Palinod, sa famille, etc., 185

---

Paroisse St.-Sauveur, son église, sa fondation, son marché du lundi et celui du vendredi, ses curés, 188
Rue des Croisiers, son ancien nom, son origine, précis sur l'histoire des Croisiers, collége Bouet, 193

Rue aux Namps, demeure de l'imprimeur Michel Angier, ouvrages de cet artiste, mystères et miracles joués rue aux Namps, premières pièces régulières jouées, pag. 198
Grande rue Saint-Sauveur, collége du Bois, sa fondation, 203
Rue de l'Odon, son nom primitif, son origine, maison de Pierre Gringore, cour Mondaye, ses maisons abattues dans une sédition, 208
Rue Quincampoix, le Bourg Renard, 212
Rues aux Fromages et Monte à Regret, 213
Rue Pesmegnic, ses différens noms, leur origine, 215
Rue de l'Université, bâtimens de cette Compagnie, sa Bibliothèque, collége des Arts, son origine, 217
Rue des Cordeliers, précis sur ce Couvent, sa Bibliothèque, 219

---

Paroisse Saint-Etienne, pourquoi appelée Saint-Etienne le Vieux, diminution du cimetière de son église en 1346, ses curés, 224
Grande rue Saint-Etienne, la Belle-Croix, autres Croix à Caen et dans les environs, 229
Rue Ecuyère, son étendue, pourquoi ainsi appelée, ses hôtels, 233
Rue du Collége du Mont, histoire de ce Collége, précis sur l'établissement des Jésuites, 235
Ile Regnaud, 252

---

Paroisse Saint-Jean, précis sur son église, ses bienfaiteurs et ses curés, 256
Rue Saint-Jean, 262

Rues de Bernières, de l'Engannerie, Guilbert et de l'Oratoire, pag. 263
Rue des Carmes, ancien hôtel de Troarn, fondation des Carmes, leurs bienfaiteurs, précis sur ce Couvent, 268
Rues de l'hôpital et Frementel, 274
Couvent des Dominicains, précis sur cette maison, 274

---

Faubourg de Vaucelles, paroisse Saint-Michel, ses anciens seigneurs, son église, son extension, ses moulins, Porte Milet, barrières de Vaucelles, curés de cette paroisse, 279

---

Paroisse Sainte-Paix, fondation de ses diverses églises, son territoire jadis détaché de celui de Mondeville, sa haute justice, son officialité, 298

---

Faubourg de Saint-Gilles, ses différens noms, comment peuplé, origine et fondation de son église dépendante de l'Abbesse de Caen, service militaire de ses habitans, curés marquans, 301
Saint-Gilles habité jadis par la noblesse, ses hôtels, manoir de Courtonne, manoir des Gendarmes, culture des fleurs dans ce quartier, Jean Marot y est né, 307

---

Faubourg de Saint-Julien, son ancien nom resté à une de ses rues, son église donnée aux Templiers passe aux chevaliers de Malte, partie de son territoire dans la mouvance du fief de Montenay, 314

Ses rues, ses anciens hôtels, projet d'un cimetière général en 1499, pag. 319
Chapelle de Notre-Dame-des-Champs, 321

Le Bourg-l'Abbé, bizarre division de son territoire ecclésiastique faite par le duc Guillaume, 323
Paroisse Saint-Martin, ses curés, 327
Ses rues, 333
Paroisse Saint-Nicolas, précis sur son église et ses rues, 334
Paroisse St-Ouen, 540
Manoir et Prieuré de Brucourt, 342
Fief Pend-Larron, 342
Moulins dans le Bourg-l'Abbé, 345
Changemens sur son territoire par l'effet de la guerre, 345

Banlieue de Caen, 348

Paroisses des deux cantons de Caen, 351
Allemagne, 351
Cormelles, 357
Mondeville, 359
Hérouville, 362
St.-Contest, 367
Bretteville, 370
Venois, 372

Preuves, 375

Table des Matières, 395

FIN DU PREMIER VOLUME.

10426863

10426863

1. 2. f 10. 40

# ERRATA.

Page 19, ligne 4 de la note, lisez *Dacherii specilegium*, vol. VII, p. 207.

Page 158, ligne 18, mit en dépôt, *lisez* avoit mis en dépôt.

Page 260, ligne 25, 1S31, *lisez* 1531.

Page 310, ligne 26, vivoit, *lisez* vivoient.

10426863

10426863

10426883